REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

TROISIÈME SÉRIE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

P. JOUGUET ET A. ERNOUT

MEMBRES DE L'INSTITUT

PROFESSEURS A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

DIRECTEURS D'ÉTUDES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

ANNÉE ET TOME XVI

(68e de la collection)

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1943

TOUS DROITS RÉSERVÉS

LES FRAGMENTS DES TRAGIQUES GRECS SUR PAPYRUS

Les fragments d'auteurs grecs sur papyrus sont dispersés dans les recueils et les revues des deux continents. Ils sont aujourd'hui très nombreux, et les catalogues successifs qui en ont été dressés se sont vite trouvés incomplets [1]. On ne peut plus se contenter simplement de dénombrer les textes. Le moment est venu de les grouper par genres pour les inventorier en détail et les comparer. Seul cet inventaire détaillé peut permettre de mesurer l'enrichissement général que les papyrus apportent à la littérature grecque, et fournir des renseignements particuliers, tant sur la faveur dont jouissait dans la vallée du Nil tel écrivain ou tel genre littéraire, que sur l'hellénisation et la déshellénisation de l'Égypte, et sur des questions diverses, variables selon les auteurs et les textes envisagés. Une telle étude a été faite pour les papyrus de l'*Iliade*, pour ceux de l'*Odyssée* et pour les fragments littéraires latins [2]. Elle a été commencée pour les textes scolaires [3]. On voudrait la tenter ici pour les papyrus des tragiques grecs, en particulier ceux d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide.

---

1. Ce sont : P. Couvreur, *Inventaire sommaire des textes grecs classiques retrouvés sur papyrus*, *Rev. de Philol.* 20 (1896) 165-174 ; C. Hæberlin, *Griechische Papyri*, *Zentralbl. f. Bibliothekswesen*. 14 (1897) 201-225, 263-283, 337-361, 389-412, 473-499. W. Schubart, *Einführung in die Papyruskunde* (1918) 472-484 ; Ch. H. Oldfather, *The Greek literary texts from Greco-Roman Egypt* (1923) 4-61. A compléter par les bibliographies annuelles des Revues suivantes : *Archiv für Papyrusforschung*. *Journal of Egyptian Archaeology*, *Revue des Études Grecques*, *Aegyptus*, *Chronique d'Égypte*, *Byzantion*.

2. P. Collart, *Les papyrus de l'Iliade*, *Rev. de Philol.* 3e série, VI 315-349 ; VII 35-61 ; *Les papyrus de l'Iliade et de l'Odyssée*, *ibid.*, XIII 289-307 ; *Les papyrus littéraires latins*, *ibid.*, XV 112-128.

3. P. Collart, *A l'école avec les petits Grecs d'Égypte*, *Chronique d'Égypte* n° 22 (juillet 1936) 489-507 ; *Les papyrus scolaires*, *Mél. Desrousseaux* 68-90.

Fragments de tragédies conservées des trois grands tragiques grecs [1].

ESCHYLE

1. *P. Gr. Vatic.* 11. — *Choéphores* 19. *Volumen* en papyrus. 3e s. Marmarique. Citation dans le Περὶ φυγῆς de Favorinus. *Archiv* X 65.

SOPHOCLE

2. *P. Oxy.* XVII 2093. — *Ajax* 51-66, 266-276, 291-307. *Volumen* en papyrus. 2e-3e s.

3. *P. Oxy.* XIII 1615. — *Ajax* 694-705, 753-764. *Codex* en papyrus. Planche. 4e s. Oldfather 1073.

4. *P. Oxy.* VI 875. — *Antigone* 242-246. *Volumen* en papyrus. Début du 2e s. Oldfather 1072.

5. *P. Oxy.* IV 693. — *Electre* 993-1007. *Volumen* en papyrus. Début du 3e s. Oldfather 1074. *Archiv* III 484.

6. *P. Gr. Vatic.* 11. — *Electre* 363-364. Cf. nº 1.

7. *P. Mich.* III 140. — *Œdipe à Colone* 136-146. *Volumen* en papyrus, 2e-3e s. Cf. J. G. Winter, *Life and letters in the Papyri*, p. 200. Provenance inconnue.

8. *P. Gr. Vatic.* 11. — *Œdipe à Colone* 562-564, 797-799. Cf. nº 1.

9. *PSI* XI 1192. — *Œdipe-Roi* 179-200 avec scholies. *Volumen* en papyrus. 2e s. Oxyrhynchos.

10. *P Oxy.* I 22. — *Œdipe-Roi* 375-385, 429-441. *Codex* en papyrus. 4e-5e s. Milne, *Catalogue* 69. Oldfather 1075. *Archiv* II 110.

11. *P. Oxy.* XI 1369. — *Œdipe-Roi* 688-710, 731-740, 751-753, 775-784, 819-827, 1304-1310, 1351-1358. *Codex* en papyrus. Planche 5e-6e s.

12. *P. Oxy.* XV 1805. — *Trachiniennes* 12-1276 avec des lacunes. Quelques scholies. *Volumen* en papyrus avec titre à la fin. Fin du 2e s.

---

1. On indique, pour chaque texte, s'il y a lieu, la référence au catalogue de Oldfather, au compte-rendu de l'*Archiv* et à Milne, *Catalogue of the literary Papyri in the British Museum*.

EURIPIDE [1]

13. *P. Hib.* I 25. *Alceste* 1159-1163. Cartonnage. 3e s. av. J.-C. Oldfather 317. Probablement exercice scolaire. Ce sont les cinq vers du chœur final, qui se retrouvent aussi dans *Andromaque*, *les Bacchantes*, *Hélène* et *Médée*, sauf un changement au premier vers dans cette dernière pièce.

14. *P. Oxy.* III 449. *Andromaque* 5-48. Un des plus anciens *codices* en papyrus. Début du 3e s. Oldfather 324, *Archiv* III 276. Omission du v. 7, qui, d'après le scholiaste, est une addition des acteurs.

15. *P. Paris 2.* *Andromaque* 204. *Volumen* en papyrus. 3e-2e s. av. J.-C. Provenance inconnue. Citation dans le Περὶ ἀποφατικῶν de Chrysippe.

16. *P. Harr.* 39. *Andromaque* 907-914. *Volumen* en papyrus. Début du 3e s. Peut-être d'Oxyrhynchos.

17. *P. Ross. Georg.* I 8. *Andromaque* 957-959, 988-990, 1239-1242, 1273-1276. Deux lanières de parchemin provenant d'un *codex* découpé, pour consolider le dos d'une reliure. VIIIe s. Sinaï.

18. *P. Hib.* I 25. *Andromaque* 1284-1288. Cf. nº 13.

19. *P. Teb.* III 901. *Bacchantes* 1. Le vers est copié plusieurs fois par un écolier, comme exercice d'écriture, au verso d'un compte, sur une feuille de papyrus. 2e s. av. J.-C.

20. *P. Hib.* I 25. *Bacchantes* 1284-1292. Cf. nº 13.

21. *P. Hib.* I 7 *b* l. 10-22. *Electre* [2] 367-379. Cartonnage. Planche. 3e s. av. J.-C. Les vers 373-

---

1. Il faut signaler ici : *P. Oxy.* IX 1176, Satyros, *Vie d'Euripide*. *Volumen* en papyrus. Planche. 2e s., Oldfather 1055, Milne, *Cat.* 122. *Archiv* VI 1247. Outre des détails intéressants, l'ouvrage contient des citations d'Euripide, dont le même fragment de *Mélanippe* que *BKT* V 2 p. 123 (nº 103 de notre liste).

2. *P. Oxy.* III 420 contient 23 lignes d'un *Argument d'Electre* jusqu'ici inconnu. Milieu du 3e s. Planche. Oldfather 328. *Archiv* III 277.

379, qui figurent ici, sont mis entre crochets par Wecklein, qui suit Wilamowitz, et les considère comme tirés d'une autre pièce. C'est une *Anthologie*. Les vers sont précédés du titre Εὐριπίδου. Le verso a été utilisé pour copier le discours de Lysias *Contre Théozotidès*.

22. *Ostrac. Berl.* 12319. — *Electre* 387-388. Fin du 3e s. av. J.-C. Provenance inconnue. Cf. Wilamowitz, *Sitzber. d. Berl. Akad.* (1918) p. 742.

23. *Ostrac. Berl.* 12319. — *Hécube* 254-256. Cf. n° 22.

24. *P. Oxy.* VI 876. — *Hécube* 700-704, 737-740. *Codex* en papyrus. 5e s. Oldfather 325.

25. *P. Oxy.* VI 877. — *Hécube* 1252-1280. *Volumen* en papyrus. 3e s. Oldfather 326.

26. *P. Paris* 2. — *Hélène* 1261. Cf. n° 15.

27. *P. Hib.* I 25. — *Hélène* 1688-1692. Cf. n° 13.

28. *P. Gr. Vatic.* — *Héraclès* 57-59, 1337-1339. Cf. n° 1.

29. *BKT* v² p. 88. — *Hippolyte* 243-430, 492-515. *Codex* en parchemin. 6e s. Oldfather 332. Arsinoé.

30. *BKT* v² p. 127. — *Hippolyte* 403-423. *Volumen* en papyrus. 2e s. av. J.-C. Dans une *Anthologie*, sous le titre Εὐριπίδου. Oldfather 49. *Archiv* VI 233. Provenance inconnue. Cf. nos 103 et 110.

31. *Ostrac. Berl.* 4758. — *Hippolyte* 616-624. 2e s. av. J.-C. Opisthographe. Oldfather 323. Thèbes.

32. *BKT* v² p. 129. — *Hippolyte* 664-668. *Volumen* en papyrus. 2e s. av. J.-C. Dans une *Anthologie*. Provenance inconnue.

33. *P. Lit. Lond.* 2652 *B*. — *Hippolyte* 1165-1179, 1194-1204. *Volumen* en papyrus. Planche. Mil. du 3e s. av. J.-C. Acquis avec des papyrus de Zénon et « appartenant probablement à ces archives ». Milne, *Cat.* 73. Philadelphie.

34. *P. Paris* 2. — *Iphigénie à Aulis* 28. Cf. n° 15.

35. *P. Hib.* I 24. — *Iphigénie en Tauride* 174-191, 245-255, 270-286, 580-595, 600-629. Car-

tonnage. Planche. 3e s. av. J.-C. Oldfather 329.

36. *P. Didot.* — *Médée* 5-12. *Volumen* en papyrus. Planche. 2e s. av. J.-C. Oldfather 318. Weil. *Monum. gr.* 2 (1879). Sérapéum de Memphis.

37. *P. Oxy.* XI 1370. — *Médée* 20-26, 57-63. *Codex* en papyrus. Planche. 5e s. Oldfather 319. Cf. nos 49 et 139.

38. *BKT* v² p. 97. — *Médée* 507, 513-517, 545-560. *Codex* en papyrus. 5e s. Oldfather 320. Hermoupolis Magna.

39. *P. Oxy.* III 450. — *Médée* 710-715. Verso d'un document. 2e-3e s. Les vers 714-715 suspectés par Dindorf et Prinz-Wecklein figurent dans le texte. Oldfather 321. *Archiv* III 277.

40. *P. Strasb. Inv. WG* 305-307 recto. — *Médée* 844-865, 976-981, 1087-1115, 1251-1292. Cartonnage provenant d'une *Anthologie* de chœurs tragiques. 3e s. av. J.-C. Cf. Crœnert, *Nachr. d. Gött. Gesellsch. Phil. Hist. Kl.* (1922) 17-26 ; N. Lewis, *Études de Papyr.* III 52 ; Br. Snell, *Hermes, Einzelschr.* V 70. Provenance inconnue. Cf. nos 45 et 62.

41. *P. Lond. Univ. College.* — *Médée* 1057-1062, 1086-1092. *Codex* en parchemin. 4e-5e s. H. J. M. Milne, *A new fragment of Medea, Class. Rev.* 49 (1935) p. 14. Arsinoé.

42. *P. Fitzwilliam Museum* (Cambridge). — *Médée* 1156-1160, 1165-1177, 1191-1199. *Volumen* en papyrus. 1er-2e s. D. L. Page, *Class. Quart.* 32 (1938) p. 45-46. Peut-être d'Oxyrhynchos. Même manuscrit que le suivant.

43. *P. Harr.* 38. — *Médée* 719-723, 1046-1053, 1279-1328. *Volumen* en papyrus. Planche. 2e s. Porte les vers 1299, 1301, 1305, 1307, 1314, que plusieurs critiques veulent athétiser. Peut-être d'Oxyrhynchos. Même manuscrit que le précédent.

44. *P. Hib.* I 25. — *Médée* 1415-1419. Cf. no 13.

45. *P. Strasb. Inv. WG* 304-307 verso. — *Oreste* 9, 10, 6. Cartonnage provenant d'une *Anthologie* composite. 3e s.

Knox, *Herodes, Cercidas and the Greek Choliambic Poets* (Collection Loeb, 1929), p. 255. Cf. nos 40 et 62 [1].

46. *P. Oxy.* XIII 1616. *Oreste* 53-61, 89-97. *Codex* en parchemin. 5e s. Oldfather 335.

47. *P. Columbia Inv.* 517 *A*. *Oreste* 204-247. *Volumen* en papyrus. 1er s. av. J.-C. C. W. Keyes, *Class. Philol.* XXIII (1938) 411-413. Provenance inconnue.

48. *P. Rainer.* *Oreste* 338-343. *Volumen* en papyrus. 1er s. av. J.-C. Wessely, *Mittheil.* V 65-73. Fragment musical. Cf. Th. Reinach, *La Musique grecque*, 175-176. Hermoupolis Magna.

49. *P. Oxy.* XI 1370. *Oreste* 445-474, 482-512, 685-690, 723-729, 811-817, 850-854, 896-910, 934-948, 1247-1263, 1297-1305, 1334-1345, 1370-1371. *Codex* en papyrus. 5e s. Cf. nos 37 et 139.

50. *P. Oxy.* *Oreste* 754-764. Reste d'un feuillet de papyrus. 1er-2e s. Waddell, *Some literary papyri from Oxyrhynchus*, *Études de Papyr.* I 15.

51. *P. Genève.* *Oreste* 1062-1090. *Volumen* en papyrus. 2e-3e s. Oldfather 337. J. Nicole, *Une page de l'Oreste d'Euripide sur papyrus d'Égypte*, *Rev. de Philol.* XIX (1895) 105-108. Fayoum.

52. *P. Ross. Georg.* I 9. *Oreste* 1155-1156. *Volumen* en papyrus. 2e s. av. J.-C. D'une *Anthologie* peut-être d'Euripide. Provenance inconnue. Cf. no 94.

53. *P. Oxy.* IX 1178. *Oreste* 1313-1336, 1337-1350, 1356-1360. *Volumen* en papyrus. Planche. Début du 1er s. av. J.-C. Oldfather 338.

54. *Ostrac. Berl. Mus.* 18711. *Phéniciennes* 106-108, 128-139. Opisthographe. 2e s. av. J.-C. Hall, *Class. Rev.* XVIII (1904) 25. Oldfather 330. Milne, *Cat.* 75. *Archiv* III 484. « Peut-être pour l'usage scolaire, mais certai-

1. On n'oubliera pas que *P. Herculanum* 1012 porte les vers 1381-1385 d'Oreste. Cf. Croenert, *Kolotes und Menedemos*, p. 120.

nement pas par un écolier. » Provenance inconnue [1].

55. *P. Oxy.* IX 1177. *Phéniciennes* 171-185, 220-225. Verso d'un *volumen* en papyrus. Début du 1er s. Oldfather 331.

56. *P. Graec. Vindob.* 29769. *Phéniciennes* 307-310, 337-341. *Codex* en papyrus, qui devait contenir *Hécube* et les *Phéniciennes*. 6e s. *Mitteil.* (*N. S.*) II xxi. Provenance inconnue.

57. *P. Soc. Roy. Eg. de Papyr.* *Phéniciennes* 529-534. *Volumen* en papyrus. Planche. 3e s. av. J.-C. Guéraud-Jouguet, *Livre d'écolier*, ll. 115-125. Exercice de lecture : syllabes séparées par des points. Fayoum.

58. *P. Ryl.* III 547. *Phéniciennes* 645-656. Même *volumen* en papyrus que le n° suivant. Fin du 2e s. *Archiv* I 510. Oxyrhynchos.

59. *P. Oxy.* II 224. *Phéniciennes* 1017-1043, 1044-1071. Même *volumen* que le n° précédent. Oldfather 332. Milne, *Cat.* 76. *Archiv* I 510.

60. *PSI* XI 1193. *Phéniciennes* 1027-1049. *Volumen* en papyrus. 2e s. Oxyrhynchos.

61. *P. Rainer.* *Phéniciennes* 1097-1107, 1126-1137. Tablette de bois. 4e-5e s. Wessely, *Mittheil.* V 74-77. Provenance inconnue.

62. *P. Strab. Inv. WG* 305-307 recto. *Phéniciennes* 1500-1581, 1710-1736. Cartonnage. 3e s. av. J.-C. La présence des vers 1710-1736 contredit la théorie de certains éditeurs, qui voulaient que la pièce se terminât plus tôt. Un grand blanc après 1736 semble montrer que la pièce se terminait là, confirmant l'hypo-

1. Il faut citer ici : 1° un papyrus d'Oxyrhynchos publié par M. Norsa et G. Vitelli, *Ann. d. R. Sc. Norm. Sup. di Pisa* (1934) p. 1-16, 2e/3e s., qui contient en deux colonnes 34 vers plus ou moins mutilés, imitation d'une scène des *Phéniciennes*, Kœrte, *Archiv* XIII 102, y voit l'œuvre d'un maître d'école, mais cf. n° 129 et la note. Les personnages sont Jocaste, Etéocle, Polynice (n° 151) ; 2° *P. Würzburg* 1 (2 planches), 6e s. avec des scholies aux vers 344-1108, sans que tous les vers soient commentés. Hermoupolis Magna. Kœrte, *Archiv* XI 258.

thèse de Wilamowitz sur l'interpolation postérieure des vers 1736-1766. Cf. nos 40 et 45.

63. *P. Gr. Vatic.* 11. *Phéniciennes* 40, 363, 367, 370, 403, 406-407, 476, 531-535, 536, 613. Cf. n° 1.

64. *P. Achmîm* 4. *Rhésos*[1] 48-96. *Codex* en papyrus, 4e-5e s.

65. *BKT* V[2] p. 98. *Troyennes* 876-879. Tablettes de bois. 1er s. Oldfather 327. Provenance inconnue. Cf. n° 129.

Fragments de tragédies perdues des trois grands tragiques grecs[2].

ESCHYLE

66. *P. Didot.* *Les Cariens* ou *Europe*. *Volumen* en papyrus. Planche. 2e s. av. J.-C. Weil, *Monum. gr.* 3-4 (1879)[3]. Reproduit par Blass, *Rhein. Mus.* XXXV (1880) 74-93. Oldfather 12. Sérapéum de Memphis.

67. *PSI* XI 1209. Δικτυουλκοί[4]. *Volumen* en papyrus. Planche dans *Bull. Soc. arch. Alex.* n° 28 (édition *princeps*). 2e s. *Archiv* XI 249. Cf. R. Pfeiffer, *Die Netzfischer des Aischylos und der Inachos des Sophokles*, Munich, 1938. Oxyrhynchos.

---

1. L'attribution, aujourd'hui généralement contestée, de cette tragédie à Euripide remonte assez haut, puisque Gallavotti, *Riv. di filol. class.* 11 (1933) 177-188 a trouvé sur un *volumen* de papyrus du 2e s. les Arguments du *Rhésos*, de *Rhadamante*, des *Skyriens*. Cf. Kœrte, *Archiv* XI 257.

2. Les fragments sur papyrus des tragédies perdues ont été réunies dans plusieurs recueils : A. S. Hunt, *Tragicorum Graecorum fragmenta papyracea nuper reperta*, Oxford 1912 ; E. Diehl. *Supplementum Sophocleum*. *Kleine Texte* de Lietzmann, 1913 ; H. von Arnim, *Supplementum Euripideum*, même collection, 1913 ; H. J. Mette, *Supplementum Aeschyleum*, même collection, 1939. Cf. C. E. Fritsch, *Neue Fragmente des Aischylos und Sophokles*, Hambourg, 1936 ; Powell, *New chapters in Greek Literature* III ch. 2 *Tragedy* par Pickard.

3. Weil attribuait le fragment 3 aux *Cariens*, le fragment 4 aux *Myrmidons*.

4. G. Murray, *Aeschylus*, Oxford (1940) annonce dans la Préface p. VIII sqq. la publication prochaine, dans le tome XVIII des *P. Oxyrhynchus*, de nouveaux fragments des Δικτυουλκοί, qui lui ont permis une reconstitution de ce drame satyrique, et des fragments des *Messagers* ou *Isthmiastes*, autre drame satyrique d'Eschyle, dont nous ne savions rien.

68. *PSI* XI 1210. *Glaucos Potnieus. Volumen* en papyrus. 2e s. *Archiv* XIII 97. Cf. R. Goossens, *Chron. d'Ég.* 22 (1936) 508. Oxyrhynchos.

69. *P. Fayoum.* *Les Héraclides.* G. Lefebvre, *Bull. Soc. arch. Alex.* 14 (1912) 192. Planche. 2e-3e s. C'est le no 2 de la publication. Oldfather 229. *Archiv* VII 141. Réédité par Fritsch avec des conjectures de Snell et de Latte.

70. *P. Milan.* *Lycurgie*? Ἀργεῖοι? Communiqué par J. Cazzaniga à W. Buchwald et publié par lui à la fin de *Studien zur Chronologie der attischen Tragœdie 445 bis 431.* Sans date. Sans provenance.

71. *PSI* XI 1211. *Myrmidons. Volumen* en papyrus. Planche. 1er-2e s. *Archiv* XI 250. Réédité par Fritsch, p. 16. Oxyrhynchos.

72. *P. Zénon* IV 59651. *Myrmidons.* Un vers, que Strabon 616 cite comme appartenant au prologue. 3e s. av. J.-C. Philadelphie. Verso d'un document.

73. *PSI* XI 1208. *Niobé.* Recto d'une feuille de papyrus. 2e s. Planche dans *Bull. Soc. arch. Alex.* 28 (1932). *Archiv* XI 248. Bibliographie dans *PSI*, puis dans Pickard-Cambridge (*Greek Poetry and Life — Mélanges Murray* — p. 106) et Fritsch, p. 25, qui republient le texte. Oxyrhynchos.

74. *P. Oxy.* II 221 col. 3. *Tragédie inconnue. Volumen* en papyrus, verso. 2e s. C'est un vers cité dans le commentaire d'Ammonios à Φ. L'attribution, douteuse, est de Diels. Cf. Fritsch, p. 30.

SOPHOCLE

75. *P. Oxy.* II 213. *Tantale* ou *Niobé.* Au verso d'un document. Planche. Début du 2e s. Onciale scolaire. D'après les éditeurs, Blass, pour des raisons de style, pencherait pour la *Niobé* de Sophocle. Wecklein,

Berl. philol. Wochenschr. (1900) 508 et Reinhardt, *Hermes* 69 (1934) 233, croient à la *Niobé* d'Eschyle ; la majorité pense au *Tantale* de Sophocle. C. Robert, *Hermes* 49 (1914) 634, donne des lectures et des compléments de Petersen, qui l'engagent à voir là un passage des Φορκίδες d'Eschyle. Cette hypothèse semble inadmissible à Fritsch, *op. laud.*, p. 27 ; il croit qu'on n'aurait pas fait copier dans les écoles un morceau d'une pièce « qui semble peu appréciée dans l'antiquité ». Selon Reinhardt et lui, l'écolier a pu copier des extraits de plusieurs tragédies, et ainsi les fragments A et B peuvent ne pas appartenir à la même pièce. Oldfather 1083 enregistre le papyrus sous le nom de Sophocle, mais ajoute : « *or Aeschylus* ». *Archiv* I 510. Cf. R. Pfeiffer, *Die Netzfischer...*, p. 21 n. 1.

76. *BKT* V² p. 64. *Le Rassemblement des Achéens. Volumen* en papyrus. Planche. 2ᵉ s. Oldfather 1081. *Archiv* V 565. Provenance inconnue.

77. *P. Ryl.* III 482. *Le Rassemblement des Achéens. Volumen* en papyrus. Planche. 2ᵉ s. T. B. L. Webster, *Rylands Greek Papyri nº 482. Fragment of a tragedy*, *Bull. J. Ryl. Libr.* 22, 534, a confirmé l'attribution pour laquelle penchait déjà l'éditeur, plutôt que pour un *Télèphe*. C'est aussi l'avis de Kœrte, *Archiv* XIV 116. Provenance inconnue.

78. *P. Oxy.* IX 1175 et XVII 2081 *b*. *Eurypyle. Volumen* en papyrus. Planches. Fin du 2ᵉ s. Oldfather 1080. Milne, *Cat.* 66. *Archiv* V 563.

79. *P. Oxy.* IX 1174 *Les Ichneutes*[1]. *Volumen* en papyrus.

1. On peut signaler ici l'étude de V. Staffen, *De Sophoclis Dionysisco*, *Munera philologica L. Cwiklinski oblata*, 84-91, Posnan, 1937, reconstitution de l'argument du drame faite avec un brio un peu téméraire, en s'aidant d'une *Eglogue* de Némésien et des *Ichneutes*.

et XVII 2081 *a*. Planche. Fin du 2e s. Oldfather 1084. Milne, *Cat.* 67. *Archiv* V 558.

80. *P. Teb.* III[1] 692. *Inachos. Volumen* en papyrus. Planche. 2e s. av. J.-C. *Archiv* XI 252. Cf. R. Pfeiffer, *Die Netzfischer des Aischylos und der Inachos des Sophocles.*

81. *P. Petr.* I 3 (2) = *P. Brit. Mus. Inv.* 863. *Iphigénie à Aulis* ou *Ajax le Locrien. Volumen* en papyrus. Planche. 3e-2e s. av. J.-C. Milne, *Cat.* 79 reproduit plus correctement le texte. Provenance inconnue.

82. *P. Hib.* I 11. *Niobé* ? Cartonnage. 3e s. av. J.-C. Oldfather 227. *Archiv* V 571. Blass, *Rhein. Mus.* 55 (1900) 96 croit à la *Niobé* de Sophocle ; Sitzler, *Neue philol. Rundschau*, 1897 p. 386, rapporte le papyrus à une pièce d'Eschyle. Même manuscrit que le suivant, d'après Blass.

83. *P. Grenf.* II 6 (a). *Niobé* ? Quatre fragments déchiquetés. Recto d'une feuille de papyrus. Planche. 3e s. av. J.-C. Oldfather 223. Milne, *Cat.* 68. Attribution de Blass, *Liter. Centralbl.* 1897, p. 134. Texte revu et publié par lui *Rhein. Mus.* 55 (1900) 96. Hibeh. Même manuscrit que le précédent, d'après Blass.

84. *P. Oxy.* XVII 2077. *Les Skyriens. Volumen* en papyrus. 2e-3e s. Attribué avec réserve par les éditeurs au *Nauplios* de Sophocle. Identifié par Pfeiffer, *Philologus* 42 (1933) 1. *Archiv* X 48.

85. *P. Hib.* I 3. *Tyro* ? Cartonnage. Planche. 3e s. av. J.-C. Attribution de Blass ; « *it appears not improbable* », disent les éditeurs. Oldfather 1079. *Archiv* V 565.

86. *P. Gr. Vatic.* 11. *Tragédie inconnue.* Cf. n° 1.

EURIPIDE

87. *P. Strasb. Inv.* 2342-2344. *Alexandros. Volumen* en papyrus. 1er s. av. J.-C. Publié par Crœnert, *Nachr. d. Gött. Gesellsch.* 1922, 1-27

et, plus correctement, par Br. Snell, *Hermes, Einzelschr.* 5 (1937), qui tente une reconstitution de la pièce à l'aide des citations de Stobée, de Clément d'Alexandrie et des reliques de l'*Alexander* d'Ennius. *Archiv* VIII 255. Provenance inconnue.

88. *P. Gr. Vatic.* 11. *Antigone*. Cf. n° 1 et H. Lucas, *Der Prolog der Antigone des Euripides*, *Hermes* 72 (1937) 239.

89. *P. Petr.* I (1 et 2). *Antiope*. Cartonnage. Planches. 3e s. av. J.-C. Oldfather 339. Milne, *Cat.* 70, avec une bibliographie. Gourob.

90. *P. Petr.* I 3 (1). *Antiope*. Cartonnage. 3e s. av. J.-C. Oldfather 47. Milne, *Cat.* 71. Trois vers dans une *Anthologie* composite, après des vers d'Epicharme. Gourob.

91. *P. Oxy.* III 419. *Archélaos*. Bande de papyrus. 2e-3e s. Oldfather 340. *Archiv* III 277.

92. *P. Paris* 2. *Augé*. Cf. n° 15.

93. *BKT* V2 p. 73. *Les Crétois. Codex* en parchemin. Planche. 2e s. Oldfather 341. *Archiv* V 566. Provenance inconnue.

94. *P. Ross. Georg.* I 9. *Danaé. Volumen* en papyrus. 2e s. av. J.-C. *Archiv* V 259. Cinq vers dans une *Anthologie* peut-être d'Euripide. Provenance inconnue. Cf. n° 52.

95. *P. Paris* 2. *Dictys*. Cf. n° 15.

96. *Ostrac. Berl.* 12311. *Egée*. Fin du 3e s. av. J.-C. Publié par Viereck, *Raccolta Lumbroso* 255. Cf. W. Buchwald, *Studien zur Chronologie der attischen Tragœdie 455 bis 431*, p. 42-46, qui cite tous les fragments connus de l'*Egée*. Philadelphie.

97. *P. Oxy.* VI 852. *Hypsipyle*. Verso d'un document, sur un *volumen* en papyrus. En tout 116 fragments, dont beaucoup de petits. Planches. 2e-3e s. Oldfather 342. *Archiv* V 567. Cf. Herwerden. *Euripidis Hypsipylae fragmenta*, Utrecht, 1909.

98. *P. Petr.* II 49 (c). *Hypsipyle*. *Volumen* en papyrus. 3e s. av. J.-C. Oldfather 221. Milne, *Cat.* 74. Ce sont les milieux de 21 vers, qui

reproduisent les vers 10 et 11 du fragment 22 du n° précédent et les vers 1 à 19 du fragment 60. Cf. G. Italie, *Euripidis Hypsipyla*, Berlin 1923. Gourob.

99. *P. Petr.* II 49 *d*. — *Ino*? Bribes de cartonnage. 3e s. av. J.-C. Oldfather 220. Gourob.

100. *P. Soc. Roy. Ég. de Papyr.* — *Ino. Volumen* en papyrus. Planche. 3e s. av. J.-C. Guéraud-Jouguet, *Livre d'écolier*, ll. 126-129. Exercice de lecture : syllabes séparées par deux points. Fayoum.

101. *P. Grenf.* II 12. — *Mélanippe prisonnière? Volumen* en papyrus. Planche. 3e s. Scholies. Fayoum.

102. *BKT* V² p. 85. — *Mélanippe prisonnière ? Codex* en parchemin. 5e s. Planche IV dans Wilcken, *Tafeln zur älteren Paläographie*. Oldfather 343. Arsinoé.

103. *BKT* V² p. 124. — *Mélanippe prisonnière. Volumen* en papyrus. 2e s. av. J.-C. D'une *Anthologie* composite. *Archiv* VI 233. Provenance inconnue. Cf. nos 30 et 110.

104. *P. Strasb. Inv. WG* 304 A et 306. — *Mélanippe la sage*? Cartonnage. 3e s. av. J.-C. Cf. n° 40 pour la bibliographie. Lewis attribue le papyrus à *Mélanippe prisonnière*, Snell plutôt à *Mélanippe la sage ? Archiv* XIII 99. Provenance inconnue.

105. *BKT* V² p. 79. — *Phaéthon. Volumen* en papyrus. Planche 4 B dans Schubart, *Papyri Gr. Berolinenses*. 3e s. av. J.-C. Dans une *Anthologie* d'Euripide. Hermoupolis Magna.

106. *P. Paris* 2. — *Phœnix*. Cf. n° 15.

107. *PSI*. — *Phrixos. Volumen* en papyrus. 2e-3e s. Vitelli, *Rev. Égypt.* NS I (1919) 47. *Archiv* X 49. Provenance inconnue.

108. *P. Oxy.* XVII 2078. — *Pirithoos. Volumen* en papyrus. Planche. 2e s. On connaissait deux tragédies sur Pirithoos, l'une d'Achaios, l'autre d'Euripide ou de Critias (cf. Athénée 496 *b* : ὁ τὸν Πειρίθουν γράψας,

εἴτε Κριτίας ἐστὶν ὁ τύραννος ἢ Εὐριπίδης. Hunt penche pour Euripide; Kœrte, *Archiv* X 50 croit plutôt à Critias.

109. *BKT* V² p. 126. *Protésilaos. Volumen* en papyrus. 2ᵉ s. av. J.-C. D'une *Anthologie* composite ; cf. nᵒˢ 30, 103 et 110. Ce sont les lignes 2-5 (4 vers) de la colonne 5 de *P. Berl.* 9772 ; ces vers ont été ajoutés à un extrait de *Mélanippe prisonnière*. Stobée 69, 9 les donne avec le lemme Πρωτεσιλάου. *Archiv* VI 233. Provenance inconnue.

110. *BKT* V² p. 129. *Protésilaos. Volumen* en papyrus. 2ᵉ s. av. J.-C. D'une *Anthologie* composite sur les femmes ; cf. nᵒˢ 30, 103 et 109. Ce sont les trois premières lignes de la colonne 2 de *P. Berlin* 9773, qui se retrouvent aux lignes 3-5 de la colonne 5 du nº précédent. *Archiv* VI 234. Provenance inconnue.

111. *P. Amh.* II 17. *Skiron* (Argument et quelques vers de). *Codex* en papyrus. Planche. 6ᵉ-7ᵉ s. Oldfather 346. *Archiv* II 354. Provenance inconnue.

112. *P. Paris* 2. *Les Skyriens*. Cf. nº 15.

113. *P. Milan.* *Télèphe. Volumen* en papyrus. 2ᵉ s. av. J.-C. Calderini, *Aegyptus* XV 239. *Archiv* XIII 870. Sérapéum de Memphis.

114. *P. Didot.* *Téménides ? Volumen* en papyrus. 2ᵉ s. av. J.-C. Weil, *Monum. grecs* 1 (1879). Semble d'une *Anthologie* sous le titre Εὐριπίδου. Jensen, *Menandri reliquiae* (*Auctarium Weidmannianum*, 1929) et Kœrte, *Menander. Reliquiae* (*Bibliotheca Teubneriana*, 1938) réimpriment les 44 vers dans les fragments de Ménandre avec une bibliographie. Sérapéum de Memphis.

115. *P. Paris* 2 col. 1 p. 84. *Tragédie inconnue.* Deux vers nouveaux attribués avec réserve à Euripide par Brunet de Presle. Cf. nº 15.

116. *P. Paris* 2 col. 2 p. 87. — *Tragédie inconnue.* Deux vers nouveaux attribués par Bergk à Euripide. Cf. nº 15.

117. *P. Paris* 2 col. 7 p. 88. — *Tragédie inconnue.* Un vers nouveau attribué par Bergk à Euripide. Cf. nº 15.

118. *P. Gr. Vatic.* 11 col. 2 p. 43. — *Tragédie indéterminée* (*Augé* ou *Télèphe*, disent les éditeurs en note. Cf. nº 1.

Fragments d'autres poètes tragiques connus.

119. *P. Amh.* II 10. — Astydamas. *Hector.* Feuille de papyrus écrite en cursive. 2e s. av. J.-C. Blass et les éditeurs attribuaient le fragment aux *Néréides* d'Eschyle, mais Radermacher, *Rhein. Mus.* LVII 138, Weil, *Journ. d. Sav.* 1901, 737 et Snell, *Hermes, Einzelschr.* V le restituent à Astydamas. Oldfather 105. *Archiv* II 355. Socnopæonèse.

120. *P. Strasb. Inv. WG* 304. — Astydamas. *Hector.* Cartonnage. 2e-1er s. av. J.-C. Snell, *Hermes, Einzelschr.* V 84. *Archiv* XIII 100. Provenance inconnue.

21. *P. Lond.* 186 verso. — Néophron. *Médée. Volumen* en papyrus. 2e-3e s. Publié par Crœnert, *Archiv* III 1 et, plus correctement, par Milne, *Cat.* 77, qui donne une bibliographie. Oldfather 903. Provenance inconnue.

Fragments de tragédies inconnues d'auteurs indéterminés.

122. *P. Ashmolean fr. a.* — Page, *Class. Quart.* 31 (1937) 178. 3e s. av. J.-C. Cartonnage. Restes de 31 vers d'une tragédie sur Méléagre. *Archiv* XIII 99. Provenance inconnue.

123. *PSI* II 134. — Restes de six trimètres iambiques « de couleur tragique, probablement d'une tragédie postérieure à Euripide ». 1er-2e s. *Archiv* VII 142. Oxyrhynchos.

124. *PSI* II 110. — Fins de 24 trimètres iambiques ou tétramètres trochaïques. 3e s. Plutôt tragédie que comédie. Oxyrhynchos.

125. *PSI* II 149. Débuts de 17 trimètres iambiques, peut-être tragiques. 4e-5e s. Hermoupolis Magna.

126. *P. Lond.* II 484 *d*. Débuts de 18 vers apparemment iambiques (*descr.*). 2e s. Provenance inconnue.

127. *P. Berlin.* Restes de 10 vers. Blass, *Zeitschr. f. aegypt. Sprache*, 1881, 34. Fayoum.

128. *P. Petr.* I 4 (2). Restes très mutilés de deux colonnes, plutôt d'une tragédie. 3e s. av. J.-C. Gourob.

129. *P. Bodl. Libr.* Restes de deux colonnes d'un *volumen*. Dialogue d'un héraut avec une femme et système anapestique prononcé par une femme. La situation est la même que dans les *Troyennes* d'Euripide. 1er s. Lobel, *A tragic fragment*, *Mél. Murray* (*Greek Poetry and Life*) 295. *Archiv* XIII 100. Provenance inconnue. D'après W. Morel, *Andromacha Aechmalotis*, *Philol. Woch.* 57, 88, le passage appartiendrait à une tragédie imitée par Ennius dans son *Andromacha Aechmalotis*, qui aurait pour auteur Antiphon. D'après J. C. Kamerbeck, *De novo fragmento tragico*, *Mnemos.* 6 (1918) 335, il s'agirait d'une tragédie d'époque hellénistique, dont l'auteur serait Sosithéos ou Nicomachos, tous deux nés à Athènes[1].

130. *P. Strasb. Inv.* 1313. Deux groupes de trois hémistiches que l'éditeur croit être des tétramètres trochaïques. Crœnert, *Nachr. d. Gött. Gesellsch. d. Wiss.* 1922, 27. Début de l'empire. Provenance inconnue.

131. *P. Strasb. Inv.* 1917. Restes de sept trimètres. Crœnert, *ibid.* 2e-3e s. Provenance inconnue.

132. *P. Oxy.* XV 1823. Restes de 28 vers, dont 7-15 forment

1. Ne serait-ce pas tout simplement un exercice d'école fait par un maître ou par un bon élève, dans le genre du texte publié par M. Norsa et G. Vitelli ; cf. n° 54 et la note ? ou encore l'œuvre d'un poète tragique local, comme ce Phœnippos et ce Diognétos, qui font partie de l'association des technites dionysiaques de Ptolémaïs au 3e s. av. J.-C. ; cf. p. 29.

stichomythie. Début du 1er s. av. J.-C. *Archiv* VII 142.

133. *P. Lond.* V 1812. *Codex* de papyrus. Vers iambiques écrits comme de la prose. Sans doute récit d'un messager. 3e s. Provenance inconnue (*descr.*).

134. *P. Brit. Mus. Inv.* 1707. Milieux de 27 vers d'une pièce post-classique. 2e s. Milne, *Cat.* 84. *Archiv* X 54. Provenance inconnue.

135. *P. Brit. Mus. Inv.* 2560. Débuts de 28 trimètres. Talthybios est nommé. La situation convient à une tragédie d'Iphigénie. Planche. Fin du 2e s. Milne, *Cat.* 78. *Archiv* X 53. Provenance inconnue.

136. *P. Lond.* V 1813. Restes très mutilés de 28 vers (*descr.*). 2e s. Provenance inconnue.

137. *P. Ianda* 76. Débuts de 5 trimètres. Peut appartenir au même drame satyrique que *P. Oxy.* 1083 (no 138). 1er s. *Archiv* X 54. Oxyrhynchos ?

138. *P. Oxy.* VIII 1083. Une colonne de 20 vers et 36 petits fragments. Les personnages sont les Satyres (Χορὸς Σατύρων), Oineus et Phœnix, au moins. Il s'agit d'un débat, sans doute pour la main de Déjanire. Les éditeurs excluent Eschyle et Euripide ; Sophocle reste possible. Il a écrit un *Phœnix*, dont on ne sait même pas si c'est un drame satyrique et peut-être un *Oineus*. Wilamowitz, d'après les éditeurs, songeait à Ion de Chios, qui a composé deux pièces sur Phœnix, mais on ignore si ce sont des drames satyriques. Kœrte, *Neue Iahrbücher f. d. klass. Altertum* XXXIX (1917) 290, propose Ion de Chios ou Achaios. Planche. 2e s. *Archiv* V 570.

139. *P. Oxy.* XI 1401. Quatre bribes, peut-être du même manuscrit que *P. Oxy.* XI 1370, cf. nos 37 et 49. 5e s.

140. *P. Oxy.* IV 676. Fins de 6 vers et débuts de 9 d'une autre colonne. *Archiv* III 485. 3e s.

141. *P. Oxy.* VI 861. Fins de 16 vers d'une colonne, débuts de 16 d'une autre. 3e s. Le mot δυστυχῶ, l. 8, fait croire aux éditeurs qu'il s'agit plutôt d'une tragédie ; mais Kœrte, *Archiv* V 572, pense à une comédie.

142. *P. Hib.* I 10. Cartonnage. Planche. 3e s. av. J.-C. Quatre fragments du milieu des vers. Tragédie du cycle troyen : mention d'Achille au v. 5 du fragment *a*. *Archiv* V 571.

143. *P. Gr. Vindob.* 29779. *Mitteil. NS* I xxiv. 4e-5e s. Fins de 6 trimètres d'une tragédie sur Œdipe. *Archiv* XI 259. Provenance inconnue.

144. *P. Petr.* II 49 (*d*) CC. Fins de 21 trimètres d'une colonne, débuts de 21 d'une autre. 3e s. av. J.-C. Oldfather 220. Milne, *Cat.* 81.

145. *P. Ross. Georg.* V 1. Si mutilé que l'éditeur ne peut affirmer s'il appartient à une tragédie ou à une comédie. 1er s.

146. *P. Aberdeen* 115. Restes de 8 trimètres d'une tragédie sur Oreste, nommé l. 4. Planche. 2e-3e s. Oldfather 241.

147. *PSI* II 136. Milieux ou fins de 21 trimètres iambiques ou tétramètres trochaïques. 2e s. *Archiv* VII 119. Provenance inconnue.

148. *P. Grenf.* II 6 (*b*). Milieux de 20 trimètres ; le nom de Prométhée est possible à la ligne 11. 3e s. av. J.-C. Oldfather 224. Milne, *Cat.* 83. Hibeh.

149. *P. Grenf.* II 6 (*c*). Milieux et fins de 6 et 8 vers. 3e s. av. J.-C. Oldfather 225. Milne, *Cat.* 82. Hibeh.

150. *P. Hib.* 4 + *P. Grenf.* II 1 *ab*. Fragments de cartonnage qui se complètent. Planche. 3e s. av. J.-C. Les éditeurs avaient pensé à l'*Oineus* d'Euripide, mais Kœrte, *Archiv* V 570, montre que la mention χοροῦ ne peut convenir qu'à une tragédie postclassique. Milne, *Cat.* 80, pense à un *Méléagre*. Oldfather 344.

151. *PSI.* Restes de 34 vers plus ou moins mutilés en 2 colonnes, qui sont une imitation d'une scène des *Phéniciennes*

d'Euripide. 2e-3e s. Norsa-Vitelli, *Ann. d. R. Sc. Norm. Sup. di Pisa*, 1934, 1. Oxyrhynchos. Cf. nº 54 et la note.

152. *P. Oxy.* VI 864. Restes de trimètres iambiques mutilés écrits comme de la prose, provenant d'une tragédie hellénistique, peut-être sur *Héro et Léandre*. D'une *Anthologie* composite. 3e s.

153. *P. Gr. Vindob.* 29774. *Mitteil. NS* III nº 18. *Volumen* en papyrus. 2e-3e s. Restes de 11 vers. Kœrte, *Archiv* XIV 117, refuse les restitutions de Schmidt et croit à une monodie tragique. Fayoum.

154. *P. Gr. Vindob.* 29423. *Ibid.* nº 20. *Codex* en papyrus. 5e s. Restes de 17 vers tragiques. *Archiv* XIV 118. Oxyrhynchos.

155. *P. Ryl.* III 495. Cinq trimètres très mutilés, peut-être tragiques. 2e s. *Archiv* XIV 113. Oxyrhynchos.

En résumé, on connaît actuellement, sauf oubli de ma part, 155 fragments des tragiques grecs sur papyrus. De ces fragments 118 appartiennent ou sont attribués à Eschyle, Sophocle et Euripide, 3 sont des poètes tragiques Astydamas et Néophron, les autres sont d'auteurs et de pièces indéterminés.

Sur les 118 fragments des trois grands tragiques, 65 proviennent de pièces que nous avions conservées, 53 sont des morceaux plus ou moins importants de pièces que nous avions perdues.

Les papyrus des pièces connues se répartissent ainsi : un seul d'Eschyle (il s'agit d'une citation des *Choéphores*) ; onze de Sophocle, soit 2 d'*Ajax*, 1 d'*Antigone*, 2 d'*Electre*, 2 d'*Œdipe à Colone*, 3 d'*Œdipe-Roi* et 1 des *Trachiniennes* (il n'y en a donc pas encore de *Philoctète*) ; cinquante-trois d'Euripide, soit 1 d'*Alceste*, 5 d'*Andromaque*, 2 des *Bacchantes*, 2 d'*Electre*, 3 d'*Hécube*, 2 d'*Hélène*, 1 d'*Héraclès*, 5 d'*Hippolyte*, 1 d'*Iphigénie à Aulis*, 1 d'*Iphigénie en Tauride*, 9 de *Médée*, 9 d'*Oreste*, 10 des *Phéniciennes*, 1 du *Rhésos* pseudo-euripidéen, 1 des *Troyennes* (il n'y en a donc pas encore des *Héraclides*, ni des *Suppliantes*, ni d'*Ion*, ni du *Cyclope*).

Les fragments nouveaux, de longueur très inégale, ont été identifiés grâce à de brèves citations de rhéteurs ou d'érudits, spécialement de mythographes et de lexicographes, ou encore

grâce à des reliques de tragédies latines, imitation de modèles grecs. On a pu identifier ainsi avec certitude ou avec vraisemblance 9 fragments d'Eschyle, provenant des *Cariens*, des *Pêcheurs au filet*, de *Glaucos de Potnies*, des *Héraclides*, de la *Lycurgie* (*Les Argiens ?*), des *Myrmidons* (2 papyrus), de *Niobé* et d'une tragédie inconnue ; douze fragments de Sophocle tirés du *Rassemblement des Achéens* (2 papyrus), d'*Eurypyle*, des *Ichneutes*, d'*Inachos*, d'*Iphigénie* à *Aulis* ou d'*Ajax le Locrien*, de *Niobé* (3 papyrus, dont l'un appartiendrait peut-être au *Tantale*) des *Skyriens*, de *Tyro* et d'une tragédie inconnue ; enfin trente-deux fragments d'Euripide, empruntés à l'*Alexandros*, à *Antigone*, à *Antiope* (2 papyrus), à *Archélaos*, à *Augé*, aux *Crétois*, à *Danaé*, à *Dictys*, à *Egée*, à *Hypsipyle*, à *Ino* (2 papyrus), à *Mélanippe prisonnière*, (3 papyrus), à *Mélanippe la sage*, à *Phaéton*, à *Phœnix*, à *Phrixos*, à *Pirithoos*, à *Protésilaos* (2 papyrus), à *Skiron*, aux *Skyriens*, à *Télèphe*, aux *Téménides* (très contesté) et à 4 pièces inconnues. Au total, nous avons donc 10 fragments d'Eschyle, 23 de Sophocle, 85 d'Euripide.

Sans doute est-il superflu d'insister sur l'importance de cet apport. Mais il est d'autres remarques à faire. En ce qui concerne les pièces perdues, on collectionnait jadis précieusement, comme les laveurs d'or recueillent les paillettes, le moindre vers, le moindre mot échappé aux citateurs. Aujourd'hui, grâce aux papyrus, nous avons de ces pièces des séries de vers et même des scènes entières [1]. Pour ce qui regarde les pièces conservées, il ne saurait être question ici de montrer que les papyrus ne favorisent presque jamais une famille de manuscrits aux dépens d'une autre, et qu'ils nous offrent parfois des leçons nouvelles, parfois une confirmation de corrections proposées par des critiques. Ce serait plutôt un travail d'édition. Mais il n'est pas sans intérêt d'y relever, à titre de spécimens, quelques renseignements bienvenus. Un papyrus d'*Andromaque* [2], par exemple, omet le vers 7 signalé par le scholiaste comme une

1. C'est au point qu'on a pu reconstituer avec vraisemblance le *scenario* de plusieurs de ces tragédies : cf. n°s 87, 89, 97, 98, 102, 103, 104 et la note au n° 79. D'autre part, on remarquera que c'est grâce au mot rare ἀμφιμήτορες, attesté pour les *Héraclides* d'Eschyle, que les 6 trimètres, iambiques mutilés du fragment n° 69 ont pu être identifiés.

2. N° 14, début du 3e s. Les interpolations d'acteurs nous sont généralement signalées par les scholies. C'est un fait aujourd'hui admis qu'il n'en reste plus ou peu dans le texte d'Euripide après l'édition alexandrine du poète. Cf. en dernier lieu l'édition de *Médée* de D. L. Page, *Introduction*, p. xxxix (Oxford, 1938), et auparavant, du même auteur, *Actor's interpolations in greek tragedy*.

addition des acteurs. Un fragment d'*Electre* [1] donne les vers 373-379, considérés par Wilamowitz comme tirés d'une autre pièce. Un papyrus de *Médée* [2] porte les vers 1299, 1301, 1305, 1307, 1314, que des critiques modernes voudraient athétiser. Des vers d'un chœur d'*Oreste* [3] sont transcrits avec la notation musicale sur une feuille de papyrus. Un fragment des *Phéniciennes* [4], par la présence d'un blanc après le vers 1736, semble confirmer l'hypothèse de Wilamowitz sur l'interpolation de tout ce qui suit, etc. Surtout il convient de mettre en relief deux points principaux.

1° Nous ne connaissions naguère les caractéristiques du drame satyrique que par une seule pièce, le *Cyclope* d'Euripide. Grâce aux papyrus, nous avons maintenant des fragments importants d'un drame satyrique d'Eschyle [5], les Δικτυουλκοί ou *Pêcheurs au filet* ; 400 vers environ d'un drame de Sophocle, les Ἰχνευταί ou *Limiers* et 78 vers, malheureusement en partie mutilés, d'un autre drame du même poète, l'*Inachos* [6]. Ainsi les trois poètes sont représentés dans le drame satyrique ; c'est un appoint considérable.

2° Les fragments papyrologiques d'Euripide sont très supérieurs en nombre à ceux d'Eschyle et de Sophocle. Il faut s'arrêter davantage sur cette seconde constatation, qui corrobore d'une manière éclatante, pour l'Égypte, ce que nous savions déjà de la prédilection des anciens pour le théâtre d'Euripide. Certes les pièces d'Eschyle n'étaient pas mortes avec lui [7], mais la profondeur religieuse et la pompe de son théâtre, périmées, incomprises, n'émouvaient plus les foules. Sophocle assurément gardait encore des admirateurs, mais la logique et la sérénité de ses personnages laissaient indifférents des gens agités et superficiels, incapables de se recueillir, la majorité. Euripide, au contraire, par son ouverture d'esprit, par sa curiosité mobile, par son penchant à la rhétorique et à la morale, par la recherche du pathétique et de l'extraordinaire conservait sa séduction sur la

---

1. N° 21, 3e s. av. J.-C.
2. N° 43, 2e s.
3. N° 48, 1er s. av. J.-C.
4. N° 62, 3e s. av. J.-C.
5. Cf. n° 67 et la note.
6. Cf. n° 80.
7. Aristophane a raison de le faire dire à Eschyle lui-même, mais il a tort de lui faire ajouter que la poésie d'Euripide est morte avec le poète, *Grenouilles* 868-869 :

ὅτι ἡ ποίησις οὐχὶ συντέθνηκέ μοι,
τούτῳ δὲ συντέθνηκεν...

foule et même sur les gens cultivés. Les rhéteurs le citaient à pleine bouche [1] et les artistes préféraient ses thèmes à ceux de ses prédécesseurs pour décorer leurs vases ou leurs coupes [2]. Les papyrus nous prouvent à l'évidence qu'il avait rencontré la même faveur dans la vallée du Nil [3]. D'ailleurs, Alexandre le Grand, dont le poète avait célébré la famille dans sa tragédie d'*Archélaos*, avait donné à ses officiers l'exemple de cette prédilection en déclamant dans un banquet un passage d'*Andromède* [4]. Un peu plus tard, Callimaque nous apprend que, de son temps, Euripide était déjà devenu classique en Égypte : les enfants rabâchaient à l'école un morceau des *Bacchantes* [5]. Un livre d'écolier sur papyrus [6], daté du dernier quart du IIIe siècle, nous en apporte une autre preuve : des vers d'*Ino* et des *Phéniciennes* y servent d'exercice de lecture aux bambins. Enfin, je verrais volontiers, une dernière raison de la popularité d'Euripide au pays des Pharaons dans le goût manifeste — prouvé par les papyrus [7] — qu'avaient les Égypto-Grecs pour le roman. Le roman semble né à l'époque hellénistique de l'union de trois éléments : l'*exotisme*, mis à la mode par les conquêtes lointaines d'Alexandre, l'*histoire*, devenue rapidement anecdotique et fabuleuse, pour mieux célébrer le Macédonien, et les *intrigues galantes* suggérées aux écrivains par la vie mondaine d'Alexandrie. Or le théâtre d'Euripide a bien parfois une allure romanesque : le poète aime dépayser spectateurs et lecteurs par une géographie fantaisiste ; il se plaît à enrichir les vieilles légendes mythologiques d'épisodes de son invention et il recourt volontiers aux complications sentimentales les plus étranges [8]. Tous ces traits

---

1. Si on feuillette l'index des *Rhetores Graeci*, Eschyle y est nommé 6 fois, Sophocle environ 30 fois, Euripide 90. A noter toutefois que la proportion est un peu changée chez un véritable savant, l'érudit égyptien Athénée de Naucratis : 36 mentions d'Eschyle, 76 de Sophocle, 78 d'Euripide.

2. Cf. L. Séchan, *Études sur la tragédie grecque dans ses rapports avec la céramique*.

3. M. Ernout me suggère avec raison que les difficultés de la langue d'Eschyle et de Sophocle ont pu causer l'abandon relatif où on les laissait.

4. Autre exemple de la popularité d'*Andromède* dans le monde grec : Lucien, *De conscr. hist.* 1, raconte plaisamment qu'en 306, au début du règne de Lysimaque, l'acteur Archélaos, pour avoir joué *Andromède* à Abdère, y déchaîna une épidémie de fièvre tragique ; les habitants, pâles et amaigris, ne cessaient de fredonner un passage de la tragédie : « Eros, tyran des dieux et des humains », que cite aussi Athénée.

5. *Anthol. Pal.* VI, 310.

6. Nos 57 et 100.

7. Nous avons sur papyrus, sauf erreur, une trentaine de fragments de romans.

8. L'inceste, par exemple, n'était pas pour choquer les Égyptiens, chez qui les mariages entre frères et sœurs étaient de tradition et qui voyaient dans la famille

flattaient les préférences personnelles des Égypto-Grecs et contribuaient à garder au poète la faveur du public.

Les papyrus peuvent nous fournir encore une autre indication, et ils sont assez nombreux pour qu'elle soit vraisemblable. Il n'y a pas de raison pour refuser de croire que les 9 papyrus de *Médée* et d'*Oreste* et les 10 papyrus des *Phéniciennes* signalent les tragédies préférées en Égypte dans l'œuvre du poète. Les beautés et même les défauts de ces pièces suffiraient à justifier ce choix. Mais il y a plus. La Médée d'Euripide devait rester une figure familière au pays qui avait vu naître la Médée d'Apollonios, et les sciences occultes étaient trop pratiquées dans la vallée du Nil, pour qu'on ne s'y intéressât pas à la magicienne [1]. *Oreste* et les *Phéniciennes*, d'autre part, sont presque des tragédies inséparables : c'est un fait connu qu'elles ont été expliquées dans les écoles jusqu'à la fin de la période byzantine. On a même montré récemment que « les *Phéniciennes*, qui aujourd'hui ne sont plus guère connues que du philologue, étaient dans l'antiquité une des pièces les plus célèbres d'Euripide [2]. » Outre les dix fragments, deux détails confirment cette affirmation pour l'Égypte : les *Phéniciennes* sont la seule tragédie dont nous ayons des scholies séparées sur papyrus (6e s.), la seule aussi qui ait fourni un thème d'imitation à un amateur, à un maître ou à un écolier [3] :

Si nous passons à la chronologie, nous avons le tableau suivant [4] (page 28).

Il résulte de ce classement que nos textes s'échelonnent entre le IIIe s. avant et le VIIIe s. après J.-C. : 25 datent du IIIe s., 11 du IIIe-IIe s., 15 du IIe s., 1 du IIe-Ier, 4 du Ier s. av. J.-C., 2 du Ier s. ap. J.-C., 3 du Ier-IIe s., 18 du IIe s., 9 du IIe-IIIe s., 13 du IIIe s., 1 du IVe s., 4 du IVe-Ve s., 6 du Ve s., 1 du Ve-VIe s., 2 du VIe s., 1 du VIe-VIIe s., 1 du VIIIe s. Un papyrus n'est pas daté.

---

royale, entre autres cas scandaleux, Evergète II, après avoir égorgé son enfant dans ses bras, épouser sa sœur veuve, Cléopâtre II, devenue sa belle-sœur par son premier mariage avec Philométor, puis répudier Cléopâtre II, pour épouser, après avoir abusé d'elle, sa nièce Cléopâtre III, fille de Cléopâtre II et de son frère Philométor.

1. Fr. Cumont, *L'Égypte des astrologues*, notamment p. 163 sqq. On se rappelle aussi le grand nombre des papyrus magiques.

2. W. Riemschneider, *Held und Staat in Euripides' Phœnissen*, Wurzbourg (1940), p. 1.

3. Cf. nos 54 et la note et 150. Homère et les fabulistes ont fourni des thèmes d'imitation en prose, mais un passage de Virgile est paraphrasé en vers dans *PSI* II, 142. Le cas du no 129 semble un peu différent.

4. Le numéro des fragments de pièces perdues est en italiques. Le classement ne comprend que les papyrus des trois grands tragiques.

IIIe s. av.	13, 18, 20, 21, 22, 23, 27, 33, 35, 40, 44, 45, 57, 62, *72*, *82*, *83*, *85*, *89*, *90*, *96*, *98*, *99*, *100*, *104*, *105*.	26
IIIe-IIe s. av.	15, 26, 34, *81*, *92*, *95*, *106*, *112*, *115*, *116*, *117*.	11
IIe s. av.	19, 30, 31, 32, 36, 52, 54, *66*, *80*, *94*, *103*, *109*, *110*, *113*, *114*.	15
Ier s. av.	47, 48, 53, *87*.	4
Ier s. ap.	55, 65.	2
Ier-IIe s. ap.	42, 50, *71*.	3
IIe s. ap.	4, 9, 12, 43, 58. 59, 60, *67*, *68*, *73*, *74*, *75*, *76*, *77*, *78*, *79*, *93*, 108.	18
IIe-IIIe s. ap.	2, 7, 39, 51, *69*, *84*, *91*, *97*, *107*.	9
IIIe s. ap.	1, 5, 6, 8, 14, 16, 25, 28, 63, *86*, *88*, *101*, *118*.	13
IIIe-IVe s. ap.		
IVe s. ap.	3.	1
IVe-Ve s. ap.	10, 41, 61, 64.	4
Ve s. ap.	24, 37, 38, 46, 49, 102.	6
Ve-VIe s. ap.	11.	1
VIe s. ap.	29, 56.	2
VIe-VIIe s. ap.	*111*.	1
VIIe s. ap.		
VIIe-VIIIe s. ap.		
VIIIe s. ap.	17.	1
Sans date.	*70*.	1
		118

Comparons ces chiffres avec ceux du classement chronologique des papyrus d'Homère. Tandis que les fragments d'Homère ne cessent d'augmenter en nombre du IIIe s. avant au IIIe s. après J.-C. et décroissent ensuite rapidement, les papyrus des tragiques sont surtout nombreux au IIIe et IIe s. av. J.-C., puis diminuent aux deux siècles suivants, augmentent de nouveau au IIe et IIIe s. ap. J.-C. pour décroître ensuite définitivement. On peut tenter d'expliquer ces fluctuations.

En premier lieu, les associations de technites dionysiaques, récemment fondées, avaient dû faire connaître en Égypte, comme partout ailleurs, les tragédies classiques et en avaient répandu le goût. Il existait même des associations de technites dionysiaques dans la vallée du Nil, dès le IIIe s. — et c'est une preuve de l'hellénisation du pays —, comme le montrent, entre autres, deux inscriptions de Ptolémaïs [1]. L'association de Ptolémaïs com-

1. Dittenberger, *OGIS* 50 et 51 = Michel 1017 et 1018.

prenait, outre deux dramaturges locaux, Phœnippos et Diognétos, toute une troupe d'acteurs, de musiciens et de comparses, dont nous avons les noms. Il n'est pas impossible que des dramaturges locaux, comme ceux de la cité fondée par Sôter, soient les auteurs de pièces, anonymes pour nous, dont nous avons des fragments sur papyrus. Les acteurs ajoutaient leurs œuvres au répertoire classique ; c'est une vraisemblance dont on ne tient pas assez compte, quand on veut à tout prix identifier des fragments tragiques [1]. D'ailleurs, ce n'est pas seulement la capitale qui avait son théâtre de Dionysos. Il y avait aussi des théâtres dans des métropoles ou des villes de province, à Ptolémaïs naturellement, à Arsinoé, à Oxyrhynchos, à Hermoupolis, à Antinooupolis [2].

Une seconde raison encore — et peut-être surtout — était favorable au succès des drames classiques en Égypte. On sait avec quelle passion les Lagides ont fait chercher dans tout le monde grec les éditions des tragiques. Hippocrate [3] nous raconte le subterfuge par lequel l'un des fondateurs de la Bibliothèque d'Alexandrie parvint à se procurer l'exemplaire officiel de l'édition athénienne des tragiques [4], en abandonnant la caution de quinze talents qu'il avait déposée pour en obtenir le prêt. Nul doute que ce texte, qui passa sûrement dans les mains de Callimaque, d'Alexandre d'Etolie et d'Aristophane de Byzance, n'ait été copié à beaucoup d'exemplaires qui, reproduits à leur tour, en entier ou partiellement, ont pu se répandre dans toute l'Égypte [5].

---

1. Il ne m'échappe pas que les auteurs et acteurs tragiques avaient, dès cette époque, des concurrents sérieux auprès d'une partie du public, dans la personne des auteurs et acteurs de mimes, magodies, lysiodies, hilarodies, sans parler d'artistes d'un niveau encore inférieur. Cf. Powell et Barber, *New chapters in the history of Greek Literature* I, p. 54 sqq., 112 sqq. et L. Robert, *Études épigraphiques et philologiques*, notamment p. 10 : « Si l'on ne peut assurer que nous avons dans les papyrus des restes de magodies, du moins il est sûr que plusieurs morceaux appartiennent au mime lyrique, qu'ils soient magodie, hilarodie, simodie ou lysiodie... » et la note 1. On voit, d'autre part, par *P. Hibeh* 54 que, vers la même date, un Grec d'un bourg de province organisa un spectacle de musique et de danse, avec l'attraction d'un μαλακός, à la suite d'un sacrifice. Ailleurs, O. Guéraud, *P. Enteuxeis* 26, c'est un κίναιδος de music-hall.

2. Schubart, *Einführung in die Papyruskunde*, p. 388.

3. *Epidém.* 111, 2.

4. Plutarque, *Vie des dix orateurs* 851 *e* (Lycurgue) nous apprend que Lycurgue avait obtenu par une loi, pour sauvegarder la pureté du texte, qu'on fît copier les œuvres des trois grands tragiques et qu'on en gardât un exemplaire, à toutes fins utiles, dans un bureau officiel d'Athènes.

5. Rien n'empêche aussi de croire que certains immigrés grecs — car ils n'étaient pas tous des aventuriers incultes — avaient apporté avec eux du continent ou des îles des éditions complètes ou partielles des tragiques, au moins de leurs pièces préférées, éditions dont nous aurions des restes dans certains de nos fragments d'époque ptolémaïque. On voit, d'autre part, dans Xénophon, *Anab.* VII 5, 14,

Mais, dans la suite, les compétitions dynastiques, au temps des derniers Lagides, jointes aux révoltes indigènes à la même époque, ne furent pas une période favorable à la représentation ou à la lecture des tragédies classiques, pas davantage la durée d'installation et d'organisation de l'hégémonie romaine. Il fallut la *pax Romana* et l'influence de la seconde sophistique, si grande en Égypte, pour relever le goût d'une partie du public [1] et lui rendre aux IIe et IIIe siècles la curiosité des choses de l'esprit. Mais les habitudes antérieurement prises ne disparurent pas pour autant, et bientôt l'abaissement devint général. Aux représentations tragiques, dans toutes les fêtes des bourgs et des métropoles, on préféra des exhibitions chorégraphiques et des flonflons vulgaires. Comment croire qu'alors on aimait à lire dans le privé les chefs-d'œuvre de la tragédie ? Les éléments de l'hellénisation, favorisée par les Romains, commencèrent à se désagréger sous l'influence de la misère croissante. La détresse économique et « le poids des liturgies », dès le IIIe siècle, firent déchoir peu à peu les familles bourgeoises, qui, seules, pouvaient s'intéresser à la culture littéraire. Enfin les progrès constants du christianisme et la réprobation enflammée des prêtres et des moines contre les spectacles [2] portèrent le dernier coup aux tragédies. Vainement Julien tenta une réaction en faveur de la littérature païenne. On ne trouve plus après lui que quelques amateurs isolés pour savourer en cachette les pièces du répertoire tragique.

Le relevé chronologique nous fournit encore un autre renseignement sur les pièces perdues. Parmi les 25 fragments du IIIe s. av. J.-C., 12 proviennent de pièces disparues ; au IIIe-IIe s., ils sont 8 sur 11 ; au IIe s., 8 sur 15 ; au Ier s., 1 sur 4 ; au Ier-IIe s., 1 sur 3; au IIe s., 11 sur 18 ; au IIe-IIIe s., 5 sur 9 ; au IIIe s., 4 sur

---

que, dès le IVe s., la Grèce exportait des livres (rouleaux de papyrus) dans ses bateaux de commerce.

1. Je dis bien : d'une partie du public, car, pour le reste, notamment dans les bourgs et les villages, les divertissements étaient d'une autre sorte. Nous avons dans les papyrus, spécialement pour les IIe et IIIe siècles, des engagements d'artistes par des particuliers, des associations ou des magistrats municipaux pour des fêtes locales : danseur ou danseuse étoile, ballerines avec ou sans castagnettes, flûtistes des deux sexes, homéristes, artistes et musiciens divers, représentés ou non par leur *impresario*. On aura une idée de la valeur intellectuelle de ces exhibitions et de leurs spectateurs ou auditeurs en constatant qu'un mime se fait payer plus cher qu'un homériste. Cf. W. L. Westermann, *Entertainment in the villages of Graeco-Roman Egypt., Journ. Egypt. Arch.* 1932, p. 16 sqq. et pour les textes, entre autres : *P. Cornell* 9, *P. Grenf.* II, 67, *P. Oxy*, 475, 1025, 1275, *P. Lond*, II, 331, *P. Gen*, 73, *Stud. Pal.* XIII, p. 6. Sur ces artistes des deux sexes, cf. aussi Fr. Cumont, *L'Égypte des astrologues*, pp. 80 sqq.

2. Entre autres, Jean Chrysostome, *Sermon contre les jeux du cirque et les théâtres*.

13; au Ve s., 1 sur 6; au VIe-VIIe s., 1. On se rend compte qu'à partir des IIe et IIIe siècles les tragédies dites perdues commencent peu à peu à disparaître de la circulation. D. L. Page, dans l'introduction à son édition de *Médée*[1], écrit : « Philostrate de Lemnos, qui florissait aux environs de 200 ap. J.-C. est le dernier auteur qui semble bien connaître les pièces (d'Euripide) autres que celles qui subsistent dans nos manuscrits. » Il paraît cependant qu'Athénée, un siècle plus tard, en connaissait encore un bon nombre. Pour ne parler que du théâtre d'Euripide, il fait des citations d'*Andromède*, d'*Antiope*, d'*Augé*, d'*Autolycos*, de *Danaé*, de *Thésée*, *des Crétoises*, de *Mélanippe prisonnière*, d'*Œdipe*, d'*Oineus*, de *Pirithoos*, de *Plisthène*, de *Sthénébée*, de *Skiron*, de *Télèphe*, de *Phaéton*, de *Phrixos*, sans compter les tragédies indéterminées. Mais cette question est peut-être liée à celle des *Anthologies*, qui reste encore assez compliquée et obscure. On l'examinera plus loin brièvement.

Nous arrivons à la répartition géographique de nos fragments, dont voici le tableau :

Marmarique	1, 6, 8, 28, 63, 86, 88.	7
Sinaï	17.	1
Fayoum (sans précision)	51, 57, 69, 100, 101.	5
Arsinoé	29, 41, 102.	3
Gourob	89, 90, 98, 99.	4
Philadelphie	33, 72, 96.	3
Tebtynis	19, 80.	2
Memphis	36, 66 113, 114.	4
Hibeh	13, 18, 20, 21, 27, 35, 44, 82, 83, 85.	10
Oxyrhynchos	2, 3, 4, 5, 9, 10, 11, 12, 14, 16?, 24, 25, 37, 39, 42, 43, 46, 49, 50, 53, 55, 58, 59, 60, 67, 68, 71, 73, 74, 75, 78, 79, 84, 91, 97, 108.	36
Hermoupolis Magna	38, 58, 105.	3
Achmîm	64.	1
Thèbes	31.	1
Provenance inconnue	7, 15, 22, 23, 26, 30, 32, 34, 40, 45, 47, 52, 54, 56, 61, 62, 65, 70, 76, 77, 81, 87, 92, 93, 94, 95, 103, 104, 106, 107, 109, 110, 111, 112, 115, 116, 117, 118.	38
		118

1. P. XLI.

La situation est donc la suivante. 38 papyrus obtenus par achats sont de provenance inconnue. Deux ont été trouvés hors de l'Égypte proprement dite, en Marmarique et au Sinaï. En Égypte même, en allant du Nord au Sud, 17 papyrus proviennent du Fayoum (Arsinoé, Gourob, Philadelphie, Tebtynis), 4 de Memphis, 10 de Hibeh, 36 d'Oxyrhynchos, 3 d'Hermoupolis Magna, 1 d'Achmîm, 1 de Thèbes. Parmi les papyrus du Fayoum, le plus grand nombre, soit 11, sont des IIIe et IIe s. av. J.-C. ; les 6 autres s'échelonnent entre le IIe et IVe s. après J.-C. Il n'y a rien là que de très naturel, puisque le Fayoum fut la première région d'Égypte que les Lagides hellénisèrent, soit en y établissant leurs soldats-colons, soit en y concédant des δωρεαί, et qu'il resta partiellement, mais de moins en moins peuplé aux époques romaine et byzantine, en raison du mauvais entretien des canaux d'irrigation, du dépeuplement progressif des villages et de l'abandon des campagnes. Parmi les papyrus de Basse et de Moyenne Égypte (Memphis, Hibeh, Hermoupolis Magna), la plupart sont antérieurs à l'ère chrétienne. Ces régions aussi, par suite de leur situation le long de l'artère fluviale, ont été de bonne heure et sont toujours restées des lieux de passage et de séjour forcés pour des fonctionnaires ou des voyageurs cultivés, dont le nombre est allé diminuant. Oyxrhynchos, enfin, comme on l'a constaté dans le cas des papyrus homériques, demeura pendant toute son existence, du Ier s. av. J.-C. au VIIe s. ap. J.-C., la ville grecque par excellence, la ville de l'élite intellectuelle provinciale et des bibliothèques, λαμπρὰ καὶ λαμπροτάτη. Les papyrus sans provenance indiquée vont du IIIe s. avant au VIe s. après J.-C. On peut en conclure qu'à toutes les époques il s'est trouvé çà et là en Égypte des lecteurs isolés pour dérouler ou feuilleter les éditions des tragiques. Le *volumen* provenant de Marmarique y a peut-être été copié et lu par un exilé, qui se consolait de sa solitude en méditant le Περὶ φυγῆς de Favorinus. Le texte d'Achmîm était conservé, sinon lu, au Monastère Blanc, fondé à l'époque de Constantin par Apa Bgoul, disciple de saint Pacôme, et celui du Sinaï — œuvre païenne lacérée — appartenait sûrement à un couvent.

Tous ces textes, selon les époques et selon les usages auxquels on les destinait, ont été copiés sur du papyrus, du parchemin, des *ostraca* et des tablettes de bois. Comme les fragments tragiques sont particulièrement nombreux à date ancienne, il n'est pas surprenant que la majorité de nos textes aient été transcrits sur des rouleaux de papyrus, seule forme de livre alors

en usage [1]. Ce sont soit des extraits d'une ou de plusieurs pièces, soit des restes d'éditions complètes ou partielles de tragédies. En tout cas, nous avons là soit des exemplaires de commerce, œuvre plus ou moins soignée de scribes salariés, soit des exemplaires d'amateurs peu fortunés, copiés par eux-mêmes, quelquefois au verso d'un document périmé, par économie [2]. Le nombre des *volumina* sera encore accru, si l'on veut y inclure, comme il serait normal, nos textes tirés de cartonnages [3]. Les fabricants de sarcophages à bon marché achetaient, comme on sait, de vieux rouleaux détériorés ou des archives anciennes. Ils en tiraient par la superposition des feuilles un cartonnage consistant qu'ils enduisaient de stuc et recouvraient des peintures rituelles, pour en revêtir les momies. L'opération inverse a libéré les textes recouverts. A partir du IIIe siècle, le *codex* de papyrus supplante le *volumen* [4], et le parchemin [5] concurrence le papyrus. Cartonnages, *volumina* ou *codices*, nous avons là des restes de livres de bibliothèques. A côté d'eux se trouve la catégorie des ouvrages scolaires, copiés pour ou par des écoliers soit au verso d'un document [6], soit sur des *ostraca* [7], soit sur des tablettes de bois [8]. Ce sont ou des livres de classe, ou des exercices de lecture, d'écriture, ou des passages d'explication.

On est amené par eux à la question des *Anthologies*. Si ce n'est pas ici le lieu de l'étudier à fond, il faut du moins la signaler.

Les fragments de poètes tragiques provenant d'*Anthologies* sont relativement nombreux [9]. Ce sont tous, pour le moment,

---

1. Ce sont les nos 2, 4, 5, 7, 9, 12, 16, 25, 30, 32, 33, 36, 42, 43, 47, 48, 51, 52, 53, 55, 57, 58, 59, 60, 66, 67, 68, 71, 74, 76, 77, 78, 79. 80, 81, 84, 87, 94, 97, 98, 100, 101, 103, 105, 107, 108, 109, 110, 113, 114. Notons que 1, 6, 8, 28, 63, 86, 88, 118 proviennent du même rouleau, le Περὶ φυγῆς de Favorinus ; que 15, 26, 34, 92, 95, 106, 112, 115, 116, 117 sont aussi d'un même rouleau, le Περὶ ἀποφατικῶν de Chrysippe.

2. Textes inscrits au verso d'un document : 19, 39, 72, 75, 97, — sans compter 55, déjà cité parmi les rouleaux. Ces textes peuvent aussi être des textes scolaires.

3. Ce sont les nos : 13, 18, 20, 21, 27, 35, 40, 44, 45, 62, 82, 85, 89, 90, 99, 104.

4. Les *codices* de papyrus sont : 3, 10, 11, 14 (un des plus anciens), 24, 37, 38, 49, 56, 64, 111.

5. Les *codices* de parchemin sont : 17, 29, 41, 46, 93, 102. Notons le cas de 17, formé de bandes de parchemin prélevées sur un vieux *codex* pour consolider la reliure fatiguée d'un livre. Même cas, *P. Lond. Add. Ms.* 34473, pour un *codex* lacéré de Lucain.

6. Cf. ci-dessus n. 2. Bien entendu, ce n'est pas une règle sans exception.

7. Nos 22, 23, 31 (opisth.), 54 (opisth.) et 96.

8. Nos 61, 65.

9. Ce sont les nos : 21, 30, 32, 40, 45, 52, 62, 90, 94, 103, 105, 109, 110, 114, 152.

des extraits d'Euripide. Les *Anthologies* de notre liste peuvent se répartir en plusieurs groupes. Il y a les *Anthologies composites*, qui réunissent des passages de différents dramaturges, passages choisis par des professionnels ou des particuliers pour des raisons personnelles, qui peuvent parfois nous échapper. Tels sont, par exemple, les nos 30, 32, 109, 110, 152. Il y a les *Anthologies spéciales*, qui se bornaient à un genre littéraire ou à une catégorie de textes. Elles sont représentées ici par les nos 40 et 62, tirés d'un même livre, qui ne contenait que des *Cantica* d'Euripide, comme d'autres *Anthologies*, plus nombreuses, ne groupent que des épigrammes ou comme *P. Oxy.* XIII 1261 est composé d'extraits des discours de Thucydide. Il y a les *Anthologies morales*. Celles-là sont parfois destinées aux écoles et formées souvent de sentences monostiques, où abondent les emprunts faits à Ménandre surtout et à Euripide. Les femmes y sont généralement fort maltraitées. Nous pouvons rattacher à cette tradition notre n° 32, où des vers d'Euripide, le misogyne, sont cités sans nom d'auteur sous le titre : Ψόγος γυναικῶν. Il y a des *Anthologies scolaires*, suite de petits morceaux d'auteurs différents destinés aux exercices des écoliers, comme nos nos 57 et 100. Il est très vraisemblable que les séries de courtes citations transcrites sur des *ostraca*, par exemple nos nos 22 et 23, sont empruntées par les maîtres d'école à des anthologies de ce genre ou à des *Anthologies morales* plutôt qu'à des éditions complètes [1]. C'est la raison pour laquelle les mêmes vers reviennent si souvent. Il y a, enfin, ce qu'on pourrait appeler des *Anthologies personnelles*, consacrées à un seul auteur, comme sans doute les nos 105 et 114, qui semblent n'inclure que des morceaux d'Euripide.

Le trait commun à toutes ces anthologies anciennes est le même que celui des recueils similaires contemporains. Scolaires ou destinés au grand public, prose ou vers — *narrationes*, *contiones*, pensées, anthologies, florilèges, chrestomathies, extraits, ou de quelque nom qu'on veuille les nommer — tous ces recueils contiennent souvent les mêmes pages, les mêmes « plus belles pages », que les éditeurs, plus ou moins volontairement, empruntent à leurs prédécesseurs. Le fait a été bien mis en relief par MM. Guéraud et Jouguet dans l'introduction de leur

1. Le fait est à peu près certain pour les sentences rangées par ordre alphabétique. Les maîtres les choisissaient dans des *Anthologies*, dont nous avons au moins un exemple : *P. Janda* 77 (lettre ω.)

magnifique publication : *Un livre d'écolier du IIIe s. ap. J.-C.* [1]. Il en résulte, pour prendre un exemple concret, qu'on ne peut affirmer qu'un homme du Ve siècle lisait encore dans son intégrité la *Mélanippe prisonnière*, sous prétexte qu'un papyrus de Berlin, notre n° 102, nous en a conservé 50 vers mutilés transcrits à cette époque. Ces 50 vers ont peut-être été tirés d'une anthologie antérieure. De même, il n'est pas sûr qu'Athénée ait encore connu *Andromède* en entier, puisqu'il en cite des vers cités par d'autres avant lui.

Les faiseurs d'anthologies n'ont pas, si l'on ose dire, une bonne presse. En élaguant des œuvres trop nombreuses ou touffues, ils ont encouru l'accusation d'être en partie responsables de la perte d'œuvres entières : pièces d'Euripide, par exemple, ou poèmes de Théocrite. Ce reproche est bien exagéré : le salut des productions littéraires de l'antiquité grecque paraît dû à des hasards multiples et inconscients. Le fait que les anthologistes ont cueilli et sauvé pour nous la fleur d'une partie de la littérature grecque n'a ni favorisé la disparition de belles œuvres, ni empêché la conservation de très médiocres. Le scepticisme, semble-t-il, commande de laisser en paix les anthologistes [2].

Résumons-nous. Les papyrus des tragiques grecs ne nous ont pas rendu, ne nous rendront vraisemblablement jamais un drame entier d'Eschyle, de Sophocle ou d'Euripide. Mais alors que nous n'avions jadis par la tradition indirecte que de courtes citations des éditions anciennes de ces poètes, ils nous en ont apporté de nombreux et parfois d'importants passages, publiés entre le IIIe s. avant et le VIIIe s. ap. J.-C. Ils nous ont révélé des morceaux plus ou moins longs de pièces dont nous déplorions la perte, notamment des drames satyriques. Ils nous ont fait connaître les auteurs dramatiques et les pièces préférés en

---

1. P. XXIV sqq. C'est ce détail déjà connu qui a sans doute donné à A. D. Knox l'idée, peut-être un peu chimérique, mais vaillamment et adroitement poursuivie, de rechercher *The first Greek Anthologist* (Cambridge, 1922). Ce premier faiseur d'anthologie serait Cercidas.

2. On peut cependant rappeler à ce propos quelques phrases d'un paradoxe d'A. de Vigny sur l'imprimerie dans le *Journal* d'un poète (année 1839) : « Démosthène dit quelque part qu'il copia cinq fois de sa main les œuvres de Thucydide. Un poète ou un grand écrivain avait donc ainsi des lecteurs forcément attentifs et appliqués à connaître et observer minutieusement le moindre détail des beautés du style. Ces lecteurs choisissaient les plus belles choses pour les multiplier. Ces abeilles ne se posaient que sur les belles fleurs ; tout le reste était dédaigné et je pense peu de bien de ce qui ne nous est pas parvenu. » Vigny aurait-il gardé ce dédain s'il avait connu, pour ne nommer que quelques poètes, Ménandre, Bacchylide, Hérondas, et les strophes ardentes de Sapho et les vers douloureux de la tendre Erinna ?

Égypte, les centres où on les lisait à telle époque plutôt qu'à telle autre. A ces gains de premier ordre, ils ont ajouté des renseignements accessoires, mais bienvenus, sur l'emploi des extraits de tragédies dans les exercices d'école et sur la composition des anthologies. Ce sont là des cadeaux de valeur, même s'ils sont parfois en miettes. Les miettes d'Eschyle, de Sophocle, et d'Euripide valent la peine d'être ramassées. Estimons-nous donc heureux de lire aujourd'hui, grâce aux papyrus, la scène de la *Niobé* d'Eschyle, qui fait encore couler tant d'encre, le récit du messager dans l'*Eurypyle* de Sophocle et la majeure partie de ses *Limiers*, le dénouement de l'*Antiope* d'Euripide avec le discours d'Hermès et la soumission de Lycos, et les dialogues pathétiques d'*Hypsipyle*.

Paul Collart.

NOTES CRITIQUES
SUR
LE TRAITÉ *DES MALADIES CHRONIQUES* DE CAELIUS AURELIANUS[1].

Nous avons conservé de l'Africain Caelius Aurelianus (environ ve siècle) deux traités médicaux consacrés à la pathologie et à la thérapeutique spéciales des maladies aiguës et chroniques. Leur valeur exceptionnelle tient au fait qu'ils sont traduits d'un ouvrage perdu de Soranus d'Ephèse, l'un des meilleurs médecins grecs de l'époque hellénistique (début du IIe siècle de notre ère). Dans la critique du texte, les manuscrits étant perdus, on en est réduit aux données des éditions de la Renaissance. Pour le second traité (sur les Maladies chroniques), l'édition princeps parue à Bâle en 1529 par les soins de Jean Sichart (S) nous tient lieu de manuscrit ; son texte est reproduit, avec de nombreuses conjectures, dans une édition anonyme de Lyon, 1566 (R), et dans celle de J. C. Amman, Amsterdam 1709 (A). Je désigne par m les marginales de ces diverses éditions. En tête de chacune des notes ci-dessous, on trouvera le texte de S, suivi éventuellement de conjectures de R ou de A.

*
* *

Chron. 1, 1, 28 *in omni igitur mutatione, hoc est transitu ex qualitate ad quantitatem, prima die oportet curandum aqua uiuere adhibita perunctione* S. *ex qualitate ad qualitatem* Rm.

Les §§ 21 à 35 de ce chapitre sont consacrés à la description des divers « cycles » auxquels le malade doit être soumis dans le

1. Ces notes forment la suite et la fin de mes *Contributions à la critique du texte de Caelius Aurelianus*, thèse de Neuchâtel, 1942, et d'un article de la Mnemosyne (S. III, Vol. XI [1943], p. 133-155). On voudra bien ajouter à la bibliographie donnée dans ma thèse (p. VII-XII) : Einar Löfstedt, *Philologischer Kommentar zur Peregrinatio Aetheriae*, Upsal et Leipzig, 1911 ; Josef Svennung, *Untersuchungen zu Palladius und zur lateinischen Fach- und Volkssprache*, Upsal, 1935. Je renvoie à ma thèse par l'abréviation *Contr.*

traitement d'une affection chronique comme la céphalée. Chacun de ces cycles comprend un certain nombre de changements dans le régime alimentaire ; ainsi le cycle dit « résomptif » (décrit dans les §§ 21-24) comprend quelques jours où le malade mange des légumes et du poisson (*media materia*), puis deux ou trois jours pendant lesquels on lui donne de la volaille, deux ou trois encore où il est nourri de gibier ; enfin on achève le cycle par de la viande de porc. Le cycle dit « métasyncritique », décrit dans les §§ 24-35, se déroule suivant un plan analogue, avec diverses variantes. Le changement dont il est question dans la phrase ci-dessus consiste dans le passage d'une sorte de nourriture à une autre ; il n'est nullement question de quantité. La conjecture proposée dans la marge de l'édition de Lyon est donc excellente, et Amman a eu tort de ne pas l'admettre. Elle est confirmée, d'abord par le § 40, où l'on lit *singula igitur adiutoria adhibenda esse meminerimus sequenti die quam mutatio facta fuerit materiarum, hoc est, qualitatis pulmentorum in aliam transitus qualitatem*, ensuite par un chapitre de la Gynécologie de Soranus qui contient une description du cycle métasyncritique : Sor. Gyn. 3, 15, 3 καθ' ἑκάστην μετέλευσιν ἀπὸ ποιότητος εἰς ποιότητα προσλαμβάνοντα τῶν τριῶν τοῦ ἡμίσους ἄρτου μερῶν ἓν μέρος... συνδοκιμάζειν δεῖ καὶ τὰ τοπικὰ τῶν βοηθημάτων ἐν τῇ ἑξῆς ἡμέρᾳ τῆς ἀπὸ ποιότητος εἰς ποιότητα μεταβάσεως.

La genèse de la faute est intéressante à analyser. Dans la formule *ex qualitate in qualitatem*, la répétition du même mot semblait contredire, si l'on n'y prenait garde, l'idée de changement qu'évoque *mutatio*. Sous la suggestion de cette idée, un copiste aura corrigé le texte de son modèle, dans l'intention plus ou moins consciente d'y introduire l'opposition qu'il croyait nécessaire pour qu'il y eût « changement » ; tout naturellement, le mot *quantitas*, opposé à *qualitas* dans des tournures usuelles comme *nunc qualitate nunc quantitate* (Chron. 1, 4, 106), se sera présenté à son esprit.

*
* *

Chron. 1, 1, 29 *oportet igitur radicis cortices in frusta minui paruissima ad librae pondus, quod excedere fas non est, tunc infuso mulso et aceto confecto simplici uel scillino hauriendum atque medendo dare aegrotanti* S. *intra librae pondus* Sm. *atque mandenda dare aegrotanti* A. *mandendum* Friedel p. 32.

Il ne me paraît ni possible, ni nécessaire de décider laquelle des deux leçons *ad librae pondus* et *intra librae pondus* doit

être préférée ; toutes deux sont admissibles. D'autre part, *medendo* est parfaitement défendable ; *medendo aegrotanti* signifie « au malade qu'il s'agit de soigner ». Ce sont plutôt les mots *mulso et aceto confecto simplici* qui demandent une correction. En effet, on ne voit pas le sens qu'il faut donner à *confecto*, car celui de « préparé », auquel on pourrait penser, est exclu par *simplici*, lequel implique, au contraire, que le vinaigre ne doit subir aucune préparation (comp. Chron. 2, 13, 174 où *simplex* est opposé à *frixus* ; 3, 8, 121 où il s'oppose à *curiosus* ; 4, 1, 11 où il s'oppose à *accuratus*). C'est ce qui m'engage à lire : *mulso ex aceto confecto simplici uel scillino*. Il s'agit du mélange de vinaigre et de miel, que les Grecs nommaient ὀξύμελι (cf. Sor. Gyn. 1, 52, 2 ; 1, 63, 1). Un terme latin adéquat pour désigner cette mixture faisant défaut[1], les traducteurs devaient recourir à une périphrase. Chez Caelius Aurelianus, on trouve tantôt l'expression *acetum mulsum*, p. ex. Acut. 2, 29, 154 *uel abrotano ex aceto mulso atque pipere admixto* (traduit d'Hippocr. Vict. acut. spur. 11 καὶ ἀβρότονον ἐν ὀξυμέλιτι πιεῖν καὶ πέπερι), tantôt *mulsum ex aceto confectum*, p. ex. Acut. 2, 19, 118 *mulsum ex aceto exhiberi iubet* (*Hippocrates*) *quod oxymeli uocant* (= Hippocr. Vict. acut. spur. 31 ὀξύμελι) ; 2, 29, 154 *summum* (*inquit*) *est etiam panacen in mulso ex aceto confecto decoquere* (= Hippocr. Vict. acut. spur. 34 καὶ τὸ πάνακες ἐν ὀξυμέλιτι ἀναζέσαντα).

*
* *

Chron. 1, 1, 39 *betae nigrae... succo... narium cauernis infuso uti possumus ; etenim fit mucilenta humoris excussio, qua aegrotans releuetur, nonob detractionem, ut supra diximus, materiae, sed quod adiuncta agitationis utilitas capiti beneficium tradat* S. *muccilenti* Rm.

Les mots *ut supra diximus* renvoient le lecteur au § 38, où l'on lit *non quidem haec humoris siue phlegmatis detrahendi causa methodus ordinauit, sed ut etiam oris interiora adiutoriorum agitatione capiti beneficium tradant.* Ce parallèle indique que la fin de la phrase (à partir de *non ob detractionem*) exprime non la cause du soulagement que ressent le malade, comme *quod* le donnerait à penser, mais l'intention dans laquelle les

1. Cf. pourtant CGL II 577, 38 *ducicadus : oximeli, melicratio* ; mais l'adjectif *dulcacidus* est rare et nulle part ailleurs il n'est donné comme traduction de *oxymeli* (voir TLL 5, 1, 2182, 46-52).

méthodiques prescrivaient le traitement en question ; ce que confirme le mode de *tradat*. Cela étant, *ob* ne fait pas difficulté, car on le rencontre, chez Caelius Aurelianus, aussi bien pour exprimer la cause (p. ex. Acut. 2, 18, 106 ; 2, 21, 127 ; Chron. 4, 3, 35) que le but ; dans ce dernier sens, il est souvent suivi de l'adjectif verbal (p. ex. Acut. 2, 11, 80 ; 2, 12, 83 ; 85 ; 3, 4, 35 ; 3, 17, 155 ; Chron. 1, 1, 31 ; 2, 11, 128 etc.), mais ce dernier peut aussi manquer : ainsi Acut. 2, 9, 54 *ob uirium tutelam* ; Chron. 2, 3, 67 *ob mitigationem doloris* ; 2, 14, 203 *ob purgationem sordis* ; 3, 2, 33 *ob facultatem reiiciendi* ; 3, 8, 148 *ob tumoris medelam*. Par contre, *quod* ne peut être maintenu. Or, une des conjonctions dont Caelius Aurelianus se sert le plus volontiers pour exprimer, soit le but, soit la conséquence (il n'est pas toujours possible de distinguer ces deux sens) est *quo* ; voir p. ex. Acut. 1, 9, 61 *lumen... arguto usu machinatum, quo... aegrotantis uultum perfundat et nullas tangat alias corporis partes* ; 2, 37, 201 *singula... sunt... frequentissime mutanda, quo frigida perseuerent atque... medeantur* ; Chron. 1, 1, 15 *erit adhibenda gestatio... quo partes uehementer patientes releuentur* ; 2, 7, 106 *gestatio praetecto ore, quo spiratio nulla tangatur iniuria*, etc. C'est elle que le sens réclame dans le passage qui nous intéresse ici et que je restitue *non ob detractionem... materiae, sed quo adiuncta agitationis utilitas capiti beneficium tradat*. On rapprochera Acut. 1, 5, 45 *oportebat hos... discernere non quidem mutandae curationis causa,... sed ad demonstrationem, quo probemus etiam specialium uti discretione, haec posuimus* ; Chron. 2, 13, 151 *adhibenda... cibi abstinentia... non ob relaxanda corpora, sed quo altiora... immobilia perseuerent* ; 3, 4, 54 *resumendi aegrotantes, adhibito usu aquarum naturalium atque natatione maritima et uaporatione locorum natura spirantium, quo etiam sudores moueantur, non ob uirium fatigationem, sed quo possit... recorporatio* (Rm, *corporatio* S) *fieri patientium partium*.

*
* *

Chron. 1, 1, 39 *est etiam ex localibus adiutoriis usura corporum, ut sunt ea quae conficiuntur ex euphorbio uel adarce, opobalsamo, aphronitro, murra, uel aliis similibus uirtute rebus* S. *adiutoriis corporum usus acriorum* Rm. *adiutoriis usus acoporum* Triller chez Kühn, De incubone p. 9.

La conjecture de l'édition lyonnaise a été suggérée par le passage suivant du même traité : Chron. 1, 3, 59 *ac si passio*

tardauerit... conuenit etiam radicum uomitus atque drimyphagia, capitis quoque detonsio ac corporum usus acriorum. Je ne crois pas, cependant, pouvoir m'y rallier. En effet, le sens qu'elle obligerait à donner à *corpus*, à savoir « matière, substance » (« corps » dans la terminologie chimique moderne), ne se trouve pas ailleurs chez Caelius Aurelianus, qui emploie toujours ce mot soit dans l'acception de « corps humain », soit dans celle de « partie du corps, chair » (p. ex. Acut. 3, 4, 28 *phlebotomari... ex locis sub mamilla constitutis noxium... iudicamus,... siquidem plurima oporteat corpora diuidi, cum neque facile sub uisum uenae deuenire possunt*), et une fois au sens philosophique de « matière » : Acut. 1, 14, 115 *neque naturam aliud esse* (*contendit Asclepiades*) *quam corpus uel eius motum*. L'expression *corporum usus acriorum*, au § 59, me semble donc suspecte, et en tout cas ce parallèle douteux ne suffit pas à autoriser son introduction dans la phrase que nous étudions. Au surplus, *ut sunt ea quae conficiuntur ex euphorbio*, etc., indiquent nettement qu'il ne s'agit pas de « substances » simples, mais de remèdes composés.

C'est certainement Triller qui a vu juste en proposant la restitution *usus acoporum*. En effet, sa conjecture permet une explication satisfaisante de la faute. La confusion de *s* et de *r* est fréquente dans les manuscrits, et les découvertes de Zwickau ont montré qu'en particulier dans celui des *Maladies chroniques* dont s'est servi Sichart, ces deux lettres, surtout en position finale, pouvaient aisément être prises l'une pour l'autre (comp., p. ex., les mots *uideatur* et *docuimus* dans le fac-simile joint à l'article d'Ilberg, Sitzungsber. 1921, ligne 21) ; la fausse lecture *usura* entraîna la retouche *corporum*. De plus, le sens obtenu par cette correction est irréprochable. Les *acopa* (voir Contr. p. 56), dont l'emploi est prescrit en quatorze endroits des Maladies chroniques, y sont qualifiés parfois d'*acriora* (p. ex. Chron. 1, 4, 99 ; 4, 3, 76), de *feruentia* (Chron. 3, 8, 112 ; 4, 7, 102) ou de *lacessentia* (Chron. 5, 4, 76)[1]. Parmi les ingrédients qui les composent, on trouve l'euphorbe (Chron. 3, 2, 41 ; 4, 3, 76 ; 4, 7,

1. Le terme d'ἄκοπον, ayant perdu son sens primitif de « reconstituant, remède contre la lassitude », en était venu à désigner tous les remèdes de consistance molle analogues aux cérats, quelle que fût leur action ; si bien que l'on avait été obligé de spécifier celle-ci par des adjectifs (Gal. 13, 1005-1007). Dans un fragment d'Antylle conservé chez Oribase (Orib. coll. med. 10, 29, 2 et suiv.), ces remèdes sont divisés en ἄκοπα θερμαντικά, μαλακτικά et ἀμυκτικά, ces deux dernières catégories étant réservées au traitement des maladies chroniques. Cela étant, il est à présumer que *acriora* et *lacessentia* désignent les ἄκοπα ἀμυκτικά.

102 ; 5, 2, 39), l'*adarce*, sorte de plante laineuse qui s'attache aux roseaux (Chron. 5, 2, 39), le baume ou *opobalsamum* (Chron. 4, 3, 76) et l'aphronitre ou fleur de nitre (Chron. 2, 1, 33), c'est-à-dire quatre des cinq substances citées dans le passage qui nous intéresse ici. Enfin, ces *acopa* font partie des remèdes destinés à provoquer la métasyncrise, comme les *adiutoria localia* dont il est question.

Reste à savoir si la même correction est applicable au passage où *corporum usus acriorum* est effectivement attesté (Chron. 1, 3, 59). Comme *corporum* y est précédé de *ac*, je pense qu'il est indiqué de restituer *conuenit etiam... drimyphagia, capitis quoque detonsio, acoporum usus acriorum.*

*
* *

Chron. 1, 1, 43 *dehinc si etiam hiis gestis passio permanens erit, secundo uel tertio utendum helleboro, sed praesumptis uiribus ex corporis refectione* S.

Praesumere se lit quatre fois chez Caelius Aurelianus : une fois au sens de « ôter au préalable » : Chron. 2, 13, 160 *mala cydonia cocta... uel torrida praesumpto tegmine* (« après les avoir pelés ») ; puis dans un passage (Chron. 1, 1, 34) dont le texte est corrompu et le sens douteux ; ensuite dans celui que j'ai mis en tête de cette note, et dans cet autre : Chron. 1, 4, 111 *ac si non sufficiens hellebori fuerit agitatio, quam Graeci sparagmon uocant, et paruo euentu successerit perseuerante passione, erit etiam secundo uel tertio hellebori usus adhibendus, sed praesumpto uiribus aegro.* Ces deux passages sont exactement comparables, et dans tous deux *praesumere* fait difficulté ; on ne voit pas, en effet, ce qu'il pourrait signifier.

L'ellébore, employé principalement dans le traitement des maladies chroniques, était un des moyens les plus violents auxquels recouraient les méthodiques dans la cure métasyncritique. Il était donc indiqué de ne pas l'administrer à n'importe quel moment, et de s'assurer que le malade fût en état de supporter la réaction qu'il provoquait. Aussi prenait-on soin de soumettre celui-ci à un régime fortifiant préalable. Voir p. ex. Acut. 3, 16, 135 *et est helleborum recorporatiuae uirtutis ac propterea tardis passionibus conueniens,... et in earum principaliter lenimento, atque regulis ciborum aegrotante praeparato... ; sine his igitur nihil ueneno differet helleborum datum* ; Chron. 1, 4, 99 *resumpto corpore helleborum adhibemus* ; 2, 14, 214-215 *item Praxagoras secundo libro curationum hiis, qui pulmonis*

ulcere afficiuntur, initio helleborum probat atque sitim faciendam, tum resumendos, non aduertens primo resumptione, tunc helleboro utendum, quo possint eius laborem perferre aegrotantes ; ad summam, non resumpto uiribus deficienti helleborum non conuenit ; Chron. 3, 8, 153 *in ascite uero initium ex uomitu sumit* (*Themison*), *quem helleboro faciendum probat... ; et est praeceps atque, ut ita dixerim, periculosum non medicatum corpus magno adiutorio disiicere* (Rm, *discere* S). On voit que, dans les deux passages que nous discutons, les participes *praesumptis* et *praesumpto* devraient avoir respectivement le sens de *resumptis* et *resumpto*. On obtiendra un texte irréprochable, au prix d'une retouche légère, en les corrigeant comme suit : Chron. 1, 1, 43 *utendum helleboro, sed praeresumptis uiribus ex corporis refectione* ; Chron. 1, 4, 111 *secundo uel tertio hellebori usus adhibendus, sed praeresumpto uiribus aegro*.

Praeresumere, il est vrai, n'est attesté ni chez Caelius Aurelianus, ni ailleurs. Mais on trouve, dans les *Maladies aiguës* et dans les *Maladies chroniques*, une foule de verbes composés avec le préfixe *prae-*, ajoutant la nuance de « au préalable ». Un bon nombre d'entre eux ne se lisent que chez Caelius Aurelianus, ou du moins n'ont ce sens spécial que chez lui (consulter Löfstedt, *Vermischte Studien zur lateinischen Sprachkunde und Syntax*, Lund 1936, p. 98 n. 2). En voici quelques exemples[1] : *praecoquere* « cuire auparavant » (Acut. 1, 10, 73 ; Chron. 1, 5, 161) ; *praecurare* « soigner auparavant » (Acut. 2, 37, 207 ; Chron. 3, 2, 30) ; *praedare* « administrer auparavant » (Acut. 2, 37, 213 ; Chron. 3, 7, 95) ; *praeficere* « faire auparavant » (Acut. 3, 3, 21 *praefecta sanguisugarum uulneratione* ; Chron. 2, 14, 218 *ulceratione cutis praefecta*) ; *praefricare* « frictionner auparavant » (Acut. 1, 11, 79*) ; *praegerere* « faire auparavant » (Chron. 1, 5, 150* *obliuio praegestorum*) ; *praegypsare* « enduire de gypse auparavant » (Chron. 3, 2, 43*) ; *praeinfundere* « mettre infuser au préalable » (Acut. 2, 24, 136 ; 2, 37, 200 ; Chron. 4, 3, 47 ; à restituer sans doute dans les passages Chron. 2, 7, 110 ; 5, 10, 124, où l'édition princeps offre des formes de *praefundere* qui ne conviennent guère au sens) ; *praelinire* « enduire au préalable » (Chron. 2, 4, 80 ; 3, 8, 120*) ; *praeliquare* « filtrer auparavant » (Chron. 5, 10, 108*) ; *praepurgare* « purger au préa-

1. L'astérisque (*) indique que pour le mot en question toutes les références relatives à Caelius Aurelianus sont rapportées.

lable » (Acut. 1, 15, 153; Chron. 2, 1, 39); *praeradere* « raser au préalable » (Acut. 1, 11, 79; Chron. 5, 4, 74 *praeraris* S, *-rasis* Rm); *praeroborare* « fortifier au préalable » (Chron. 4, 1, 3*); *praesauciare* « affaiblir auparavant » (Acut. 1, 3, 39*); *praesiccare* « faire sécher au préalable » (Chron. 2, 14, 217; 4, 3, 53*); *praetegere* « couvrir au préalable » (Acut. 1, 9, 65; Chron. 1, 4, 112); *praeterere* « piler au préalable » (Acut. 1, 17, 169*); *praetorrere* « rôtir au préalable » (Chron. 3, 8, 112*); *praeulcerare* « ulcérer au préalable » (Chron. 5, 1, 18*); *praeuexare* « affaiblir auparavant » (Acut. 2, 32, 166 *bis*; Chron. 1, 1, 18; 33*); *praeuitiare* « attaquer auparavant » (en parlant d'une maladie; Chron. 2, 1, 15*). La fréquence extraordinaire des verbes de ce type, chez Caelius Aurelianus, s'explique par le fait que Soranus affectionne les composés en προ-. L'index de l'édition de Soranus par Ilberg, p. 257-260, en donne une foule d'exemples, auxquels un fragment conservé par Galien (Gal. 12, 414-421) permet d'ajouter προανατρίβω (417); προαποσμήχω (419 *bis*); προεκνιτρόω (418 *bis*); προξυράω (417, 418, 419); προτρίβω (420). Rien ne serait donc mieux conforme à l'usage de Caelius Aurelianus que le verbe *praeresumere*, traduisant peut-être προαναλαμβάνω[1]; l'exemple cité plus haut de *praeinfundere* montre, en tout cas, qu'il admet des verbes dans lesquels *prae-* se superpose à un autre préfixe.

*
* *

Chron. 1, 4, 90 *tunc spongiae euaporationibus, qui curationem labori sustinuerunt, recuramus* S. *eos qui curationis laborem* Rm.

Je ne vois pas, pour l'instant, de solution satisfaisante au problème que posent les mots *qui curationem labori sustinuerunt*. La conjecture de l'édition de Lyon est certainement ingénieuse et peut être appuyée par la comparaison de Chron. 2, 3, 70 *acopibus et dropacis* (lire *acopis et dropacibus* Rm); 2, 13, 152 *usibus nutus* (lire *usi nutibus* A); 4, 1, 5 *uomitiuis ieiunus* (lire *uomitibus ieiunis* Am); ces passages prouvent, en effet, que dans le manuscrit dont Sichart s'est servi, il pouvait arriver que la

1. Non attesté chez Soranus; relevons pourtant que Rose, dans ce passage: Sor. Gyn. 3, 38, 3 ἐν δὲ τοῖς διαλείμμασιν ὅλον τὸ σῶμα προσαναλαμβάνομεν διὰ τῆς ἀναληπτικῆς ἐπιμελείας a conjecturé προαναλαμβάνομεν. Les verbes doublement composés comme προανακουφίζω, προαποθεραπεύω, etc., sont chez Soranus d'une fréquence surprenante.

désinence d'un mot ait passé à un mot voisin, ou même que deux mots juxtaposés aient échangé leurs désinences (autres exemples de ce type de faute chez Niedermann, *Essais d'étymologie et de critique verbale latines*, Neuchâtel 1918, p. 52-53). Le sens obtenu reste pourtant douteux.

Le mot *euaporationibus* est suspect. D'abord il n'est employé nulle part ailleurs par Caelius ; ensuite, il ne convient pas au sens de la phrase. La correction en *tunc spongiae uaporationibus... recuramus*, s'impose ; après la finale de *spongiae*, la faute est aisément explicable. *Vaporatio* se rencontre en un grand nombre de passages de notre auteur ; voir p. ex. Chron. 1, 1, 13 ; 1, 4, 91 ; 2, 1, 22 ; 2, 3, 67 ; 2, 6, 92 ; 2, 13, 174 ; 202, etc.

*
* *

Chron. 1, 4, 110 *quapropter immissis digitis ex utraque parte buccarum circa maiores dentes, oris facienda distantia ; tum imponenda ptygmata multiplicia, quae si forte defuerint, cuneos ex ferulis scissis mittere poterimus, quod scientes aegrotantem seruemus* S. *quo scientes aegrotantem seruemus* R. *quo certe aegr. seru.* Am.

La correction de *quod* en *quo* est bonne ; sur l'emploi de *quo* au sens de *ut* final ou consécutif, voir p. 40. Elle ne suffit pourtant pas à fournir un texte compréhensible ; *certe* est une conjecture dépourvue de probabilité. Pour arriver à une restitution plausible, il faut examiner le sens de l'ensemble du passage. Il s'agit d'épileptiques dont les dents restent serrées et la bouche fermée (§ 109 *illisis dentibus atque ore clauso*), de sorte qu'ils courent le risque d'être étouffés. Le médecin doit donc introduire ses doigts dans leur bouche, de chaque côté, à la hauteur des molaires, et les forcer à l'ouvrir ; ensuite, il placera entre les dents une bande plusieurs fois pliée, ou, à son défaut, des baguettes. Le but de cette intervention est évidemment d'empêcher la bouche de se refermer, de maintenir le malade (*aegrotantem seruemus*) avec la bouche ouverte : *hiscentem*. Le texte original devait donc porter : *cuneos ex ferulis scissis mittere poterimus, quo hiscentem aegrotantem seruemus*[1]. Chez Caelius

1. Une faute exactement comparable se trouve chez Tite-Live, 44, 45, 10 *aliquotiens dicere incipientem cum lacrimae impedissent, quia ipse hiscere nequiit,... de templo descendit*, où *ipse hiscere nequiit* est une conjecture de Madvig pour *IPSESCIRENEQVID* du manuscrit de Vienne (comp. 45, 37, 13, où le même manuscrit porte *iscire* pour *hiscere*).

Aurelianus, *hiscere* a tantôt la valeur transitive d'« ouvrir », p. ex. Acut. 2, 11, 80 *os aegrotantis distendimus atque hiscere tentabimus*, tantôt la valeur intransitive, et signifie alors, soit « ouvrir la bouche » (en parlant du malade), p. ex. Acut. 3, 6, 67 *quo hiscere atque os aperire uoluerint patientes*; Chron. 5, 10, 119 *hyssopum... incendentes... aegros hiscere iusserunt et... nidorem transuorare*, soit « être ouvert » (en parlant de la bouche), p. ex. Acut. 2, 10, 70 *oris hiscens atque dimissa hebetudo*; 3, 5, 50 *oris hiscens distantia*.

*
* *

Chron. 1, 4, 140-141 *Themison uero libro primo tardarum passionum... : ante accessionem phlebotomandus, inquit, si ordo fuerit augmentorum praeseruatus; sin uero errans fuerit perspectus, post accessionem imperat phlebotomiam adhibendam. modum autem detrahendi sanguinis eius approbat mutationem. quae sunt uanissimae inuentiones, sicut libris specialium adiutoriorum docuimus* S. *mutatione* R.

La conjecture *mutatione* est confirmée par la comparaison de Acut. 2, 29, 157 *neque enim moderatio detractionis sanguinis mutatione demonstratur*. Les découvertes de Zwickau ont permis de constater que dans le manuscrit des *Maladies chroniques*, les hésitations entre *-e, -em, -a, -am*, etc. étaient particulièrement fréquentes (voir Ilberg, Sitzungsber. 1921 p. 826; 1922 p. 284).

Inuentio est attesté, chez Caelius Aurelianus, dans les passages suivants : Acut. 1, 17, 170 *naturae uel fortunae... quas (Empirici) saepe suis inuentionibus duces fuisse testantur*, où il traduit le terme de l'école empirique εὕρεσις (voir Max Bonnet, *De Claudii Galeni Subfiguratione empirica*, Bonn 1872, index, au mot *inuenire*; Deichgraeber, *Die griechische Empirikerschule*, Berlin 1930, p. 368, au mot εὕρεσις); 2, 14, 94 *discernuntur autem (sputa saniosa et sanies) exercita inuentione*, dont le sens n'est pas clair; Acut. 2, 24, 136 *Heraclides... probat... malagma quod Apollophanis appellamus... item sua inuentione conscriptum*; 3, 4, 39 *arteriae... diuisura... quae a nullo sit antiquorum tradita, sed caduca atque temeraria Asclepiadis inuentione affirmata*; enfin dans la phrase qui fait l'objet de cette note. Or, il est aisé de remarquer que dans ce dernier cas, il ne convient pas au sens; comme l'ont montré les passages cités ci-dessus, Caelius Aurelianus l'emploie avec sa valeur ordinaire de « découverte, invention ». Or, la saignée n'est pas une invention de

Thémison, qui n'est pas non plus le premier à l'appliquer en cas d'épilepsie ; le principe auquel il est fait allusion, de régler la quantité du sang à évacuer d'après ses changements de couleur (*modum... detrahendi sanguinis eius approbat mutatione*) ne remonte pas plus à lui, puisqu'il est appliqué déjà par Hippocrate (v. p. ex. Hippocr. Vict. acut. 22, traduit chez Caelius Aurelianus, Acut. 2, 19, 114). Au surplus, ce que Soranus blâme chez Thémison, ce n'est pas le recours à la saignée contre l'épilepsie, puisqu'il la prescrit lui-même (voir Acut. 1, 4, 80-89). Il lui reproche seulement de soumettre l'emploi de ce remède à des considérations théoriques vaines sur la périodicité des accès et sur la couleur du sang. Il suffit de corriger *inuentiones* en *intentiones* pour lever la difficulté ; comp. Acut. 2, 9, 48 *iners etiam atque uana intentio dierum numerus atque modus stadiorum circa gestationem adhibendam* ; 2, 22, 132 *mala atque caduca intentione confirmat circa quartum diem cibum dandum* ; Chron. 2, 1, 54 *prohibet etiam unius anni spatio* (*-cio* S), *uana intentione tempus definiens* (cf. 2, 1, 61).

*
* *

Chron. 2, 1, 14 *est autem ratione credibile, caeterorum quoque interiorum singula paralysi uitiari, ut pulmonem, cor uel discrimen thoracis atque uentris quod Graeci diaphragma uocant, aut hypozygon uel splenem aut iecur praeueniri adprehensione mortem patientis, quae saepe latent facta, cum non propria possint apprehensione signari. Herophilus denique repentinam mortem nulla ex manifesta causa uenientem fieri inquit paralysi cordis.*

Apprehensio est employé par Caelius Aurelianus dans deux acceptions : tantôt il signifie « accès violent » (notamment de catalepsie), p. ex. Acut. 2, 10, 56 ; 64 ; 2, 12, 84 ; 86 ; Chron. 2, 5, 86 ; 4, 8, 109 ; tantôt, il désigne l'action de saisir par l'esprit, en particulier le diagnostic d'une maladie : Acut. 1, 8, 57 *explicata uariae passionis apprehensione ad eius curationem transeamus* ; Chron. 5, 4, 63 *confirmabitur apprehensio lapidis generati adhibita melotide*. De même, *apprehendere* signifie « saisir » (chron. 2, 1, 45), notamment au figuré, en parlant d'un accès qui s'empare du malade (Chron. 1, 4, 115), ou « constater, diagnostiquer » (Acut. 1, 8, 56 ; Chron. 1, 4, 129 ; 1, 5, 154 ; 2, 1, 18 ; 2, 12, 147 ; 2, 13, 183, etc.).

Dans le passage ci-dessus, c'est dans le sens de « diagnostic » qu'est employé *apprehensio*. Il y est question de la paralysie de

diverses parties internes du corps, dont la possibilité peut être admise en théorie, mais qu'il est impossible de constater en fait, parce que la mort s'ensuit avant que le diagnostic puisse être établi. Cette interprétation est assurée par la comparaison avec plusieurs passages analogues des *Maladies chroniques*, p. ex. Chron. 1, 4, 73 *difficile est enim hanc passionem* (l'épilepsie) *in continuationem uenire, siquidem praeuentu mortis interueniente minime continuatio intelligi potest*[1]; Chron. 4, 6, 86 *fit autem ulceratio aut in tenuissimis intestinis,... aut in crassioribus;... in omnibus enim eodem tempore fieri uel esse ulcerationem minime posse accipimus, siquidem mors praeueniat aegrotantes.* Comp. Acut. 2, 34, 182 *siquidem (cor)... sit (si* G) *propria pars atque principalis saluti, et propterea, mox pati coeperit, morte praeueniat sensum; uulnerata denique cum fuerit, statim atque sine ulla mora, mors uulneris antecedit effectum.*

Il me semble nécessaire de corriger, dans la phrase que nous étudions, *praeueniri adprehensione mortem patientis*, qui n'offre pas de sens. Le texte original était sans doute *est autem ratione credibile, caeterorum quoque interiorum singula paralysi uitiari, ut pulmonem, cor... uel splenem aut iecur, praeueniri adprehensionem morte*[2] *patientis. quae saepe latent facta, cum non propria possint apprehensione signâri* « il est probable, en théorie, que les organes intérieurs peuvent aussi être atteints de paralysie, par exemple le poumon, le cœur... la rate ou le foie ; mais le diagnostic est prévenu, rendu impossible d'avance, par la mort du patient ; ces paralysies se produisent souvent sans que l'on puisse s'en apercevoir, puisqu'il est impossible de les reconnaître par des signes qui leur sont propres ».

*
* *

Chron. 2, 1, 34 *ordinamus etiam sole corpus torrendum uel paroptesin ex carbonibus aut parietibus calefactis uel pauimento, item lapidibus ac testis, hoc faciunt. etiam ceromata sub sole ignita uel terga praeuncta simili modo calefacta* S. *testis : quod et quidam faciunt* Rm.

Un sens particulier de *facere*, fréquent chez les médecins, est celui de « être efficace, avoir de l'effet », en parlant d'un remède

---

1. *Intelligere* a le même sens que *apprehendere*, comme on peut le voir par le couple de synonymes, Chron. 1, 4, 129, *intelligi uel apprehendi.*

2. Sur l'échange des désinences dans la leçon fautive *adprehensione mortem*, comp. p. 44 et 45.

(voir TLL 6, 122, 12 et suiv.). Caelius Aurelianus en fournit les exemples suivants : Acut. 2, 29, 152 *facit etiam nucleorum contritio* ; 3, 3, 18 *facit etiam oryzae succus* ; Chron. 2, 14, 206 *faciunt etiam ex strobilis... electaria* ; 207 *facit etiam strobili decoctio* ; 3, 18, 114 *facit enim medicamen quod appellamus diahyssopum* ; 4, 8, 126 *faciunt praeterea mora cibo data.* C'est à cet emploi de *facere* que nous avons affaire dans la phrase ci-dessus. En effet, la conjecture de l'éditeur lyonnais est rendue inutile par un simple changement de ponctuation : *ordinamus etiam sole corpus torrendum uel paroptesin ex carbonibus... item lapidibus ac testis; hoc faciunt etiam ceromata sub sole ignita, uel terga praeuncta simili modo calefacta* « nous ordonnons aussi un bain de soleil ou une paroptèse au moyen de braises,... de pierres ou de tessons chauds ; des emplâtres de cire chauffés au soleil produisent le même effet ». On pourrait objecter, il est vrai, que dans les passages cités plus haut, *facere* n'est pas accompagné d'un complément ; mais *hoc faciunt* a des analogies dans *idem faciunt*, *idem facit* : Chron. 3, 2, 29 *lenius autem atque idem faciunt ptygmata ex supra dictis expressa liquoribus* ; 4, 8, 122 *facit idem sinapi exuccatum.* On lit déjà chez Celse 7, 7, 7 C *quod et tardius et non idem facit* « ce remède agit plus lentement et n'a pas le même effet ».

*
* *

Chron. 2, 1, 56 *sed specialiter a laxatione paralysi uitiatis adurentia inquit (Asclepiades) medicamina conuenire, et fomentationem paruam paulo feruentius temperatam, non aduertens quia plurima extenta conclusis similem exigunt laxationem atque indulgentiam tensionis et non ut existimant conscriptionem* S. *et [non] ut existimat* R. *circumscriptionem* Rm.

Ce passage soulève une série de difficultés. Il est possible, par exemple, que *a* devant *laxatione* doive être supprimé ; la leçon *conclusis* est elle aussi suspecte (on attendrait *conductis* ; mais Caelius Aurelianus présente plusieurs cas de confusion entre ces deux formes). Enfin *conscriptionem* ne peut pas être maintenu, parce que *conscriptio* n'est employé par Caelius que dans le sens de « compte rendu, analyse » (Chron. 1, 4, 140), qui ne convient pas ici. La correction *circumscriptio* est à rejeter. Ce mot ne figure que dans un seul passage de notre auteur, trop obscur, au surplus, pour étayer une conjecture : Acut. 2, 32, 165 *si feruoris releuatio fuerit quadam circumscriptione collecta.* Et comme *circumscribere* signifie « limiter, arrêter, mettre fin

à » (p. ex. Acut. 1, 11, 97 ; 2, 10, 77 ; Chron. 3, 4, 50 ; 3, 5, 69 ; 5, 10, 95 ; 108), *circumscriptio* ne pourrait avoir le sens que de « limitation, terme, interruption », qui ne convient pas mieux que celui de *conscriptio*. Or, si l'on examine de plus près la fin de la phrase *laxationem atque indulgentiam tensionis, et non... conscriptionem*, on voit que la leçon cherchée doit s'opposer logiquement à *laxationem atque indulgentiam*. C'est donc *constrictionem* ; comp. Chron. 2, 13, 183 *tanquam laxatiuum... et indignum ad constrictionem*. Je rétablis donc, en adoptant la retouche *existimat* (sujet *Asclepiades*) : *non aduertens quia plurima extenta conclusis similem exigunt laxationem atque indulgentiam tensionis, et non, ut existimat, constrictionem*.

*
* *

Chron. 2, 3, 66 *utendum etiam requie corporis atque abstinentia et silentio suo : etenim officio accepta uoce aures necessario commouentur* S. *summo* Rm. *orificio* Helmreich, BphW 39 (1919) col. 1104.

Ici encore, il suffit de changer la ponctuation de l'édition princeps pour faire disparaître la difficulté : *utendum etiam requie corporis atque abstinentia et silentio ; suo etenim officio accepta uoce aures necessario commouentur*. Caelius Aurelianus emploie d'ordinaire *etenim* en première place (environ 45 fois dans le premier livre des *Maladies aiguës*), mais il place souvent aussi cette conjonction après le premier mot de la phrase (Acut. 1, praef. 12 ; 13 ; 16 ; 1, 3, 40 ; 1, 5, 45 ; 1, 9, 65 ; 67 ; 1, 11, 77 ; 1, 14, 108 ; 1, 15, 128 ; 135 ; 1, 16, 159 ; 160 ; 164 ; 1, 17, 174). La conjecture de Helmreich n'est pas nécessaire, *officium* ayant le sens de « fonction » (physiologique), comme souvent chez Caelius Aurelianus ; comp. Acut. 1, 8, 55 ; Chron. 2, 1, 4 ; 7 ; 37 ; 38 ; 4, 3, 22 ; 4, 9, 131. *Orificium*, au surplus, est rare chez notre auteur (Acut. 3, 17, 141 *in uentriculo et ipsius orificio* ; comp. *os uentris*, Acut. 2, 30, 161 ; 3, 21, 199 et passim).

*
* *

Chron. 2, 4, 84 *sic autem putant quod omnis dens dolore uexatus et qui necet sanos est detrahendus, oportet etiam omnes auferri, si omnes fuerint dolore possessi* S. *quod si omnis* R. *nocet sanis* Rm.

Au lieu de *sic*, je lis *si*. La confusion de ces deux mots est fréquente ; ainsi chez Caelius Aurelianus, Acut. 1, 11, 77 *si* G,

lire *sic* Rm ; Chron. 4, 1, 10 *sic* S, lire *si* R ; on trouve beaucoup d'exemples de ce type de faute dans la *Mulomedicina Chironis*. Quant à *necet*, l'éditeur lyonnais a eu raison de le corriger en *nocet*, mais il aurait dû conserver *sanos*. En effet, Caelius Aurelianus connaît *nocere* en tant que verbe transitif, p. ex. Acut. 1, 15, 143 *si enim quos nocet* (*dieta*) *nescierimus, necessario etiam quos releuet nescire consequitur* ; 1, 17, 167 *eos qui solutione afficiuntur nocet* (*phlebotomia*). De là l'emploi du passif *noceri* dans des passages comme Acut. 1, 15, 120 *nocentur enim quidam non tonsurae causa, sed intemporalitatis eiusdem* ; chron. 2, 13, 155 *succus plantaginis... erit offerendus, et neque plurimus iugiter, ne... partes noceantur* (comp. Chiron 563 *ne ab eo medicamento noceatur*. Voir Stolz-Schmalz [5], p. 377).

*
* *

Chron. 2, 5, 87 *sequitur autem patientes febricula et uocis amputatio cum oculis patientibus atque inpalpebratione... et omnis immobilitas, cum palpebrarum impossibili atque horrenti positione, quae declinatione facta aliqua ex parte accipiat motum ; etenim admota manu ac digitis circuntractis oculis tenus palpebra recognoscitur aegrotantis* S. *oculis patentibus* R.

La catalepsie, dont il est question ici, est décrite également dans le traité des *Maladies aiguës*, où l'on lit entre autres : Acut. 2, 10, 69 *eos uero qui sint in passione iam constituti, sequitur... febris, uocis amputatio... palpebrarum distantia, et infixa atque immobilis intentio luminum, tanquam quicquam intento obtutu cupientium...* 70 *atque ita si ante oculos eorum quisquam digitos circummoueat, palpebrant aegrotantes et suo obtutu manuum traiectationem sequuntur ; uel si quicquam profecerint, etiam toto obtutu conuerso attendunt.* Comp. diaet. pass. 31 *ex quibus catalemticum adprehendis? ex febre atque uocis amissione... pulsu magno atque uehementi, oculis patentibus atque intentibus, palpebrarum fixo obtutu in augmento febrium ; in statu autem uel declinatione motus aliquis efficitur oculorum ; nam cum eis manum ante oculos suspendentes abstraxerimus, eamdem obtutu sequentur, aut digitorum obtractationem pauitantes palpebrare contendunt* (Rose, *palpebra recontendunt* cod. Augiensis CXX). Ces parallèles confirment la conjecture *oculis patentibus* ; ils montrent, en outre, qu'il y a lieu de retoucher les derniers mots, où s'est produite une fausse coupe. Caelius Aurelianus, en effet, a sans doute écrit *palpebrare cognoscitur aegrotans*, comme, plus haut, Chron. 2, 1, 57 *Themison... in quibusdam*

peccare cognoscitur. On notera, à ce propos, l'emploi, fréquent chez Caelius Aurelianus, de verbes comme *noscere*, *perspicere*, etc., au passif, avec la fonction d'auxiliaires à peu près dépourvus de sens, p. ex. Acut. 1 praef. 3 *sine febribus esse noscuntur* (= *sunt* ; de même 2, 40, 234 ; 3, 1, 1) ; 2, 38,223 *recorporatiuae uirtutis esse noscuntur* (= *sunt*) ; 3, 11, 102 *proni ac decliues esse noscuntur* (= *sunt*) ; Acut. 1, 3, 40 *iracundi esse perspiciuntur* (= *sunt*) ; 2, 39, 225 *passio... quinta... die emergere perspicitur* (= *emergit*) ; Acut. 1, 6, 50 *spiratio... tarda esse probatur* (= *est*) ; 2, 37, 211 *uina... quae in Italia nata probantur* (= *nata sunt*), etc. C'est surtout *uideri* que l'on rencontre dans cette fonction, p. ex. Acut. 1 praef. 11 *transire uidebimur* (= *transibimus*) ; 13 *utrum haec consuetudo recta esse uideatur* (= *sit*) ; 1, 11, 76 *ut non ex una parte detractio fieri sanguinis uideatur* (= *fiat*) ; 3, 22, 222 *quae resumptionibus conuenire uidentur* (= *conueniunt*). Consulter Löfstedt, *Kommentar*, p. 207-211 ; Svennung, *Untersuchungen*, p. 451-456.

La phrase qui nous intéresse ici présente encore une particularité remarquable, à savoir *omnis* au sens de *summus*. Dans la langue classique, on le rencontre quelquefois avec cette valeur, p. ex. chez César : Caes. Bel. ciu. 3, 78, 2 *omni celeritate et studio* et chez Cicéron : Cic. Manil. 19 *omni studio ad id bellum incumbere* (comp. Cluent. 54 *omni studio gratiaque* ; Sull. 82 *omni studio uirtute auctoritate*) ; Cluent. 116 *omni contentione* ; Sest. 99 *omni scientia ac diligentia*. Chez Caelius Aurelianus, on relève Chron. 1, 1, 10 *cum omni silentio ac requie* ; 5, 11, 137 *omnis abstinentia*.

*
* *

Chron. 2, 12, 146 (*sed his respondemus quoniam passio non chirurgia sed dieteticarum traditur curatione ; omne etenim adiutorium quod adhiberi uidetur supra dictis fluoribus est dietetica partis, non chirurgiae ; quapropter dieteticas scriptores... de haemoptycis scripserunt ;...) chirurgi uero in chirurgumenis hoc memorare non ausi sunt ; ipse quoque Thessalus secundo libro dietetico de fluore sanguinis scribens, nihil in chirurgumenis memorauit, et impropriam, quod sola dieta curetur in adiutoriis adhibendis, chirurgiae coenoteta scribere* S. *est uero improprium in eo quod sola* Rm.

Certains médecins de l'école de Thessalus (145 *aliqui etiam Thessali sectatores*) rattachaient l'hémoptysie à la communauté dite chirurgicale. Soranus objecte que tous les remèdes employés

pour combattre cette affection concernent le régime ; que l'on ne traite pas de l'hémoptysie dans les traités de chirurgie, et que Thessalus lui-même, dont ces médecins se réclamaient, en a parlé dans un ouvrage diététique et non chirurgical. Par conséquent, il est incorrect d'assigner à la communauté chirurgicale une maladie que l'on traite par le régime. On lira donc *et est*[1] *improprium, quod sola dieta curetur in adiutoriis adhibendis, chirurgiae coenoteti ascribere.* Comp. Chron. 2, 12, 145 *nunc nobis necessario dicendum remanet, ne cui coenoteti* (Rm, *coenotetesi* S) *sanguinis fluor adscribatur* ; 147 *aliae* (R, *alicae* S) *coenoteti eruptionem adscribere.* La déclinaison de *coenotes* présente chez Caelius un mélange de formes de la première et de la troisième déclinaison. On trouve au singulier les nominatifs *coenotes* (R, *coenotetes* S, Chron. 2, 12, 148) et *coenoteta* (Chron. 3, 1, 12) ; les accusatifs *coenoteta* (Chron. 5, 11, 130) et *coenotetam* (Chron. 2, 12, 147) ; le datif *coenoteti* (voir les passages cités ci-dessus) ; l'ablatif *coenoteta* (Acut. 3, 16, 136) ; au pluriel, le nominatif *coenotetes* (Chron. 1, 4, 83 ; 2, 13, 148) ; les génitifs *coenoteton* (Chron. 2, 12, 145) et *coenotetarum* (Chron. 3, 4, 67) ; enfin l'ablatif *coenotetis* (Chron. 2, 14, 202 ; 3, 4, 67 ; 4, 1, 5).

*
* *

Chron. 2, 13, 161 *dandum etiam catapotium ex melle decoctum sub lingua detinendum singulare aut admixto gummi uel draganto ; etenim sufficienter decoctum mel, sicut in externis corporum glutinat diuisuras, non aliter etiam interioribus mederi necesse est.*

Comme l'indiquent les mots *decoctum mel,* dans le début de cette phrase *decoctum* doit être accordé avec *melle* ; on lira *dandum etiam catapotium ex melle decocto*[2]. Dans les préparations pharmaceutiques on se servait de préférence de miel cuit ; comp. Chron. 1, 5, 159 ; 2, 6, 92 ; 2, 7, 99 ; 103 ; 104 ; 2, 13, 158, etc.

*
* *

Chron. 2, 13, 183 *apud ueteres uero dissonantia sunt ordinata : etenim de schemate iacendi atque phlebotomia et liga-*

1. Comp. Acut. 1, 17, 177 *et est digestione difficilis* ; 2, 14, 91 *et est stimulosus* ; 3, 6, 65 *et est amandum* ; 3, 16, 135 *et est helleborum recorporatiuae uirtutis* ; 3, 18, 187 *et est... constrictio... contraria* ; Chron. 1, 5, 177 *et est impium et absurdum* ; 3, 8, 153 *et est praeceps.*

2. Sur la confusion de *-o* et de *-um,* voir Contr., p. 98.

tione et constrictiuis uel frigidis cataplasmatibus et aceto bibendo uaria disceptatione pugnatum est. de schemate inquam iacendi, siquidem alii supinos iubeant aegrotantes iacere, uel super eas partes quae non patiuntur; item Asclepiades consequenter approbat supra partes quae patiuntur esse locandos aegrotantes, siquidem cum scriberet necessarias esse curationes adprehensa causa sic fuerit elocutus, etiam sanguinem, inquit, fluentes ita esse locandos. Siquidem Erasistratus phlebotomari praeceperit patientes. alii uero eius sectatores etiam fieri principaliter damnauerunt adiutorii genus tanquam uirium uexabile; item plurimi nostrorum tanquam laxatiuum et propterea inconueniens fluori sanguinis ex solutione uenienti et indignum ad constrictionem.

Ainsi commence, dans le dernier des cinq chapitres consacrés à l'hémoptysie, la partie doxographique (§ 183-195). Les premières lignes (de *apud ueteres* jusqu'à *pugnatum est*) contiennent le plan de l'exposé, les cinq questions générales sur lesquelles les opinions se sont affrontées, à savoir : 1) la position à faire prendre au malade ; 2) la saignée ; 3) la ligature des membres ; 4) l'emploi de cataplasmes astringents ; 5) l'emploi du vinaigre. Suit un compte rendu détaillé des arguments contradictoires avancés sur chacun de ces points (§§ 183-188) ; après quoi sont rapportées diverses mesures de traitement particulières proposées par divers médecins (§§ 188-189). Enfin, Soranus procède à une réfutation point par point de toutes les opinions qu'il vient d'analyser (§§ 189-195). Le plan de cette discussion est donc le suivant :

	Exposé	Réfutation
schema iacendi	§§ 183	§§ 189
phlebotomia	183-186	189-191
ligationes	186-187	191
cataplasmata	187	192
acetum	187-188	192-193
divers	188-189	194-195

Le passage que j'ai transcrit contient l'exposé d'opinions diverses sur la position à donner au malade (jusqu'à *ita esse locandos*[1]) et sur la saignée (*siquidem Erasistratus phlebotomari praeceperit patientes*, etc.). Or, on ne tarde pas à s'apercevoir, d'une

1. Comp. Chron. 3, 8, 134 *congrue aegrotante locato, hoc est schemate competenti.*

part, que la phrase qui se termine par *ita esse locandos* semble incomplète et corrompue, et d'autre part, que la proposition causale *siquidem Erasistratus phlebotomari praeceperit patientes* n'a aucun rapport avec les mots qui précèdent. De plus, il est digne de remarque que le commencement de chaque nouvelle partie de l'exposé est souligné ailleurs par des tournures comme : § 183 *de schemate inquam*[1] *iacendi*; 186 *item de ligationibus pugnauerunt*; 187 *item de constrictiuis cataplasmatibus plurimi dissenserunt... item acetum alii... expulerunt.* Or, on cherche en vain une formule semblable pour introduire la partie concernant la saignée. La conclusion s'impose donc que le texte présente une lacune, entre *locandos* et *siquidem... phlebotomari praeceperit patientes.* Son étendue est difficile à déterminer. Il ne semble pas que seuls quelques mots de liaison aient disparu. En effet, *alii... eius sectatores* semble impliquer qu'il a déjà été question de médecins de l'école d'Erasistrate. Il faut remarquer aussi que dans la réfutation de Soranus, §§ 189-190 *ceciderunt etiam falsa intentione decepti, qui non addita discretione phlebotomiae memorauerunt usum. non enim in omnibus oportuit prohiberi, cum fluorem saepe fuerit uehemens strictura complexa; et si secundum Erasistratum osculatio uenarum ex redundantia materiae ueniens fluorem faciat, conuenit uti detractione*, il est fait allusion à un argument d'Erasistrate ou des médecins de son école, qui ne se trouve pas dans l'exposé, ni du reste dans les autres chapitres consacré à l'hémoptysie.

Munich.

(*A suivre*). Pierre Schmid.

---

1. Caelius Aurelianus se sert volontiers de *inquam* pour reprendre un à un les termes d'une énumération, p. ex. Acut. 1 praef. 2; 1, 6, 50-51 ; 1, 15, 146; 2, 36 189 ; Chron. 5, 3, 52.

SUR UN PASSAGE D'APOLLONIUS DE RHODES

(Argonautiques, I, 775-794).

Comme chacun sait, les papyrus trouvés en Égypte depuis un demi-siècle n'ont pas été moins précieux pour nous par l'apport qu'ils ont procuré de nouveaux documents que par le témoignage qu'ils nous fournissent sur l'état ancien des textes grecs littéraires. On trouvera de cela une parfaite illustration dans l'examen d'un papyrus qui nous a conservé un court fragment des *Argonautiques* d'Apollonius de Rhodes.

Le document en question a été publié il y a plus de quarante ans, en 1901, par B. P. Grenfell et A. S. Hunt dans les *Amherst Papyri*, n° xvi verso. C'est une étroite bande de papyrus, écrite au recto et au verso. Le recto présente les restes de trente-deux lignes d'écriture onciale, que les savants éditeurs ont attribuée au deuxième siècle de notre ère. Le verso, qui seul nous intéresse ici, offre une partie de vingt lignes de large écriture onciale, pouvant être datée du deuxième ou du troisième siècle. Les éditeurs — et comment ne pas les excuser ? — n'identifièrent pas le morceau et se contentèrent de signaler qu'il contenait des formes hexamétriques et épiques ; ils relevèrent notamment le mot homérique παρηίς. L'identification du passage comme un morceau des *Argonautiques* d'Apollonius de Rhodes fut faite l'année suivante par Georg Schmid, dans le journal russe du Ministère de l'Instruction (1902, p. 246-247, *De antiquissimi Argonauticorum codicis parte nuper reperta*). Ce savant ne manqua pas de relever les particularités essentielles du papyrus. Mais il faut y regarder de plus près.

Le papyrus Amherst xvi, large de 4 cm. et haut de 15 cm. et demi, nous a conservé une partie des vers 775 à 794 du chant I des *Argonautiques*. Il y a en moyenne de 7 à 9 lettres par vers et la bande ainsi découpée dans la colonne du texte d'Apollonius correspond aux troisième et quatrième pieds de chaque vers. Aux deux premières lignes, les lettres conservées, ou tout au moins les lettres encore visibles, sont moins nombreuses. Le papyrus présentait une ponctuation sommaire (v. 784 et 790).

Disons-le dès l'abord, les éditeurs commirent quelques fautes de lecture, parfaitement excusables du reste. Suivant nos savants, qui d'ailleurs ont pointé la lettre, la partie conservée du vers 777 commencerait par un N : il faut lire évidemment ΔΙ, la barre horizontale du Δ étant devenue illisible. Au vers suivant, et cette fois à l'extrémité droite de la partie conservée, le Τ a été pris pour un Π, lettre elle aussi pointée par les éditeurs : les lettres antérieures étant ΑΝΥ, ils furent amenés, à l'initiale du mot, à prendre le Γ pour un Τ : d'où le mot restitué par eux τανυπ[επλ-, alors qu'il faut lire γάνυτ[αι. Plus loin, au vers 781, les éditeurs lisaient ΤΟΛΟΙΟ, en pointant la lettre Τ. Le Τ en question n'est que la moitié d'un Π ; l'Ο final qu'ils ont lu n'est en réalité qu'un Ε lunaire ; après ces erreurs, la suggestion du mètre amenait presque fatalement le génitif en -οιο : on lira ΠΟΛΗΟC. Au vers 782, Ε lunaire a été pris de nouveau pour Ο : il faut lire ϵΩΝ Τϵ et non ϵΩΝΤΟ. Qu'on ait pris ΕΡΗ pour ΑΡΗ, au vers 787, n'est guère explicable paléographiquement. Enfin, l'Α pointé, lu par les éditeurs au début de la partie conservée du vers 793, n'est qu'une moitié du Μ qui s'impose à cet endroit (μί]μνοντες et non ..]άνοντες).

Ces corrections faites, nous pouvons présenter notre fragment en l'insérant dans le contexte du chant I des *Argonautiques*. Pour la partie conservée par le papyrus, non accentuée, je n'ai adopté d'autre ponctuation que celle qu'on lit sur le document ; mais j'ai séparé les mots. Pour la commodité typographique, je n'ai pas pointé les quelques lettres que les éditeurs avaient déchiffrées de façon douteuse ou incomplète. L'identification du passage permettant désormais de lire les parties douteuses ou incomplètes, ce souci de précision n'a plus aucun intérêt pour l'exégèse du morceau. Voici ce passage, qui n'est pas dépourvu de mérite. Le poète nous présente Jason introduit devant Hypsipylé, la reine des homicides Lemniennes.

Βῆ δ' ἴμεναι προτὶ ἄστυ, φαεινῷ ἀστέρι ἶσος
ὃν ῥά τε νηγατέῃσιν ἐεργ]ο[μεναι καλύβῃσιν
νύμφαι θηήσαντο δό]μων [ὕπερ ἀντέλλοντα·
καί σφισι κυανέοιο] δι αιθερος [ὄμματα θέλγει
καλὸν ἐρευθόμε]νος γανυτ[αι δέ τε ἠιθέοιο
παρθένος ἱμεί]ρουσα μετ' [ἀλλοδαποῖσιν ἐόντος
ἀνδράσιν, ᾧ καί] μιν μνη[στὴν κομέουσι τοκῆες·
τῷ ἴκελος πρὸ] πολιος κατ[ὰ στίβον ἦιεν ἥρως.
Καὶ ῥ' ὅτε δὴ πυλ]εων τε καὶ [ἄστεος ἐντὸς ἔβησαν,
δημότεραι μὲ]ν οπισθεν [ἐπεκλονέοντο γυναῖκες,

γηθόσυναι ξείν]ω · ο δ επι χ[θονὸς ὄμματ' ἐρείσας
νίσσετ' ἀπηλεγ]εως οφρ α[γλαὰ δώμαθ' ἵκανεν
Ὑψιπύλης · ἄνε]σαν δε θυρα[ς προφανέντι θεράπναι
δικλίδας, εὐτύκ]τοισιν αρη[ρεμένας σανίδεσσιν.
Ἔνθα μιν Ἰφιν]οη κλισμω [ἔνι παμφανόωντι
ἐσσυμένως κα]λῇς δια παστα[δος εἶσεν ἄγουσα
ἀντία δεσποί]νης · η δ εγκλ[ιδὸν ὄσσε βαλοῦσα
παρθενικὰς ἐρύθ]ηνε παρηιδ[ας · ἔμπα δὲ τόνγε
αἰδομένη μύθ]οισι προσε[ννεπεν αἰμυλίοισιν ·
« Ξεῖνε, τίη μί]μνοντες επ[ι χρόνον ἔκτοθι πύργων
ἧσθ' αὖτως : ἐπε]ι συ μεν υπ[' ἀνδράσι ναίεται ἄστυ... »

Il s'en alla vers la ville, semblable à un astre brillant que de jeunes femmes, enfermées dans une demeure nouvelle, regardent s'élever au-dessus des maisons : leurs yeux sont charmés en voyant dans l'éther bleu sombre son éclat rougissant ; elle se réjouit la vierge qui attend avec impatience le jeune homme en voyage parmi les peuples étrangers, celui à qui ses parents l'ont fiancée et pour qui ils la gardent. Semblable à cet astre, sur la route qui mène à la ville, s'avançait le héros. Quand les hommes eurent franchi les portes et furent entrés dans la cité, les femmes du peuple se pressèrent sur leurs pas, heureuses d'un tel hôte. Mais lui, les yeux fixés à terre, s'avançait sans se laisser distraire, jusqu'au moment où il eut pénétré dans le palais splendide d'Hypsipylé. A sa vue, les servantes ouvrirent les portes à deux battants, adaptées à des montants artistement travaillés. Alors Iphinoé s'empressa de le conduire à travers une belle salle et le fit asseoir sur un siège richement orné, en face de sa maîtresse. Celle-ci baissa les yeux, et ses joues virginales rougirent ; cependant, toute confuse, elle lui adressa ces paroles, pleines d'une flatteuse habileté : « Étrangers, quelle est votre idée de rester si longtemps établis ainsi, en dehors de nos murs? car il n'y a plus d'hommes pour habiter la ville. »

Si étroite que soit la partie conservée du papyrus, elle ne laisse pas cependant d'offrir à notre examen des sujets de remarque importants. Et d'abord des leçons nouvelles. Au vers 777, au lieu de ἠέρος fourni par la tradition de nos manuscrits médiévaux, le papyrus présente αἰθέρος ; le mot αἰθέρος ne pouvant être la glose du mot ἠέρος, qui est un terme connu, il faut qu'il se soit introduit par suite d'une correction malheureuse. On peut supposer au point de départ une des fautes matérielles habituelles, dont la plus simple serait la chute d'une lettre :

supposons ΔΙΕΡΟC, résultant de la chute de l'H, au lieu de ΔΙΗΕΡΟC (δι' ἠέρος). Dès lors, la correction δι' αἰθέρος se présentait assez naturellement. Et, puisque je suis arrêté sur ce terme je signalerai dès maintenant que les deux manuscrits les plus anciens de la première famille de témoins des *Argonautiques* (*Laurentianus* 32-9 et première main du *Palatinus Vat.* 186) présentent ἠρέρος, avec un premier ρ intrus. La variante du vers 781 est plus curieuse : le papyrus offre κατ[ὰ στίβον, alors que nos manuscrits présentent ἀνὰ στίβον. Dans le sens local, pour une expression de ce genre, ἀνά et κατά c'est tout un. Comme l'éditeur doit choisir, il préférera ici ἀνά : d'ordinaire les villes grecques sont sur une hauteur et le chemin monte qui y conduit.

Une autre variante offre cette particularité de figurer à la fois dans le papyrus et dans une partie de la tradition manuscrite. Au lieu de πύλας, fourni par la première et la deuxième famille de la tradition médiévale, le papyrus présente θύρας, leçon qu'on retrouve dans la troisième famille de manuscrits (*Parisinus gr.* 2727, *Scorialensis* Σ-III-3, *Bruxellensis* 18170, *Sinaiticus* 1194 et *Toletanus* 102-134). Je n'irai pas jusqu'à dire qu'il y a là variante d'auteur ; mais c'est certainement une leçon ancienne. La troisième famille des manuscrits des *Argonautiques* repose sur un manuscrit aujourd'hui perdu, fruit d'un véritable travail d'éditeur, fait suivant des principes critiques qui ne sont pas les nôtres : du moins l'auteur de ce travail avait-il recueilli des variantes anciennes. Aucun des deux termes πύλας ou θύρας n'a de soi raison de l'emporter sur l'autre. Mais πύλας, avec le rejet de δικλίδας au début du vers suivant, est un souvenir homérique (*Il.* M, 454) ; c'est ce qui fait ici pencher la balance en faveur de la leçon offerte par les deux premières familles des manuscrits d'Apollonius de Rhodes.

Il ne sera pas dit que notre papyrus ne nous offrira pas une bonne leçon. Nous la trouvons, au vers 789, dans les mots διὰ παστά[δος adoptés dans toutes les éditions des *Argonautiques* depuis Brunck, qui avait emprunté cette conjecture à Rutgers (*Variae lectiones*, 1618, p. 9) et à Saumaise (*Plin. Exercitt.*, 1629, p. 856). A dire vrai, la leçon du papyrus se retrouve d'autre part dans l'*Etymologicum Magnum* (*s. v.* παστάς, 655, 45), qui nous a gardé tant de bonnes choses des *Argonautiques*. Révision faite de tous nos manuscrits (car c'est par erreur que de Furia, ayant mal recopié sa collation, propose δι' ἀναπαστάδος comme leçon du *Laurentianus*), l'ensemble de la tradition médiévale porte δι' ἀναστάδος. C'est là une faute ancienne qui repose sur l'écriture onciale et résulte de la confusion du Π avec le N. Un

manuscrit ancien, à la suite d'un accident quelconque, avait dû perdre la barre horizontale du Π et présenter ΔΙΑΙΙΑCΤΑΔΟC ; de là à lire δι' ἀναστάδος, avec une mécoupure, il n'y avait qu'un pas, d'autant plus facile à franchir que le mot παστάς est peu connu. Mais le terme ἀναστάς n'existe pas et ne peut se concevoir. Dans le *Laurentianus* 32-16, l'un des deux témoins de notre seconde famille de manuscrits, une note marginale interprète l'expression δι' ἀναστάδος par ὑποπέδου (corruption de ἐπιπέδου ?). Quoi qu'il en soit, les scholies ont comme lemme la leçon fautive δι' ἀναστάδος, glosée par les mots ἣν ἡμεῖς προστάδα λέγομεν. Il est vrai que l'étymologie fournie, erronée comme il va de soi, rapproche le mot à définir du verbe πάσασθαι et repose donc sur un état plus ancien, où on lisait encore παστάδος. Le lemme δι' ἀναστάδος des scholies a dû être refait sur la leçon fautive introduite dans le texte.

Reste à faire une remarque capitale. Aux vers 788 et 789, le papyrus présente la rédaction de la tradition médiévale, distincte de la recension de la προέκδοσις qui, elle, nous a été recueillie par le scholiaste. Comme on le sait, le poème des *Argonautiques* ne rencontra pas d'abord le succès escompté par son auteur. Les *Vies* d'Apollonius de Rhodes mentionnent trois lectures publiques ou ἐπιδείξεις de l'œuvre de notre poète ; la première à Alexandrie, qui fut un échec ; la seconde, à Rhodes, où après avoir poli et amendé son poème, Apollonius rencontra le plus vif succès, qui se répéta beaucoup plus tard à Alexandrie, quand le poète, revenu à la cour des Lagides, fit une troisième lecture de son œuvre. Il semble qu'Apollonius ait à l'origine publié le premier chant de son poème, sous sa forme primitive. C'est ce que le scholiaste appelle προέκδοσις ou *préédition*. De fait, en six endroits, empruntés au seul premier chant, les scholies nous ont gardé en doublet le texte de la προέκδοσις. La variante porte ici sur deux vers. Apollonius avait d'abord écrit, aux vers 788-789 :

Ἔνθα μιν Ἰφινόη προδόμου διὰ ποιήτοιο
ἐσσυμένως καλῆς ἐπὶ δίφρακος εἷσεν ἄγουσα.

Ces deux vers sont en entier fournis par le scholiaste, comme étant la leçon de la προέκδοσις. Se ravisant, le poète arrangea les deux vers de la manière qu'on lit aujourd'hui dans le papyrus et dans nos manuscrits médiévaux :

Ἔνθα μιν Ἰφινόη κλισμῷ ἔνι παμφανόωντι
ἐσσυμένως καλῆς διὰ παστάδος εἷσεν ἄγουσα.

Quand un poète se corrige, c'est d'ordinaire pour des raisons de style. Cela se vérifie, semble-t-il, dans chacun des cas où le

scholiaste des *Argonautiques* nous a conservé la leçon de la préédition. Ce qui devait choquer les adversaires d'Apollonius, dans la première rédaction, c'est l'emploi du mot δίφρᾰξ, qui désigne une sorte de siège en X, pour tout dire un pliant avec coussins. Parce qu'il était trop précis, le mot violait les règles du style, qui veut qu'on s'exprime dans les termes les plus généraux. Il y a plus de style à dire « prends un siège » qu'à dire « prends un fauteuil », et à plus forte raison « un pliant ». Le changement d'un mot entraîna des modifications portant sur deux vers, au mépris même de la logique qui voulait qu'on introduisît d'abord Jason dans la galerie (παστάς) avant de le faire asseoir sur le lit d'apparat (κλισμός). — Quoi qu'il en soit, ce qu'il importe de noter ici, c'est qu'un papyrus du IIe ou du IIIe siècle ne connaît déjà plus que la leçon de la seconde édition, qui s'est maintenue dans toute la tradition manuscrite.

Antérieur de plusieurs siècles à la division de la tradition des *Argonautiques* en trois rameaux, le papyrus n'offre, par la force des choses, aucune des variantes nouvelles propres à telle ou telle de nos familles de manuscrits. Pour que l'étude de ce morceau soit complète, citons les principales variantes relevées dans les manuscrits prototypes. Ce ne sont d'ordinaire que purs lapsus : 774, ἴσος pour ἶσος (3e famille) ; 775, καλύϑῃσι sans ν euphonique (3e famille) : 776, ἀνατέλοντα avec un seul λ (*Bruxell.* 18170, de première main) ; 777, ἠρέρος, déjà cité, pour ἠέρος (*Laur.* 32-9 et *Palat.* 186) ; ϑέλγοι au lieu de ϑέλγει (*Bruxell.* 18170) ; 781 ἀναστείβων pour ἀνὰ στίβον (*Laur.* 32-9, *Palat.* 186, *Ambr.* 120, soit la 1re famille) ; 786, προφάνοντι au lieu de παμφανόωντι (*Laur.* 32-16, qui, avec le *Guelpherbytanus* 2996, constitue la 2e famille) ; 787, δικλείδας et non δικλίδας (3e famille) ; 787, ἀρηραμένας et non ἀρηρεμένας (3e famille, avec la variante ἀνηραμένας pour le *Parisinus gr.* 2727) ; 791, ῥύθηνε, au lieu de ἐρύθηνε (*Toletanus* 102-134) ; 792, αἰμυλίοισι sans ν euphonique (3e famille) ; 794, οὐ μὴν et non οὐ μὲν (*Scorialensis* Σ-III-3). Un seul trait résulte d'une correction, de caractère grammatical ; le réviseur de la troisième famille crut plus littéraire d'employer le subjonctif au vers 780 et écrivit κεν ... κομέωσι au lieu de καὶ ...κομέουσι ; il est possible qu'une graphie κε pour καὶ soit à l'origine de cette transformation. Je fais grâce au lecteur des altérations individuelles qu'on peut relever dans de multiples témoins de la Renaissance issus des dix manuscrits constituant les prototypes des trois familles de la tradition des *Argonautiques*.

A. Dain.

UNE LOI DE DELPHES SUR LES DEVOIRS DES ENFANTS ENVERS LEURS PARENTS

Inv. 6207. Trouvé le 8 août 1937 [1], remployé dans un mur de basse époque, hors du sanctuaire d'Apollon, immédiatement au-dessous du grand portique ouest. Partie supérieure d'une stèle en marbre des Iles, couronnée d'une moulure, sans fronton. Haut. actuelle : 0,245 ; larg. (sous la moulure) 0, 235 ; ép. (*id.*) 0,08. — A gauche, avec un long éclat de la surface, ont disparu les deux ou trois premières lettres de chaque ligne ; l'épiderme du marbre est parsemé de trous et recouvert çà et là d'une croûte calcaire très résistante ; à partir de la 5e ligne, les caractères ont souffert d'une usure qui en rend le déchiffrement très difficile. Disposition *stoichedon*, sauf, probablement, l. 9. Haut. des lettres 0,007 : interligne 0,0055. Formes caractéristiques : Ε à barre médiane très courte ; Μ aux jambages très peu inclinés Ν ; dont le jambage de droite commence et finit plus haut que celui de gauche ; Ξ aux trois traits égaux sans barre verticale ; Ο à peine moins grand que les autres lettres ; Ω en arche de pont, large et haut.

[Θε]ός· ἔδοξε τᾶι πόλι ἐν ἀγορᾶι τ-
[ελ]είωι σὺν ψάφοις τριακατίαι-
[ς π]εντήκοντα τρίεσσι τὸν νόμ[ο]-
[ν ἀ]νγράψαι περὶ τῶν γονέων· βο[υ]-
[λευ]όντων Μελανώπου Φιλύτα Ἡρ-
[ακ]λείο[υ] Θευδωρίδα Ἀγήτορος· [ὅ]-
[στ]ις κα μὴ τρέφηι τὸν πατέρα κα-
[ὶ τ]ὰν ματέρα, ἐπεί κα [π]οτανγέ[λ]-

1. Diverses circonstances, issues de la guerre, — qui, interrompant en 1939 la mission dont j'avais été chargé par le Ministère de l'Éducation Nationale, ne m'a pas permis de réviser mes lectures sur la pierre — m'ont empêché de publier plus tôt ce document. Il n'est cependant pas entièrement inconnu, mes camarades « Delphiens » P. Amandry et J. Bousquet ayant pu, avec mon autorisation, l'utiliser, l'un dans sa publication de la convention Delphes-Skiathos (*BCH*, 1939, p. 213-214), l'autre dans une étude de chronologie delphique (*BCH*, 1940-41, sous presse). Je regrette de ne pouvoir donner ici une photographie de l'inscription. Je me suis attaché en conséquence à donner une description aussi minutieuse que possible de l'état de la pierre dans les passages douteux, afin de permettre aux spécialistes d'exercer efficacement leur contrôle.

[λή]ται πο[ὶ τ]ὰν βουλάν, ἀ βουλὰ κατ-
[αδε]ίτω τὸν μὴ τρέφοντα καὶ ἀγ[έ]-
[τω ἐ]ν τὰν δ̣αμοσίαν οἰκίαν ἔντ[ε]
[κα...

Traduction. — « Dieu.

La cité a décidé en assemblée plénière, par 353 voix, de faire graver la loi sur les parents.

Étaient membres du Conseil Mélanopos, [Ph]ilutas, Heracleios, Theudoridas, Hagetor.

Si quelqu'un n'assure pas la subsistance de son père et de sa mère, lorsqu'il sera dénoncé auprès du Conseil, que le Conseil fasse enchaîner le coupable et le fasse conduire en prison jusqu'à ce que (ou tant que)... »

I. Établissement du texte et commentaire philologique.

L. 1. πόλι. Cette forme normale du datif des thèmes en -i- dans les dialectes du Nord-Ouest a été de bonne heure remplacée par πόλει, et elle est très rarement attestée dans les textes delphiques. Au IVe siècle : *FD,* III, 4, n° 19, l. 19 ; 5, n° 28, l. 1. Au IIIe : *BCH*, 1939, p. 152, l. 2. Sur le phénomène, cf. Buck, *Greek Dialects* (1927), § 109, 2, et surtout Thumb-Kieckers, *Handb. d. griech. Dial.* (1932) § 194,3.

L. 5. La lecture Φιλύτα, qui m'a été suggérée par G. Daux, me paraît sûre. Le nom n'était pas encore connu à Delphes, mais il est attesté ailleurs ; cf. Bechtel, *Hist. Personennamen*, p. 452. Si cette lecture est admise, le nom pourra entrer en ligne de compte, avec ceux qui ont déjà été proposés, pour la restitution du nom du témoin delphien Φιλ — dans le versement d'Élatée *SIG*³, 234 (arch. Bathyllos, 333/2). Peut-être aussi pourra-t-on songer à Φιλύτας plutôt qu'à Ἀρχύτας (les trois premières lettres pointées) pour le nom d'un bouleute d'Ornichidas (Flacelière, *Aitoliens à Delphes*, App. II, 13 a, p. 429).

L. 6. Θευδωρίδα. La première lettre donne tout d'abord l'impression très nette d'être un Φ, et J. Bousquet a proposé de lire *Φειδωρίδας, qui est un *hapax* ; ce nom pourrait certes être expliqué comme dérivé d'un *Φειδωρος issu lui-même par haplologie d'un *Φειδοδωρος[1], mais il est fâcheux que ce *Φειδωρος, ne soit

1. Ou encore, comme me le fait remarquer G. Daux, formé d'un premier élément Φειδ — et d'un second élément — ωρος.

pas attesté non plus, et le choix d'un tel nom serait étrange. En réalité la troisième lettre n'est sûrement pas un iota ; je distingue clairement sur l'estampage un υ tout à fait semblable à celui de Φιλύτα (haste légèrement inclinée vers la gauche, branche de gauche plus longue et plus inclinée que celle de droite). Et la première lettre ne peut être un Φ, malgré les premières apparences : on a affaire à une lettre ronde — aussi grande que les O de ce texte, tandis que la boucle des Φ y est partout aplatie et basse ; et le point central du *thêta* apparaît encore sur l'estampage, à peu près sur la « haste verticale », qui est en réalité accidentelle, comme celle qui, à la l. 1, coupe en deux l'O de ἀγορᾶι et l'aurait fait prendre pour un Φ s'il s'était agi d'un mot moins usuel.

L. 8-9. ἐπεί κα - [π]οτανγε[λ/λη]ται πο[ὶ τ]ὰν βουλάν. Après la proposition relative marquant l'éventualité, ὅστις κα μὴ τρέφηι κτλ., la syntaxe de la phrase est claire. Ἐπεί κα introduit une temporelle qui se développe jusqu'à βουλάν ; puis viennent, avec le sujet βουλά en tête, les propositions principales à l'impératif. La temporelle peut porter sur ce qui précède ou ce qui suit. Dans le premier cas, elle marquerait le moment à partir duquel commencent pour les enfants leurs obligations ; cf. *GDI*, 1708, l. 12 : τρεφέτω δὲ Μήδα Σωσίβιον τὸν ἴδιον πατέρα καὶ τὰμ ματέρα Σωσὼ καὶ εὐσχημονιζέτω, ἐπεί κα ἐν ἁλικίαν ἔλθῃ, εἰ χρείαν ἔχοισαν Σωσίβιος ἢ Σωσὼ τροφᾶς ἢ εὐσχημονισμοῦ. Si frappante que soit l'analogie de cet acte d'affranchissement delphique avec notre texte de loi, je ne vois pas le moyen de rétablir ici une stipulation du même genre. Je pense donc que la temporelle porte sur la phrase suivante et définit la condition de l'intervention du Conseil de Delphes. Il est clair que celui-ci ne peut être alerté que par une dénonciation[1]. En pays « dorien » l'idée de dénoncer est couramment rendue par le verbe ποταγγέλλω (cf. *SIG*³, 338, 30 ; 1157, 80). Les quelques lettres sûres de la fin de la l. 8 et du début de la l. 9 s'accommodent bien de la restitution [π]οτανγέ[λλη]ται qui nous était suggérée par le sens général du passage. Toutefois l'espace d'une lettre reste vacant entre la particule κα et le verbe, et l'anomalie peut faire douter de la valeur de la restitution proposée. Je crois pouvoir en donner pourtant une explication plausible : le κ de la particule est très mal tracé et semble avoir été gravé en surcharge sur une lettre triangulaire. Le lapicide n'au-

1. Cf. dans la loi de Platon sur le même sujet (*Lois*, XI, 932 a) dont j'aurai à reparler : ἐξαγγελλέτω ὁ πάσχων τι τοιοῦτον αὐτὸς ἢ τινα πέμπων πρὸς τρεῖς μὲν τῶν νομοφυλάκων, etc.

rait-il pas d'abord écrit la forme ionienne-attique ἐπέιδάν, puis, en se relisant, corrigé son solécisme en effaçant le N final et en remplaçant le Δ par un K ? Qu'une telle bévue ait pu se produire à Delphes à une époque où tant d'actes officiels de l'administration du sanctuaire étaient rédigés en *koine* ionienne-attique, c'est ce que montrent les faits analogues relevés et commentés par E. Bourguet, *FD*, III, 5, p. 23-24 ; cf. *BCH*, 1939, p. 186 (ψήφωι dans la formule de sanction d'un décret delphique !) — Je dois signaler aussi que l'emploi d'un présent du subjonctif après ἐπεί κα est assez insolite. La logique demanderait ici l'aoriste. Si, dans les textes littéraires ioniens ou attiques, on trouve parfois le subjonctif présent après ἐπειδάν, la construction correspondante est très rare à Delphes. Dans les actes d'affranchissement, où les temporelles introduites par ἐπεί κα sont fréquentes, le verbe est toujours au subjonctif aoriste [1]. Je ne connais qu'un exemple du présent, dans une formule d'un décret de la fin du IIIe siècle en l'honneur d'un hieromnémon de Chios (*SIG*³, 579, l. 12-13), où il est dit que la proclamation aura lieu dans des concours : ἐπεί κα οἱ τῶν παίδων χόροι μέλλωντι [ἀγωνίζεσθαι][2].

A la l. 9, la restitution πο[ὶ τ]ὰν βουλάν est sûre. Seule se pose une question de forme. Si en effet l'on admet que la disposition *stoichedon* a été respectée ici comme aux autres lignes, on écrira πο[τ]ὰν βουλάν : si cette graphie n'est pas attestée à Delphes, elle est bien connue dans les autres parlers du Nord-Ouest, et elle peut s'autoriser à Delphes même des exemples nombreux de formes telles que κατόν et κατούς dans les actes d'affranchissement ; cf. Rüsch, *Gramm. d. delph. Inschriften* (1914), p. 183-184 ; Buck, § 95 a, p. 75 ; Thumb-Kieckers, § 205, 10 b, p. 280-281. En réalité, si l'on regarde la pierre de près, on remarque que, si les deux lettres du groupe πο sont encore gravées fort exactement dans l'axe de celles des lignes inférieures ou supérieure, le B initial de βουλά est au contraire fortement décalé à droite et le groupe AN se trouve resserré de manière à occuper l'espace normal d'une seule lettre (cf. pour des anomalies semblables dans des textes *stoichedon* du IVe siècle la note de Th. Homolle, *BCH*, 1898, p. 261). Il reste donc entre O et A la place de deux lettres. On pourra dès lors lire soit πο[ὶ τ]ὰν, soit πὸ[τ τὰν], les deux formes étant bien attestées à Delphes au IVe siècle.

1. Relevé de tous les exemples dans M. Lejeune, *Observations sur la langue des affranchissements delphiques*, p. 59, n. 100.

2. Cf. *SIG*³, 552, 45 (restitué). Ἐπεί κα correspond alors à ion. att. ὅταν ; cf. *ibid.* 443, 24 (rest.).

(Thumb-Kieckers, § 205, d. p. 281 ; cf. G. Daux, *FD*, III, p. 3. 135).

L. 9-10. κατ[α/δε]ίτω. Avant la désinence d'impératif on croit distinguer tantôt un Ω, tantôt un E, tantôt un *iota*, la seule trace de lettre vraiment sûre étant une haste d'un tracé plus ou moins droit, comme le sont tous les *iota* de ce texte ; comme cette haste est axée exactement sur le centre des lettres des lignes supérieure et inférieure, je préfère y reconnaître un *iota*. Les restitutions auxquelles nous conduiraient l'Ω ou l'E sont peu nombreuses : καταγνώτω, κατασχέτω ; le τ quasi-certain de la fin de la l. 9 exclut καλλαβέτω. Aucune ne serait satisfaisante. Je lis donc κατ[αδε]ίτω, que j'entends, à cause du contexte (καὶ ἀγ[έ/τω ἐ]ν τὰν δαμοσίαν οἰκίαν), au sens littéral de « charger de liens », non au sens d' « emprisonner, incarcérer, écrouer », que le verbe δέω et son composé καταδέω présentent si souvent. Le verbe simple se trouve employé trois fois dans la convention juridique Delphes-Pellana, dans un contexte particulièrement clair[1] : I, B, l. 8-9. ἀπαγέτω αὐτὸν λαβὼν δή/σας ἐμ μὲν Δελφοῖς πὸ[τ] τὰν βουλάν ; l. 11. δήσασα αὐτὸν ἁ βουλὰ ε[ἰργέτω] ; II. A, l. 23-24 : δήσαντες φυλασσόντων... Chaque fois le verbe y a son sens concret ; chaque fois l'enchaînement du coupable précède son emprisonnement ; dans le second passage c'est la βουλά delphique qui, comme dans notre texte, inflige le traitement. Quant au composé καταδέω il marque la même idée, mais avec peut-être plus de force[2] ; s'il n'était pas encore connu à Delphes, on le rencontre du moins dans la fameuse inscription locrienne sur l'envoi des jeunes filles à Ilion[3], l. 8 : αἳ δὲ τῶν Αἰαντείων καταδήσαι ἀδίκως ἢ ἔρξαι.

Un mot sur la forme du préverbe pour dissiper une équivoque. On sait que κατά, en delphien comme dans beaucoup d'autres dialectes, se présente fréquemment, soit seul, soit en composition, sous la forme κάτ, laquelle peut elle-même s'assimiler avec la consonne suivante. Toutefois les cas d'apocope de κατά en composition sont assez limités en delphien. Thumb-Kieckers (§ 205, 10 b) indiquent que l'apocope n'a lieu que devant une dentale. Il faut encore préciser davantage[4] et dire que jusqu'ici le delphien

1. B. Haussoullier, *Traité entre Delphes et Pellana* (Bibl. Éc. H^tes^ Études, fasc. 222, 1917) ; *FD*, III, 1, 486 ; cf. A. Wilhelm, *Anz. Wien.*, 1922, p. 27.

2. De là son emploi bien connu dans les textes magiques, avec la valeur de « lier par un charme ».

3. Publiée pour la première fois par A. Wilhelm, *Jahreshefte*, 1911, p. 163-256.

4. Et tenir compte aussi des cas d'espèce, comme la forme καβαλόντων qu'on lit dans la convention Delphes-Pellana, IB, l. 14, à côté de παρκαταβάλοι, *ibid.*, IV A, l. 7.

ne fournit d'exemples d'apocope de κατά que devant la dentale sourde et l'aspirée, aucun devant la dentale sonore. Au contraire, dans les textes du IVe et du IIIe siècle, on lit καταδικασθέντα dans la loi amphictionique de 380 (*SIG*³, 145, l. 5), peut-être κ[ατα]δειξάτω et [καταδείξ]αντι dans la loi de Cadys (*BCH*, 1926, p. 15, col. I, l. 28 ; II, l. 1-3), et sûrement [κ]αταδικαξαμένους dans la convention Delphes-Pellana (II B, l. 18). Plus tard, dans les actes d'affranchissement, on ne rencontre jamais que καταδουλίζειν et καταδουλισμός. L'unique exemple de κατδουλισμῶι, qu'on trouve dans *GDI*, 2259, l. 8, ne prouve rien contre l'unanimité des autres textes et s'explique à peu près sûrement par une omission du graveur : « vielleicht », note justement Rüsch (*Gramm.*, p. 183), « hat der Steinmetz ein Dach hier vergessen, wie in Z. 8 Λαϊ-<α>δα ». De même pour καδουλισμῶι de *GDI*, 1796, l. 5. La forme καταδείτω, loin d'être insolite, est la seule qu'on ait jusqu'ici le droit de supposer correcte en delphien.

L. 10-11 : τὰν δαμοσίαν οἰκίαν. Il ne peut s'agir que de la prison. Certes Pollux (*Onomasticon*, IX, 45) n'a garde d'oublier celle-ci parmi les édifices publics : ἦν δὲ τῶν δημοσίων οἰκοδομημάτων καὶ εἱρκτὴ καὶ δεσμωτήριον καὶ οἴκημα καὶ γόργυρα, ὡς Ἴωνες ἔλεγον. Mais il ne nous dit pas qu'elle pouvait être désignée comme la « demeure publique » par excellence. Je ne connais qu'un texte qui puisse être rapproché de notre document delphique, mais il est de prix. C'est le texte du traité de paix conclu en 421 entre Athènes et Sparte (paix de Nicias) tel que nous l'a conservé Thucydide, V, 18. A deux reprises, dans des clauses relatives à des échanges de prisonniers, revient l'expression ἐν τῷ δημοσίῳ, que les scholies traduisent : ἐν τῷ δεσμωτηρίῳ, et le sens en effet n'est pas douteux. Adjectif substantivé, le mot δημόσιον suppose un substantif sous-entendu, qui ne peut être qu'οἴκημα. Et l'on sait en effet qu'οἴκημα à son tour est devenu, à lui seul, dans la langue courante d'Athènes, le sobriquet ou l'euphémisme par lequel on désignait la prison [1]. Enregistrons donc en toute sécu-

1. Cet emploi de οἴκημα est expressément indiqué par tous les dictionnaires classiques et par les auteurs de l'article *Carcer* du *Dict. des Antiq.* et de l'article *Desmoterion* de la *Real-Encyklopädie*, mais avec des exemples parfois contestables. C'est une connaissance incomplète des textes qui a conduit W. Kroll (*Real-Enc.*, XVII, 2, p. 1117, s. v. *Oikema*) à l'étrange affirmation que jamais οἴκημα n'a par lui-même signifié prison, mais ne prend cette valeur que dans un contexte où la prison a déjà été désignée par son nom ordinaire (il cite Thuc. IV, 47, 3, avec raison. — et Dém. XXV, 61 sqq., à tort). Il y a cependant plusieurs textes décisifs. D'abord ce passage de Plutarque (*Solon*, XV) que m'a signalé M. P. Roussel : οἱ νεώτεροι τοὺς Ἀθηναίους λέγουσι τὰς τῶν πραγμάτων δυσχερείας ὀνόμασι χρηστοῖς καὶ φιλανθρώποις ἐπικαλύπτοντας ἀστείως ὑποκορίζεσθαι, τὰς μὲν πόρνας ἑταί-

rité cette expression, jusqu'ici inconnue, de la langue delphique [1].

L. 11 : ἔντ[ε κα...]. Dans le groupe ENT, je ne pense pas devoir reconnaître ici la préposition ἐν suivie d'un complément de lieu (l'emplacement de la δαμοσία οἰκία est bien connu des Delphiens), ou d'un complément de temps (il est peu probable qu'on précise dans quel délai le Conseil doit agir ; son intervention doit commencer aussitôt après la dénonciation). Je préfère reconnaître dans ces trois lettres le début de la conjonction ἔντε qui est, comme on sait, usitée fréquemment en delphien, suivie de κα et du subjonctif présent, avec le sens de « tant que, jusqu'à ce que » [2]. Après avoir prescrit l'emprisonnement du coupable, la loi devait préciser la durée de la peine. Je crois d'ailleurs discerner sur la pierre l'amorce de l'E final.

II. Commentaire historique.

J'étudierai successivement trois questions : 1) la date de notre document ; 2) le nombre des suffrages et l'assemblée delphique ; 3) la législation delphienne sur les devoirs des fils dans ses rapports avec les idées et les croyances des Grecs.

A. — *Le collège des bouleutes et la date du document.*

Par une inadvertance qui n'est pas sans exemple à Delphes [3], le nom de l'archonte éponyme a été omis par le lapicide et notre

---

ρας, τοὺς δὲ φόρους συντάξεις, φυλακὰς δὲ τὰς φρουρὰς τῶν πόλεων, οἴκημα δὲ τὸ δεσμωτήριον καλοῦντας. Ensuite Pollux (*Onom.* IX, 42 — suite de la phrase citée plus haut dans le texte) : ἰστέον δὲ ὅτι οὐ μόνον τὸ δεσμωτήριον οἴκημα παρὰ τοῖς Ἀττικοῖς ἐστὶν εἰρημένον. Enfin Harpocration et Suidas nous apprennent que Dinarque dans son *Tyrrhenichos* et son *Contre Poseidippos* avait employé le mot avec cette valeur. Quelques textes littéraires garantissent ces témoignages (Dém. XXV, 61 et XXXII, 29) : on écartera au contraire Thuc. IV, 47, 3 et 48, 1 ; Lysias fr. 75 Thalheim (= fr. XVII, 2 Gernet-Bizos) ; *Actes des Apôtres*, XII, 7 (cités à tort dans le dictionnaire de Liddell-Scott-Jones).

1. Il va de soi que la même expression ou une expression analogue se prêtera à signifier tout autre chose dans un autre contexte. Ainsi l'οἴκημα τὸ δαμόσιον d'une loi sacrée de Cos (*SIG*³, 1025, 35) désigne un ἑστιατόριον. A Athènes, dans le règlement sur le *temenos* de Codros, Neleus et Basilé (*SIG*³, 93, 35), une οἰκία ἡ δημοσία sert de point de repère pour délimiter l'espace à l'intérieur duquel celui qui aura affermé le domaine sacré aura le droit de recueillir l'eau de pluie. Il ne s'agit vraisemblablement pas d'un bâtiment public quelconque ; l'absence de toute signalisation marque que cette maison portait par excellence cette dénomination. Mais nous ne pouvons dire ce qu'elle était.

2. M. Lejeune, *Observations...*, p. 59 sqq. (p. 60, n. 8 : liste des exemples antérieurs à la période des actes d'affranchissement).

3. Ainsi au IVe siècle, *FD*, III, 5, n° 20, l. 50 (Eribas ; cf. *ibid.*, p. 13).

texte ne contient que la liste traditionnelle des cinq bouleutes « qui sont avec l'archonte la caution des actes publics » [1]. Sur ces cinq noms, quatre étaient déjà bien connus à Delphes au IVe et au début du IIIe siècle [2], mais nulle inscription, avant 1937, ne nous les avait montrés groupés, et notre nouveau collège de bouleutes ne se laissait pas rattacher à un archonte connu. Depuis lors, l'énigme a été résolue grâce à une heureuse découverte de J. Bousquet. Il a en effet trouvé en 1939 un nouveau décret de proxénie (inv. 6691), auquel il a pu raccorder un mince fragment déjà conservé au Musée (inv. 771) : dans le texte ainsi reconstitué Melan[opos], Herakleios et [Phi]lutas apparaissent groupés avec l'archonte Hiérondas. Enfin une meilleure lecture du fragment publié *FD*, III, 1, p. 249, n. 1, lui a permis d'attribuer celui-ci de façon sûre au même semestre du même archontat. Il est donc désormais certain que c'est sous l'archonte Hiérondas qu'a eu lieu le vote des Delphiens au sujet de notre loi.

Mais l'archontat d'Hiérondas n'est pas fort exactement daté. « A la limite du IVe et du IIIe siècle », écrivait E. Bourguet (*FD*, III, 1.415), qui le place à la fin de sa liste des archontes du IVe siècle (*FD*, III, 5, p. 323), tandis que R. Flacelière le met en tête des archontes du IIIe siècle (*Aitoliens...*, App. II, p. 420). Les particularités d'écriture notées dans le *lemme* de notre inscription [3], comme les indices qu'on peut tirer des noms des per-

---

1. E. Bourguet, *Administr. fin. du sanct. pyth. au IVe siècle* (1905), p. 47.

2. Le nom d'*Heracleios* est très rare à Delphes, et l'on sait combien E. Bourguet avait eu de peine à faire admettre sa lecture du nom de l'archonte de 360/59. (*FD*, III, 5, n° 19, p. 86) : il avait pu en produire un second exemple (*ibid.*, 81, 14, p. 282). Notre personnage ne semble pas pouvoir, vu la date, être le même que l'archonte de 360/59. — *Hagetor*, fils de Hieros (*BCH*, 1899, p. 515, n. 1; patronymique non retenu par Bourguet, *FD*, III, 5 : tableau des archontes, p. 318 sqq.) est bouleute sous Chairolas — automne (342), et sous Aristonymos — automne (341); le nom reparaît au IIIe siècle dans deux collèges de bouleutes datés par R. Flacelière de 275/4 et de 249/8 (*Aitoliens à Delphes*, App. II, 23 *b*; 49 *b*). — — *Theodoridas*, fils de Dicon (*FD*, III, 5, 20, 63), est bouleute sous Eucritos (320/19); le nom réapparaît parmi ceux des bouleutes de l'archonte Aristagoras, daté de 278/7 par R. Flacelière (*Aitoliens*, App. II, 20 *b*). — *Melanopos* enfin apparaît peut-être déjà sous Ornichidas (337/6) comme prytane (*SIG*3, 233, l. 8 : — ὥπου), puis nous est connu comme bouleute sous Eribas (323/2), puis de nouveau sous Lyson (aux confins du IVe et du IIIe siècle : 299/8 selon R. Flacelière, *Aitoliens*, App. II, 2). Une statue a été consacrée à Delphes, par un État inconnu, au Delphien Melanopos, fils de Hiéros (*BCH*, 1925, p. 38-40). Le nom est assez rare à Delphes pour qu'on soit fondé à reconnaître partout le même personnage. C'est lui qui, je crois, nous fournit l'indice chronologique le plus sûr. Sa carrière politique paraît couvrir le derniers tiers du siècle.

3. Il y a entre les documents datés d'Hiérondas de grandes différences d'écriture — et même de disposition de l'écriture (*FD*, III, 1, 415 n'est pas *stoichedon*). Pour plus de détails, je renvoie à l'article annoncé de J. Bousquet (*BCH*, 1940/41).

sonnages, concordent pour nous indiquer la période confuse du dernier tiers du IVe siècle et des premières années du troisième. Il paraît difficile, dans l'état de notre documentation, de préciser davantage.

Connaîtrions-nous d'ailleurs avec certitude la date d'Hierondas, nous ne serions guère mieux en état, je le crains, de dater la « loi sur les parents ». Le texte de loi ne se trouve pas ici introduit directement, soit par une formule avec démonstratif initial du type du ὁδ' ὁ τεθμὸς ὁ τεθείς... de la loi de Cadys [1], soit par la formule de sanction ordinaire des décrets delphiques. Cette dernière figure bien en tête, mais, entre elle et le début de la loi, s'intercale la mention de l'ἀναγραφή. S'il faut, comme je le crois, prendre l'expression au pied de la lettre ἔδοξε τᾶι πόλι... τὸν νόμον ἀνγράψαι περὶ τῶν γονέων signifie seulement que sous l'archonte Hiérondas on a décidé de faire afficher la « loi sur les parents ». La loi aurait existé déjà auparavant. Pour une raison quelconque, — probablement parce que les Delphiens avaient tendance à la perdre de vue [2], — on aurait décidé de la faire sortir des archives de la cité et de la faire graver en bonne place sur une stèle de marbre. Aussi éviterai-je, malgré la commodité de l'expression, de parler, dans la suite de cette étude, de la « loi d'Hiérondas », comme on parle, à propos du règlement sur le prêt, de la « loi de Cadys ».

B. — *Le nombre des suffrages et l'assemblée du peuple à Delphes.*

Avec la loi de Cadys et la convention Delphes-Skiathos notre document est le seul acte officiel de la cité delphique qui mentionne un chiffre de suffrages [3]. C'est aussi celui où ce chiffre est le plus faible : 353 voix contre « 400 et plus » dans la convention Delphes-Skiathos, et 454 dans le règlement sur le prêt. Or on

1. Sur cette formule voir les remarques de Th. Homolle, *BCH*, 1926, p. 24-25. Au même type appartiennent le ἅδε Δελφοῖς de la convention avec Phaselis (en dernier lieu P. Demargne et H. van Effenterre, *BCH*, 1937, p. 334, et surtout *ibid.*, 1938, p. 194). — et le τάδ[ε] ξύνθετα Δελ|φο[ῖς] καὶ Σκιαθίο|ις de la convention avec Skiathos (reprise à la fin par la formule de sanction τάδ' ἔδοξ|[ε]ν Δελφοῖς) (*BCH*, 1939, p. 189-190).

2. Les historiens qui gémissent volontiers sur la décadence des mœurs, et particulièrement sur la décomposition de la famille au IVe siècle, pourraient trouver là un nouvel exemple susceptible d'illustrer leur thèse.

3. Je laisse de côté pour l'instant le règlement de la phratrie des Labyades — acte privé. On ajoutera nos deux nouveaux textes à la liste dressée jadis par A. Wilhelm (*Neue Beiträge*, VI, 1921, p. 4-7) et complétée récemment par L. Robert, *Études Anatoliennes*, 1937, p. 451, n. 1.

sait à quels calculs a donné lieu le nombre fourni par la loi de Cadys : comme on admet que l'ἀγορὰ τέλειος de Delphes est une assemblée plénière où un minimum de votes est exigé et que les voix décomptées en tête du document correspondent aux ψᾶφοι αἱ ἔννομοι mentionnées par tant de décrets delphiques, on a pensé pouvoir, à partir de ce nombre de 453, évaluer approximativement l'importance du corps civique de Delphes au IVe siècle [1]. Les nouveaux chiffres donnés par les deux textes récemment découverts obligent à réviser les anciens calculs et à vérifier la solidité des postulats sur lesquels ils reposent.

C'est ce que vient de faire P. Amandry, en publiant, avec un commentaire approfondi, la convention Delphes-Skiathos [2]. Sur le point qui nous occupe, il ne se borne pas à montrer le caractère précaire des anciennes évaluations : il va jusqu'à remettre en question tout ce qui jusqu'alors était considéré comme acquis. Savons-nous au juste ce qu'était l'ἀγορὰ τέλειος ? « La formule σὺμ ψάφοις ταῖς ἐννόμοις désigne-t-elle un quorum exigé par la loi ? » Elle n'apparaît pas, en tout cas, avant le IIIe siècle. Au IVe, au contraire, on ne rencontre que des « chiffres de majorité » ou bien quelques formules dont l'une, σὺμ ψάφωι τᾶι νικεούσαι, « a le même sens ». De sorte qu'on est fondé à se demander si le quorum — si quorum il y a — n'a pas été établi seulement au IIIe siècle, « en présence peut-être du peu d'empressement des citoyens ». — D'accord avec P. Amandry — et, on le verra, en partie pour d'autres raisons — sur l'impossibilité d'évaluer même approximativement le nombre des citoyens delphiens à l'aide des chiffres fournis par nos trois documents, je ne puis, sur les autres points, partager son scepticisme. A toutes les questions qu'il pose, une étude historique des textes de décrets delphiques permet d'apporter des réponses qui me semblent certaines.

Que faut-il entendre par l'expression ἀγορὰ τέλειος ? « Certaines assemblées seulement étaient-elles dites τέλειοι ? et l'ἀγορὰ τέλειος de Delphes correspond-elle à l'ἐκκλησία κυρία d'Athènes ? » Pour répondre à ces questions quelques détours nous seront nécessaires, car il va falloir reprendre à la base ce qu'on enseigne communément sur l'assemblée delphique. — A cause de la formule de sanction ἔδοξε τᾶι πόλει ἐν ἀγορᾶι τελείωι, on admet qu'au IVe et au IIIe siècles au moins, et peut-être plus tard, l'assemblée

1. E. Bourguet, *Adm. fin.*, p. 44-45. H. Pomtow avait, par d'autres voies, obtenu des résultats différents et contradictoires entre eux (*Rhein. Mus.* LI, 344 ; *Phil.* LVII, 559).

2. *BCH*, 1939, p. 183-216 (la discussion sur les suffrages se trouve p. 211-214).

du peuple à Delphes porte le nom d'ἀγορά [1]. Un autre terme cependant est attesté dès le dernier quart du IVe siècle, mais sa signification a été méconnue dans les deux documents les plus anciens qui nous le fournissent. Le premier est un passage du compte sur le fonds de dépôt (*FD*, III, 5, 20, l. 58-60), où l'on voit les prytanes de l'année 322/1 (arch. Pleiston), transmettre une certaine somme à leurs prédécesseurs, et ceux-ci faire une reconnaissance publique du versement ἐν τᾶι ἐκκλησίαι τῶν Δελφῶν. Convaincu que l'assemblée delphique n'est jamais désignée que sous le nom d'ἀγορά, E. Bourguet a cru qu'il fallait reconnaître ici « la réunion extraordinaire que définit Eschine, où sont convoqués, avec les hiéromnémons et les pylagores, les fidèles et les consultants de l'oracle » [2]. Mais Eschine (III, 125) appelle très nettement cette réunion ἐκκλησίαν τῶν Ἀμφικτυόνων. Entendue comme elle l'était par E. Bourguet, l'expression ne serait ni claire ni même correcte [3]. Je ne vois pas qu'elle puisse signifier autre chose que « l'assemblée des Delphiens ». — Le second texte est le décret rendu par la ville de Delphes, vers la fin du IIIe siècle, pour régler une contestation survenue à propos de la « maison des Thébains » (*FD*, III, 1, 358). *Après la formule de sanction ordinaire*, les considérants exposent que des ambassadeurs sont arrivés de Thèbes pour se plaindre du Delphien Craton, qui a refusé de donner l'hospitalité à des Thébains dans la maison où ils descendaient traditionnellement. Les Delphiens convoquent alors Craton pour lui demander raison de sa conduite : ἀναλεσαμένων ἁμῶν αὐτὸν εἰς τὰν ἐκκλησίαν, dit le texte. Comment croire, avec E. Bourguet, qu'il faille là encore reconnaître l' ἐκκλησίαν τῶν Ἀμφικτυόνων ? L'incident n'intéresse que les rapports des deux cités entre elles : c'est évidemment devant l'assemblée de la ville que les Thébains présentent leur plainte et Craton sa justification. Si, pour une raison ou pour une autre, l'affaire avait dû être évoquée devant l'Amphictionie, point n'était besoin d'une ambassade : les hiéromnémons béotiens s'en seraient chargés. Notons enfin que l'emploi de la voix moyenne du verbe

---

1. E. Bourguet, *Adm. fin.*, p. 43 sqq. ; R. Flacelière, *Aitoliens*, p. 30 ; G. Daux, *Delphes au IIe et au Ier siècles* (1936), pour la période qui l'intéresse, note les deux termes d'ἀγορά et d'ἐκκλησία (p. 435).

2. *Adm. fin.*, p. 59. Cf. R. Flacelière, *Aitoliens*, p. 30, n. 2.

3. Le génitif ne peut pas se prêter à une autre explication ; ἡ ἐκκλησία τῶν Δελφῶν ne saurait répondre au français « le congrès de Delphes » ; cette idée ne pourrait être rendue que par ἐν et le datif ; encore faudrait-il préciser de qui est formé ce congrès, à moins que le contexte ne l'indique. Il faut aussi noter que pas un document delphique ne nous parle de cette ἐκκλησία des Amphictyons.

est à lui seul probant : ἀναχαλεῖσθαι signifie « convoquer devant soi » [1].

A partir de 175 environ, les exemples d'ἐκκλησία se multiplient dans les documents delphiques. C'est l'époque où, renonçant à la concision antérieure, les décrets honorifiques mentionnent volontiers le nom des personnages qui les ont proposés et les considérants que ceux-ci ont fait valoir à ce propos dans l'assemblée [2]. La démarche du promoteur du décret est exprimée au moyen de deux locutions : ποτιπορεύεσθαι ποτὶ τὰν ἐκκλησίαν et ἐπέρχεσθαι ἐπὶ τὰν ἐκκλησίαν, dont la première paraît être la plus ancienne et est la moins fréquemment attestée [3]. A la même époque, dans la série d'actes qui règlent l'emploi des fonds donnés à Delphes par les rois de Pergame (160/59), il est question à trois reprises de l'ἐκκλησία delphique [4]. Or, dans tous ces textes, comme dans ceux des IIIe et IVe siècles, l'expression ἀγορὰ τέλειος apparaît toujours, soit dans la formule de sanction, en tête du décret, soit, après les considérants, dans la formule de résolution (δεδόχθαι τᾶι πόλει) [5]. L'étude de chaque inscription montre à l'évidence qu'il n'y a pas lieu de distinguer l'ἐκκλησία de l'ἀγορά.

---

1. Je n'oublie pas que le texte mutilé de la requête thébaine, gravé au-dessus du décret de Delphes, contient le mot [ἱαρο]μνάμονας. Autour de ce mot Bourguet a restitué une phrase qui exprime cette démarche auprès de l'Amphictionie qu'il avait cru reconnaître dans le décret delphique. Mais d'abord il n'y a pas correspondance entre les deux parties des deux textes. On est libre de restituer n'importe quoi autour du mot ἱαρομνάμονας. Enfin, lorsqu'on dispose de deux textes parallèles concernant le même objet, dont l'un est en grande partie intact et l'autre à l'état de bribes, ne vaut-il pas mieux prendre appui sur le premier pour restituer le second, que d'essayer d'interpréter le premier à l'aide des bribes de l'autre ?

2. Cf. L. Robert, *BCH*, 1928, p. 174-175.

3. Ποτιπορευθεὶς ποτὶ τὰν ἐκκλησίαν : *BCH*, 1899, p. 542 = G. Daux, *Delphes aux IIe-Ier siècles*, p. 436 (175/4); *FD*, III, 4, 31 (arch. Thrasyclès, entre 153 et 143) — ἐπελθὼν (-όντες) ἐπὶ τὰν ἐκκλησίαν : Daux, *op. laud.* p. 512 (168/7) ; *Mél. Glotz*, p. 296 (166 env.) ; *ibid.* p. 289 (entre 165 et 159) ; *FD*, III, 1, 153 (arch. Babylos, entre 153 et 143) ; *BCH*, 1926, p. 116 c (142/1 ou 141/0) ; *FD*, III, 3, 118 et 147 (139/8) ; *FD*, III, 6, 4 (138/7) ; *BCH*, 1926, p. 121 *g* (arch. Glaucos entre 134 et 128) ; *FD*, III, 2, 94 (après 127 ; Daux, *op. laud.*, p. 570) ; *FD*, III, 4, 56 = 57 (arch. Herys Cléônos ; Daux, p. 206 ; *BCH*, 1928, p. 174 (arch. Emmenidas Timoleônos, prêtrise XVI ; Daux, p. 207). Une fois : ἐπελθόντες ἐπ' ἔννομον ἐκκλησίαν, *FD*, III, 3, 142 (entre 120 et 90). Toutes les dates sont données d'après G. Daux, *op. laud.* Ce classement chronologique est instructif : il montre que la vie des deux formules s'étend sur une période nettement circonscrite.

4. *SIG*3, 671 B, l. 16 — 672, l. 30 et 38. On trouvera la plus récente publication des textes dans G. Daux, *op. laud.*, p. 682-698, avec étude détaillée de leur composition. Sur les donations des Attalides en général, cf. L. Robert, *Études Anatoliennes*, p. 84-86.

5. Sauf *BCH*, 1928, p. 174. Le début manque. Après les considérants on a ἐν ἐννόμωι ἐκκλησίαι, puis la liste des bouleutes, et enfin la formule de sanction ἔδοξε τᾶι πόλει.

Il suffit de constater que ce dernier terme n'est jamais employé en dehors des formules toutes faites, tandis que, chaque fois que dans le corps même du décret on a à désigner l'assemblée, on emploie le mot ἐκκλησία. La conclusion s'impose aussitôt : il n'y a entre les deux noms que la différence qui sépare une expression vivante d'un archaïsme conservé dans un formulaire stéréotypé. Les exemples cités plus haut, si rares soient-ils [1], nous autorisent à penser qu'il en était déjà ainsi au IIIe et même au IVe siècle.

Mais les mêmes textes vont nous permettre de poser une équivalence plus précieuse encore. Le mot ἐκκλησία s'y présente parfois accompagné de l'épithète ἔννομος [2], qui signifie « conforme à la loi, légal, régulier ». L'ἔννομος ἐκκλησία est l'assemblée régulière (cf. à Athènes les νόμιμοι ἐκκλησίαι) par opposition à l'assemblée extraordinaire, celle qu'on appelle à Athènes σύγκλητος, et à Delphes, bien que l'expression ne soit attestée qu'assez tard, πρόσκλητος [3]. Dans le troisième décret sur les fondations attalides il est spécifié que les archontes enregistreront les noms des épimélètes élus chaque année ἐν τῶι μηνὶ τῶι Ποιτροπίωι ἐν τᾶι ἐννόμωι ἐκκλησίαι [4]. Il n'y avait donc à Delphes qu'une assemblée régulière par mois. — Or, entre la vieille formule ἐν ἀγορᾶι τελείωι et la nouvelle expression ἐν ἐννόμωι ἐκκλησίαι on voit s'engager une lutte qui se terminera, vers la deuxième décade du Ier siècle, par l'élimination de la première [5] et la victoire de la seconde [6]. Si ce résultat final est déjà en lui-même assez probant, on trouvera plus significatifs encore les textes de la période de transition où les deux formules se juxtaposent ou s'enchevêtrent. Ainsi le décret *FD*, III, 3, 142 (entre 120 et 90), où l'on rencontre côte à côte ἐπελθόντες ἐπ' ἔννομον ἐκκλησίαν et δεδόχθαι τᾶι πόλει ἐν ἀγορᾶι τελείωι. Et surtout *GDI*, 2611, où la formule de sanction apparaît sous la forme insolite ἔδοξε τᾶι πόλει τῶν Δελ[φῶν] ἐν ἐννόμωι ἐκκλησίαι σὺμ ψάφοις ταῖς ἐννόμοις : témoignage d'autant plus pré-

1. Leur rareté s'explique tout naturellement par le laconisme du formulaire des décrets du IVe siècle.

2. Daux, *op. laud.*, p. 688, C, l. 37 ; *FD*, III, 3, 142 ; *BCH*, 1928, p. 174.

3. Par ex. *FD*, III, 4, 61, 1 (fin Ier siècle) ; Bourguet, *De rebus Delphicis imperatoriae aetatis* (1905), p. 28, 3 (sous Trajan).

4. Daux, *op. laud.*, p. 688, C, l. 37.

5. Les derniers exemples paraissent être : *FD*, III, 1, 228 = *SIG*3, 734, et *FD*, III, 4, 77 (102/101) ; *SIG*3, 737 (94/3) ; *FD*, III, 3, 143 (prêtrise IX à XII1) ; *FD*, III, 4, 54 (prêtrise XII à XV).

6. Après *BCH*, 1928, p. 174 (prêtrise XVI), on peut citer encore *FD*, III, 2, 99 (fin du Ier siècle) ; puis, à l'époque impériale, *FD*, III, 1, 132 (sous Tibère) ; *ibid.*, 102, 103 et 104 (sous Hadrien).

cieux qu'il est le plus ancien à nous fournir l'expression ἔννομος ἐκκλησία (arch. Ménès 172/1), et qu'on a ainsi l'impression que le terme vivant s'est imposé au rédacteur, en quelque sorte malgré lui, au lieu de la locution désuète. Ce n'est pas l'institution qui a évolué, mais le langage [1], et nous sommes fondés à poser l'équivalence : ἀγορὰ τέλειος = ἔννομος ἐκκλησία.

Nous avons gagné à cette analyse de savoir que par ἀγορὰ τέλειος il faut entendre l'assemblée régulière — mensuelle probablement au IVe siècle comme au IIe — du peuple delphien. La comparaison est donc possible avec la κυρία ἐκκλησία athénienne des origines — lorsqu'il n'y avait encore qu'une seule assemblée par prytanie [2]. — Nous avons ainsi répondu à la question de P. Amandry. Mais peut-être celle-ci n'était-elle pas assez précisément posée. Ce qui importe en effet à notre enquête n'est pas tant de savoir si l'ἀγορὰ τέλειος de Delphes correspond à la κυρία ἐκκλησία athénienne, mais plutôt si elle est une assemblée plénière, en un mot si elle correspond au δῆμος πληθύων qui, à Athènes, devait être réuni pour les votes sur l'ostracisme, l'octroi de l'ἄδεια ou la collation du droit de cité. Telle est la question que nous allons examiner maintenant.

De l'expression même d'ἀγορὰ τέλειος on ne peut tirer que des vraisemblances, non une preuve. L'adjectif marque dans tous ses emplois une idée de perfection et — notamment dans la langue religieuse — d'une perfection qui assure l'efficacité d'un acte. Appliquée à une assemblée, il paraît marquer, plutôt que le respect de certains rites, la réalisation de conditions numériques qui rendent les décisions prises valables, comme représentant l'expression aussi exacte que possible de la volonté du corps civique tout entier [3]. Mais une discussion de ce genre sur le sens d'un mot risque d'être décevante [4]. Dans le fait même qu'à Delphes, à partir d'une certaine époque, on a adjoint à la formule ἐν ἀγορᾶι τελείωι la mention des ψᾶφοι αἱ ἔννομοι, on peut voir l'indice que la signification primitive de l'adjectif τέλειος —

1. On n'est fondé à envisager comme *possible* une évolution des institutions qu'à partir du moment (seconde décade du Ier siècle) où la mention des ψᾶφοι αἱ ἔννομοι disparaît complètement. Encore la simple expression de ἔννομος ἐκκλησία pourrait-elle avoir absorbé tout le contenu de la vieille formule abolie.

2. G. Glotz, *La cité grecque*, p. 181.

3. On sait que le même adjectif τέλειος qualifie l'ἁλία de Mycènes (Larfeld, *Griech. Epigr.*, p. 344).

4. Il suffit de rappeler que le même terme de κυρία ἐκκλησία désigne à Athènes une assemblée où l'on vote à la majorité pure et simple et à Magnésie du Méandre une assemblée où un quorum est exigé ; cf. plus loin.

si elle était bien celle que je viens de définir — avait fini par s'estomper et ne suffisait plus à marquer l'idée d'un minimum légal de voix. C'est donc surtout l'étude des formules adventices qui, mieux que celle de la locution ἀγορὰ τέλειος, nous permettra de décider.

Si, pendant toute l'histoire de Delphes, nous rencontrions toujours la formule complète ἐν ἀγορᾶι τελείωι σὺμ. ψάφοις ταῖς ἐννόμοις, la question serait tranchée. Car il est bien évident que l'expression de « suffrages légaux » ne peut désigner une majorité pure et simple — le seul fait qu'un décret est adopté implique qu'il a obtenu la majorité et il n'est pas besoin de le mentionner — mais une majorité fixée par la loi. — Mais P. Amandry a très justement fait remarquer que σὺμ. ψάφοις ταῖς ἐννόμοις n'apparaît pas avant le IIIe siècle : au IVe, les décrets qui mentionnent l'ἀγορὰ τέλειος contiennent seulement soit le chiffre des voix favorables, soit des formules différentes de celle du IIIe siècle. Dans l'un comme dans l'autre cas, P. Amandry verrait volontiers la notation d'une majorité pure et simple : que faut-il en penser ?

Examinons d'abord les formules du IVe siècle. Elles seraient au nombre de trois, dont chacune n'est attestée qu'une fois. Ce sont, dans l'ordre chronologique :

1) πληθούσης ἀγορᾶς : arch. Aristonymos, 340/39 (*BCH*, 1899, p. 491 = *SIG*³, 257).

2) ἐν ἀγορᾶι τελείωι σὺμ. ψάφωι τᾶι νικεούσαι : arch. Dion, 336/5 (*BCH*, 1899, p. 376 = *SIG*³, 265).

3) [ἐν ἀγορᾶι τελείωι σὺμ. ψάφωι τᾶι ἐννό]μωι νικεούσαι : arch. Charixenos, 330/29 (*FD*, III, 4, 28 : cf. *BCH*, 1939, p. 51).

Si la seconde formule était seule attestée, elle serait assurément embarrassante : l'idée de victoire que marque le verbe νικᾶν paraît en effet ne pas traduire autre chose qu'une idée de majorité. — Mais le fait qu'on la voit remplacée, dans un texte ultérieur, par une formule plus développée, σὺμ. ψάφωι τᾶι ἐννόμωι νικεούσαι, montre bien qu'elle n'exprimait pas suffisamment, aux yeux des Delphiens même, l'idée de majorité fixe qu'il importait de marquer et que l'adjonction de l'adjectif ἔννομος met maintenant en évidence. Cette nouvelle formule constitue la plus probante des transitions entre la précédente et celle du IIIe siècle σὺμ. ψάφωι τᾶι ἐννόμωι [1]/σὺμ. ψάφοις τᾶις ἐννόμοις, où on

1. L'exemple de la formule au singulier, cité par P. Amandry (*SIG*³, 437 ; arch. Achaimenes II, 245/4 ?), n'est pas unique. Je puis en ajouter au moins trois autres : *FD*, III, 4, 22 à 24 (trois décrets gravés sur le pilier des Messéniens, arch. Alexeas, 207/6 selon R. Flacelière, *Aitoliens*, App. II, 88). Cf. *ibid.*, 13 et 21 (rest.).

laisse tomber νικεούσαι devenu inutile. La continuité de la notion à traduire apparaît à travers la diversité même des expressions — Quant à la locution πληθούσης ἀγορᾶς, a-t-elle le droit de figurer parmi les formules delphiques ? « Il faut noter », écrivait E. Bourguet en 1899, « la formule très rare πληθούσης ἀγορᾶς, dont l'équivalent sera plus tard ἐν ἀγορᾶι τελείωι. » A cette date, l'immense matériel épigraphique livré par les fouilles de Delphes commençait seulement à être exploré. Nous savons aujourd'hui que l'expression est non pas rare, mais unique à Delphes, et qu'elle n'est pas un lointain précurseur de la formule ἐν ἀγορᾶι τελείωι, qui nous est maintenant attestée dès la loi de Cadys. En réalité, je m'étonne qu'on n'ait pas prêté attention au fait que πληθούσης est une forme ionienne-attique. Il ne s'agit pas là d'un lapsus, car la formule d'invocation, en tête du décret, s'y présente également sous la forme ἀγαθῆι τύχηι, non sous la forme ordinaire à Delphes, τύχαι ἀγαθᾶι. Les deux bénéficiaires de cette proxénie sont des Ioniens d'Histiaia en Eubée. Il est clair que la rédaction du texte a été adaptée au dialecte de ces personnages [1]. Dès lors il est permis de voir dans l'insolite πληθούσης ἀγορᾶς non une formule delphique, mais la traduction, à l'usage d'Ioniens d'Eubée, de l'expression classique ἐν ἀγορᾶι τελείωι σὺμ ψάφωι τᾶι <ἐννόμωι> νικεούσαι. L'équivalent choisi est suggestif : il insiste sur l'idée de foule, et, à ces Histiéens soumis à l'influence d'Athènes, il rappelle immédiatement ce δῆμος πληθύων d'Athènes auquel nous cherchions précisément à assimiler l'ἀγορὰ τέλειος de Delphes [2].

Au point où nous sommes arrivés le fait que trois décrets delphiques remplacent, après mention de l'ἀγορὰ τέλειος [3], la formule usuelle par l'indication précise du chiffre des voix s'explique

---

1. Peut-être ont-ils fait graver eux-mêmes le décret. Cf. Pomtow, *SIG*³, 257.

2. Dans les proxémies du IVe siècle les formes empruntées à la *koine* ionienne-attique ne sont d'ailleurs pas rares. (Cf. *FD*, III, 1, 396, 401, 408, 410, 423 ; *SIG*³ 268 B-D et G, 297). Mais cette tendance à user pour ces documents d'une langue internationale ne va pas au delà de quelques détails de phonétique. Aussi hésitera-t-on peut-être à me suivre dans l'interprétation que je donne ici de la formule πληθούσης ἀγορᾶς. Mais — et c'est là l'essentiel — même si celle-ci devait être considérée comme purement delphique, le sens n'en est pas douteux, et la valeur du terme πληθούσης reste aussi probante.

3. Assurément l'ἀγορὰ τέλειος n'est pas mentionnée dans la convention Delphes-Skiathos. Mais nous voyons à présent qu'elle est impliquée par la seule notation du nombre des suffrages. Il peut s'agir d'un oubli. Cf. le cas très instructif du décret recopié *FD*, III, 4, 56 = 57 : dans le premier texte, bâclé, le lapicide n'a écrit que la formule σὺμ ψάφοις ταῖς ἐννόμοις ; dans la seconde édition, le second lapicide a rétabli la mention de l'ἀγορὰ τέλειος. — L'absence de toute indication de temps dans la convention sur le pelanos de Skiathos est plus curieuse encore. Il n'y en avait pas davantage dans le règlement sur le pelanos des Phasélites. Faut-il voir là une règle ordinaire dans les conventions religieuses à Delphes ?

très simplement. Puisqu'on peut considérer comme acquis que l'ἀγορὰ τέλειος est une assemblée plénière, il est tout naturel d'admettre que les suffrages décomptés correspondent aux ψᾶφος ἀ < ἔννομος > νικέουσα — ψᾶφος ἀ ἔννομος — ψᾶφοι αἱ ἔννομοι des autres textes. On se demandera même ce que pourrait avoir de probant la simple mention des voix favorables — sans indication parallèle des opposants — si un minimum de votes n'était requis par la loi, qui, connu des Delphiens, leur permît de reconnaître d'emblée que la loi avait été votée dans les conditions légales. Dans la mention exceptionnelle d'un chiffre précis il ne faut voir que le souci des autorités de Delphes de permettre à tout citoyen d'exercer ce contrôle. C'est que, dans les trois cas, il ne s'agit pas d'un banal décret de proxénie ou d'une mesure de circonstance quelconque, mais de règlements d'importance capitale destinés à régir pour des siècles la vie religieuse et la vie sociale de la cité, et on estimait alors ne pas pouvoir se contenter d'une formule rassurante mais vague [1].

Il reste maintenant à préciser comment il faut concevoir ce minimum de voix : minimum de votants (quorum) ou minimum de suffrages favorables ? Les débats sur l'ostracisme athénien ont pesé sur l'attitude des auteurs à l'égard de cette question et on les voit sans cesse flotter d'une notion à l'autre. En fait, quelle que soit la solution qu'on donne au problème de l'ostracisme, elle ne saurait nous permettre le moindre raisonnement par analogie. Désigner, entre plusieurs, un homme à exclure de la cité, voter simplement pour ou contre une proposition, sont deux cas bien différents, et on peut concevoir que les conditions mises à la validité du vote n'aient pas été les mêmes. L'ostracisme est un cas d'espèce. C'est dans les usages des assemblées helléniques ordinaires que nous chercherons des analogies. Or, dans l'état présent de nos connaissances, partout où nous savons que des conditions numériques étaient requises, c'est d'un minimum de présents, d'un quorum qu'il s'agit. Ce quorum nous est connu, pour l'assemblée du peuple, à Magnésie du Méandre et à Gortyne de Crète [2]. A Delphes même, dans l'ἀλία de la phratrie des Labyades, un minimum de 101 présents est requis pour les votes

1. Nous ne connaissons que très mal une autre loi de Delphes (*FD*, III, 1, 295) qui était, comme la loi de Cadys, gravée sur le trésor de Cnide, en face du bouleuterion de la cité (P. de la Coste-Messelière, *Au Musée de Delphes*, p. 468, n. 7, et p. 469). On peut reconnaître, à travers ce texte mutilé : 1) que la loi y était encore, comme celle de Cadys, appelée du vieux mot τεθμός ; 2) qu'elle avait été, comme les autres, votée ἐν ἀγορᾶι τελείωι.

2. Busolt-Swoboda, *Griech. Staatskunde*, p. 446.

relatifs aux ἀπελλαῖα et aux δάραται : [π]αρέοντες μὴ μείο[ς *h* εν]ὸς καὶ *h*εκατόν [1]. Il ne semble pas téméraire de conclure des usages de la phratrie à ceux de la cité et d'admettre qu'un quorum était exigé dans l'ἀγορὰ τέλειος. Le vote y était acquis à la simple majorité, mais, du fait de l'existence du quorum, une majorité minima se trouvait fixée du même coup, et on comprend qu'on ait pu dire indifféremment σὺμ. ψάφωι τᾶι νικεσύσαι ou σὺμ. ψάφωι (-οις) τᾶι (ταῖς) ἐννόμωι (-οις).

Enfin, que peut-on conclure du nombre de suffrages connus par nos trois documents ? Simplement que le quorum requis était de 454 voix au moins (si la loi de Cadys avait réuni l'unanimité des votants) et de 705 voix au plus (si la loi sur les parents n'a passé qu'avec une voix de majorité). La vérité étant entre ces deux extrêmes, on peut penser à un nombre voisin de 500. Pour pouvoir ensuite tirer de ces données des conclusions sur l'importance du corps civique de Delphes, il faudrait savoir comment ce quorum a été établi. En pareille matière, il n'y a pas de règle générale : un quorum ne représente pas nécessairement la majorité de la population, et il peut aussi représenter bien davantage. Rien ne nous permet de dire si, en déterminant le leur, les Delphiens avaient été larges ou exigeants. — Notons aussi que, d'ordinaire, un quorum est fixé une fois pour toutes, sans tenir compte des fluctuations de la population, et la proportion primitive peut se trouver entièrement modifiée au cours des siècles. Le chiffre de 6000 voix à Athènes passe pour représenter l'unanimité des citoyens aussi bien au temps de Clisthène qu'à l'époque de Démosthène : on ne songerait pas à l'utiliser pour évaluer la population athénienne au IVe siècle, par exemple. A Magnésie du Méandre, où le quorum est de 600 voix, les chiffres de votes qui nous sont connus (2113, 3580, 4678) [2] font soupçonner, tant le minimum requis paraît dérisoire, qu'il est devenu sans rapport avec la population. On se saurait donc, en bonne méthode, prétendre calculer le nombre des citoyens d'une ville à une époque déterminée en se fondant sur le quorum exigé dans les assemblées de cette cité.

C. — *La loi sur les parents.*

Lorsque la stèle, aujourd'hui mutilée, se dressait dans le temenos, elle ne paraissait pas déplacée en ces lieux où Apollon avait,

1. Dernière édition du texte dans Solmsen-Fränkel, *Inscr. graec. ad inl. dial. sel.* (1930), n° 49, B. l. 10-11.
2. Busolt-Swoboda, *op. laud.*, p. 446, n. 3.

disait-on, purifié Oreste, parricide par piété filiale, où, devant les deux *kouroi* argiens, debout depuis plusieurs siècles, les guides racontaient aux visiteurs l'édifiante histoire de Cléobis et de Biton [1], où enfin, parvenu au faîte du sanctuaire, le voyageur, contemplant dans la Lesché des Cnidiens la vision de l'au-delà sortie du pinceau de Polygnote, y reconnaissait, sur les rives de l'Achéron, l'image du mauvais fils étranglé par son père [2]. Dans la légende argienne, dans l'eschatologie inspirée au peintre thasien par les mystères de Déméter, dans les stipulations de la loi delphique, nous trouvons trois manifestations d'une même idée qui semble avoir été particulièrement chère aux Grecs.

Non seulement tout sévice à l'égard des parents causait aux Grecs une horreur profonde, mais encore partout, semble-t-il [3], la loi prescrivait aux enfants des devoirs précis envers leurs parents âgés. Le fait est bien connu pour Athènes, où de nombreux textes littéraires nous donnent les renseignements les plus précis [4]. La loi, d'après tous les témoignages, était attribuée à Solon [5]. Elle faisait une obligation aux fils — et éventuellement aux petits-fils — d'assurer à leurs parents (ou grands-parents) âgés la nourriture et le logis, de les entourer de tous les soins nécessaires, et de leur donner, après la mort, la sépulture rituelle [6]. L'impor-

---

1. Telle du moins que les anciens la racontaient. Pour une interprétation différente, cf. Ch. Picard, *R. H. R.*, 1927, p. 365-398.

2. Paus. X, chap. 23, 4. Dans les *Grenouilles* d'Aristophane, Héraclès décrivant à Dionysos le bourbier où croupissent les damnés, y loge quiconque ἢ μητέρ' ἠλόησεν, ἢ πατρὸς γνάθον | ἐπάταξεν (v. 149-150). Cf. aussi *Phédon*, 113 *e*-114, comment Platon conçoit la destinée, après la mort des πρὸς πατέρα ἢ μητέρα ὑπ' ὀργῆς βίαιόν τι πράξαντες : à condition qu'ils se soient repentis, il ne les plonge pas dans le Tartare à titre définitif, mais admet pour eux une possibilité de rédemption.

3. Vitruve, VI, 3 (d'après Alexis) : *omnium Graecorum leges cogunt parentes <ali> a liberis*. Hérodote, II, 35, comparant les mœurs des Égyptiens à celles des Grecs, souligne qu'à la différence de ce qui a lieu en Grèce, ce devoir, en Égypte, incombe exclusivement aux filles. Hors d'Athènes nous n'avons guère de renseignements. Cependant à Mycènes, Wilamowitz (*Aristoteles u. Athen*, II, 48, n. 26) a reconnu la trace d'institutions semblables dans le règlement archaïque qu'on lit encore dans Solmsen-Fränkel, n° 29, sous le titre *decretum de cultu Persei* : αἱ μὲ δαμιοργία εἶε, τὸς ἰαρομνάμονας τὸς ἐς Περσε̃ το(ῖ)σι γονεῦσι κριτε̃ρας ἔμεν κὰ τὰ ϝερϝε̃μένα.

4. Les textes essentiels sont réunis dans H. Beauchet, *Histoire du droit privé de la république athénienne*, I (1897), p. 362-371 ; Lipsius, *Das Attische Recht...* (1905), p. 343-7 ; et, à propos de la loi citée dans Quintilien (VII, 6), J. Cousin, *Études sur Quintilien*, I (1935), p. 377 et n. 1-3 ; 710 et n. 5 (on y trouvera également, p. 693, n. 3-4, les références aux textes parallèles des jurisconsultes romains).

5. Démosthène, XXIV, 103. Diog. Laert., *Solon.*, I, 55. Élien, *Hist. Nat.*, IX, 1.

6. Les termes usuels sont : τρέφειν (Aristoph. *Oiseaux*, v. 1357 ; Isée, VIII, 32 ; Dém., XXIV, 107 ; Eschine, I, 13 et 28 ; Diog. Laert., *l. l.* ; Élien, *l. l.*). — θεραπεύειν (Xén., *Mém.*, II, II, 13 ; Isée, II, 45 ; Paus., II, 25, 2). — παρέχειν τὰ ἐπιτή-

tance que l'État Athénien attachait à l'accomplissement de ces devoirs apparaît bien dans l'interrogatoire qu'on faisait subir à l'archonte lors de la dokimasia : on lui demandait s'il traitait bien ses parents (εἰ γονέας εὖ ποιεῖ) et s'il avait des tombeaux de famille [1]. Le fils légitime ne pouvait être dispensé de ses obligations que dans deux cas : si son père l'avait livré à la prostitution ou si — et c'est là, paraît-il, un trait purement athénien — il ne lui avait pas appris de métier ; encore la dispense ne s'appliquait-elle qu'aux devoirs d'entretien, non aux devoirs funèbres [2].

A Delphes même, dès avant la découverte de notre texte, quelques documents nous faisaient connaître indirectement l'existence d'une loi analogue à celle d'Athènes. Ce sont des actes d'affranchissement, qui se répartissent sur une courte période du IIe siècle (175 à 160) [3]. L'un d'eux, que j'ai déjà cité partiellement dans la première partie de cette étude, est tout à fait direct. Timô, d'accord avec son fils Ladicos, affranchit une jeune esclave, Meda, à condition que celle-ci « assure à son propre père Sosibios et à sa mère Sôsô la nourriture et les soins convenables (εὐσχημονιζέτω), dès qu'elle sera en âge de le faire, si ses parents ont besoin de nourriture et de soins, qu'ils soient encore esclaves ou qu'ils soient devenus libres [4]... Curieux témoignage d'affection donnée par une maîtresse à de vieux serviteurs. Dans les autres documents le maître est moins désintéressé. Il affranchit l'esclave à la condition que celui-ci remplisse soit à l'égard de lui-même, soit envers une autre personne qui a payé la rançon, toutes les obligations d'un fils. La chose est dite très nettement dans deux textes. L'esclave Nicaia est affranchie et sera considérée comme libre, ποιέουσαν ὡς πατέρι Ἐργασίωνι (son ancien maître) τὰ νομιζόμενα [5] ». Même stipulation pour Hédyla, ancienne esclave de Nicon, qui devra se considérer comme fille de Dôrema, νομι-

---

δεια (Lys., XIII, 91) — οἴκησιν παρέχειν (Eschine, *l. l.*) — θάπτειν (Isée, II, 45 ; Paus., *l. l.* ; τὰ νομιζόμενα ποιεῖν, d'où : Dém., XXIV, 107 : τῶν νομιζομένων τυγχάνειν, et, Lyc., *C. Léocr.*, 147 : τῶν νομίμων ἀποστερεῖν. Ces obligations sont à remplir envers tous les γονεῖς, c'est-à-dire, selon Isée (VIII, 32), tous les ascendants. Les rhéteurs discutent cependant sur les droits de la mère (Sénèque le Rhéteur, *Controv.*, VII, 4).

1. Aristote, Ἀθ. πολ., LV, 3. Pollux : *Onomasticon*, VIII, 85.

2. Eschine, I, 13. Plut., *Solon.*, XXIII. Vitruve (d'après Alexis), VI, 3.

3. Je remercie M. L. Robert d'avoir attiré mon attention sur ces textes. On les trouvera commodément classés dans M. Bloch, *Die Freilassungsbedingungen der delphischen Freilassungsinschriften* (Diss. Strasbourg, 1914, p. 34). La plus récente étude des actes d'affranchissement est celle de G. Daux, *Delphes au IIe et au Ier siècles*, p. 46-60 (avec bibliographie, p. 47, n. 3).

4. *GDI*, 1708 (arch. Amphistratos, 160/59).

5. *GDI*, 1806 (arch. Ménes, 171/0).

ζομέναν θυγατέρα Δωρήματος καὶ ποέουσαν Δωρήματι ὅσα νομίζεται τοῖς γονέ[οις] [1]. Dans la plupart des cas on énumère seulement un certain nombre de devoirs matériels — mais qui sont précisément ceux que l'enfant doit à ses parents. Nourriture d'abord : le verbe τρέφειν apparaît dans presque tous ces textes ; une fois, on va jusqu'à préciser la ration mensuelle de froment et de vin que l'affranchi, s'il quitte le pays, devra faire parvenir à son maître [2]. Subventions en argent : l'affranchi Κίντος devra payer la cotisation que son ancien patron doit à sa tribu [3]. Soins convenables (εὐσχημονίζειν) [4], dus aux vieillards (γηροτροφεῖν) : Phaineas devra soigner le vieil Apollodoros, « lui rendre d'une manière irréprochable tous les services nécessaires de jour et de nuit et ne l'abandonner sous aucun prétexte [5] ». Enfin et surtout devoirs funéraires : les actes insistent là-dessus en termes détaillés : καὶ θάψῃ καὶ τὰ νομιζόμενα ποήσῃ πάντα ὅσα νομίζεται τοῖς τεθνακότοις [6] —, θαψάτω Κίντος καὶ τὰς ἀλλαθεάδας ποησάτω κάθως νομίζεται [7] — ποιήσας τὰ νομιζόμενα ἐν τὰν ταφὰν καὶ ἀλλαθεάδας [8] ; deux affranchies devront deux fois par mois, à la nouvelle lune et le sept, couronner de laurier l'image de leur maître [9]. Dans l'accomplissement de tous ces devoirs l'affranchi remplace véritablement l'enfant que le maître n'a pas eu ou qu'il a perdu [10]. La chose apparaît d'une manière saisissante dans un acte par lequel Larisa affranchit son esclave Mithradatès ; celui-ci devra cependant rester près d'elle jusqu'à sa mort : clause de *paramona* banale et que rien n'inviterait à rapprocher des textes cités jusqu'ici. Mais il est ensuite stipulé qu'à la mort de Larisa l'affranchi devra accomplir tous les devoirs funèbres en utilisant le plus largement possible les biens de son ex-maîtresse ; il gardera le reste pour lui, « *à condition que le fils de Larisa ne revienne pas.* Si, au contraire, ce

1. *GDI*, 1803 (arch. Aeacidas, 173/2).
2. *GDI*, 1884 (arch. Pyrrhos, 165/4).
3. *GDI*, 1731 (arch. Archon Nicoboulou, 164/3) ; cf. G. Daux, *op. laud.*, p. 435-436.
4. *GDI*, 1731 et 1708.
5. *GDI*, 1723 (arch. Cléon, 168/7).
6. *GDI*, 1723.
7. *GDI*, 1731.
8. *GDI*, 1796 (arch. Archélas, 175/4).
9. *GDI*, 1807 = 2085 (arch. Archélas, 175/4) ; 1801 (arch. Sosinicos, 174/3). Le maître est le même (Philon Telesarchou). Prescription du même genre, *GDI*, 1775 (arch. Theoxenos, 166/5).
10. Cf. dans G. Daux, *op. laud.*, p. 116, comment de l'affranchissement de l'esclave Κίντος par Euphronios (*GDI*, 1731) on peut conclure que ce dernier a perdu son fils Theodoros, — et le secours que des remarques de ce genre peuvent apporter dans le classement des actes d'affranchissement.

dernier revient avant les obsèques, Mithradatès devra lui remettre l'héritage et se contenter de sa liberté » [1]. A l'aide de textes tels que celui-là on entrevoit soudain la cause véritable de bien des affranchissements delphiques. Nous avons en outre, chemin faisant, glané une série de formules qui devaient être empruntées à notre νόμος περὶ τῶν γονέων et nous permettent d'en reconstituer les grandes lignes.

Il ne suffit pas de fixer des devoirs, il faut les faire respecter, et puisque, comme l'observe Platon précisément à ce propos, la perspective des terribles châtiments de l'Hadès n'arrête pas les coupables, il faut rendre les sanctions terrestres aussi sévères que possible. Nous savons qu'à Athènes le mauvais fils s'exposait à une γραφὴ γονέων κακώσεως, qui, comme toute action publique, pouvait lui être intentée par le premier venu et sans risque [2]. L'action était du ressort de l'archonte, comme, d'une manière générale, la plupart de celles qui concernaient l'organisation de la famille [3]. La sanction était l'atimie partielle [4], qui empêchait le condamné d'exercer une magistrature [5], et même de parler dans l'assemblée [6]; mais, selon Andocide, seule la personne était frappée, non les biens [7]. Si l'ἄτιμος prétendait néanmoins exercer les droits du citoyen, il était aussitôt emprisonné. Un texte de loi, inséré dans le *Contre-Timocrate* de Démosthène et qui ne semble pas apocryphe, nous donne les détails de la procédure : le contrevenant était arrêté par ἀπαγωγή et remis aux Onze, qui l'enfermaient et introduisaient son procès devant le Jury ; celui-ci déterminait la peine afflictive ou l'amende ; en cas d'amende, le coupable restait en prison jusqu'à paiement complet [8].

A la législation athénienne on peut comparer les règles idéales que Platon édicte dans ses *Lois*. Il distingue nettement le cas des sévices à l'égard des parents (αἰκία γονέων) du cas plus général où les devoirs normaux ne sont pas remplis par le fils (ἐάν τις... γονέων ἀμελέστερον ἔχῃ τοῦ δέοντος) — alors que les deux cas se trouvaient confondus dans la κάκωσις γονέων à Athènes — et il

1. *GDI*, 1799 (arch. Sosinicos, 175/4).
2. Lys., XIII, 91. Dém., X, 40 ; XXIV, 103. Lyc., 147. Arist., Ἀθ. πολ., LVI, 6.
3. Arist., *ibid.*
4. Diog. Laert., *Solon*, I, 55 : ἄτιμος ἔστω. Andoc., I, 74.
5. Xén., *Mém.*, II, II, 13.
6. Eschine, I, 28 : οὐκ ἐᾷ δημηγορεῖν ; — Dém., XXIV, 103 : εἰς τὴν ἀγορὰν ἐμβάλλειν.
7. Andoc., *l. l.*
8. Dém., XXIV, 103-105.

les traite chacun à part [1]. Si un fils frappe son père, la loi de Platon invite tout témoin à intervenir, déterminant avec précision, suivant la condition de celui-ci, les récompenses qui lui sont décernées ou les sanctions qu'il encourt, suivant qu'il intervient ou non. Le coupable avéré est exilé de la ville à perpétuité et écarté de tous les lieux saints ; s'il passe outre à l'interdit religieux, il est remis à la merci des ἀγρόνομοι ; s'il rentre en ville, il est mis à mort. Nul citoyen ne doit entrer en rapport quelconque avec lui, sous peine d'exclusion de la ville jusqu'à ce qu'il se soit purifié. Le coupable est donc traité comme un sacrilège chargé d'une souillure et mis au ban de la société. — Dans le cas où il ne s'agit que de la simple négligence des devoirs ordinaires des enfants, l'affaire est portée par dénonciation directe de l'intéressé ou par l'entremise d'un tiers devant un tribunal mixte formé des trois *nomophylakes* les plus âgés et de trois femmes « commissaires aux mariages ». Le châtiment prescrit dépend de l'âge du délinquant. Jeune encore, il est puni de coups et d'emprisonnement (πληγαῖς καὶ δεσμοῖς), jusqu'à ce qu'il ait atteint sa trentième année. Passé trente ans, il est traduit devant un tribunal formé par les 101 citoyens les plus âgés. La peine est laissée à la discrétion de ceux-ci, qui ont pour consigne de ne reculer devant aucun châtiment (ἀπορρητὸν μηδὲν ποιούμενοι ὅσων δύνατος ἄνθρωπος πάσχειν ἢ τίνειν). Dénoncer le coupable est un devoir rigoureux pour tous. L'esclave qui s'en charge est affranchi.

Le peu qui nous reste du texte de la loi delphique ne nous permet pas d'instituer une comparaison détaillée avec la législation attique ou avec les règles idéales posées par Platon. Le seul point sûr y est l'emprisonnement du coupable, mais c'est là un point très important, si l'on se rappelle combien il répugnait aux Grecs d'emprisonner un homme libre. A Athènes, la prison n'est le châtiment normal que des malfaiteurs de bas étage (κακοῦργοι) — lorsqu'ils ne sont pas exécutés séance tenante ; dans le cas des mauvais fils (πατραλοῖαι) comme dans celui des déserteurs (ἀστρατευτοί), le coupable n'est enfermé que si, après avoir été frappé d'atimie, il entend ne pas renoncer à ses droits civiques, si, par conséquent, il ajoute un second crime au premier [2]. A

1. *Lois*, IX, 880, B ; XI, 930, e et sqq. Cf. L. Gernet, *Platon, Lois, livre IX, trad. et comm.* (1917). Je n'ai pu consulter W. G. Becker, *Platons Gesetze und das Griechische Familienrecht* (1931).

2. Le texte capital est la discussion de Démosthène, XXIV (*C. Timocrate*), où l'essentiel du débat porte sur la question de savoir dans quelle mesure on a le droit d'emprisonner un homme libre ; voir surtout, § 103 sqq.

Delphes, les cas d'emprisonnement que nous pouvions connaître jusqu'ici, par la convention juridique conclue au IIIe siècle entre Delphes et Pellana, donnent une impression analogue : l'enchaînement et la mise au cachot y est prescrite pour l'esclave fugitif (II, A, l. 23-24) ; le voleur pris en flagrant délit est amené enchaîné devant le Conseil, et, s'il ne peut se constituer une caution, le Conseil lui fait remettre ses chaînes et le fait enfermer (I, B. l. 8-11). Le châtiment édicté à l'égard du mauvais fils prend ainsi toute sa signification : la loi l'assimile au κακοῦργος, presque à l'esclave. Toutefois il ne s'agit certainement là que d'un emprisonnement provisoire, en attendant, soit le versement d'une caution, soit le jugement véritable. Pas plus à Delphes qu'à Athènes la prison n'est considérée, à la manière platonicienne, comme un châtiment en soi, capable de corriger le coupable.

Il convient enfin de relever un dernier point qui n'est pas sans importance pour l'histoire, si mal connue, des institutions de Delphes. C'est le rôle du Conseil. Les comptes du IVe siècle ont permis de mesurer l'influence de celui-ci dans l'administration financière. Dans le domaine judiciaire, à la différence de la Boulé athénienne, la βουλά delphique paraît avoir eu des pouvoirs très étendus, et il ne sera pas inutile de grouper ici les textes qui nous les font entrevoir. Dans la loi de Cadys, les mentions fréquentes de la βουλά (col. II, l. 13-14 ; col. III, l. 10 ; col. VI, l. 7. 12. 15) nous montrent que c'est elle qui est chargée de réprimer toutes les infractions au règlement sur le prêt. Le texte est trop mutilé pour que le détail de son intervention apparaisse avec clarté ; on voit seulement que la βουλά est chargée d'organiser le jugement du coupable dénoncé (col. II, l. 13-14 : [τὰν δ]ὲ δίκαν ἁ βουλὰ δέκα[ς ἁμερᾶν ἀφ' ὃ]ν τις καταγο[ρήσει ποιησάτω), et que peut-être elle recouvre les gages abandonnés en garantie de la dette (col. VI, l. 10-11 : [τά τ' ἐν]έχυρ[α] ἁ βο[υ]λὰ ἀμπρασσ[έτω...]). Dans la convention Delphes-Pellana, c'est devant elle, nous l'avons vu, qu'on amène, enchaîné, le voleur pris en flagrant délit, et c'est elle qui, s'il ne peut fournir caution, le fait enfermer (I B, l. 8-11) ; la βουλά est encore mentionnée dans deux autres passages très mutilés (II B 18 et IV B 9). Enfin, dans notre « loi sur les parents » c'est la βουλά qui reçoit les dénonciations contre le mauvais fils et qui le fait emprisonner. Donc les trois grands textes juridiques de Delphes mettent en évidence les fonctions judiciaires du Conseil, auquel on semble s'être adressé comme au défenseur des lois de la cité. C'est lui qui est alerté chaque fois qu'une loi est violée et qui, en attendant le jugement, prend les mesures d'urgence à l'égard du coupable ;

lui aussi sans doute, qui, ainsi qu'il apparaît dans la loi de Cadys, veille à la constitution des tribunaux.

Une nouvelle découverte permettra peut-être de connaître un jour le détail de notre « loi sur les parents ». Tel quel, le peu que nous en avons aujourd'hui nous a permis néanmoins de préciser un certain nombre de points importants pour l'histoire des institutions de Delphes.

Besançon, octobre-novembre 1942.

L. Lerat.

[Le tome LXIV-LXV du *B C H* (1940/41) a paru au cours de la correction des épreuves de cet article. On y trouvera p. 89-91, la discussion de J. Bousquet sur *l'archonte Hierondas*, à laquelle j'avais pu, grâce à l'amabilité de l'auteur, renvoyer par avance.]

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Georges Daux, *Les étapes de l'archéologie*, 128 p. in-12°, Paris, Presses Universitaires de France, 1942.

Paru dans la collection *Que sais-je?*, ce petit volume sera sans doute un de ceux qui lui feront le plus honneur. M. Daux, dont la réputation parmi les archéologues et les hellénistes est solidement établie par d'excellents ouvrages, a su nous présenter sous une forme claire et condensée non seulement les étapes, c'est-à-dire l'histoire et les progrès, — car le titre n'épuise pas le contenu du livre —, mais la définition de l'archéologie, son but, ses méthodes, sa technique et ses procédés, tant dans la fouille que dans la restauration et la présentation des monuments découverts, ses limites et ses écueils. Sur toutes ces questions, complexes et dont quelques-unes sont l'objet d'âpres débats, il nous donne un avis sûr, prudent et objectif : et s'il prend parti, ce n'est pas à la légère, mais en s'appuyant sur les meilleures raisons. Il a trouvé moyen, dans ce petit livre, d'esquisser à grands traits, mais avec vigueur, les portraits des grands archéologues disparus : qu'on lise, par exemple, les pages (29-32) consacrées au comte de Caylus et à Winckelmann, où leurs qualités et leurs défauts respectifs sont mis en pleine lumière, où justice est rendue à Caylus, qu'on a eu trop tendance à ignorer ou à mépriser. Le chapitre sur la conduite des fouilles est plein de conseils excellents que plus d'un archéologue, même de métier, aura intérêt à méditer et à se graver dans la mémoire. Ce livre non seulement renseignera le profane, mais il éveillera sans doute et guidera des vocations, et peut-être évoquera-t-il quelques repentirs : on n'en saurait trop recommander la lecture à tous ceux qu'intéresse la connaissance du passé.

A. Ernout.

Térence, *Comédies*, t. I, *Andrienne, Eunuque* ; texte établi et trad. par J. Marouzeau ; 316 pp. in-8° (en majeure partie doubles) ; Paris, Les Lettres, 1942.

C'est une consolation et un réconfort de voir que, malgré les difficultés actuelles, nos publications scientifiques ne s'interrompent pas. Sous le patronage de l'A^{on} G. Budé, la librairie Les Belles-Lettres donne l'exemple d'un bel effort, et le tome I du Térence de M. Marouzeau est un heureux témoin de son activité. Fruit d'un long travail et d'une étude approfondie, cette édition mérite l'examen attentif de tous les philologues. La préface, longue de 105 pages, contient tous les renseignements relatifs à l'auteur et à son œuvre : vie et carrière de Térence (M. Marouzeau note fort justement que le surnom *Afer* ne prouve pas que Térence ait été africain ou carthaginois de naissance, ni métis d'une mère indigène : « il peut avoir été fils d'une esclave amenée d'Europe, par exemple avec les armées d'Hanni-

bal »[1] ; pour ma part, je me suis toujours refusé à croire que ces six comédies d'une langue si pure — *puri sermonis amator*, dit justement César — aient pu être écrites par un jeune Africain fraîchement débarqué à Rome ; il est déjà bien étonnant qu'il ait composé des œuvres aussi parfaites à partir de dix-neuf ans : n'a-t-il été que le prête-nom de Scipion et de Laelius ?[2]) ; chronologie des comédies ; la tradition térentienne (ce que Schanz dans sa Littérature appelle *das Fortleben*) ; circonstances et technique de la représentation ; présentation de la pièce, didascalies et prologues ; structure des comédies, actes et scènes ; originalité de Térence ; ses collaborateurs supposés et ses modèles ; caractéristiques de la comédie de Térence : intrigues et caractères ; l'art de Térence : langue et style ; prosodie et métrique ; établissement du texte (Bembinus ; recension calliopienne ; manuscrits mixtes ; manuscrits divers), classement des manuscrits, histoire du texte (le stemma de la p. 87 montre avec quelle précision la filiation et la parenté des manuscrits ont été établies) ; commentateurs et glossateurs ; le travail d'édition ; traductions (est-ce à dessein que M. Marouzeau n'a pas signalé la traduction de Hinstin parue chez Lemerre ? Elle méritait, me semble-t-il, d'être citée), et à ce propos l'éditeur a défini la méthode qu'il a suivie pour établir sa version, les différences de ton qu'il a marquées dans le texte même des comédies, dans les prologues, et même dans les *periochae*. Cette simple énumération est assez éloquente par elle-même ; les nombreuses notes qui renvoient aux ouvrages consultés prouvent — comme on pouvait s'y attendre de la part d'un bibliographe aussi averti — que toute la littérature du sujet a été consultée, et que sur tous les points en litige l'auteur a voulu s'entourer des garanties les meilleures avant de formuler son avis. Mais l'érudition chez lui n'exclut pas l'aisance et la clarté : pour qui connaît sa manière d'exposer, cette remarque ne surprendra pas.

Assuré par une tradition en général bonne, sans grandes difficultés de langue ou de métrique, objet de révisions soigneuses depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, le texte de Térence est maintenant à peu près définitivement établi. M. Marouzeau n'a pas cru utile de procéder, après Umpfenbach, Dziatzko, Lindsay-Kauer, à une collation nouvelle de tous les manuscrits — sur ce point pourtant, il apporte du nouveau, et M. Andrieu, son élève, a collationné partiellement certains mss, ou déterminé plus exactement la place de certains autres —; mais, comme on pouvait l'attendre d'après les travaux qu'il a dirigés, il a attaché une attention particulière à la division en scènes et en actes, et à la répartition du dialogue : l'apparat met en lumière le soin de cette étude. Une innovation utile consiste à indiquer au bas des pages la liste des manuscrits sur lesquels se fonde le texte — on sait que nos codices ne sont pas tous sans lacunes —, et aussi les différents mètres employés par Térence. Ainsi le lecteur qui s'intéresse aux questions érudites saura tout de suite le degré de créance qu'il peut attribuer à la tradition. En outre, chacune des deux comédies est suivie d'un commentaire métrique où, mettant à profit son expérience personnelle et les travaux les plus récents, notamment celui de W. A. Laidlaw[3], M. Marouzeau élucide les difficultés ou éclaircit les doutes que pose

1. Préface, p. 9.

2. J'aurais aimé trouver le texte complet de la biographie de Suétone ; M. Marouzeau a-t-il craint d'allonger sa préface ?

3. *The prosody of Terence*, St. Andrews Univ. Publ., 1938.

la scansion de Térence. Sur l'hiatus, sur les rapports de l'ictus et de l'accent de mot, il n'adopte pas l'attitude intransigeante de son maître, L. Havet, avec raison : on sait à quelle débauche de conjectures les règles impérieuses posées par Havet l'ont entraîné. Nos ignorances et nos incertitudes sont trop grandes pour ne pas nous conseiller la prudence.

Voici quelques leçons que j'ai relevées au cours d'une lecture que j'aurais voulu moins rapide.

Andr. 33

Nihil istac opus est arte ad hanc rem quam paro,
Sed *his* quas semper in te intellexi sitas :
Fide et taciturnitate.

Les mss se partagent entre *iis* et *his* ; je serais enclin à écrire *is*, l'anaphorique me semblant plus à sa place pour annoncer le *quas* qui le suit.

Andr. 106

Beasti. Ei! metui a Chryside.

M. Marouzeau fait de *ei* une exclamation (comme au v. 73). Priscien comprend autrement, faisant de *ei* un « datiuus commodi » : ⟨Verba « timeo » et « metuo »⟩ absoluta sunt, cum non iunguntur casui accusatiuo, sed datiuo, ut T. in A. « ei metui a Chryside ». C'est sans doute pour n'avoir pas été compris que *ei* a été omis dans *PC* v^{1} η.

Andr. 120

et uoltu, Sosia,
Adeo modesto, adeo uenusto ut ... Nihil supra !

La ponctuation suppose que Simon, à court d'expressions laudatives, interrompt sa phrase, pour terminer par une exclamation. Les éditeurs précédents lient le tout, et lisent

Adeo modesto, adeo uenusto, ut nil supra.

Andr. 203

Ita aperte ipsam rem modo locutu's, nihil circuitione usor es.

Usor es n'est attesté que par Donat, qui le donne comme une variante de *usus es* : « legitur et usor es ». J'ai peine, pour le sens comme pour la construction, à admettre cet hapax.

Andr. 213

Si senserit, perii, aut, si lubitum fuerit, causam ceperit

La construction de ce vers est, quoi qu'on fasse, difficile à défendre, et la note de R. Kauer dans son Commentaire[1] trahit l'embarras qu'il lui a causé[2]. Je ne vois pas bien la suite des idées que donne la traduction :

---

1. P. Terentius Afer Andria hrsg. von Pr Dr R. Kauer, I Text, II Kommentar, Bielefed u. Leipzig, Verlag von Velhagen u. Klasing, 1930.

2. Der Vers wird verschieden beurteilt : die einen fassen *si sens.*, *perii* als den ersten Teil auf und interpungieren nach *perii*, die anderen nehmen *perii* als parenthetischen Ausruf, so dass sowohl *si sens.* als auch *si lubitum fuerit* als Vordersätze zum Nachsatz *causam ceperit* zu nehmen sind; letzeres scheint richtiger zu sein (Donat lässt uns hier ganz im Stich) : « wenn er etwas merkt (dann bin ich verloren) — verdammt — oder wenn es ihm nur beliebt » — damit

« S'il m'y prend, je suis perdu ; *ou bien*, si tel est son caprice, il saisira un prétexte pour m'envoyer, à tort ou à raison, tout droit à la meule ». Que vient faire le « ou bien » ? Le vers me paraît corrompu ; le plus simple serait peut-être de lire *et* au lieu de la conjonction disjonctive *aut*. « S'il a vent de quelque chose, je suis frit ; et, si la fantaisie lui en vient, il saisira un prétexte, bon ou mauvais, pour m'expédier tout droit au moulin » ; ce qui donnerait un sens acceptable ; mais je crains que la faute ne soit plus compliquée.

Andr. 241-2

> Quid ? Chremes, qui denagarat se commissurum mihi
> Gnatam suam uxorem, id mutauit, quoniam immutatum uidet ?

Les éditeurs précédents préfèrent au *quoniam immutatum* la leçon *quia me immutatum* « parce qu'il me voit inchangé », traduit M. Marouzeau. C'est celle qui s'impose, selon moi ; outre que l'expression du pronom *me* me semble indispensable au sens, *quia me* a l'avantage de faire du vers 242 un septénaire trochaïque, comme le précédent, et la phrase de Pamphile se déroule tout entière sur un même rythme.

Andr. 438-439

> Num illi molestae quidpiam haec sunt nuptiae
> † Propter huiusce hospitae consuetudinem ? †

M. Marouzeau s'est refusé à adopter la correction trop facile de Lindsay-Kauer, *hospitai*, qui ne résoud pas du reste la difficulté — pour ne pas dire l'impossibilité de la scansion du premier pied *prŏptĕr hŭ*[1]. Je partage tout à fait son avis, et comme lui, je n'aperçois pas de correction qui s'impose.

Andr. 450

> DA. Ait nimium parce facere sumptum.
> SI. Mene ?
> DA. Te.

Le *mene* de Simon suppose un *te* précédement exprimé[2] ; et du reste l'ellipse de *te* dans *ait... facere sumptum* est dure à admettre. Aussi préfèrè-je la leçon de *D* : *Ait te perparce* ; cf. plus loin v. 454-455 :

> Et, quod dicendum hic siet,
> Tu quoque perparce nimium. Non laudo.

---

drückt Davos die hilflose Lage aus, in der sich der Sklave auf jeden Fall dem Herrn gegenüber befindet, — « wird er schon Anlass finden ». — von den drei im *Fut. ex.* stehenden *senserit, lub. fuerit, ceperit*, drückt *ceperit* im Hauptsatz aus, dass die Handlung schnell und sicher eintreten wird, das gleiche Tempus in den beiden Nebensätzen, dass die Handlungen mit der im Hauptsatze gleichzeitig eintreten, also « Schlag auf Schlag ». (Kommentar, p. 30).

1. « Die Bildung des 1. Fusses mit der Betonung *proptér* ist nicht alleinstehend. Der Genetiv auf *-ai* in *hospitai* kommt zwar bei Terenz sonst nicht vor, ist aber hier durch das ironische Pathos, das sich eines formelhaften Ausdruckes bedient, geschützt. » (Kauer, Kommentar, p. 87). La défense de Kauer est faible, il le sent du reste et énumère dans une longue note les corrections proposées depuis Erasme. C'est Bentley qui le premier a introduit le génitif *hospitai* : il lisait du reste *Propter hospitai huiusce consuetudinem* (éd. de 1726).

2. « *Mene* ? greift *te* auf » dit Kauer, Kommentar, p. 68.

Dave emploie d'abord *perparce*, pour renchérir ensuite par *perparce nimium*. Le *nimium parce* du v. 450 est une glose, suivie d'un arrangement métrique qui a éliminé le *te*.

Andr. 612-613

PA. Nam quid ego nunc dicam patri ? Negabon uelle me, modo
Qui sum pollicitus ducere ? † Qua fiducia id facere audeãm †

C'est sans doute la métrique qui a décidé M. Marouzeau à mettre entre les croix de désespérance le *qua fiducia id facere audeam*. En effet, on attend la coupe après *ducere* ; mais ne peut-on supposer avec Kauer une scansion

qui sum/pollici/tus du/cere. Qua/fidu/cia id/facere au/deam[1] ?

Andr. 728-9

Quia, si forte opus sit ad erum iurandum mihi
Non apposisse, ut liquido possim.

C'est le texte adopté par Lindsay-Kauer aussi, d'après Donat ; les mss ont *iusiurandum* au lieu de *iurandum*. Mais pour Donat lui-même, la construction était obscure : « sic locutus est » dit-il « ut explicari atque intellegi non possit ». Il faut, en effet, que *iurandum* soit interprété comme *iusiurandum*, et que *opus sit* soit construit avec l'accusatif (ou le nominatif ?) au lieu de l'ablatif. Bentley avait proposé *iurato*. Est-il possible de considérer que Dave a contaminé deux constructions : *si forte opus sit... iurato mihi*, et *si forte mihi iurandum sit* ?

Eun. 102

Verum heus tu, hac lege tibi meam obstringo fidem

Obstringo est une conjecture de M. Marouzeau, fondée sur la leçon de *G* et du ms. *B* de Donat *abstringo*, et appuyée sur l'emploi de *obstringo fidem* dans Pline le Jeune, Ep. IV, 13, 10 ; le Bembinus et tous les autres mss de Térence comme de Donat ont *astringo* ou *adstringo*. Sans doute *obstringere fidem* se rencontre-t-il à l'époque impériale, non seulement chez Pline le Jeune, mais chez Pline l'Ancien, H. N. 7, 1, 1, 8, cf. Justin 2, 15, 14. Mais la confusion de *ad* et de *ab* est chose trop fréquente pour qu'on puisse voir dans le *abstringo* des deux mss autre chose qu'une variante fautive de *adstringo*. Le passage de Térence est cité avec *adstringo* par Arusianus G L K VII 456, 16 ; pour les autres exemples de a(d)stringere fidem, cf. Thes. L. L. II 963, 25 sqq.

Eun. 156-7

Hinc est abrepta, eduxit mater pro sua,
Soror dicta, cupio abducere ut reddam suis

Les mss ont les uns *dicta est* (Bembinus), les autres *est dicta* ; de cette divergence M. M. a conclu que *est* devait être une addition de grammairien, et l'a supprimé. Mais le *est dicta* de *D G P C E* et de Donat peut provenir de

---

1. Les accents métriques qu'il met dans son texte correspondent à cette scansion, et contredisent sa note « *fiducia* mit konsonantischem *i* wie *âbjete* (Vergil, Aen., II 16) *principjum hûc* (Horaz carm. III 6, 6) » (Komm., p. 88).

est abrepta du vers précédent, et le Bembinus a conservé l'ordre normal *dicta (e)st*, que je garderais, avec tous les éditeurs récents.

Eun. 163

> Num solus ille dona dat ? Numubi meam
> Benignitatem sensisti in te claudier?

Malgré l'autorité de la première main du Bembinus, de GL p et de Donat, j'ai peine à croire à l'existence de *numubi*, et je lirais avec P C E D^2 *nuncubi*, dont la forme me paraît inséparable de *sicubi* (Eun. 403), *necubi*, *alicubi*, *sicunde*, *necunde*. La rareté de la forme *nuncubi* (*num-*) explique l'altération en *num ubi*.

Eun. 996

> Reliquom ? — Tantum est. — Cesso huc intro rumpere ?

C'est sans doute par fidélité au texte des mss. qui ont *reliquom* (A) ou *reliquum* (cett.) que M. M. a conservé cette graphie ; mais elle a l'inconvénient de rendre méconnaissable la valeur quadrisyllabique du mot. *Reliquom* (*-quum*) est certainement une orthographe indûment rajeunie, comme le *reliqua* du v. 240 (où le *siet* qui ne peut se scander qu'en le contractant en une syllabe est, lui aussi, très suspect; les rares exemples de Siet chez Térence se trouvant toujours en fin de vers).

On voit que les passages sur lesquels je serais enclin à adopter un autre texte que celui de M. M. sont bien rares. Son apparat est abondant tout en restant clair (quel progrès sur Umpfenbach !), et n'a pas la brièveté un peu sèche de celui de Lindsay-Kauer. La traduction ne néglige aucune nuance de sens, aucun aspect du style. Nous espérons que le premier volume sera bientôt suivi des deux autres qui doivent compléter l'édition.

A. Ernout.

Cicéron, Les *Aratea*, texte établi traduit et commenté par Victor Buescu ; xviii-403 pp. in-8° + 5 planches ; Paris, Les Belles-Lettres, et Bucarest, Institut roumain d'études latines, 1941.

De Roumanie m'est arrivée au début de l'année 1942 cette édition des Aratea, due à un de nos anciens élèves de l'École des Hautes Études, M. V. Buescu. Nous savions qu'il préparait depuis longtemps ce travail, et d'après les nombreux entretiens que nous avions eus avec lui nous avions pu juger du soin et de la conscience qu'il mettait à élucider toutes les questions du texte; mais nous ne soupçonnions pas qu'il pousserait son information aussi loin qu'il l'a poussée : je serais tenté de dire avec Pline le Jeune : *magna Isaeum fama praecesserat, maior inuentus est.* Pour les 508 vers qui nous restent de la traduction d'Aratos par Cicéron, l'édition comprend 403 pages grand in-8°, sans compter la préface et les planches : nous ne sommes pas loin d'un vers par page. Et malgré cette abondance surprenante, nulle part le livre ne donne l'impression d'être encombré de hors-d'œuvre: l'éditeur s'est uniquement préoccupé de son texte; mais il a voulu l'établir et le commenter, en s'entourant de toutes les ressources possibles : recherche, révision et collation des manuscrits, examen de toutes les éditions anciennes où figurent les fragments, revue de tous les fragments cités çà et là par des écrivains latins, comparaison du texte

avec le modèle grec, comme il est naturel, et avec tous les auteurs latins qui offrent des expressions semblables ou comparables à celles dont use Cicéron, commentaire varié, portant aussi bien sur la forme que sur le fond, sur la date de la composition, sur les raisons qui ont amené Cicéron à faire cette traduction, apparat critique complet, index, planches reproduisant des pages de l'Harleianus 647 et du Dresdensis Dc 183, et les cartes du ciel qu'on trouve dans ce même Harleianus, et dans l'édition Morelius. Le lecteur reste confondu devant l'effort inlassable fourni par M. Buescu, et sa persévérance à travailler cette matière assez maigre, il faut bien le dire, et sans agrément. Mais il est bon qu'un jeune érudit, pour un travail de début, s'astreigne à une besogne de ce genre, bien délimitée — le texte est en effet assez court — et qu'il puisse y montrer, sans être entraîné trop loin, toutes les qualités qu'on est en droit d'exiger d'un philologue : c'est ce qu'a tenté M. Buescu, et il mérite d'être félicité sans réserves de sa réussite. Grâce à lui, bien des erreurs tenaces sont rectifiées, des attributions fausses sont corrigées; la place qui revient à chacun dans l'établissement et l'exégèse du texte est définitivement fixée ; enfin des solutions nouvelles sont apportées. Si l'on est tenté de lire les Aratea cicéroniens, c'est désormais à l'édition de M. Buescu qu'il faudra recourir, et cela pour de longues années : je ne pense pas que quelqu'un puisse songer à reprendre la tâche après lui.

Dans la masse énorme de documents et de faits qu'il nous apporte, il y a naturellement une sélection à faire, et l'on regrette parfois que M. Buescu ne se soit pas résigné à laisser dans ses notes manuscrites telle ou telle indication qui ne méritait pas d'être imprimée : ainsi l'apparat critique aurait pu sans inconvénient, au contraire, être débarrassé de variantes graphiques sans valeur : confusion de *ae*, *ę*, et *e*, etc., ou de leçons provenant de codices tardifs et sans autorité ; et l'appendix critica pouvait éviter de signaler, pour les condamner, des conjectures aujourd'hui abandonnées et oubliées. En condensant davantage, et en éliminant le superflu, M. B. aurait sans doute pu remédier, au moins partiellement, à l'inconvénient que présente pour le lecteur la disposition de son livre : n'ayant pu faire tenir dans le bas des pages l'apparat critique et les notes explicatives, il a dû recourir à des appendices placés en fin du volume, notes complémentaires, appendix critica, loci similes, qui compliquent et rendent malaisée la consultation : il faut souvent se reporter à trois ou quatre endroits différents pour avoir l'explication d'un passage. Mais encore une fois, ne nous plaignons pas que rien n'ait été négligé pour satisfaire notre curiosité, pour éclairer notre ignorance, ou pour entraîner notre conviction.

Avec autant de probité que d'équité, M. Buescu a eu soin de rendre à chacun de ses devanciers la part qui revient dans l'établissement du texte. L'étude très personnelle des manuscrits — M. B. a collationné lui-même tous les manuscrits connus du grand fragment, il en a découvert lui-même quelques-uns inédits ou méconnus, et il a pu dresser un stemma complet partant de l'archétype pour aller jusqu'à la vulgate (p. 40-104) — est suivie d'une revue des conjectures qui ont mérité de passer dans le texte : quinze reviennent à Turnèbe (sans compter celles qui également proposées par lui ont depuis été confirmées par les manuscrits, ou bien avaient été déjà émises avant lui par d'autres érudits), et l'on a plaisir à lire l'hommage que M. B. rend à « l'admirable travail » du grand humaniste français ; neuf à André Patrizzi, dit Patricius, « un grand méconnu, pour ne pas dire inconnu » ; onze à Perionius (Périon) dont la valeur a été également igno-

rée [1], huit à G. Morelius, cinq à Hugo de Groot (Grotius), dont M. B. réduit justement le mérite fortement exagéré, trois à Pierre Victorius, deux à Baehrens, dont il ne subsiste que peu de chose de ses innombrables et audacieuses conjectures; trois à J. Maybaum, une à chacun des auteurs suivants : H. Estienne, Alde Manuce, R. Estienne, A. Housman, Orelli, Leopardi, Bouhier, Camerarius, Lambin. J'ai tenu à citer cette liste pour qu'on puisse se rendre compte de la longueur et de la continuité du travail qu'il a fallu pour arriver à la vérité, ou tout au moins à la plus grande vraisemblance. Mais M. B. ne s'est pas contenté d'être le détecteur diligent des améliorations dues à ses prédécesseurs. Etudiant le texte avec une attention minutieuse dont personne avant lui ne s'était pareillement approché, il a lui-même apporté sa part — considérable — de retouches et de corrections, soit qu'il soit revenu à la leçon des manuscrits qu'on avait mal interprétée avant lui, soit qu'il ait proposé des conjectures nouvelles fondées tantôt sur l'examen de passages parallèles, tantôt sur une meilleure connaissance de la langue, tantôt sur des considérations astronomiques (place des étoiles ou des constellations dans le ciel, positions qu'elles occupent l'une par rapport à l'autre), tantôt sur la comparaison du texte de Cicéron avec celui d'Aratos, tantôt enfin sur un examen paléographique rationnel des variantes. Certaines de ces corrections sont peu importantes en soi, mais elles s'inspirent toutes d'une bonne méthode critique ; d'autres modifient profondément, et souvent avec bonheur, le texte reçu jusqu'ici. Ainsi fgm. XXIII, 2 où M. B. substitue à la leçon *aduersum* la correction *auersum* :

Auersum caput huic (i. e. Aurigae) *Helice truculenta tuetur*

« les cartes célestes nous invitent à y lire *auersum*, car la Grande Ourse est représentée en train de regarder la tête « détournée », autrement dit la « nuque » du Cocher ; v. 137-8 du grand fragment :

Inde Gubernaclum, disperso lumine fulgens,
Clari posteriora Canis uestigia pandit

pandit est une conjecture de M. B. qui remplace le traditionnel *condit*, correction facile du *candit* de H^1 *D*. Il y a ainsi près de trente passages sur lesquels s'est exercée l'activité critique de l'éditeur. Sans doute, les hypothèses qu'il présente — si ingénieusement qu'il les défende — ne seront pas toutes admises ; pour ma part, quelques-unes m'ont semblé inutiles ou discutables : je ne crois guère par ex. à l'*utrimque* qu'il propose à propos de *utrumque* dans les vers 7 et suivants du grand fragment :

Huic spatio ductum simili latus extat utrumque.
At non tertia pars lateris, namque est minor illis

Utrumque me paraît nécessaire, *latus utrumque* s'opposant à *tertia pars lateris* ; v. 206 la conjecture

A signorūm obitu uis est metuenda fera Euri

où *fera Euri* proposé à la place de *Farronie*, introduit une élision pénible et un hiatus après le cinquième pied, dont je n'ai trouvé aucun exemple

1. Cf. ce que dit M. B. de son édition, p. 144.

comparable dans le poème. V. 131 la brève finale de *sicuti* n'est pas défendable ; nous avons un exemple sûr de la longue dans Plaute, Rudens 1111 (troch. septén.)

Quibu'cum periit parua Athenis, sicuti dixi prius

et *ueluti* a toujours l'*i* final long, e. g. Virgile, Aen. 2. 379

Improuisum aspris ueluti qui sentibus anguem
Pressit humi nitens.

Mais quel est l'éditeur qui peut se flatter que ses conjectures rencontreront l'adhésion unanime ?

M. Buescu n'a pas voulu traiter des qualités (ou des défauts) littéraires du poème ; et il a laissé de côté aussi la versification[1]. C'est dommage. Il avait réuni tous les matériaux nécessaires pour une pareille étude, et il était mieux qualifié que personne pour la mener à bien. Sans doute a-t-il pensé que cette œuvre de jeunesse, exercice de rhétoricien qui fait des vers latins beaucoup plus qu'œuvre poétique proprement dite, ne méritait pas qu'on s'y arrêtât longuement. Mais justement il aurait été instructif de montrer tout ce que cet exercice doit aux procédés, et aux recettes, et la technique des vers latins en aurait reçu quelque éclaircissement. Sans inspiration et sans originalité, ce poème permet de saisir toutes les ficelles du métier, l'emploi des expressions passe-partout, des clichés, des fins de vers stéréotypées, de substituts purement métriques des formes normales que ne tolère pas l'hexamètre dactylique : je ne connais pas de texte qui en fournisse un catalogue aussi complet, et d'un usage aussi constant : qu'on dénombre seulement les fins de vers composés d'un trisyllabe neutre à l'ablatif singulier ou au nominatif pluriel (type *lumine, lumina*; *corpore, corpora*) et d'un disyllabe trochaïque ou spondaïque : pour prendre simplement les vers avec *lumine, lumina*, je cite : IX, 3 *lumina flagrant*, XX, *lumina pandit*, XXXI, 3 *lumine formas* ; XXXIII, 15 *lumina serpunt*, 37 *lumine lucent*, 60 *lumine Titan*, 95 *lumine serpit*, 107 *lumine claret*, 113 *lumina caeli*, 127 *lumine Puppim*, 135 *lumine Malum*, 137 *lumine fulgens*, 155 *lumine multae*, 161 *lumine formas*, 164 *lumine fusae*, 175 *lumina fulgent*, 108 *lumine clarae*, 237 *lumine mundum*, 242 *lumine latos*, 247 *lumine Luna*, 263 *lumine Cancer*, 277 *lumine Nauem*, 287 *lumine uerno*, 295 *lumine tangit*, 298 *lumine Circus*, 301 *lumine fertur*, 306 *lumine mundum*, 313 *lumine nostro*, 323 *lumine Chelae*, 329 *lumine labens*, 332 *lumine lustrans*, 350 *lumine Cancer*, 374 *lumine cedit*, 380 *lumina uirgo*, 389 *lumine puppim*, 390 *lumina Nauis*, 399 *lumine suram*, 405 *lumina caeli*, 441 *lumine summo*, 452 *lumine pandit*, 467 *lumine pellit*, 473 *lumine terras*, 479, *lumina uestit* ; XXXV, 1 *lumine Phante*; XXXVII, 10 *lumina caeli*. Je ne veux pas poursuivre cette énumération fastidieuse ; elle est, je crois, suffisamment probante ; je me contenterai, pour terminer, de citer cinq vers où l'on verra l'effroyable monotonie qu'entraîne cette répétition :

At ualidis aequor pulsabit uiribus Auster,
Tum fissum tremulo quatietur frigore corpus.

---

1. « Une étude spéciale dépasserait le cadre de cette *Introduction*, aussi nous bornons-nous à renvoyer à l'abondante littérature traitant de la question » (Introduction, p. 37).

Sed tamen anni iam labuntur tempore toto,
Nec ui signorum cedunt, neque flamina uitant,
Nec metuunt canos minitanti murmure fluctus.

(XXXIII, 67-71.)

Sans doute, aucun poète latin n'a pu échapper à certaines nécessités, ni n'a voulu se priver de certaines facilités : on connaît les fins de vers, fréquentes chez Ovide, du type *curuamine signans*, *imitamine formas*, *flamine soluit* (Met. XI, 590, 626, 664), mais aucun poète digne de ce nom n'en a usé avec cette maladresse ingénue. On regrette que M. B. n'ait pas écrit un chapitre, dont il avait tous les éléments, sur l'art et le métier.

La version française est faite avec la même conscience que l'établissement du texte et le commentaire ; si parfois elle semble un peu terne, c'est souvent moins la faute du traducteur que de l'original, et M. B. manie le français avec une sûreté que plus d'un de nos compatriotes pourrait lui envier [1]. Il faut souhaiter qu'il puisse consacrer à des œuvres qui le méritent davantage ses qualités de philologue.

A. Ernout.

Pierre Schmid, *Contributions à la critique du texte de Caelius Aurelianus*, XII-111 p. in-8° ; Neuchâtel, 1942.

Le texte de Caelius Aurelianus ne nous est connu que par les premières éditions imprimées qui en furent faites ; les manuscrits, sauf quelques courts fragments du ve livre des *Maladies chroniques* retrouvés et publiés par Ilberg, ont tous disparu ; et comme le texte grec de Soranus, dont l'œuvre de Caelius n'est que la traduction, a péri également, on voit à quelle incertitude est condamné l'éditeur moderne de cet auteur, et l'on comprend que les difficultés de la tâche, et le caractère aléatoire des résultats obtenus aient découragé les érudits. La note 13 de la p. 5 du travail de M. P. Schmid est éloquente : les essais d'édition tentés au XIXe et au XXe s. sont demeurés tous inachevés, et en fait, la dernière édition qui compte de Caelius est celle qu'a donnée Amman en 1709, et qui fut réimprimée en 1722, et en 1755. Pourtant le texte est intéressant, à la fois pour l'histoire de la médecine, puisqu'il nous fait connaître un très important traité d'un des plus brillants représentants de l'école « méthodique » Soranus, le περὶ ὀξέων καὶ χρονίων παθῶν, et aussi pour l'histoire de la langue, et notamment du vocabulaire technique médical [2].

Un élève de M. Max Niedermann, M. P. Schmid, a réuni les matériaux préliminaires d'une édition de Caelius, et il en a présenté une partie pour obtenir le grade de docteur ès lettres devant la Faculté des Lettres de Neuchâtel. Outre l'introduction qui résume brièvement ce qu'on sait de Caelius Aurélianus, et de son maître Soranus, l'ouvrage se divise en deux parties : la première intitulée *Études sur la tradition du texte*, est un examen critique des diverses éditions publiées de Caelius, depuis les éditions princeps de Sichart (Chronicae passiones, Bâle, 1529) et de Guinter (Acutae, Paris, 1533), jusqu'à celle de Amman qui constitue le dernier travail original d'édi-

1. P. 137, l. 8 du bas, lire *antérieurs* ; p. 234, l. 15, lire *support*.
2. Cf. la dissertation de K. Vietmeyer *Beobachtungen über Caelius Aurelianus als Uebersetzer*, etc., dont j'ai rendu compte dans la *R. de Philologie*, 1938, p. 373.

tion. M. Schmid, avec toute l'exactitude et la pénétration que l'on pouvait attendre d'un disciple de M. Niedermann, a lu et relu toutes ces éditions, il en a relevé les mérites et les défauts, il a essayé de déterminer le degré de fidélité envers les manuscrits des premiers éditeurs, opérant sur ce terrain fragile et incertain avec prudence et méthode, et n'avançant rien qui ne s'appuie sinon sur une preuve formelle, en tout cas sur une grande probabilité. Ses jugements, solidement établis, m'apparaissent irréfutables. Après avoir ainsi établi le mérite respectif des éditeurs, et la part qui revient à chacun dans l'établissement du texte, il a examiné la tradition indirecte, assez pauvre (Isidore de Séville, Aurelius-Esculapius, le Passionarius Galeni), dans la mesure où elle peut contribuer à la reconstitution ou à la vérification du texte original. On ne peut que louer cette première partie, et approuver ses conclusions.

La deuxième partie consiste en notes critiques. Le texte de Caelius, tel que nous le possédons, est loin d'être correct et intelligible partout. M. Schmid a choisi les passages les plus difficiles et les plus obscurs du livre I des *Maladies aiguës* ; il les a éclairés le plus souvent à l'aide de rapprochements avec d'autres passages de Caelius, ou encore par d'autres médecins traitant des mêmes sujets. Dans toutes ces discussions, il fait preuve à la fois d'une grande familiarité avec le texte, comme aussi d'une connaissance très poussée des théories de la médecine ancienne ; et sa science n'exclut pas la prudence : il sait marquer un doute là où c'est nécessaire, et se contenter de probabilité là où un plus téméraire parlerait de certitude. Cette thèse, et les notes complémentaires qu'il publie dans la *R. de Philologie*, le désignent comme devant être un collaborateur du *Corpus medicorum*, qu'on le charge de Caelius, ou de quelque autre médecin. Il faut être reconnaissant à M. Max Niederman d'avoir formé ce disciple, et de l'avoir dirigé du côté de Caelius Aurelianus.

A. Ernout.

Oribasius Latinus herausgegeben v. Henning Mørland, Ire T. (Symbolae Osloenses Fasc. supplet. X), 151 pp. in-8° ; Oslo, A. W. Brøgger, 1940.

On sait que depuis longtemps M. Mørland s'occupe des traductions latines d'Oribase, et l'édition dont il nous présente aujourd'hui la première partie est de nature à satisfaire, par l'étendue des investigations et la rigueur de la méthode, les critiques les plus difficiles. La dernière édition parue avant celle-ci était celle que A. Molinier avait fait paraître dans la *Collection des Médecins Grecs et Latins* (Tomes V et VI, Paris, 1873-1876). Chercheur érudit et curieux plutôt que philologue au sens strict, Molinier ne s'était pas préoccupé d'étudier la filiation et la valeur respective des manuscrits ; il s'était contenté de copies fautives de *Aa* (Parisinus 10233, olim suppl. lat. 621, du VIe-VIIe s.) pour la traduction ancienne, et *La* (Laudun. 424, Xe s.) pour la traduction récente, et M. Mørland qualifie sévèrement son travail de « ganz ungenügend ». Aussi l'a-t-il repris entièrement en revoyant lui-même tous les manuscrits des deux traductions, en les confrontant, en établissant leur filiation et leur parenté, qu'il éclaire dans sa préface par des comparaisons de mêmes passages qu'il rapproche du texte grec (cf. par ex. le tableau des p. 8 et 13) ; ainsi a-t-il pu dresser des *stemmata* (p. 5 et 11) dont la précision ne laisse rien à désirer. Mais il n'a pas borné à cette préparation du texte son rôle d'éditeur : il a aussi essayé de fixer la date et le lieu de ces traductions (il estime qu'elles ont dû être

faites pendant ou peu après la domination des Gots dans un centre médical de l'Italie du Nord)[1], le but poursuivi par l'auteur de la traduction récente (qui n'ignorait pas l'ancienne) — là-dessus, M. M. n'ose pas se prononcer (rivalité personnelle ?), la manière dont les traducteurs se sont comportés vis-à-vis de l'original grec, les libertés qu'ils ont prises, les erreurs qu'ils ont commises ; il a même pu indiquer les fautes contenues dans le manuscrit grec qu'ils avaient sous les yeux, ou plutôt qu'ils entendaient lire ; car il lui semble bien qu'ils aient fait l'un et l'autre — si étrange que le fait puisse paraître — leur traduction sous la dictée[2]. Après avoir longuement examiné les conditions singulières dans lesquelles ces traductions ont été faites, et qui expliquent en partie les fautes de tout genre et les inconséquences de graphie dont ils fourmillent, M. M. en est arrivé à prendre cette attitude prudente, qui consiste à suivre autant que possible le texte de *Aa* pour la traduction ancienne, et celui de *La* pour la traduction récente, tout en se rendant compte que, dans les incorrections qu'ils présentent, il est souvent impossible de faire le départ entre celles qui reviennent à l'auteur, et celles qui sont dues au copiste. Malgré cette incertitude, le texte n'est pas sans intérêt pour l'histoire du latin vulgaire. Il fournit un certain nombre de mots nouveaux[3] ; il donne une idée de la décomposition de la langue dans un milieu et à une époque qui peuvent être assez exactement situés. Le travail ingrat que l'éditeur a mené avec autant de conscience que d'abnégation ne sera donc pas sans profit.

A. Ernout.

A. P. Muys, *De briefwisseling van Paulinus van Nola en Augustinus* ; 284 p. in-8° ; Hilversum, J. Schipper Jr, 1941.

Cette thèse de doctorat, soutenue à l'Université libre d'Amsterdam, comprend une traduction en hollandais de la correspondance échangée entre saint Paulin de Nole et saint Augustin (p. 20-152), précédée d'une brève introduction et suivie d'un long commentaire, divisé en deux parties : remarques grammaticales, et commentaire proprement dit, à la fois littéraire, historique, dogmatique. Une bibliographie et un index des termes latins terminent le volume. On regrettera que l'auteur n'ait pas joint le texte latin à sa traduction : il se contente de renvoyer à l'édition de Goldbacher dans le Corpus de Vienne. Ce n'est pas pour rendre aisée la consultation de son livre, d'autant plus que le hollandais n'est pas familier à beaucoup de lecteurs. Le commentaire renvoie constamment à des formes, à des phrases latines ; comment pouvoir en juger, si l'on n'a pas le texte sous les yeux ? Même pour ses compatriotes, en admettant que l'auteur n'écrive que pour eux, M. Muys se devait de nous donner le texte latin : il aurait pu le faire sans grande dépense, en réduisant le caractère adopté pour l'im-

1. C'était du reste déjà l'opinion de Molinier.

2. Cf. p. 21 : *Die meister dieser Fehler scheinen mir am besten erklärlich unter der Voraussetzung, dass der griechische Text den Uebersetzern vorgelesen wurde...* et plus loin : *Auch kann fehlender Zusammenhang dadurch entstehen, dass Worte und Sätze beim Vorlesen übersprungen wurden.*

3. On sait qu'Ant. Thomas avait déjà donné dans les Mélanges Havet des *Notes lexicografiques sur la plus anciène traduccion latine des œuvres d'Oribase* (p. 501-529), et qu'il avait revu lui-même le ms. de la collection Ashburnham (Paris, nouv. acq. lat. 1619).

pression ; dans la forme qu'il lui a donnée, son livre est à peu près inutilisable. Le travail est fait, autant que j'en puis juger, avec soin ; et sans apporter de nouveautés sensationnelles, il montre que l'auteur est bien documenté. Les remarques de grammaire demeurent un peu scolaires : c'est surtout une série d'exemples groupés et expliqués d'après la Grammaire latine de Leumann-Hofmann, et les ouvrages de Lœfstedt, et de Schrijnen-Mohrmann. Le commentaire proprement dit est plus approfondi, et l'auteur connaît bien la littérature relative à son sujet ; on a plaisir à le voir citer souvent M. Marrou, dont il a tiré quelques jugements justes et brillants [1].

A. Ernout.

Prof. Dr H. Wagenwoort, IMPERIVM, *Studiën over het « Mana »-begrip in Zede en Tael der Romeinen ;* 202 pp. in-8° ; Amsterdam, H. J. Paris, 1941.

On sait l'importance qu'ont prise en sociologie et en ethnologie les notions de *mana* et de *tabou* ; ce dernier mot a même passé dans la langue courante, et le second y entrera peut-être. Étudiées d'abord chez les peuples dits « primitifs », elles ont fait ensuite l'objet de recherches dans les nations « civilisées », et il n'est pas de peuple du monde méditerranéen notamment chez lequel on n'ait cherché à retrouver des survivances de ces conceptions, dont la définition, non plus que celle de *totem*, n'est pas toujours facile à préciser. En tout cas, il s'agit de croyances, relevant à la fois de la magie et de la religion — deux domaines aussi qu'il n'est pas aisé de délimiter. Chez un peuple comme les Romains, où l'organisation politique et la religion sont si intimement liées, il était tentant de se mettre en quête des traces que n'a pu manquer de laisser la croyance ancienne à cette force animatrice mystérieuse qu'est la *mana*. C'est ce qu'a essayé de faire avec bonheur M. Wagenwoort, en analysant avec autant de science que de pénétration un certain nombre de termes romains relatifs au droit et à la religion : *contractus*, *imperium*, *numen*, *nouensiles* et *indigetes*, *grauitas* et *maiestas*, *contagio*, *uis genitalis*. Chacun de ces mots est l'objet d'une étude serrée, la détermination des sens s'appuie sur un nombre considérable d'exemples soigneusement choisis ; la littérature ancienne comme les interprétations modernes sont également familières à l'auteur. J'ai vu avec plaisir qu'il rangeait sans discussion *augur* parmi les termes de la même famille qu'*augeo*. Ce livre mériterait d'être lu par les philologues comme par les philosophes : il enrichit les uns et les autres ; mais il est écrit en hollandais, ce qui n'en favorise pas la diffusion. Nos amis des Pays-Bas ne pourraient-ils au moins adjoindre à leurs ouvrages — comme ils le font parfois — un résumé dans une langue de grande communication ? Ce serait rendre service à tous, aux autres comme à eux-mêmes.

A. Ernout.

---

1. Il est dommage que d'assez nombreuses fautes d'impression aient subsisté dans son français : p. 192 *Alfari* (= Alfaric) ; *ibid.* le *Manichéeisme* (= manichéisme) ; p. 195 *Augustine* (= Augustin), *correspondents* (= correspondants) ; p. 210 *Comptes rendues* (= rendus) ; p. 229 *hebraisé* (= hebraïsé) ; p. 238 *auturité* (= autorité) ; *au* (bis, = aux) ; p. 239 *il en tire pas* (= il n'en tire pas), p. 270 *se goût* (= ce goût), *Virgil* (= Virgile).

F. H. Parigger, *Aanschouwelijkheidsdrang als Factor bij de Beteekenisontwikkeling der latijnsche Praepositie*; 149 pp. in-8°; Utrecht, N. V. A. Oosthoek's Uitg.-Maatschappij, 1941.

Cette thèse d'Utrecht se définit suffisamment par son titre ; l'auteur s'est proposé d'étudier l'influence de la notion d'espace dans le développement des prépositions en latin. Son étude, précédée d'une introduction générale, porte sur les prépositions *super*, *circa*, *citra*, *propter* et *iuxta*, *praeter*, *intra*, *extra*, *pro*, et par l'examen de nombreux exemples bien choisis montre comment a pu se produire le passage du sens local et concret au sens moral et abstrait. Il a noté aussi avec soin les « renforcements » dont ces prépositions ou leurs synonymes ont été l'objet, suivant une tendance du reste générale et qu'on n'observe pas seulement dans les prépositions, mais aussi dans les adverbes et les conjonctions. Sans apporter, autant qu'il m'a semblé, de grandes nouveautés, l'étude est faite avec soin ; les citations abondantes et bien choisies prouvent que l'auteur a une bonne connaissance de la langue, comme ses notes et références montrent qu'il est bien au courant de la littérature de son sujet.

A. Ernout.

Siegfried J. de Laet, *De Samenstelling van den Romeinschen Senaat gedurende de eerste Eeuw van het Principaat* (28 av. J.-C.-68 apr. J.-C.) ; 338 pp. in-8° ; Antwerpen, De Sikkel, et 'S-Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1941.

Cette étude qui porte sur la composition du Sénat romain sous la dynastie Julio-Claudienne apporte à l'historien comme au philologue des résultats tout à fait suggestifs. L'auteur a retracé avec une méthode rigoureuse, et en consultant toutes les sources d'information anciennes et modernes, le cursus honorum des personnes qui furent membres du Sénat sous la maison Julio-Claudienne ; il a dressé une liste des membres du Sénat pour chaque règne important (483 pour Auguste, 445 pour Tibère, 353 pour Claude, 429 pour Néron). Il a ensuite interprété les documents ainsi réunis, ce qui lui a permis de constater la diminution continue du nombre des patriciens (29 % sous Auguste, 12 % sous Néron). Quelles sont les causes de cette diminution impressionnante ? La dénatalité, la diminution des fortunes, les exécutions. Quelle influence a exercée le patriciat ? Variable. Encore grande sous Auguste, elle est fort amoindrie sous Tibère ; elle semble vouloir reprendre sous Claude, pour s'affaiblir sous Néron. Cette diminution en nombre et en influence des sénateurs patriciens a pour corollaire l'augmentation du nombre des sénateurs plébéiens, et des sénateurs provinciaux, surtout sous Néron. Quant au gouvernement des provinces, un fait le caractérise, surtout sous Tibère : « la conduite de Tibère... marque le début d'une longue évolution qui transformera les sénateurs de magistrats, qu'ils étaient sous la République, en fonctionnaires impériaux, tels qui le seront sous le Bas-Empire ». Cela ne se fait pas sans résistance de la part du Sénat ; aussi Claude et Néron reviendront à une attitude plus constitutionnelle. Mais il est instructif de voir que le mouvement commence sous Tibère, et que sa politique en cette matière « a puissamment contribué à son impopularité, dont nous retrouvons les échos chez Tacite et chez Suétone ». On voit l'importance des résultats que donne l'enquête menée par M. de Laet. Elle projette une vive lumière sur la politique des empereurs, elle explique la transformation qui s'est faite dans l'administration

impériale, et dans le caractère même de l'Empire. Dans le détail, M. de Laet corrige ou complète bien des données considérées avant lui comme sûres ou définitives ; et il lui est arrivé bien des fois de rectifier la Prosopographia Imperii Romani ou l'Encyclopédie de Pauly-Wissowa. Ce travail peut se classer à côté des monographies de P. Lambrechts [1] et de l'ouvrage, devenu classique, de P. Willems sur le Sénat de la République romaine [2], et de la monographie publiée par les soins de J. Willems, dans le Musée Belge, sur le Sénat romain en l'an 65 ap. J.-C. Ce sont là des études qui font honneur à l'érudition belge.

A. Ernout.

Arthur Mentz, *Drei Homilien aus der Karolingerzeit in Tironischen Noten*; 68 pp. in-8° + 1 pl. ; Bayreuth, Gauverlag Bayer. Ostmark G m b H., 1942.

Ce travail figure dans les *Quellen z. Geschichte der Kurzschrift* qu'édite l'Institut international *für Kurzschrift und Maschinenschreibwesen* à Bayreuth ; c'est dire qu'il intéresse plus l'histoire de la tachygraphie que la littérature. Il est dû à M. Albert Mentz dont les recherches sur l'histoire de l'écriture, et notamment sur les notes tironiennes ont montré la compétence en pareille matière. La publication qu'il nous donne en est une nouvelle preuve. Le manuscrit dans lequel figurent les trois sermons est actuellement à la Bibliothèque de Bayreuth (Patr. 46, Q VI 32) ; c'est un ms. composite contenant entre autres quelques traités de Boèce, un de Candidus Arianus et de Marius Victorinus ; les derniers feuillets (41v-45v) sont occupés par le texte des homélies. L'écriture en est une minuscule rustique, probablement du IXe s., entremêlée de nombreuses notes tironiennes ; l'encre a beaucoup pâli, les marges ont été fortement raccourcies, toutes circonstances qui ne rendent pas aisé le déchiffrement. Deux de ces sermons étaient déjà connus par d'autres sources, le troisième semble être inédit. Dans une longue et méthodique préface, M. Mentz a étudié et tenté de résoudre tous les problèmes qui pouvaient se poser à l'éditeur : origine, composition, date du manuscrit ; caractère des sermons, leur auteur probable ; écriture du manuscrit, étude de la minuscule et des notes tironiennes. Étant donné l'objet même de la collection dans laquelle a paru son livre, c'est cette partie qui est le plus développée (p. 15-48) : on y trouve notamment une liste des notes tironiennes contenues dans le manuscrit, classées d'après les *Commentarii Notarum Tironianarum* de de W. Schmitz, avec l'indication des signes divergents : cette étude très minutieusement conduite fera sans doute progresser notre connaissance de la sténographie ancienne. Quant aux sermons eux-mêmes, écrits dans une langue sans particularités notables, leur fond lui-même ne m'a pas paru présenter un intérêt éminent. Mais ce n'était pas là ce qui préoccupait M. Mentz.

A. Ernout.

---

1. La composition du Sénat romain, de l'accession au trône d'Hadrien à la mort de Commode (117-192), Anvers, 1936 ; 2° La composition du Sénat Romain, de Septime Sévère à Dioclétien (193-284), Budapest, 1937.

2. Louvain, 1883-1885.

Holger Pedersen, *Tocharisch von Gesichtspunkt. d. indoeuropäischen Sprachvergleichung* (Det Kgl. Danske Vidensk. Selskab., Hist.-filol. Medd. XXVIII, 1), 292 pp. in-8°; København, i Kommission hos Ejnar Munksgaard, 1941.

Le « tokharien », cette langue dont les premiers documents ont été découverts en 1908 dans le Turkestan chinois, échappe au domaine de la *Revue de Philologie*; tout au plus pourrait-il y rentrer par les traits communs qu'il présente avec les langues occidentales de la famille indo-européenne, l'italique et le celtique : il y a là un exemple curieux de maintien d'archaïsmes aux deux extrémités opposées de l'aire couverte par les langues indo-européennes : signalons entre autres l'existence de désinences en *-r* au médio-passif, qui se retrouvent également en hittite. Malgré les travaux dont le tokharien a été l'objet, notamment de la part de Meillet et Sylvain Lévi en France, et de Sieg et Siegling en Allemagne, il manquait encore une exposition claire et systématique de sa grammaire, autant qu'il est possible de l'établir avec les documents publiés jusqu'ici, et qui ne sont, semble-t-il, que parcimonieusement communiqués : Das Monopol der Entzifferer ist also noch nicht ganz aufgehoben, constate M. Pedersen (Einl. p. 7). C'est à la publication de cette grammaire que s'est consacré l'éminent linguiste danois; il est, depuis la mort de Meillet, le plus qualifié, le seul qualifié peut-être, pour traiter la question dans toute son ampleur. La découverte du hittite — dont la grammaire est mieux connue, grâce notamment aux travaux de Bedřich Hrozný — a conduit quelques linguistes à se demander s'il n'y avait pas entre le hittite et le tokharien une parenté étroite, et si nous n'avions pas dans ces deux langues des représentants d'une branche spéciale de la famille indo-européenne, ou d'une « langue cousine » (Vettersprache) de l'indo-enropéen. M. Pedersen qui a publié également en 1938 une étude sur le hittite[1], répond formellement à cette question par la négative : « Eine spezielle Verwandtschaft zwischen dem Tocharischen und dem Hittitischen gibt es nicht. Die bis jetz bekannten Tatsachen erlauben uns aber, etwa das folgende Bild zu entwerfen. In der fernen Zeit, wo die Sprecher derjenigen Sprachen, die ein *r*- Medium besitzen, als eine besondere Dialektgruppe innerhalb des noch zusammenhangenden Gebietes unseres Sprachstammes zusammenwohnten, werden die sprachlichen Vorfahren der Tocharer und der Hittiter unmittelbare Nachbarn gewesen sein und daher gewisse gemeinsame Sprechgewohnheiten gehabt haben. Nach der Abwanderung der Hittiter blieben die Tocharer noch eine Zeitlang in den alten Wohnungen in sprachlicher Wechselwirkung mit den Italikern und Kelten ; schliesslich sind aber auch die Tocharer zun Osten ausgewandert[2]... Il faut espérer que désormais la question ne sera plus posée. Quant à la grammaire proprement dite du tokharien, si elle conserve des traits représentatifs de l'indo-européen, elle est, comme on pouvait s'y attendre, très différente du type attesté à date ancienne par l'indo-iranien, le grec ou l'italique. Ceci tient d'une part à l'isolement même du tokharien, qui a dû être séparé très tôt du domaine des autres langues i.-e., pour être en con-

1. Hittitisch und die anderen indoeuropäischen Sprachen (Det Kgl. Danske Vidensk. Selskak., Hist. filol. Medd., B. XXV, 2), Copenhague.
2. P. 257.

tact avec 15 langues appartenant à 35 familles différentes, et d'autre part à la date relativement tardive des documents découverts : Sylvain Lévi a démontré que le tokharien B (car il y a deux dialectes tokhariens, qu'on désigne par les lettres A et B), était la langue parlée à Koutcha (d'où le nom de *Koutchéen* donné par lui à la langue de ces documents) au VIIe s. après Jésus-Christ, tandis que le hittite nous est attesté par des textes datant de la moitié du second millénaire avant J.-C. — ce qui n'empêche pas d'ailleurs le hittite d'être aussi altéré que le tokharien. Il faut être reconnaissant à M. Holger Pedersen de nous avoir donné pour nous guider dans l'étude de ces langues difficiles deux exposés clairs et sûrs, et qui comportent des conclusions générales et de grande portée.

A. Ernout.

J. Marouzeau et Mlle J. Ernst, L'Année philologique, t. XIV (1939), XXIV-482 pp. in-8° ; Paris, Les Belles-Lettres, 1941.

Grâce au dévoûment de Mlle J. Ernst, qui cette fois s'est chargée seule du dépouillement des livres et revues, l'Année philologique de 1939 a pu encore paraître, aussi complète, aussi nourrie que les précédentes ; et l'on ne peut que renouveler les éloges que mérite cette publication si utile. Les nombreuses analyses d'articles nous en font connaître l'essentiel ; l'aspect même et l'importance des rubriques permettent de voir d'un coup d'œil quels sont les problèmes qui actuellement sollicitent davantage l'intérêt : il est instructif de voir par exemple, en parcourant le chapitre Enseignement (p. 437 et s.), combien la question des langues anciennes préoccuppe les esprits : faut-il ou non les maintenir dans les établissements d'instruction ; et, si oui, quelle place leur donner, comment organiser les études, quelle méthode adopter pour les faire apprendre ? Comment les concilier avec les exigences de la vie moderne, et la nécessité toujours plus pressante d'un enseignement scientifique ? Partout la question se pose comme le montrent les articles de S. Blomgren, De hodierno linguae latinae in Suecia usu atque statu ; de N. R. Dwight, Studia latina in Civitatibus Foederatis ; de J. Ernst sur l'Enseignement du latin en Suisse ; de A. Foerster, De variis linguae latinae casibus in scholis Hungariae ; de W. A. Friedrich, Der Gegenwärtige Stand der Lateinstudien in Deutschland, de J. Jimenez, De studio latinarum litterarum apud Hispanos ; de H. Last, The position of latin in the Universities of Great Britain ; de J. Marouzeau, sur l'enseignement du latin en France ; de R. Newald, Die Arbeit am Lateinischen in Deutschland ; de G. B. Pighi, L'insegnamento del Latino, de H. Wagenwoort, De latini sermonis apud Batavos institutione usuque hodierno ; de N. W. de Witt, Latin studies in Canada, et The study of latin in England ; et j'en passe... La vieille rhétorique, qui si longtemps a fait la base de l'éducation des classes libérales, ne correspond plus aux tendances de l'esprit moderne, ni aux exigences de la vie. Mais l'humanisme ne doit-il pas être sauvé ; et ne trouve-t-il pas son expression la plus noble et la plus parfaite chez les Grecs, et chez les Latins ? Ainsi cette bibliographie ne se contente pas d'instruire ; elle fait réfléchir aussi.

A. Ernout.

Catalogue des manuscrits alchimiques latins publié sous la direction de J. Bidez, Fr. Cumont, A. Delatte, Sir Fred. Kenyon et V. de Falco ; I, *Manuscrits des bibliothèques publiques de Paris antérieurs au XVIIe s.* décrits par James Corbett ; 368 p. in-8° ; Bruxelles, Secrétariat de l'U. A. I., Palais des Académies.

Ce catalogue publié à Bruxelles par les soins de l'Union Académique Internationale est l'œuvre d'un Américain, M. James Corbett, de l'Université de Notre-Dame, qui a entrepris ce travail, quand il était étudiant à notre École des Chartes : voilà un bel exemple d'internationalisme scientifique. M. James Corbett a fort bien fait de suivre la suggestion de Mgr Lacombe, qui lui avait proposé ce travail, et il s'est montré tout à fait qualifié pour l'accomplir. Il a décrit exactement l'extérieur de chaque volume, puis son contenu, « en indiquant à la fin de chaque section une ou deux éditions du texte, quand il n'était pas inédit, avec un choix d'indications bibliographiques, et des renvois à son propre catalogue, lorsqu'il s'y trouve plusieurs exemplaires d'un même texte ». Il a donné les incipit et les explicit des grandes divisions de chaque ouvrage — sauf bien entendu pour les ouvrages dont la tradition manuscrite est fixe et bien connue, comme le *De Mineralibus* d'Albert le Grand. Par prudence, il a édité les signes alchimiques des auteurs, sans vouloir les interpréter, en raison des sens différents que chacun d'eux peut avoir. Enfin il a dressé une table des incipit, qui contient les titres des ouvrages et quelques mots typiques, et une table des noms propres. Quatre-vingt-dix-sept manuscrits ont été ainsi catalogués et décrits par M. J. Corbett, 91 de la Bibliothèque Nationale ; 4 de l'Arsenal ; 2 de la Mazarine ; ces manuscrits étant, contrairement à ce que dit le titre, aussi bien rédigés en français, quelquefois en italien, qu'en latin. L'appendice III contient une collation nouvelle du manuscrit du *Liber sacerdotum* (Bibl. Nat. 6514) qui fournit d'utiles corrections au texte publié par Berthelot. Ce travail ingrat et méritant rendra de grands services à tous ceux qu'intéresse l'histoire des sciences (chimie, médecine, arts et métiers divers) et des croyances au moyen âge.

A. Ernout.

Transactions and proceedings of the American philological Association, ed. by George Depue Hadzsits, vol. LXIX, 1938, I, *Transactions*, VI-574 pp ; II, *Proceedings*, cxix pp. in-8° ; Philadelphie, Penns. ; en vente à Lancaster, U. S. A., Lancaster Press, Inc., et à Oxford (Angleterre), B. H. Blackwell.

Par l'abondance et la variété des matières, ce magnifique volume de l'Association des philologues américains est digne en tous points des précédents, et c'est un réconfort puissant, à l'heure où la culture classique subit une éclipse dans certains pays d'Europe, de voir l'ardeur avec laquelle s'y adonnent nos collègues des États-Unis : trente et un articles développés dans les Transactions, trente-six résumés de communications dans les Proceedings, témoignent d'une activité qui s'étend depuis la Grèce ancienne jusqu'aux débuts du moyen âge, et qui embrasse tous les domaines : histoire littéraire et histoire proprement dite, épigraphie, archéologie, paléographie et critique des textes, métrique, études de style et de langue, etc. On y relève des noms de philologues chevronnés, dont certains venus d'Europe, mais aussi on y découvre des jeunes en possession d'une bonne méthode, et qui seront les dignes successeurs de leurs aînés. Puisse cette

flamme ne pas s'éteindre, et se ranimer quand le monde apaisé pourra reprendre une existence plus normale ! Analyser le volume est chose impossible : je me contenterai de transcrire la table des matières des Transactions ; au reste pour les lecteurs pressés la plupart des articles sont accompagnés d'un bref résumé qui en donne l'esprit et les conclusions :

I, L. A. Post, Aristotle and Menander, p. 1 ; II, D. M. Robinson, Inscriptions from Macedonia (illustré de 27 magnifiques planches hors texte), p. 43 ; III, H. C. Youtie, Notes on B. G. U IX, p. 77 ; IV, H. A. Sanders, A Latin Marriage Contract (2 planches reproduisant un papyrus) p. 104 ; V. Casper J. Kraemer, Jr. and Naphtali Lewis, A divorce agreement from Southern Palestine, p. 117 ; VI, F. W. Shipley, Problems of the Latin Hexameter, p. 134 ; VII, A. A. Boyce, The Development of the *Decemuiri Sacris Faciundis*, p. 161 ; VIII, R. Otis, Ovid and the Augustans, p. 188 ; IX, H. Fränkel, Heraclitus on God and the Phenomenal World, p. 230 ; X, H. V. Apfel, Homeric Criticism in the Fourth Century B. C., p. 245 ; XI, L. K. Born, The Manuscripts of the Major Grammatical Works of John of Garland, p. 259 ; XII, L. Casson, Tax-Collection Problems in Early Arab Egypt, p. 274 ; XIII, J. L. Catterall, Variety and Inconcinnity of Language in the First Decade of Livy, p. 292 ; XIV, N. J. De Witt, The Druids and Romanization, p. 319 ; XV, A. Diller, The Tradition of Stephanus Byzantius, p. 333 ; XVI, G. Downey, Personifications of Abstract Ideas in the Antioch Mosaics, p. 349 ; XVII, I. E. Drabkin, Notes on Epicurean Kinetics, p. 364 ; XVIII, P. Friedlander, Δὶς καὶ τρὶς τὸ καλόν, p. 375 ; XIX' R. M. Geer, The Scipios and the Father of the Gracchi, p. 381 ; XX, J. F. Guemmere, *Dic, duc*, and *fac*, p. 389 ; XXI, W. W. Hyde, The Recent Discovery of an Inscribed Waterorgan at Budapest, p. 392 ; XXII, H. C. Jameson, The Greek Version of Jerome's *Life of-Malchus*, p. 411 ; XXIII, L. B. Lawler, Lucida Veste, p. 423 ; XXIV, A. B. Lord, Homer and Iluso II : Narrative Inconsistencies in Homer and Oral Poetry, p. 439 ; XXV, R. E. Messenger, Whence the Ninth Century Hymnal, p. 446 ; XXVI, J. A. Notopoulos, Mnemosyne in Oral Literature, p. 465 ; XXVII, J. H. Oliver, An Inscription Concerning the Epicurean School at Athens, p. 494 ; XXVIII, L. R. Shero, Aristomenes the Messenian, p. 500 ; XXIX, A. D. Simpson, The Departure of Crassus for Parthia, p. 532 ; XXX, F. Solmsen, Cicero's First Speeches ; A Rhetorical Analysis, p. 542 : XXXI, P. C. Wilson, The πάθει μάθος of Achilles, p. 557.

Dans le rapport concernant le tome précédent (vol. LXVIII), je lis cette phrase de M. L. A. Post : « Quality seems not have been sacrified to quantity, and we may view with satisfaction the probability that we can continue indefinitely to publish on this scale. » Cette espérance s'est réalisée pour ce tome ; souhaitons qu'il en soit ainsi, *indefinitely*.

A. Ernout.

Symbolae Osloenses Fasc. XXI, edd. S. Eitrem et E. Skard, 128 pp. in-8° ; Oslo, A. W. Brøgger, 1941.

Ce dernier fascicule des Symbolae Osloenses, publié sous les auspices de la Société gréco-latine de Norvège, est un heureux témoignage d'une activité scientifique que la dureté des temps n'arrive pas à enrayer. Dix articles y figurent, dont voici la liste : I, Gunnar Rudberg, Zu Sophokles' Antigone, p. 1 ; II, Robert Philippson, Cicero, De Natura Deorum, Buch II und III, p. 11 ; III, S. Eitrem, La magie comme motif littéraire chez les

Grecs et les Romains, p. 39; IV, Henning Mørland, Zur pseudohippokratischen Schrift Περὶ ἀδένων, p. 84; V, Eiliv Skard, Marius' Speech in Sallust, Jug. chap. 85, p. 98; VI, Jens S. Th. Hansen, The Volscian-Umbrian Word veskla, p. 103; VII, H. P. L'Orange, Das Geburtsritual der Pharaonen am römischen Kaiserhof, p. 105; VIII, Eirik Vandvik, Lux illuxit letabunda, p. 117; IX, S. Pantzerhielm Thomas, Hermeneutica, p. 123; X, S. Eitrem, Varia, p. 125. Les auteurs ont eu le bon esprit d'écrire leurs articles dans les grandes langues de diffusion internationale : allemand, anglais, français ; tout le domaine de l'antiquité gréco-latine est représenté, et même l'article de M. Vandvik, par son étude sur la grande séquence de la messe d'Olav, nous mène jusqu'au milieu du XIIe siècle après J.-C. Félicitons nos collègues norvégiens de l'effort qu'ils font, de l'exemple qu'ils donnent.

A. Ernout.

Bibliotheca philologica classica, Bd. 65, 1938 bearb. von Walther Abel u. Gerhard Reincke; IX-297 p. in-8°; Leipzig, O. S. Reisland, 1941.

Il est inutile de présenter aux lecteurs la Bibliotheca philologica classica, qui paraît comme supplément au Jahresbericht de Bursian. Tous les philologues connaissent et ont manié aussi bien le *Bericht* que la *Bibliographie* qui y est annexée, et tous savent les services que les deux publications ont rendus. Le volume qui paraît témoigne d'un louable effort : les deux auteurs, mobilisés dès la déclaration de guerre, ont consacré à établir leurs fiches les rares heures de loisir et de permission dont ils disposaient; mauvaises conditions pour travailler qui expliquent et excusent le retard apporté à la publication, et les lacunes qu'elle présente, et qui seront sans doute comblées dans l'avenir. Malgré tout, on ne peut s'empêcher de songer qu'au moment où paraît ce volume, l'Année philologique de 1939, due à Mlle Ernst et à M. J. Marouzeau, a déjà été publiée ; et si l'on compare l'Année philologique de 1938 à cette Bibliotheca philologica classica de la même année, la matière offerte par l'Année philologique est infiniment plus riche, le nombre des périodiques dépouillés beaucoup plus considérable, les rubriques, les analyses d'articles plus nombreuses et plus détaillées. Sur un point seulement la Bibliotheca l'emporte : la présentation en est moins compacte. Mais ceci ne tient-il pas à ce qu'elle est plus pauvre aussi? Y a-t-il intérêt à ce que deux publications ayant le même objet se fassent concurrence? Et ne vaudrait-il pas mieux laisser à la meilleure des deux le soin de poursuivre la tâche? Une entente internationale ne pourrait-elle trancher des litiges de ce genre? Je pose la question, sans oser, hélas! espérer qu'elle reçoive de réponse prochaine.

A. Ernout.

DERNIERS OUVRAGES REÇUS

Oribasivs Latinvs, hrsg. v. Henning Mørland ; I^r Teil (Symbolae Osloenses, Suppl. X) ; 151 pp. in-8° ; Oslo, A. W. Brogger, 1940.

Tibulle, *Choix d'Élégies*, textes et trad. par Fr. de Ruyt ; 104 pp. in-8° ; Bruxelles, Office de Publicité, 1941.

Lexicon, pars altera, composuit C. J. Vooijs perfecit O. A. Van Krevelen.

Philodemeum, Amsterdam, N. V. Swets en Zeitlinger, 1941, 172 pages, in-8°.

J. Marouzeau, *L'Année philologique*, tome XIV (1939) ; xxiv-482 pp. in-8° ; Paris, Les Belles-Lettres, 1941. Pr. 250 fr.

Walther Abel et Gerhard Reincke, *Bibliotheca philologica classica*, Bd 65 (1938) ; ix-297 pp. in-8° ; Leipzig, O. R. Reisland. Pr. 15 Mk., broché.

Tage Larsen, *Literarische Texte und Ptolemaische Urkunden* (Papyri Graecae Hauniensis, Fasc. I), 96 pp. in-8° + 8 pl. ; Hauniae, Einar Munksgaard, 1942.

W. van der Wielen, *De Ideegetallen van Plato* ; xii-270 pp. in-8° ; Amsterdam, D. B. Centen's Uitgevers-Maatschappij N. V., 1941.

Platon, *Philèbe* (Œuvres complètes, t. IX, 2e p.), texte établi et trad. par A. Diès ; cxii + 67 pp. doubles ; Paris, Les Belles-Lettres, 1941.

Plutarque, *Sur l'E de Delphes*, éd. par R. Flacelière ; 96 pp. in-8° ; Paris, Les Belles-Lettres, 1941.

Salluste, *Catilina, Jugurtha, Lettres et discours tirés des Histoires*, texte établi et trad. par A. Ernout ; 315 pp. en majeure partie doubles ; Paris, Les Belles-Lettres, 1941.

L. L. Hammerich *Clamor, Eine rechtsgeschichtliche Studie* (Det Kgl. Danske Vidensk. Selskab., Hist.-Philol. Medd., B. XXIX, 1), 206 pp. in-8° ; Copenhague, en commission chez E. Munksgaard, 1941.

Angel Pariente, *Capitolium* (Studio etimologico), Extr. de Emerita, t. VIII et IX, pp. 106-132 et 1-112 ; Madrid, Instituto de Filologia Ant. de Nebrija, 1941.

Arth. Mentz, *Drei Homilien aus d. Karolingerzeit in Tironischen Noten* ; 68 pp. in-8° + 1 pl. ; Bayreuth, Gauverlag Bayerische Ostmark Gmb H., 1942.

Symbolae Osloenses, edd. S. Eitrem et E. Skard, fasc. XXI, 128 pp. in-8°, et XXII, 108 pp. in-8° ; Oslo, A. W. Brøgger, 1941 et 1942.

Frisch, *The Constitution of Athenians*, philological-historical analysis of Pseudo-Xenofon's Treatise de Re Publica Atheniensium (Classica et Mediaevalia : Dissertationes, II), 352 pages in-8°. København Gyldendal, 1942.

Henry Bardon, *Les Empereurs et les lettres latines d'Auguste à Hadrien.* (Collection d'Études Anciennes), 480 pages in-8°. Paris, Les Belles-Lettres, 1940. Prix : 100 fr.

Henry Bardon, *Le vocabulaire de la critique littéraire chez Sénèque le Rhéteur.* (Collection d'Études Anciennes), 118 pages in-8° ; Paris, Les Belles-Lettres, 1940. Prix 35 fr.

Einar Löfstedt, *Syntactica*, Studien und Beiträge zur Historischen Syntax des Lateins. Erster Teil. Ueber einige Grundfragen der lateinischen Nominal-Syntax, 2e erweiterte Auflage, xxv + 408 pages in-8°. Lund, C. W. K. Gleerup, 1942.

Franz Cumont, *Recherches sur le symbolisme funéraire des Romains* (Haut-Commissariat de l'État Français en Syrie et au Liban : Service des Antiquités ; Bibliothèque Archéologique et Historique, tome XXXV, iv + 544 pages in-4°) ; Paris, Paul Geuthner, 1942. Prix : 600 fr.

Franz Dornseiff, *Echtheitsfragen Antik-Griechischer Literatur :* Rettungen des Theognis, Phokylides, Hekataios, Choirilos, 88 pages grand in-8° ; Berlin, Walter de Gruyter, 1939. R. M. 6.20.

V. Magnien, *Grammaire comparée du grec et du latin. T. I, Phonétique* ; 214 pp. in-8° ; Lyon et Grenoble, Les Éditions de la France nouvelle, 1942. Pr. : 75 fr.

Juliette Davreux, *La légende de la prophétesse Cassandre d'après les textes et les monuments* (Bibl. de la Fac. de philos. et lettres de l'Univ. de Liége, F. XCIV) ; xi-240 pp. in-8° + lvii pl. h. t. ; Liége, Fac. de philos. et Paris, E. Droz, 1942.

Guy Soury, I, *La démonologie de Plutarque*, 242 pp. in-8° ; II, *Aperçus de philosophie religieuse chez Maxime de Tyr* ; 80 pp. in-8° ; Paris, Les Belles-Lettres, 1942.

E. Janssens, *Histoire ancienne de la Mer du Nord*, 98 pp. in-12° (Coll. Lebègue 25). Bruxelles, Office de Publicité, 1942.

Felix Peeters, *Quelques beaux vers d'Ovide* ; 123 pp. in-8° (Coll. Lebègue, 26). Bruxelles, Office de Publicité, 1942.

Kurt Reidemeister, *Mathematik u. Logik bei Plato* (Hamburger Mathem. Einzelschr., 35 H., 1942) ; 21 pp. in-8° ; Berlin et Leipzig, Teubner, 1942. Pr. : R. M. 2 ; étranger M. 1,50.

A. Wifstrand, *Die wahre Lehre des Kelsos* (Bull. de la Soc. royale des Lettres de Lund, 1941-42, V) ; 41 pp. in-8° ; Lund, C. W. K. Gleerups Förlag, 1942.

Classica et Mediaevalia, Revue danoise de philologie et d'histoire, vol. IV, fasc. 2, pp. 155-300. Copenhague, Libr. Gyldendal, 1941.

Lettres d'Humanité, T. I, 220 pp. in-12°, Association G. Budé, Paris, Les Belles-Lettres, 1942.

Le Gérant : F. Klincksieck.

IMPRIMERIE PROTAT FRÈRES. MACON. MCMXLIII. — C. O. L. 31. 1998.

FREDY KLINCKSIECK

(1879-1943).

La *Revue de Philologie* vient de perdre son éditeur M. Fredy Klincksieck, enlevé brusquement à l'affection des siens le 19 mai 1943. Cette mort nous attriste beaucoup. M. Klincksieck était pour nous plus qu'un éditeur loyal et sûr : c'était un collaborateur discret, un ami fidèle ; et depuis plus de quinze ans que je dirige la *Revue*, j'ai toujours trouvé en lui le concours le plus efficace pour assurer la bonne marche de la publication. Dans les heures difficiles que nous traversons, son soutien m'a été particulièrement précieux. C'est grâce à son désintéressement que nous avons pu continuer de paraître. Je tiens à exprimer ici les regrets que me cause sa disparition, à sa famille qu'il aimait si tendrement la part que je prends à sa douleur.

Fils, petit-fils d'éditeur — la maison Klincksieck a maintenant plus d'un siècle d'existence — il avait par hérédité le goût de la librairie, et il possédait une compétence que beaucoup de ses confrères auraient pu lui envier. Né le 9 avril 1879, il fit de bonnes études à l'École Alsacienne, études qu'il compléta à l'École des langues orientales, dont il sortit élève diplômé. A 17 ans, il entra dans la librairie, où il fit son apprentissage sous la direction paternelle. M. Ch. Klincksieck était un maître bon, mais sévère. Dur à lui-même, infatigable à la besogne, il apprit à son fils par son propre exemple l'amour du travail bien fait, le respect du métier, l'honnêteté rigoureuse en affaires. Point de contrat chez Klincksieck ; la parole donnée suffisait, toute autre exigence eût semblé injurieuse au père comme au fils. Ils se souciaient moins de gagner de l'argent par des publications de vente facile que d'assurer le bon renom scientifique de leur maison ; et le chiffre d'affaires les intéressait moins que la qualité des clients et des auteurs.

Quand après quatre ans de guerre, où il fit brillamment son devoir — il avait servi comme capitaine d'infanterie et mérité la croix de guerre — Fr. Klincksieck revint s'asseoir dans le bureau paternel, il pouvait sans inquiétude prendre la direction de la librairie que son père lui céda en 1920. Il garda les traditions qui lui avaient été léguées, mais il sut aussi élargir le cadre un peu étroit des publications, et avec une fermeté prudente il travaillait à devenir un des grands éditeurs de la philologie classique : la publication du *Dictionnaire étymologique* d'Ernout-Meillet, du tome II de *Linguistique historique et Linguistique générale* de Meillet, de la *Grammaire homérique* de P. Chantraine, en sont la meilleure preuve. Sa mort est une grande perte pour l'édition française. Notre consolation est de savoir que sa famille est décidée à continuer son œuvre, et à travailler dans le même esprit : grâce à elle la *Revue de Philologie* pourra continuer à paraître. Nous l'en remercions bien vivement, et nous lui apporterons tout notre concours pour le succès de l'entreprise commune.

A. Ernout.

SUR UN PAPYRUS DE BRUXELLES [1]

Un papyrus de Bruxelles récemment publié [2] présente mainte difficulté. C'est un fragment de comptes, datant « de la deuxième plutôt que de la première moitié du IIe siècle » de notre ère, de provenance inconnue. « Aucune indication ne permet de voir d'où il émane. Les dépenses sont de nature très diverse : achats, impôts, remises de fonds à certaines personnes. » Je transcris les lignes 4 à 12 d'après les éditeurs.

4 τιωναριω *2 dr(achmes) 1 obole* · θαλλοῦ *240 dr.*.
δελφακ(ίου) *24 dr.* · φ[υ]λακ ( ) *20 dr.*.....
τω. ( ) ὑ(πὲρ) διασεισμοῦ *2200 dr.* · κολλ.....
β *100 dr.* · Ἑρμίᾳ κολληγίω(νι) *100 dr.* τω.....
8 *2574 dr. 3 ob.* (δευτέρου) ἑξαμή(νου) Φα[μενώθ ?..
τῃ ἀπαιτ(οῦντι) *500 dr.* · κολλύβου *12 dr.*..... ..
οἴνου κ(εράμια) *8* ἐκ *10 dr. 1 chalque* · ἀρχιφ[υλακίτῃ.
χωματικοῦ *dr.* ερ (?) · ποιμνικοῦ *dr.* χ εδ.....
12 τιωτῃ ἀπαιτοῦντ(ι) *400 dr.* · κολλύβ[ου *dr.*] *15*....

On mentionne donc notamment la dépense de vin [3], d'un porc [4], des taxes pour les digues [5], pour les troupeaux [6], des sommes versées en cadeau (θαλλός) [7].

« Les premières lettres de la ligne 4 appartiennent vraisemblablement à la fin du nom d'un personnage auquel est versée la somme de 2 drachmes et 1 obole, à moins qu'il ne s'agisse d'un nom de métier latin en *-tionarius.* » — « A la ligne 7, une

1. Cette étude a fait l'objet d'une communication à la Société des Études grecques dans la séance de mars 1942.
2. M. Hombert et Cl. Préaux, *Chronique d'Égypte*, 32 (juillet 1941), *Les papyrus de la Fondation égyptologique Reine Élisabeth*, pp. 256-259.
3. Ligne 10 ; de même, l. 3 et l. 15.
4. Ligne 5.
5. Lignes 1 et 11.
6. Ligne 11. Les éditeurs : « ποιμνικόν fait penser à une taxe perçue sur les troupeaux. Ce mot n'est attesté nulle part ailleurs que dans *P. Reinach* 51, l. 16 (IIIe siècle), où le contexte n'aide pas à déterminer le sens. »
7. Lignes 4 et 14. Voir le commentaire des éditeurs, d'après S. Eitrem.

nouvelle dépense est affectée à Hermias dont le nom est suivi d'un mot abrégé commençant par κολληγιω. Ce pourrait être l'abréviation de κολληγίωνι : le mot se trouverait, selon la suggestion de Vitelli, dans *P. Flor.* 91 (IIe siècle). Il signifierait « collègue », avec le sens spécial de membre d'un collège de percepteurs ou de toute autre société fermière (B. Meinersmann, *Die lat. Wörter u. Namen in den gr. Papyri* (Leipzig, 1927), p. 26). » — « Une taxe de garde est payée deux fois : à la ligne 5, pour un montant de 20 drachmes, à la ligne 13 pour un montant de 80 drachmes ; on peut hésiter sur la façon de résoudre l'abréviation ; mais, qu'on lise φυλάκ(ων) ou φυλακ(ιτικοῦ) ou même φυλάκ(τρου), le mot désigne une taxe perçue pour l'entretien de la police. Ici encore les montants dépassent de beaucoup le taux de la taxe individuelle [1]. »

La ligne 6 enfin présente une grande singularité. « Le début de la ligne 6 reste obscur : nous ne savons comment interpréter le groupe de trois lettres suivies d'un signe d'abréviation, qui se retrouve au début de la ligne 15 : peut-être avons-nous là un nom ou la fin d'un nom désignant le personnage auquel sont payées les 2.200 drachmes versées ὑπὲρ διασεισμοῦ, c'est-à-dire pour extorsion. Ce mot ne s'était, jusqu'à présent, rencontré, en Égypte, que dans les plaintes des contribuables victimes d'extorsions pratiquées par les fonctionnaires et dans les textes législatifs tentant de redresser ces abus. (On trouvera les textes dans Preisigke, *Fachwörter* et *Wörterbuch*, s. v. διασεισμός. *P. Oxy.* 240, 5, qui y est cité, est à ranger sous διασείω ; on ajoutera *UPZ*, 113, 9.) Il paraît étonnant de voir pareille pratique si naturellement admise qu'elle est exprimée sans périphrase dans un compte, où elle figure au même titre que les impôts régulièrement perçus. La chose paraît tellement étrange que nous nous sommes demandé s'il n'était pas possible d'interpréter autrement le mot διασεισμός ; mais le sens d'extorsion est le seul qui soit attesté. Il faut donc bien admettre que les abus dont les fonctionnaires se rendent coupables apparaissent ici comme une pratique assez courante pour qu'un contribuable les incorpore dans son budget sans avoir en rien le souci de les dissimuler. »

Il me semble que les éditeurs n'auraient pas songé un instant à chercher un autre sens pour διασεισμός que celui d'extorsion

1. Les éditeurs font la même remarque pour le χωματικόν : « Le χωματικόν étant une taxe de capitation payée au taux uniforme de 6 drachmes et 4 oboles l'an, même un montant de 105 drachmes supposerait un payement collectif ; un montant aussi élevé que 5.100 drachmes est à peine concevable. »

s'ils avaient reconnu aux lignes 4 et 7 la mention des personnages qui y sont désignés, à savoir des policiers, exactement de la police militaire.

A la ligne 4 il y avait un substantif latin en *-arius*, presque entièrement conservé ; il n'y a pas d'autre possibilité de restitution que [στα]τιωναρίῳ. Le *stationarius*, sous-officier ou soldat romain (centurion, décurion, optio, bénéficiaire, etc.), détaché de son unité et tenant un poste qui assurait la sécurité du pays et des routes, est mentionné dans de nombreuses inscriptions, grecques et latines, de tout l'empire. En Asie Mineure, à côté de la police municipale qui pourchasse les malfaiteurs et pressure les paysans qu'elle protège [1], apparaissent, comme police du pouvoir central, des soldats romains ; c'est au στατιωνάριος, à l'occasion, que doit être versée l'amende prévue par des inscriptions funéraires en cas de violation du tombeau [2]. En Égypte, de nombreux papyrus montrent que la sécurité n'est pas seulement assurée par les gardes (φύλακες et φυλακῖται) de tout rang et de toute catégorie [3] ; l'armée romaine, par ses soldats détachés, participe à ce service ; ceux-ci reçoivent des plaintes pour les délits et font rechercher les coupables [4]. Si le terme même de *stationarius* est encore rare en Égypte, il est attesté [5], lettre d'un centurion qui a envoyé un *stationarius* pour une affaire d'envoi de blé où sont intéressés des décaprotes [6], grafites en Nubie dans le désert à l'Ouest de Pselkis [7], grafite d'un visiteur des syringes de Thèbes [8], enfin mention d'une somme de 2 drachmes 2 oboles donnée à un *stationarius*, [στα]τιωναρίῳ, dans un compte de transport [9].

---

1. Cf. *Études Anatoliennes*, index, p. 607, s. v. Police.
2. *Ibid.*, 285, avec bibliographie sur les *stationarii*.
3. Cf. P. Jouguet, *Vie municipale dans l'Égypte romaine*, 259-269.
4. Voir essentiellement J. Lesquier, *L'armée romaine d'Égypte* (*Mém. Inst. Caire*, 41 ; 1918), 235-236.
5. Cf. l'expression στατιωνίζων pour un *beneficiarius*.
6. Wilcken, *Chrestomathie*, 278 : ἔπεμψα εἰς τοῦτο τὸν στατιωνάριον.
7. Lesquier, *loc. cit.*, p. 491, n° 5 : en 151, un Τιβέρις Κλαύδις στατιωνά(ρ)ιος (= Preisigke, *Sammelbuch*, I, 1584 ; reproduit par Bilabel, *ibid.*, III (1926), 6143, d'après une autre édition, sans qu'il ait vu que l'inscription se trouvait déjà dans le tome I) ; — p. 492, n° 13 : Αὐρήλις Ἑρμεινιανὸς ἁρμοροκούστωρ στατιωνάρις (= *Sammelbuch*, I, 1592 ; — III, 6146, avec un doublet, 6147 ; même remarque à faire que pour le n° précédent).
8. *Sammelbuch*, III, 6622 ; J. Baillet, *Inscr. gr. et lat. des tombeaux des rois où syringes à Thèbes* (*Mém. Inst. Caire*, 42), 1241 : Διογένης ἱστατιωνάρις ἱστόρησα. Bilabel supprime à tort l'*iota* initial ; ces formes vulgaires sont fréquentes (ἱστρατιώτης, ἱστέφανος, etc.) et n'ont pas plus à être corrigées que la finale — ις pour — ος.
9. *P. Oxyr.*, XIV (1920), l. 19. Dans le même compte, 4 drachmes à un *beneficiarius* (l. 13).

A la ligne 7, il faut reconnaître un fonctionnaire analogue. Il y a eu une légère erreur de lecture : un *tau* pris pour un *gamma*. Le papyrus devait porter κολλητίω(νι)[1]. C'est un mot, transporté du latin en grec[2], qui n'apparaît pas dans les textes littéraires. Mais il est connu déjà par un papyrus et surtout par des inscriptions. L'édit d'un préfet d'Égypte[3], en 206, prétend réformer, et de façon efficace, des abus (τὴν διὰ τῶν ἔργων ἐπανόρ-θ[ωσιν], l. 7)[4]. Il n'en reste que des débris, mais où paraissent des mots significatifs. Dès la première ligne (l. 6 du papyrus), on rencontre le verbe qui s'applique aux extorsions des fonctionnaires : διασιο[μεν —][5], et il revient comme un leit-motif : l. 12-13, κατὰ τοιαύτην πρόφ[ασιν—] διασειόμενοι καὶ ἐνοχλούμενοι ; — l. 14, διασιόντων τῶν εἰς ταῦτα ὑπηρη —; l. 16, τοῖς διασείουσι. D'autres mots ne sont pas moins suggestifs d'une triste situation : τῶν ἀδικουμένων (l. 17), — νοι τῶν τοιούτων εἰσπράξεως (l. 18). C'est dans ce contexte éloquent qu'apparaissent les κολλητίωνες : — νοις κολλητίωσι[6] ἀπέχεσθαι τῶν ἐντ — (l. 19).

---

1. Pour la fin de la ligne 3, les éditeurs commentent : « Les lettres κολλ — suggèrent κολλύβου, qui figure aussi aux l. 9 et 12 ; mais il nous paraît invraisemblable qu'une taxe de change soit perçue sur une contribution d'une nature aussi peu légale. Κολλ peut être le début de divers mots désignant des objets dont le prix d'achat figurerait dans ce compte. » Peut-être doit-on compléter là aussi κολλ[ητίωνι].

2. Cf. J. Keil et A. von Premerstein, *Dritte Reise in Lydien* (cf. ci-après, 115, n. 2), p. 44 : « Offenbar hängt οἱ κολλητίωνες mit dem lateinischen *collectio* zusammen ; in der vulgären Sprache fällt das gutturale *c* nach Vokalen vor *t* häufig aus. Ob aber der Ausdruck *collectio* ursprünglich auf die Vereinigung der verfügbaren Polizeiorgane zu einem grösseren Streifkommando sich bezieht oder aber auf das diesen obliegende Aufsuchen und Sammeln der Uebeltäter und Flüchtlinge (wofür in den Quellen *conquirere*, ἀναζητεῖν gebraucht wird) muss bis auf weiteres dahingestellt bleiben » ; — M. Rostovtzeff, *JRS* 1918, 33 : « In later times some of these requirements ware called *collationes : collatio iuniorum* = conscription, *collatio lustralis, collatio glebalis*. It is hardly a casual coincidence if in the third century the general name for all the military police-agents was κολλητίωνες, that they formed a separate τάξις (*officium*) with a procurator at their head. I venture to suggest that the Greek κολλητίων is a mere transcription of the latin *collatio* and that these agents had to carry out the policy of the emperors, the ill-fated policy of violence and compulsion ; » — A. Garroni, *Rend. Lincei* 25 (1916), 79-80 : de *collectio*, *colligere* : « già riconosciuto ed è troppo evidente perchè possa esser negato. I κολλητίωνες non saranno dunque che veri et proprî esattori, agente delle imposte » ; — M. Rostovtzeff, *Gesellschaft und Wirtschaft*, II, 340 : « wahrscheinlich abgeleitet von *collatio*. »

3. *P. Oxyr.*, VIII (1911), 1100.

4. Cf. l. 15 : [— με]τὰ παρρησίας, κἂν ἐλεγχθῶσι, τῆς προσηκούσης τεύξ[ονται τιμωρίας].

5. Outre Humbert et Préaux, cités ci-dessus, cf. J. Keil et A. von Premerstein, *Dritte Reise in Lydien* (cf. ci-après, 115, n. 2), p. 29.

6. J. Keil et A. von Premerstein, *Dritte Reise in Lydien* (cf. ci-après, 115, n. 2), p. 43, ont proposé : ὅθεν προ[αγορεύω τοῖς καλουμέ]νοις κολλητίωσι ἀπέχεσθαι τῶν ἐν τ[ούτῳ τῷ γένει εἰθισμένων παρανόμων, ἵνα] μὴ προσφθείρεσθαι αὐτὸ εἰς κατάλ[υσιν ἀνάγκη ᾖ].

Ce sont des inscriptions d'Asie Mineure qui ont assuré l'existence des κολλητίωνες [1] et qui ont fait connaître leurs détestables et ordinaires pratiques. Elles les nomment en même temps que les *stationarii*, ou que les *frumentarii*, soldats chargés d'abord du blé des troupes, puis devenus courriers et policiers, le *pestilens frumentariorum genus*, — et en rapport avec des extorsions, διασεισμοί. Ce sont trois plaintes émanant de villageois et de colons, trouvées en Lydie [2].

L'une, trouvée à Ekiskuyu, dans la vallée de l'Hermos, au Nord d'Adala, l'antique Satala [3], est très mutilée [4]; il y est question des [στατιωνα]ρίων καὶ φρουμε[νταρίων] (l. 11), et, aussitôt après [5], on lit : « qu'ils se jettent sur les villages » et que « ils ne sont la cause de rien de bon, mais ils accablent le village par des charges et des dommages insupportables, au point qu'il arrive au village, qui s'épuise pour les dépenses sans bornes des gens de passage et pour la foule des κολλητίωνες, d'être privé de bain à cause de son dénuement, et d'être privé même des choses nécessaires à la vie » [6]. Cette dernière phrase est caractéristique des mœurs des paysans d'Asie Mineure. Ce village a un bain public, qui est considéré comme un besoin de première nécessité; le bain vient immédiatement après la nourriture; l'ἀπορία est fortement exprimée par l'impossibilité de continuer à entretenir le bain. Il doit s'agir, non point de l'adduction d'eau, ni même de l'entretien du bâtiment, mais sans doute du chauffage de l'établissement, forte charge pour les communes qui accep-

---

1. Dans le papyrus, Grenfell et Hunt donnaient comme douteuses la troisième et la quatrième lettre de cet *apax*. et ils commentaient : « κολλητιῶσι is a remarkable word; the fourth and fifth letters might be read as αν, which, however, does not improve matter. τ, not γ, is clear. A grecism of *collatio* is hardly likely at this date. »

2. Elles ont toutes été découvertes et publiées par J. Keil et A. von Premerstein, *Dritte Reise in Lydien* (*Denkschriften Akad. Wien*, 57, I, 1914), avec d'excellents commentaires, auxquels je renvoie. D'après ces textes, J. Keil et A. von Premerstein, *ibid.*, p. 28, ont proposé de restituer le nom des κολλητίωνες dans un fragment d'édit trouvé à Saittai de Lydie (*Zweite Reise in Lydien*, *loc. cit.*, 54, II, 1911; n. 222) : τινας εἰσπράξεις παρ' αὐ[τῶν καὶ παρὰ τῶν στατιωναρί]ων καὶ καλουμένων φρουμ[ενταρίων καὶ κολλητιώ]νων · ὅθεν προαγορεύω — — ἀπέχεσθαι τῶν παρ[αν]όμων (cf. l'édit de 206 sur le papyrus d'Oxyrrhynchos).

3. Cf., pour cette identification, *Villes d'Asie Mineure*, 93-103.

4. *Loc. cit.*, n. 9.

5. Les trois lignes intermédiaires ont disparu.

6. [ταῖς κ]ώμαις ἐπισείοντες ενε — —, ἀγαθοῦ μὲν οὐδενὸς γεινόμενοι αἴτιοι, ἀνυποίστοις δὲ φορτίοις καὶ ζημιώμασιν ἐνσείοντες τὴν κώμην, ὡς συμβαίνειν ἐξαναλουμένην αὐτὴν εἰς τὰ ἄμετρα δαπανήματα τῶν ἐπιδημούντων καὶ ε[ἰς τ]ὸ πλῆθος τῶν κολλητιώνων ἀπο[στερεῖσθ]αι μὲν λούτρου δι'ἀπορίαν, ἀποστερεῖσθε [δὲ καὶ] τῶν πρὸς τὸν βίον ἀναγκέων.

taient volontiers pour cela l'aide de bienfaiteurs [1] ; village et villageois, tous étaient ruinés.

A Mendechora [2], au Nord de Philadelphie, on se plaint d'illégalités dans les affaires criminelles [3], et, dit-on, ἐπιτρέχουσιν οἱ τοιοῦτοι μόν[οι ἢ μετὰ τῶν ..]ειομένων τάξεων [4] ἰς διασεισμὸν τῆς κώμης. Aussi celui qui rédige la requête s'exprime-t-il ainsi : « Dans cette terreur, le village ci-dessus n'a imaginé qu'un seul secours : supplier par mon intermédiaire votre grande, céleste et très sacrée royauté ; c'est pour cela qu'il m'a choisi et pour apporter sa supplication. Nous vous le demandons, à vous les plus grands et les plus divins des empereurs qui furent jamais : ayant considéré vos lois et celles de vos ancêtres, et votre justice pacifiante envers tous, et haïssant ceux que vous avez toujours haïs (vous et vos ancêtres en royauté), les κολλητίωνες qui ont une telle conduite, toujours ..... et devant être châtiés par vos ordres, mais qui ne ..... pas, mais toujours s'opposent de façon insupportable à vos législations (que celles-ci aient visé les *frumentarii* ou des *officia* semblables), ... ordonnez par une loi » etc. [5].

Enfin, ce sont les colons impériaux d'un domaine à l'Est de Philadelphie qui font entendre la plainte la plus pathétique, qui est aussi la plus claire pour nous et la mieux conservée dans une inscription trouvée au village d'Ağa Bey [6] : « ...en ayant arrêté neuf et les ayant mis en prison, ils ont prétendu les conduire à vos procurateurs... A l'un des neuf ils ont extorqué de l'argent — plus de mille drachmes — comme rançon pour le relâcher ; quant aux autres, ils les ont gardés en prison, et nous ne savons pas exactement, ô les plus divins des empereurs, s'ils les conduiront vivants à l'*egregius* Aglaos, ou s'ils les traiteront de la

---

1. Pour le chauffage des thermes, gymnases, etc., cf. J. Robert, *Rev. Phil.*, 1940, 241-242.

2. *Loc. cit.*, n. 28.

3. Voir lignes 1-4 et 20 sqq., avec les commentaires des éditeurs.

4. Rapprocher dans le papyrus d'Oxyrrhynchos, l. 10 : τῆς τάξεως ?

5. L. 5 sqq. Μόνη[ν ἐν φ]όβῳ τῷ[δε ταύτην βο]ήθειαν ἐπενόησεν ἡ προδηλουμένη κώμη συν[δεηθεῖ]σα δι' ἐμοῦ τῆς μεγάλης ὑμῶν καὶ οὐρανίου κα[ὶ ἱερωτάτη]ς βασιλείας, ἰς τοῦτό με προχειρισαμένη καὶ τὴ[ν ἱκετεία]ν προσενενκεῖν · καὶ τοῦτο δεόμεθ' ἀπιδόντας ὑμ[ᾶς, μέγιστ]οι καὶ θειότατοι τῶν πώποτε αὐτοκρατόρων, πρός τε τοὺ[ς ὑμετέ]ρους νόμους τῶν τε προγόνων ὑμῶν καὶ πρὸς τὴν εἰρηνικὴ[ν ὑμῶ]ν περὶ πάντας δικαιοσύνην, μεισήσαντας δέ, οὓς ἀεὶ με[ισήσ]ατε αὐτοί τε καὶ τὸ τῆς βασιλείας προγονικὸν ὑμ[ῶν γένο]ς, τοὺς τὴν τοιαύτην προαίρεσιν ἔχοντας κολλητίωνα[ς, κεκωλ?]υμένους μὲν ἀεὶ καὶ κολάζεσθαι κελευομένους, οὐ[κ ἀποδεξ?]αμένους δὲ, ἀλλὰ ἀεὶ βαρύτερον ἀντιμαχομένου[ς ταῖ]ς ὑμετέραις νομοθεσίαις, εἴτε φρουμενταρίοις προμ — — το, εἴτε ὁμοίαις τάξεσιν, κελεῦσαι καὶ χρηματίσαι νόμῳ τι[νί] κτλ.

6. *Loc. cit.*, n. 55.

même façon que les précédents. Nous donc, ce qui était possible à de malheureux hommes privés et de leur subsistance et de leurs parents d'une façon aussi cruelle, ce qui nous était possible, nous l'avons fait en signalant ces faits et à votre procurateur de l'*officium* Aur. Marcianus et à vos procurateurs *egregii* en Asie. Et nous nous faisons les suppliants, ô les plus divins des empereurs qui furent jamais, de votre divine et insurpassable royauté : nous sommes empêchés de nous appliquer aux travaux de l'agriculture, les κολλητίωνες et leurs suppôts nous menaçant, nous aussi qui avons été laissés ici, d'un péril de mort, et nous ne pouvons, étant empêchés de travailler la terre, subvenir aux versements à effectuer au trésor de nos maîtres ..... et nous vous prions d'agréer avec faveur notre demande et de charger celui qui commande à la province et vos procurateurs *egregii* de châtier ce forfait, et d'empêcher que l'on envahisse les domaines impériaux et que nous soyons tourmentés par les κολλητίωνες et ceux qui, sous prétexte de magistratures et de liturgies, tourmentent et déchirent [1] vos paysans... La vérité a été dite à votre divinité. Si votre droite céleste n'impose pas un châtiment à de tels forfaits et n'apporte pas un secours pour l'avenir, force nous sera, à nous qui avons été laissés ici, ne supportant pas la cupidité des κολλητίωνες et ..... [2], d'abandonner et nos foyers ancestraux et les tombeaux de nos familles pour passer sur une terre privée afin d'y être sains et saufs (car ceux qui mènent une vie coupable épargnent davantage ceux qui vivent là que vos paysans), et de fuir les domaines impériaux, où nous sommes nés, où nous avons été élevés, et où, depuis des générations, établis comme paysans nous payons son dû au fisc impérial [3]. »

---

1. Pour σκύλλειν, σκύλλεσθαι, cf. Cl. Préaux, *Chronique d'Égypte* 33 (janvier 1942), 141 (à propos de l'inscription de Cyrène *SEG*, IX, 5) : « mot typique des pétitions d'asilie, qui protestent contre les violations de domicile ou les exactions fiscales. »

2. Sans doute une ligne omise par le graveur.

3. L. 4 sqq. Ἐνέα σ[υλλαβό]ντες καὶ ἐν δεσμοῖς ποιήσαντες ἔφασκ[ον παραπ]έμπειν ἐπὶ τοὺς κρατίστους ἐπιτρόπο[υς τοὺς ὑμ]ετέρους... κα[ὶ τὸ]ν μὲν ἕνα τῶν ἐννέα ἀργύριον ἐκπραξάμενοι ὑπὲρ τὰς χιλίας Ἀττικὰς λύτρον τῆς σωτηρίας ἀφῆκαν, τοὺς δὲ λοιποὺς κατέσχαν ἐν τοῖς δεσμοῖς, καὶ οὐκ ἴσμεν σαφῶς, θειότατοι τῶν αὐτοκρατόρων, ὁπότερον ζῶντας τούτους παραπέμψουσιν παρὰ τὸν κράτιστον Ἀγλαὸν (ἢ) καὶ αὐτοὺς διαθῶνται παραπλησίον τοῖς φθάνουσιν. Ἡμεῖς οὖν, ὅπερ ἦν δυνατὸν ἀθλίοις ἀνθρώποις ἀφῃρημένοις καὶ βίου καὶ συνγενῶν οὕτως ὠμῶς, ὃ δυνατὸν ἡμεῖν ἦν, ἐδηλώσαμεν ταῦτα καὶ τῷ τῆς τάξεως ἐπιτρόπῳ ὑμῶν Αὐρ. Μαρκιανῷ καὶ τοῖς ἐν Ἀσίᾳ κρατίστοις ἐπιτρόποις ὑμῶν · ἱκέτας δὲ τῆς ὑμετέρας γεινόμεθα, θειότατοι τῶν πώποτε αὐτοκρατόρων, θείας καὶ ἀνυπερβλήτου βασιλείας, καὶ τοῖς τῆς γεωργίας καμάτοις προσέχειν κεκωλυμένοι τῶν κολλητιώνων καὶ τῶν ἀντικαθεστώτων ἀπειλούντων καὶ ἡμεῖν τοῖς καταλειπομέ-

Telle est notre documentation sur les κολλητίωνες, qui justifie, je crois, ma correction à la lecture κολληγιω — [1]. Les inscriptions de Lydie remontent à l'époque des Sévères [2], comme l'édit du préfet d'Égypte conservé par un papyrus d'Oxyrrhynchos, et le papyrus de Bruxelles a été daté, d'après l'écriture, de la seconde moitié du IIe siècle. On a supposé avec vraisemblance que ce titre de κολλητίων n'avait pas été longtemps en usage. De même que les *frumentarii* ont été supprimés par Dioclétien et que leurs fonctions ont été remplies par de nouveaux agents, les *agentes in rebus* et les *curiosi*, les κολλητίωνες ont dû se rendre vite odieux et disparaître ; leur nom du moins a disparu. Les fonctions de police donnant lieu toujours aux mêmes abus et aux mêmes plaintes, comme le gouvernement ne peut supprimer les fonctions, de temps en temps il change le nom ; les exploités et les pressurés ont ainsi un moment l'illusion que le nouvel agent, avec son titre nouveau, sera moins avide et plus humain ; puis, de nouveau, recommenceront les plaintes [3]. Car les soldats des postes de police n'ont pas accoutumé de suivre le conseil que leur donnait saint Jean-Baptiste : comme, après les fermiers des impôts, des soldats lui demandaient conseil (*Ev. Luc*, III, 14 :

νοις τὸν περὶ ψυχῆς κίνδυνον καὶ μὴ δυνάμενοι<ς> ἐκ τοῦ κωλύεσθαι τὴν γῆν ἐργάζεσθαι μηδὲ ταῖς δεσποτικαῖς ἐπακούειν ἀποφοραῖς καὶ ψήφοις πρὸς τὰ ἐξῆς, καὶ δεύμεθα εὐμενῆ(ς) ὑμᾶς προσέσθαι τὴν δέησιν ἡμῶν καὶ ἐπιθέσθαι τῷ ἐξηγουμένῳ τοῦ ἔθνους καὶ τοῖς κρατίστοις ἐπιτρόποις ὑμῶν ἐκδικῆσαι τὸ τετολμημένον, κωλῦσαι δὲ τὴν εἰς τὰ χωρία τὰ δεσποτικὰ ἔφοδον καὶ τὴν εἰς ἡμᾶς ἐνόχλησιν γεινομένην ὑπό (τ)ε τῶν κολλητιώνων καὶ τῶν ἐπὶ προφάσει ἀρχῶν καὶ λειτουργιῶν τοὺς ὑμετέρους ἐνοχλούντων καὶ σκυλλόντων γεωργοὺς..... ταληθῆ γὰρ πρὸς τὴν ὑμετέραν θειότητα ῥηται (ῶ)ν ἐὰν μὴ ὑπὸ τῆς ὑμετέρας οὐρανίου δεξιᾶς ἐκδικία τις ἐπὶ τοῖς τοσούτοις τετολμημένοις ἐπαχθῇ καὶ βοήθια εἰς τὰ μέλλοντα, ἀνάγκη τοὺς καταλελειμμένους ἡμᾶς, μὴ φέροντας τὴν τῶν κολλητιώνων καὶ τῶν..... πλεονεξίαν, καταλειπεῖν καὶ ἑστίας πατρῴας καὶ τάφους προγονικούς, μετελθεῖν τε εἰς ἰδιωτικὴν γῆν πρὸς τὸ διασωθῆναι (φείδονται γὰρ μᾶλλον τῶν ἐκεῖ κατοικούντων οἱ τὸν πονηρὸν ζῶντες βίον ἢ τῶν ὑμετέρων γεωργῶν) φυγάδας (τε) γενέσθαι τῶν δεσποτικῶν χωρίων, ἐν οἷς (κ)αὶ ἐγγενήθημεν καὶ ἐτράφημεν καὶ ἐκ προγόνων διαμένοντες γεωργοὶ τὰς πίστεις τηροῦμεν τῷ δεσποτικῷ λόγῳ.

1. Il paraît probable que le mot se trouve aussi, plutôt que κολληγίων, dans *P. Flor.* 91, l. 27 (milieu du IIe siècle), car l'éditeur y lisait d'abord καλλητιωνα. La phrase signifierait : qu'il n'y a pas de κολλητίων sur place, [μ]ὴ εἶναι κολλητίωνα αὐτοῦ.

2. Cf. les commentaires de J. Keil et A. von Premerstein. M. Rostovtzeff, *Gesellschaft und Wirtschaft*, II, 125 et 339, en parle dans son analyse de la monarchie militaire des Sévères.

3. Il n'importe guère pour l'essentiel de mon interprétation que les κολλητίωνες soient proprement des soldats de police, comme l'ont pensé J. Keil et A. von Premerstein et comme le maintient M. Rostovtzeff, *JRS*, 1918 et *Gesellschaft und Wirtschaft*, II, 124, 125, 340, ou, selon l'interprétation de Garroni (cf. p. 114, n. 2), des percepteurs d'impôts, « munis de pouvoirs coercitifs » et « opérant en bon accord avec les membres de la police ».

ἐπηρώτων δὲ αὐτὸν καὶ στρατευόμενοι λέγοντες · Τί ποιήσωμεν καὶ ἡμεῖς;), il leur répondit : Μηδένα διασείσητε μηδὲ συκοφαντήσητε [1], καὶ ἀρκεῖσθε τοῖς ὀψωνίοις ὑμῶν.

Dans le papyrus de Bruxelles deux autres passages contiennent la mention d'un soldat : aux lignes 11-12 je restitue : [στρα]τιωτῇ ἀπαιτοῦντι ; on a versé 400 drachmes à un soldat venu réclamer quelque paiement ; — de même aux lignes 8-9 : 500 drachmes [στρατιω]τῇ ἀπαιτοῦντι. Il y est donc surtout question de sommes versées à des soldats et policiers : *stationarius* (l. 4), κολλητίων (l. 7, et peut-être 6), soldats (l. 9 et 12), archiphylacite (l. 10), et peut-être encore des phylacites aux lignes 5 et 13 [2].

On a lu plus haut les observations des éditeurs sur le montant de certaines taxes, qui « dépassent de beaucoup le taux de la taxe individuelle ». Nous avons donc sans doute sous les yeux un fragment de compte des versements d'une collectivité quelconque. Il est, tel que je l'ai interprété, la contre-partie des documents que j'en ai rapprochés : édits de gouverneurs, comme le papyrus d'Oxyrrhynchos et le fragment d'inscription de Saittai de Lydie [3], déclenchés par des plaintes et requêtes comme celles des paysans de Lydie. On avait recours à la plainte lorsqu'il y avait des faits trop graves, comme des meurtres collectifs, lorsque le dénuement était complet et qu'on ne pouvait plus suffire à entretenir les coûteux et brutaux protecteurs, lorsqu'on avait à délibérer si l'on se déroberait aux exigences en disparaissant du domaine cultivé depuis des générations. Dans le train-train journalier, les paysans payaient, et ils écrivaient dans leurs comptes : ὑπὲρ διασεισμοῦ 2.200 drachmes.

Louis Robert.

---

1. Pour l'emploi du mot dans les papyrus relatifs aux exactions des fermiers des impôts et des fonctionnaires, cf. M. Rostowtzew, *Geschichte der Staatspacht* (*Philol. Suppl.*, IX, 1902), 343-344 ; Preisigke, *Wörterbuch*, *s. v.*

2. N'y faut-il pas restituer φυλαχ(ίτῃ), et non φυλαχ(ιτικοῦ), etc. ?

3. Cf. ci-dessus, p. 115, note 2.

SENS ET EMPLOIS DES DÉMONSTRATIFS ˝ONE, ˝ONI, ˝ONY˙

Dans un article des *I. F.* paru en 1909 (XXV, 312-325), R. Meister donnait, sur les démonstratifs ὄνε, ὄνι[1], ὄνυ, des indications en partie justes ; il signalait (p. 324) qu'ils répondent tantôt à att. ὅδε, tantôt à att. οὗτος, sans pourtant apercevoir, pour ces emplois, le principe d'une répartition. Depuis lors, A. Thumb (*Handb.*[1] [1909] p. 243, 276, 295), F. Bechtel (*Gr. Dial.* I [1921], p. 185, 358, 429), E. Schwyzer (*Gr. Gr.* I[II] [1939] p. 612) donnent ὄνε, ὄνι, ὄνυ pour des équivalents de ὅδε, tandis que Brugmann-Thumb (*Gr. Gr.*[4] [1913] p. 283), A. Plassart (*B. C. H.* XXXVIII [1914] p. 172, n. 1) et C. D. Buck (*Introd.*[2] [1928] p. 93) s'abstiennent d'en préciser la valeur.

Cette valeur ne se laisse définir que si l'on distingue, pour les démonstratifs de nos inscriptions, quatre groupes d'emplois[2].

---

1. Il convient de faire des réserves sur l'identification, proposée par Meister, du second élément -νε, -νι, -νυ de ces démonstratifs avec les particules νι, νυ qui en béotien, en cypriote et en pamphylien s'associent aux formes verbales exprimant une injonction (béot. ἄκουρύ νυ ἔνθω ; cypr. δυϝάνοι νυ, δόκοι νυ ; pamph. καί νι... καταϝέρξοδυ, καί νι.. ἐχέτω, etc.) et avec la particule νι du phrygien, dont les valeurs sont d'ailleurs diverses. [On remarquera cependant que -νε paraît avoir, dans thess. ὁσσαοὔννε (Crannon, IIe s. : *IG.* IX[II] 460, l. 5) une valeur généralisante et indéfinie, qui rappelle celle de phryg. νι dans ιος νι = gr. ὅστις]. — Par contre, ces éléments démonstratifs se retrouvent certainement dans les adverbes arc. τ[ε]ῖδένυ (Tégée, Ve s. : *IG.* V[II] 113 = Schw. 651) et cypr. ἰ(ν)θάνυ (Paphos l'ancienne, Schw. 683.6 : *ilanukeitui* c'est-à-dire ἰ(ν)θάνυ κεῖτυι répondant à att. ἐνθάδε κεῖται) probablement aussi dans béot. προτῆνι « auparavant » (Thèbes, IIIe s. ; *IG.* VII 2406, l. 6 ; Thespies, IIIe s. : *ibid.* 1739, l. 14 et Schw. 485, l. 2 ; cf. προταίνιον· ...παλαιόν, Hesychius), que Meister a interprété par *πρὸ ταῖνι (ἀμέραι). — Dans le *Rhésus*, 523, figure προταινί « en avant », que les scholies donnent comme un béotisme, et qu'en dépit du sens on est tenté d'identifier à l'adverbe béotien. Comme la tradition manuscrite en fait un oxyton, on a coutume d'attribuer cette accentuation à προτηνί et plus généralement, au démonstratif ὀνί, où l'on voit un -ῑ́ épidictique : arc. ὀνῑ́ serait à thess. ὄνε comme att. ὁδῑ́ est à ὅδε ; mais la métrique enseigne que la finale de προταινί est brève (loi de Porson : προταινὶ τάξεων fin de trimètre) ; les deux témoignages de la tradition et de la métrique s'opposent. Aussi, dans l'accentuation — *tout arbitraire* — que nous donnons ici, selon l'usage, des formes thessaliennes et arcado-cypriotes, à la manière d'un commentaire perpétuel *attique*, préférons-nous écrire ὄνι comme ὄνε et ὄνυ et comme att. ὅδε.

2. Nos textes thessaliens, arcadiens et cypriotes ne fournissent pas d'exemples du démonstratif désignant « le présent jour », « le présent mois », « la présente

Groupe A). Le démonstratif renvoie à ce qui précède. L'attique, en pareil cas, emploie οὗτος ; exemple [1] *IG* [2]. I 4 (485/4) : τὸς ἱε[ρορ]γῶντα[ς] μ[ὲ ἀρτα]με̄[ν]... μεδ' ὄνθο[ν] ἐγϐ[άλε̄ν· ἐὰν δ]έ τις τούτο̄ν τι δρᾶ[ι]... (8-12) ; ταῦτ' ἔδοχσεν τῶι δέ[μο̄ι ἐπ]ὶ Φί[λοκράτο̄ς ἄρχοντ]ος... (26-27, dernière phrase du texte), etc.

Groupe B). Le démonstratif désigne le décret même où il figure, dans la clause finale qui en précise la validité ou en règle la publicité. L'attique, en pareil cas, emploie ὅδε ; exemple *IG*[2]. I 16 (vers 465) : τ[ὸ δὲ ψάφισ]μα τό[δε] ἀναγραψά[το̄]... (22-24) ; etc.

Groupe C). Le démonstratif désigne le monument qui porte l'inscription. L'attique emploie ὅδε ; exemples *IG*[2]. I 975 : Γνάθο̄νος τόδε σε̄μα ; 983 *a* : Ἔνδοι[ο]ς κ[α]ὶ τ[ό]νδ' ἐπ[ό]ε̄ (*scilicet* τὸν τύπον) ; etc.

Groupe D). Le démonstratif, dans le texte, annonce ce qui suit. Ici encore, emploi attique de ὅδε ; exemples *IG*[2]. I 10 (vers 470-460) : ὀμν[ύ]να[ι δὲ τά]δε [τὲν] βο̄λέν· βο̄λεύσο̄... (20) ; 929 (459/8) : *h*οίδε ἐν τῶι πολέμο̄ι ἀπέθανον... ·[σ]τ[ρα]τεγῶν· Φ[ρύνι]χος, Π[αντ]αλέο̄ν, Πολύστρατος... (2-8) ; 336 (avant 446/5) : [ἀ]ναλόμα[τα] τάδε· λίθο̄ν τομέ... (6-7) ; etc.

Cette répartition des emplois entre οὗτος [2] et ὅδε est presque constante en attique [3] ; c'est aussi celle que présentent la plupart des autres parlers. Mais on conçoit qu'une autre répartition soit possible ; dans les emplois du groupe *B*), l'attique entend « le

---

année ». Mais partout cette désignation se fait par le même démonstratif qui désigne « le présent monument » ; c'est donc une variété du groupe d'emplois *C*) défini ci-dessous (démonstratif de la première personne). Sur béot. προτῆνι, voir notes 1, p. 120 et 4, p. 126.

1. Devant des difficultés typographiques surgies au dernier moment, nous avons dû supprimer le signe de la longue quand il surmontait des voyelles affectées d'un esprit ou d'un accent : nous nous excusons de l'incohérence qui en résulte dans l'indication de la quantité des voyelles.

2. On négligera ici ἐκεῖνος, très rare dans nos textes épigraphiques. Dans le tome I des *IG*[2]., trois exemples seulement : 75, l. 17 (*h*υπὲρ ἐκένο̄ ; le contexte manque) ; — 10 (vers 470-460) : [αὐ]τὸς ...καὶ [οἱ] παῖδες *h*οι ἐχς ἐκέν[ο̄], l. 33 ; [οἱ] παῖδες [*h*]οι ἐχς [ἐ]κέν[ο̄] ; — 76 (vers 423/2) : ἐπαγγέλλε̄ν... τε̄σι ἄλλε̄σι πόλεσιν..., λ[έγο]ντας μὲν κατὰ *h*ὰ Ἀθε̄ναῖοι ἀπάρχονται καὶ *h*οι χσύμμαχοι, ἐκέ[νοις] δὲ μὲ ἐπιτάττοντας.

3. Encore ne s'est-elle pas établie sans flottements. Dans quelques textes attiques archaïques, οὗτος se rencontre dans des emplois des groupes *C*) et *D*). Ainsi dans la dernière phrase du texte *IG*[2]. I 4 (485/4) : ταῦτ' ἔδοχσεν τῶι δέ[μο̄ι]... τὰ ἐν τοῖν λίθοι[ν τούτ]οιν (26-27), le dernier mot désigne les deux métopes où est gravée l'inscription. Dans *IG*[2]. I 196 (449/8), οὗτος annonce une énumération qui suit : *h*οῦτο[ι]· ...[Σ]ιδόσιοι, Βουθ[ειε̄ς, Ἐ]λαιόσιοι, Πτελεό[σ]ιοι,... (34-37 ; voir la note de Hiller). — On retrouve ailleurs, sporadiquement, pour οὗτος, des emplois comparables (Schw. 747, etc.)

présent décret » et fait usage de ὅδε ; le grec pouvait entendre aussi bien « le décret qui précède » et faire appel à un démonstratif tel que οὗτος. En fait, il ne manque pas d'exemples de οὗτος dans cet emploi ; nous en donnons ci-dessous quelques-uns, relevés dans les inscriptions en κοινά ou en κοινή d'Arcadie et de Thessalie, du IIIe au Ier siècle avant notre ère.

Mégalopolis, IIe s.[1] (*IG* V[II] 515) : [χα]ραξάτ[ωσ]αν τοῦτο τὸ ψά[φισμ.]α [εἰς τ]ὸ παράστᾶ[μα τ]οῦ [προ]ναίου (*Ba* 12-15).

Mantinée, mil. Ier s. (*IG*. V[II] 266) : ἀναγράψαι τε τὸ ψάφισμα τοῦτο εἰστάλᾶν λιθίνᾶν (40-41).

Kierion (Thessaliotide), IIIe s. (*IG*. IX[II] 260 *a*) : ἀ[ναγρ]α[φῆ]μεν δὲ τοῦτο τὸ δόγμ[α]... (3).

Phayttos (Pélasgiotide), IIIe s. (*IG*. IX[II] 489) : καὶ τὸ ψήφισμα τοῦτο κυρῶσα[ι κα]τὰ τὸ[ν νόμον] (27).

Larisa, 2e m. IIe s. (*IG*. IX[II] 507) : [ἀναγρ]ά[ψ]αι τὸ [ψήφ]ι[σμ]α [τοῦ]το εἰς κίονα λιθίνη[ν] (32-33).

Magnésie (décrets fédéraux du IIe s.) : τό δ[ὲ ψήφισ]μα τοῦτο ἀναγραφῆναι εἰς στήλην λιθίνην (*IG*. IX[II]1103, 25-26);...] τοῦ ψηφίσματος τούτου τὸ ἀντίγραφον (*ibid.*, 1105, 2) ; ἀνα[τεθῆναι] δὲ τὸ ψήφισμα τοῦτο (*ibid.* 1107, 24-25).

Il apparaît donc que la limite des emplois des deux démonstratifs pouvait passer, soit entre *A*) et *B*) comme en attique, soit encore entre *B*) et *C*). Nous allons montrer que ce dernier usage était celui de l'arcadien et du thessalien ; c'est faute de l'avoir aperçu qu'on a jusqu'ici inexactement défini la valeur de ὄνε, ὄνι, ὄνυ.

Signalant que l'arcadien connaît les trois démonstratifs ὅδε, ὄνι, ὄνυ, F. Bechtel (*Gr. Dial.* I, p. 358) ajoute qu'ils sont employés concuremment « ohne dass sich ein Unterschied in der Function wahrnehmen lässt ».

En fait, il ne se dessine entre les trois formes ni répartition dans le temps, ni répartition dans l'espace. S'il va de soi que l'intrusion de la κοινά ou de la κοινή ne laissera subsister que ὅδε[2], ce démonstratif figure dès le Ve s. dans un texte dialectal non suspect d'influence étrangère (jugement de Mantinée).

1. Le texte *Ba* (pierre centrale, côté droit) paraît d'une écriture sensiblement plus ancienne que les autres textes, qu'on attribue à l'époque d'Auguste.

2. On ne fera donc pas état, dans ce qui suit, des exemples de ὅδε dans les textes d'Arcadie rédigés soit en κοινή (ainsi *IG*. V[II]1, l. 9 : Tégée, IVe s. ; etc.) soit en κοινά (*ibid.* 23 ; *ibid.* 265, l. 43 : Mantinée, 1e m. Ie s.; etc.); pas davantage dans les textes dialectaux imprégnés de langue commune, ainsi *IG*. V[II] 16 = Schw. 658 (Tégée, 2e m. IIIe s.) : καὶ ἀνγράψαντας τὸ ψάφισμα τόδε τὸς στρατᾶγὸς ... εἰς στάλᾶν ἀνθῆναι ἐν τὰν ἀγοράν (7-9),

D'autre part ὅδε, ὅνι, ὅνυ coexistent à Tégée et à Orchomène, ὅδε et ὅνυ à Mantinée, ὅνι et ὅνυ à Mégalopolis, etc.

L'équivalence entre ὅνι et ὅνυ est évidente. Dans la convention de bornage de 369 entre Orchomène et Methydrion (Schwyzer 664), « à partir de ce point » est exprimé deux fois par ἀπὺ τῶινι (8, 10) puis quinze fois par ἀπὺ τῶινυ (11, etc.)[1]. Dans le règlement tégéate de 324 sur le retour des bannis (*Syll.*³ 306 = Schw. 657), « dans ce délai de 60 jours » est exprimé une fois par ἰν ταῖν(νι) ταῖς ἀμέραις (35 ; la pierre porte ταινιν), une autre par ἰν ταῖννυ ; et aucune différence n'apparaît, dans le même texte[2], entre les autres exemples de ὅνι (9, 14, 51, 55, 56) et de ὅνυ (59). Pas davantage de différence d'emploi entre ὅνι (44, 46) et ὅνυ (47, 48)[3] dans le décret mégalopolitain de 207/6 agréant les jeux d'Artémis Λευκοφρυηνά à Magnésie du Méandre (*I. von Magn.* 38 = *Syll.*³ 559).

En revanche, ὅνι et ὅνυ s'opposent clairement à ὅδε.

Dans le jugement de Mantinée (*IG.* V^II 262 = Schw. 661 ; ve s.), ὅδε annonce ce qui suit : [Ϝο]φλέασι οἵδε ἰν Ἀλέᾱν · [Σί]συρνος, [Σ]ο̄κλε̄ς... (1-3) « sont redevables d'une amende envers Alea ceux dont les noms suivent » ; εἰ... ἐπὶ τοῖδ' ἐδικάσαμε[ν] (indic.),... ἀπεχομίνος... ἔ̄ναι ἄματα πάντα ἀπὺ τοῖ ἱεροῖ, ἵλαον ἔ̄ναι (18-22) « pour autant que nous nous en sommes tenus, dans notre jugement, à la condition suivante, à savoir que (les condamnés) soient exclus du sanctuaire à tout jamais, il en résultera une situation propice » ; εὐχο̄λὰ δ'ἅδε ἔ[σ]ετοι... (24) « et il y aura une imprécation qui sera la suivante » (la formule en occupe les lignes 25 à 36). Mais ὅνυ se réfère à ce qui précède ; la conditionnelle des lignes 18-22, citée plus haut, sert d'introduction à celle-ci : εἰ δ'ἄλλα ϗι[ς] ἔᾱτοι (subj.) κατο̄ννυ, ἰνμενφὲς ἔ̄ναι (23) « mais si, de l'un deux, il arrive qu'on tolère d'autres choses, contraires aux dispositions qui précèdent, il en résultera une situation non-propice ».

---

1. Sans que l'initiale du mot suivant explique cette alternance : τῶινι ἰν (8) mais τῶινυ ἰν (11, 12, 13, 15, etc.).

2. Ici encore, l'initiale du mot suivant ne joue aucun rôle dans la répartition des deux formes : τᾶννι δοκιμάζεσθαι (55), mais ταῖννυ διαδικάσητοι (30) ; etc.

3. Le graveur magnète a altéré fréquemment le texte arcadien qu'il avait à copier ; l'analogie de νῦν, νυν lui a fait écrire ταννυν pour τάννυ (devant τὰν, l. 48) et τοσνυν pour τόσνυ (devant γραψάντων, l. 49). Ni ces fautes, ni celle du lapicide tégéate qui (Schw. 657, l. 36) a gravé (par interversion) ταινιν pour ταῖννι (devant ταῖς), ne doivent faire supposer que ces particules démonstratives -νι, -νυ admissent une forme à nasale finale. ; c'est ce qu'a nettement indiqué A. Plassart, *B. C. H.* XXXVIII [1914] p. 167, n. 4. L'identification injustifiée à notre sens, de -νυ à νυ, νυν, νῦν chez Meister (*IF* XXV, 323), repose en partie sur cette hypothèse aventurée. — Pas plus dans notre texte que dans les précédents, l'initiale du mot suivant n'explique l'alternance de -νι (devant ταῖ, l. 44) et de -νυ (devant τὰν, l. 48).

Dans le bornage entre Orchomène et Methydrion (Schw. 664 ; 1er m. IVe s.), ὅδε, de même, annonce ce qui suit : Ὀρχομενίων θεᾶροὶ οἵδε· Μνᾱσίᾱς,...· πολέμαρχοι οἵδε· Νικέᾱς,... (29-33), tandis que ὄνι, ὄνυ renvoient à ce qui précède : ἀπὺ τῶι ὁρίοι... ἐπὶ τὸ Βουφαγέον... ἀπὺ τῶινι ἰν τὰν πορθιέᾱν πρώτᾱν· ἀπὺ τῶινι πὰρ μέσᾱν τὰν πορθιέᾱν ἰνηάτᾱν· ἀπὺ τῶινυ ἰν τὰν ἄλωνα...· ἀπὺ τῶινυ ἰν τὸν λόφον...· etc. (l. 4 et suiv.).

L'ensemble des textes confirme cette opposition. Les emplois des groupes *A*) et *B*) sont réservés à ὄνι, ὄνυ ; les emplois des groupes *C*) et *D*) à ὅδε.

Groupe A).

Mantinée, Ve s. (*IG.* V^{II} 262 = Schw. 661) : κατὄννυ (23 ; voir ci-dessus) « contrairement aux dispositions qui précèdent ».

Tégée, déb. IVe s. (*IG.* V^{II} 3 = Schw. 654) : πὰρ τάνυ (14) « en outrepassant les limites ainsi fixées ».

Orchomène, 1e m. IVe s. (Schw. 664) : ἀπὺ τῶινι (2 ex.) et ἀπὺ τῶινυ (15 ex.) « à partir du point ainsi défini » (voir ci-dessus).

Tégée, IVe s. (*IG.* V^{II} 6 = Schw. 656) : ἀπυτεισάτω τὸ χρέος διπλάσιον..., ἔστω δὲ καὶ τῶνι τῶ ἐπιζᾱμίω... ἴγγυος (35-36).

Tégée, 2e m. IVe s. (*Syll.*^{3} 306 = Schw. 657) : εἰ δέ τινι ἐσδεθένσαι (dat. fém. sg.) συνέπεσε τὸν ἀδελφεὸν... ἀπολέσθαι, καὶ τᾶ(ν)νι (gén. fém. sg.) ματρῶια ἦναι (7-9) ; — εἰ δὲ... ἀπέχων ὁ κᾶπός ἐστι, τῶνι τὸ ἥμισσον λαμβανέτω (14-15) ; — δικάσασθαι... ἰν ἀμέραις ἑξήκοντα... · εἰ δ'ἄν μηδ' ἰν ταῖνυ διαδικάσηντοι (26-31) ; ἀπυγραφέσθω... ἰν ἀμέραις ἑξήκοντα...· εἰ δ' [ἄν μὴ] διαδικάσηντοι ἰν ταῖν(νι) ταῖς ἀμέραις (33-36 ; voir ci-dessus) ; — ὅσαι δὲ γυναῖκες... ἐγάμαντυ..., τᾶννι μὴ... ἀ[πυδοκ]ιμάζεσθαι τὰ πατρῶια (48-52) ; ἢ αὐταὶ ἢ παῖδες τᾶννι (54-55) ; καὶ αὐτὰς καὶ τὸς ἐς ταῖννι ἐσγόνος (55-56) ; — εὐνοήσω τοῖς κατηνθηκόσι... καὶ οὐ μνᾱσικακήσω τῶννυ οὐδεν[ί] (57-59).

Mégalopolis, fin IIIe s. (*I. von Magn.* 38 = *Syll.*^{3}559) : ὁ ταμίᾱς... τὰ ἴσα γρα[ψάτω ἰν τ]ὰν θεωρίᾱν, ἰν δὲ τὸ λοιπὸν τί δεῖ δίδοσθαι ταῖνι ταῖ θεᾱρίαι... οἱ νομογράφοι... γράψαντες ἐπιδειξάντων ταῖ πόλει, ὡς οἱ πολῖται βωλεύσανται (subj.) περὶ τοῖνι (40-46) ; — τάννυ< ν >τὰ[ν ἐ]κεχειρίᾱν καὶ τὸς ἀγῶνας τόσνυ< ν >γραψάντων (48-49 ; trêve et jeux mentionnés l. 14 et l. 32 dans l'exposé des motifs et la décision d'agrément).

Groupe B [1].

Tégée, IVe s. (*IG.* V^{II} 6 = Schw. 656) : ὑπάρχεν τὰγ κοινὰν σύγγραφον τάννι κυρί[ᾱν]... (53).

1. Sur τόδε τὸ ψάφισμα dans un texte tégéate du IIIe s. où le dialecte est imprégné de κοινά, voir note 2, p. 122.

Groupe C.

Soumateion (?), ve s. (*IG.* V^II^ 513) :...]εσίο [τ]όδε σᾶμα.

Groupe D.

Mantinée, ve s. (*IG.* V^II^ 262 = Schw. 661) : trois exemples de ὄδε (voir ci-dessus).

Orchomène, 1e m. IVe s. (Schw. 664) : deux exemples de ὄδε (voir ci-dessus).

Orchomène, mil. IVe s. (*IG.* V^II^ 343 = Schw. 665) : ὤμοσαν οἱ Εὐα[ί]μνιο(ι) τάδε·... (C 2-3 ; suit la formule du serment : 3-21) ; ὤμοσαν Ἐρχ[ο]μίνιοι τάδε· (C 21-22 ; suit la formule du serment : C22-B14).

Tégée, IVe s. (*IG.* V^II^ 6) : ταμίαι... [ἀπέδωκαν]... τοῖσδε [ἔπᾱθλα]·... (59-62 ; suit la liste des bénéficiaires, avec l'indication de la somme reçue par chacun) ; même emploi de τοῖσδε aux lignes 72 et 100.

Stymphale, 1e m. IIIe s.? (*IG.* V^II^ 358) : [Λου]σιάταις ἔ[δωκαν Στυμφάλιοι] ἐπὶ τοῖσδ[ε πολιτείᾱν τὰν Σ]τυμφαλίω[ν, ὥστε... [1].

Dans les parlers arcadiens où existent les démonstratifs ὄνι, ὄνυ, ils s'opposent donc à ὄδε comme s'oppose à ὅδε, dans la langue commune, οὗτος. Et précisément, dans ces mêmes parlers, οὗτος n'existe point. En revanche, οὗτος s'employait dans le district du Lycée, sur la rive gauche de l'Alphée (sud-ouest arcadien, entre Mégalopolis, Phigalie et Alipheira) ; mais, dans cette région, on n'a pas d'exemple de ὄνι, ὄνυ. Ainsi (emploi du groupe *A*) dans l'affranchissement du Cotile (ve s. : *IG.* V^II^ 429 = Schw. 673) : Κλεῖνις ἀφεῖκε Κόμαιθον, Ἔλυθρον, Ὀμβρίᾱν, Χοιροθώνα· εἰ δέ τις ἐπ[ιθ]ι(γ)γάνε̄ τούτοις... (2-6).

Du démonstratif thessalien ὄνε le hasard des textes ne nous a conservé que peu d'exemples (provenant tous soit de Larisa en Pélasgiotide [2], soit de Phalanna en Perrhébie). Comme arc. ὄνι,

1. « Exempli gratia supplevi » (Hiller) ; nous avons substitué ἔ[δωκαν] à ἔ[δοσαν].

2. Nous n'avons pas tenu compte du texte mutilé (décret de Larisa en faveur de juges de Mylasa ; dernières années du IIe s. ; dialecte, avec quelques éléments de κοινή) publié par Y. Béquignon *BCH.* LIX [1935] p. 64, n° 3, ll. 44-52. Ce texte doit être réédité par L. Robert. [Signalons dès maintenant, en passant, deux corrections : l. 49 ἀπέσταλλε (*sic* !) dont l'éditeur ne dit rien, et qui serait à tout le moins un barbarisme du lapicide (comme ἄποστα <λ> λεῖσι dans l'inscription Schw. 288, l. 33), ne nous paraît pas confirmé par l'aspect de la photographie, la pierre doit porter ἀπέστελλε (aor.) comme on l'attend ; l. 45, οὔντουν, qui surprend l'éditeur (p. 70), n'a pas d'existence, non plus que l'étrange datif ἀγουγεῖ : il s'agit, croyons-nous, d'un génitif pluriel ἐναγουγείουν de *ἐναγωγεύς « demandeur ».]

ὄνυ, il répond à οὗτος de la langue commune ; comme ἔνι, ὄνυ, il figure exclusivement dans les emplois des groupes *A*) et *B*).

Groupe A). Tous nos exemples proviennent des décrets lariséens de 214 (*IG.* IX^{II} 517 = Schw. 590) : τοῖνεος... συντελεσθέντος (15 : « ladite mesure une fois prise ») traduit τούτου... συντελεσθέντος de la lettre de Philippe (7) ; — ἐψάφιστει... πρᾶσσέμεν πὲρ τοῦννεουν [1] κὰτ τὰ ὁ βασιλεὺς ἔγραψε (17-18) « sur les questions qui viennent d'être mentionnées » ; — τὰν ὀνάλᾶν κίς κε γινύειτει ἐν τάνε (22-23), τὰν ὀνάλᾶν τὰν ἐν τάνε γινυμένᾶν (45) « la dépense entraînée par les mesures ci-dessus » (gravure des décrets en double exemplaire) [2].

Groupe B). Même texte, l. 20 et 46 : τὸ μὰ ψάφισμα τόνε κῦρρον ἔμμεν κὰπ παντὸς χρόνοι. De même, à Larisa (IIe s.) τὸς ταμίας τόνε τὸ [ψ]ά[φ]ισμα ὀνγράψαντας ἐγκίονα λιθίν[ᾶν] (*IG.* IX^{II} 512, l. 28-29) ; [τὸ μὰ ψάφι]σμα τόνε κῦρ[ρ]ον ἔμμεν (*ibid.* 514, l. 5) ; τὸ μά ψάφισμα τόνε κύριον ἔμμεν καπαντὸς χρόνοι (*BCH.* LIX [1935], p. 55, n° 2, l. 29). A Phalanna (début du IIe s.)... ὅπους τόνε τὸ ψάφισμα, ὀνγραφὲν ἐ[ν κίο]ν[α]ν λιθίνᾶν, ἀντεθεῖ... (*IG.* IX^{II} 1229 = Schw. 614, l. 31-32).

Groupe C). Les exemples sûrs font à peu près défaut ; ὅδε ne figure que dans des épitaphes dialectales *métriques*, où l'on peut toujours soupçonner l'influence de la langue épique ; ainsi au Ve s. à Pharsale (*IG.* IX^{II} 255 = Schw. 565), à Larisa (*IG.* IX^{II} 575 = Schw. 583), dans la plaine de Dotion (*IG.* IX^{II} 1098 = Schw. 601), etc. [3]. Dans les épitaphes en prose, c'est l'article qu'on rencontre, en fonction de démonstratif : Φιλομρότοι τὸπίσᾶμα (Perrhébie, Ve s. : Schw. 607) ; Ἀνφιϑνείᾶ ἁ στά(λ)λᾶ τοὐφρόνητος (Mélibée de Magnésie, Ve s. : Schw. 605) ; etc. [4].

A la l. 44, nous ne coupons pas les mots comme fait l'éditeur, et ne reconnaissons pas de démonstratif τάνε. Et il n'y a rien à tirer d'utile pour notre étude des vestiges de la l. 52 (ΤΑΝΝΕΕΠΕΙ).

1. Sur les formes τοῖνεος, τοῦννεουν, rappelant hom. τοΐσδεσσι, lesb. τῶνδεων (double flexion du pronom et de la particule), on ne s'arrêtera pas à la trop ingénieuse hypothèse de Meister (*IF.* XXV, p. 312, note).

2. Cf. dans un décret de Kierion (IIIe s.) en κοινά : καὶ τὰν ἐν ταῦτα δαπάνᾶν δόμε[ν] (*IG.* IX^{II} 260 a) ; dans un décret de Magnésie (IIe s.) en κοινή : τὸ δὲ ἐσόμενον ἀνάλωμα εἰς ταῦτα δοῦναι... (*ibid.* 1103, l. 31. De même 1101, l. 5 et 1105, l. 17).

3. Peut-être ὅδε, dans l'épitaphe de Kierion *IG.* IX^{II} 270 = Schw. 561 (Ve s.) :

μνᾶμ'ἐμι Πυ(ρ)ριάδᾶ, *hὸς* οὐκ ἐ[πί]στατο φεύγην
ἀ(λ)λ'αὖθε πὲρ γᾶς τᾶσδε πο(λ)λὸν ἀριστεύων ἔθανε

est-il moins suspect que dans les formules traditionnelles μνᾶμα τόδ' (début d'hexamètre) ou τόδ' ἄγαλμα (fin d'hexamètre).

4. Aussi peut-on se demander si thess. ὁ ne répondait pas à att. ὅδε comme ὅνε à att. οὗτος. On observera que le thème **to-* conservait sa valeur première

Groupe D). Ici encore, les exemples nous font défaut, le dialecte préférant, en tête des énumérations, au tour verbal (att. οἵδε ἐνίκων, etc.) le tour nominal : οἱ τὸν ταῦρον πεφειράκοντες (Larisa, Ier s.), etc.[1].

Nous nous trouvons donc, sur l'emploi des démonstratifs, beaucoup moins bien informés pour le thessalien que pour l'arcadien. Mais il semble que les faits s'y présentent de la même façon : l'opposition thessalienne de ὅνε à ὅδε [2] répond à l'opposition arcadienne de ὅνι, ὅνυ à ὅδε, et à l'opposition, en langue commune, de οὗτος à ὅδε. Précisément, οὗτος est étranger aux textes thessaliens. Sauf pourtant en Thessaliotide, où en revanche ὅνε est inconnu ; ainsi (emploi du groupe *A*) dans l'inscription de Sotairos (Thétonion, ve s. : *IG.* IX II 257 = Schw. 557) : Θε̄τόνιοι ἔδο̄κάν Σο̄ταίρο̄ι τὸι Κορινθίο̄ι... ἀσυλίᾱν κἀτέλειαν κεὐϝεργέτᾱν ἐποίε̄σαν... αἴ τις ταῦτα παρβαίνοι... [3].

Pour le cypriote, nous ne disposons que d'un texte suivi de quelque étendue, la table de bronze d'Edalion (2e m. IVe s. : Schw. 679) ; un seul démonstratif, ὅδε [4], y figure dans les emplois suivants :

---

dans thess. ὑπποτᾶς « auparavant » (Larisa, IIIe s. : *IG.* IXII 517, l. 43 ; IIe s. : *ibid.* 512, l. 30), alors que béot. προτῆνι (voir n. 1, p. 120) comporte l'adjonction d'une particule démonstrative. Cependant dans l'épitaphe métrique archaïque d'Oloosson (*B C H.* XXXV [1911] p. 239, n° 8) μνᾶμα δὲ τεῖδε πατὲρ... στᾶσέ με... l'adverbe τεῖδε semble bien appartenir au dialecte.

1. Il est remarquable que les inscriptions en κοινή qui succèdent aux inscriptions dialectales, conservent cette préférence : οἱ ἀπελευθερωθέντες (*IG.* IXII 287, etc.) ; οἱ δεδωκότες (*ibid.* 415, etc.) ; οἱ φάμενοι γεγονέναι ἀπελεύθεροι (*ibid.* 493, etc.) ; οἱ νενικηκότες (*ibid.* 525, etc. ; une seule fois οἵδε ἐνίκων : 530) ; etc. C'est une de ces menues survivances syntaxiques où se décèlent, dans la κοινή, les derniers vestiges des parlers locaux. Un autre fait du même ordre a été mis en lumière ailleurs (*R E G.* LIV, p. 188) : en Thessalie, ἱερητεύω-(κοινή) conserve la construction du verbe dialectal λειτορεύω qu'il a remplacé.

2. ou à ὁ (?). Voir note 4, p. 126.

3. Bien que ce texte soit suspect, malgré sa date, d'influences extra-dialectales (sur χρέμασιν, voir *R E G.* LIV, p. 68), il n'y a pas de raisons de mettre en doute l'authenticité de οὗτος en Thessaliotide. Il n'y en a pas, il est vrai, d'autre exemple sûr ; dans le décret de Kiérion (IIe s.) *IG.* IXII 258 = Schw. 558, à la l. 11 : τὸ μὰ ψαφισμαυτο ἀγγράψαι, il est douteux qu'il faille lire avec Meister τὸ μὰ ψάφισμα (ο)ὗτο ; αὐτό est plus probable ; au reste, ce texte a subi l'influence de la κοινά (voir *REG.* LIV, p. 196) ce qui en rend le témoignage de peu de prix. Mais on sait que le thessalien, comme l'arcadien, manque d'unité ; et il n'est pas surprenant de rencontrer en Thessaliotide, comme dans le Sud-Ouest arcadien, l'opposition οὗτος/ὅδε, en regard de ὅνε/ὅδε en Pelasgiotide et en Perrhébie.

4. R. Meister (*IF.* XXV, 312-314) interprète, à la ligne 27, *Katetiyane itatione tanatanane taneperetalione* par : κατέθιγαν ἰ(ν) τὰ(ν) θιὸν τὰν Ἀθάνᾱν τά(ν)νε περ' Ἐδάλιον (de même, après lui, Schwyzer et Fränkel) ; et il y aperçoit une opposition entre ὅνε (der-deiktisch) et ὅδε (Ich-deiktisch) : « Die Tafel, die sie vor sich haben und auf die sie den Vertrag schreiben, nennen die Sprechenden : ἀ δάλτος

Groupe A). εὐϜρε̄τάσατυ βασιλεὺς... Ὀνᾱσίλο̄ι... δοϜέναι... ἀργύρο̄ τά(λαντον) α′... · ἓ δυϜάνοι νυ ἀ(ν)τὶ τὸ̃ ἀργύρο̄ν τὸ̃δε, τὸ̃ ταλά(ν)το̄ν, βασιλεὺς... Ὀνᾱσίλο̄ι... χό̃ρον (4-8) « le roi... a convenu de donner à Onasilos... un talent d'argent ; en place de ladite somme d'un talent, il lui donnera un terrain » ; la même formule, l. 17, avec le même sens : ἀ(ν)τὶ τὸ̃ ἀργύρο̄ τὸ̃δε ; — ἐ̃ξ τῦ̃ι χόρο̄ι τῦ̃ιδε (11), ἐ̃ξ τᾶι ζᾶι τᾶιδε ἰ ἐ̃ξ τῦ̃ι κάπο̄ι τῦ̃ιδε (24), τάς γε ζᾶς τάσδε κὰς τὸς κάπος τόσδε (29-30) désignent, en chaque passage, divers terrains précédemment mentionnés.

Groupe B). τὰ Ϝέπιγα τάδε (26) « les présentes clauses », ou « les clauses ci-dessus » ; τὰς Ϝρέτας τάσδε (29) « les présentes conventions » ou « les conventions ci-dessus ».

Groupe C). τὰ(ν) δάλτον τά(ν)δε (26) « la présente tablette ».

Groupe D). πείσει... τὸν ἄργυρον τό(ν)δε, ἀργύρο̄ τά(λαντον) α′ (12-13) ; πείσει... τὸν ἄργυρον τό(ν)δε, ἀργυρο̄ν πε(λεκέϜας) ὸ′ (25-26) « il versera la somme d'argent qui suit :... »

Les autres textes, dédicaces ou épitaphes, ne fournissent d'exemples que pour le groupe d'emplois *C*) [1]. On y trouve, selon les lieux, soit ὄνυ (Tamassos) soit ὄδε. Ainsi : τὸν ἀ(ν)δριγά(ν)ταν τό(ν)δε (Edalion, 1e m. IVe s : Schw. 680) ; ὁ λᾶο ὄδε (Drimu : Schw. 683.7) ; τόδε σᾶμαν (provenance incertaine : Schw. 683.9) ; etc. [2]. Mais à Tamassos (1e m. IVe s.) τὸν ἀ(ν)δριά(ν)ταν τό(ν)νυ (Schw. 682.15) ; ἀ(ν)δριάς ὄνυ (Schw. 682.16) ; ce sont les seuls exemples cypriotes de ὄνυ [3].

A Edalion, donc, il n'y a pas trace d'une opposition de deux démonstratifs ; cypr. ὄδε y cumule les fonctions de att. οὗτος et ὅδε. Rien n'indique qu'il en soit autrement dans les autres par-

---

ἄδε ; die Stadtgöttin aber, in deren Tempel sie die Tafel niederlegen wollen : ἀ Θιὸς ἀ Ἀθάνα ἄνε πὲρ Ἐδ. » — 1° Il nous paraît peu vraisemblable qu'à Edalion même la déesse de la ville fût désignée par un autre démonstratif que celui de la première personne. Si on lit τά(ν)νε dans notre texte il faut y voir un équivalent de τάνδε — 2° L'emploi d'un démonstratif à cette place dans le groupe nominal est contraire à l'usage grec ; nulle part on ne rencontre de tour tel que * ὁ Ποσειδῶν ὅδε ἐπὶ Σουνίῳ. Nous préférons donc nettement à l'interprétation de Meister, l'hypothèse de Ed. Hermann (*IF.* XIX, 245).

1. Cependant dans un texte mutilé de Kuklia (Paphos l'ancienne), n° 109 de Hoffmann, τὸν ὅρκον τό(ν)δε qui revient deux fois semble ressortir aux emplois du groupe *D* (l. 6) puis du groupe *A* ou *B* (l. 7), ce qui confirmerait le témoignage de la table d'Edalion sur l'usage en cypriote d'un démonstratif unique.

2. Autres exemples chez Hoffmann : pour Ktima (nouvelle Paphos), n°[s] 98, 99 ; pour Kourion, 114, 115 ; pour Kuklia (Paphos l'ancienne), 106. Exemples douteux : 108 (Kuklia), 130 (Salamine), 147, 161, 169 (Golgoi). Il s'agit toujours de ὅδε.

3. Mais à Kuklia (Paphos l'ancienne) où est connu l'adjectif ὅδε (Hoffmann, n°[s] 106, 109 et peut-être 108), se lit également l'adverbe ἰ(ν)θάνυ (= att. ἐνθάδε : Schw. 683.6 ; voir note 1, p. 120).

lers cypriotes ; on peut supposer que ὄνυ était à Tamassos le démonstratif unique et y jouait le même rôle que ὅδε à Edalion.

Par leur nature même, les inscriptions ne peuvent nous donner, du système des mots démonstratifs, qu'un aperçu très incomplet. On n'y rencontre guère qu'un démonstratif de la première personne désignant le monument (groupe *C* : ἀ στάλλᾱ = ἅδε στάλλᾱ = στάλλᾱ ἐμμί), et deux démonstratifs se référant au texte : l'un (concurremment avec l'anaphorique αὐτὸν) [1] renvoie à ce qui précède (groupe *A*) ; l'autre annonce ce qui suit (groupe *D*) [2]. C'est le démonstratif de la première personne qui, très généralement, figure dans ce dernier emploi. De là un système à deux termes [3] :

(*A*) οὗτος/(*CD*)ὅδε

qui est celui de l'attique, celui de la plupart des autres parlers (en y incluant ceux du sud-ouest arcadien et ceux du sud-ouest thessalien), celui des langues communes (κοινά, κοινή).

Les pronoms constitués à l'aide des particules -νε, -νι, -νυ pouvaient, à l'origine, recevoir la fonction de démonstratifs de la première personne comme en témoignent encore divers adverbes (à Thèbes et à Thespies προτῆνι, à Tégée τ[ε]τῆνυ, à Paphos ἰ(ν)θάνυ), et, à Tamassos, l'emploi de ὄνυ. Mais dans les deux dialectes où ils demeurent en usage à l'époque historique, ils ont été intégrés au système en opposition à ὅδε, et ils tiennent la place de οὗτος que ces dialectes ignorent [4] :

thess. (*A*) ὄνε/(*CD*) ὅδε
arc. (*A*) ὄνι, ὄνυ/(*CD*) ὅδε.

Enfin, en cypriote, un tel système binaire n'apparaît pas, et

---

1. Mais l'anaphorique n'a pas de nominatif ; il ne s'emploie que comme pronom ; et dans ces limites mêmes, αὐτόν, dépourvu de toute valeur démonstrative, ne peut, notamment après préposition, tenir la place de τοῦτον.

2. Le groupe d'emplois *B*), défini au début de cet article, se rattache, selon les lieux et les temps, soit à *C*) soit à *A*).

3. Ou, pour être plus complet, en tenant compte du groupe *B*) :

(*A*) οὗτος/(*B C D*) ὅδε : attique, κοινή
(*A B*) οὗτος/(*C D*) ὅδε : κοινή.

4. Ou, en tenant compte du groupe *B*) :

thess. (*A B*) ὄνε/(*C D*) ὅδε (et ὁ ? voir n. 2, p. 127)
arc. (*A B*) ὄνι, ὄνυ/(*C D*) ὅδε.

ces diverses fonctions sont dévolues à un démonstratif unique [1] :

Edalion (et Paphos ?) *A*, *C*, *D* : ὅδε
Tamassos (*A* ?), *C*, (*D* ?) : ὅνυ.

Michel LEJEUNE.

Bordeaux, janvier 1943.

---

1. Soit, en tenant compte du groupe *B*) :

cypr. (Edalion) *A B C D* : ὅδε

NOTES CRITIQUES
SUR
LE TRAITÉ *DES MALADIES CHRONIQUES* DE CAELIUS AURELIANUS
(*suite*)

Chron. 3, 1, 12 *erit memorandum quia potis medicaminibus non sine cautionibus utendum est, ut neque eorum plurima satietate uexandi aegrotantes.*

Les éditeurs n'ont proposé aucune correction pour redresser le passage visiblement corrompu *ut... uexandi.* Après *ut*, on attendrait *uexentur*, et encore *ut neque* continuerait-t-il à faire difficulté. La leçon authentique est *et neque* : *erit memorandum quia potis medicaminibus non sine cautionibus utendum est et neque eorum plurima satietate uexandi aegrotantes. Et neque* pour *neque* est fréquent dans le latin vulgaire postérieur, où *neque* était devenu synonyme de *non* (voir Stolz-Schmalz[5], p. 659). Caelius Aurelianus offre de nombreux exemples de ce pléonasme, ainsi Acut. 1, 14, 115 *omnia praeterea fieri necessitate (dicit Asclepiades) et nihil sine causa et neque naturam aliud esse quam corpus uel eius motum*; 2, 21, 128 *numquid igitur sexta die cibum iudicamus dandum? longa est enim ieiunitas; et neque semper quarta die*; 3, 5, 56 *item grauatio et dissolutio inter resumptionem ueniunt et nunquam praecordia suspendunt et neque difficultatem resurgendi ut alii faciunt*; Chron. 1, 1, 9 *erit locandus aegrotans loco amplo atque calido mediocriter et neque plurimum lucido*; 5, 1, 13 *item unctiones quae mitiganter emolliant et neque perfrigescere partes permittant.*

*
* *

Chron. 3, 2, 23 *tum capitis fomentatio et resumptionum moderamenta adhibenda, ut panis calidus, uel cucumis aut melo... et oris collutio ex aqua calida, et accessione uergente parua potatio* S. *urgente* R.

La conjecture de l'éditeur lyonnais crée un contre-sens. Le texte de l'édition princeps est parfaitement sain; *uergere*, au

sens de « diminuer, être sur son déclin », est garanti par la confrontation du fragment de la Gynécologie de Caelius Aurelianus avec l'original de Soranus :

Sor. Gyn. 1, 36, 8	Gyn. frg. p. 142, 7.
κατὰ τὸν αὐτὸν τρόπον καὶ τὸ σπέρμα βεβαίως κατέχεται παρατεθέν, ὅτε παρακμάζουσιν αἱ καθάρσεις.	*non aliter semen firmiter teneri perspicitur purgationis fluore uergente.*

* * *

Chron. 3, 2, 26 *dehinc cibus uarius dandus, sed qui nullam faciat inflationem neque digestione tardius approbetur* S. *tardior* Rm. *tardus* Am. *comperiatur* Am.

L'original de la main de Caelius Aurelianus portait sans doute *approprietur*. Au sens de « assimiler » (des aliments), le verbe *appropriare* est attesté deux fois chez lui (Chron. 4, 3, 22 et 70). Il doit, de plus, être restitué dans deux autres passages : Acut. 1, 15, 150 *digestione soluta propriari* G, *appropriari* Kühn, *Opuscula* 2, p. 75 et suiv. ; Chron. 5, 11, 136 *solidiora propriantur* S, lire *appropriantur* ; en effet, *propriare* ne se rencontre pas ailleurs chez Caelius Aurelianus, et après les finales de *soluta* et de *solidiora*, le préfixe *ad-* pouvait aisément se perdre.

* * *

Chron. 3, 4, 50 *propria autem uel specialia iecorosos haec sequentur : extans durities siue scirrhosis in dextera parte praecordiorum ;... color saepissime aeruginosus siue arquati similis, quem Graeci icteron appellant.*

La jaunisse, ἴκτερος, est nommée par Caelius Aurelianus tantôt *aurigo*, tantôt *arquatus morbus* ; d'où deux adjectifs pour désigner la couleur jaune du teint : *auriginosus* et *arquatus*. L'équivalence de ces adjectifs entre eux et avec ἰκτερικός est attestée par des gloses telles que CGL IV, 312, 56 *auriginosus* : *arcuatus* ; V, 591, 47 *auruginosus* : *arcuatus* ; II, 27, 6 *auriginosus* : ἰκτερικός ; II, 331, 60 ἰκτερικός : *auriginosus* (voir TLL 2, 1525, 30-40). *Aurūginōsus*, doublet de *aurīginōsus*, est dû à une contamination de *aurīgō* « jaunisse », formé avec le même suffixe que *lentīgō* « tache de rousseur », *uit(i)līgō* « sorte d'éruption cutanée » (voir Cels. 5, 28, 19), *impetīgō* « dartre », avec *aerūgō* « vert-de-gris », dont le suffixe se retrouve dans *ferrūgō* « rouille ». Il semble même que, parfois, il y ait eu confusion complète

entre *aurīgō*, *aurīginōsus* et *aerūgo*, *aerūginōsus* : preuve en soit une glose comme CGL III, 601, 35 *ictericus : eruginosus*. Dans ces conditions, j'estime qu'il est prudent de maintenir, dans notre passage de Caelius Aurelianus, la leçon *aeruginosus* [1].

*
* *

Chron. 3, 4, 55 *tunc* (*conueniunt*) *malagmata quae corpus ualeant papulare, et primo leuiora, ut est polyarthion, ex caphiso fonte et salibus confectum, quod diahalos appellant* S. *Polyarchion et Ctesiphontis* Rm.

La restitution *Polyarchion* est bonne ; Celse (CELS. 5, 18, 8 ; 8, 9, 1 D) cite le *malagma Polyarchi*, dont Caelius Aurelianus, lui aussi, fait mention à plusieurs reprises (Acut. 2, 34, 136 ; Chron. 2, 14, 211 ; 4, 7, 103). Par contre, la conjecture *Ctesiphontis* doit être rejetée. Elle a été suggérée à l'éditeur anonyme de 1566 par un passage de Celse (CELS. 5, 18, 31), et il a cru pouvoir l'étayer en renvoyant à Chron. 2, 1, 34 ; mais ce dernier passage prouve, tout au contraire, qu'il faut lire *et Caphisophontos* ; comp. Chron. 2, 1, 34 *non aliter etiam malagmata sunt adhibenda, quae corpus ualeant papulare lacessendo, ut sunt ex flore salis..., et illud quod Nileos appellatur uel diadaphnidon uel Apollophanis* (R, *-os* S) *et Caphysophontos*. Ce qui achève de dissiper tout doute à cet égard, c'est la comparaison de SOR. gyn. 3, 38, 3 μαλάγμασι [χρώμεθα] τῷ διὰ σπερμάτων καὶ τῷ διὰ δαφνίδων καὶ τῷ Πολυαρχίῳ καὶ τῷ Κηφισοφῶντος καὶ τοῖς ὁμοίοις. Notons en passant que Soranus emploie la forme de la koiné Κηφισοφῶν, tandis que dans les deux passages cités de Caelius Aurelianus, ce nom apparaît avec l'*a* dorien.

Le médicament à base de sel, διὰ ἁλός, est mentionné encore une fois au cinquième livre des *Maladies chroniques* : Chron. 5, 2, 40 *dehinc malagma adhibendum ut est quod appellant dia halon aut diadaphnidon aut diadarces aut diastactes conias uel quicquam similium*. C'est une préparation pharmaceutique distincte du *malagma Caphisophontos*. En conséquence, il faut intercaler *ex* entre *et* et *salibus*, place où il était sujet à disparaître par suite de la ressemblance entre *et* et *ex*. On obtient ainsi : *tunc malagmata quae corpus ualeant papulare, et primo leuiora, ut est Polyarchion et Caphisophontos et ex salibus confectum quod diahalos appellant.*

---

1. Sur *aurigo* et *aurugo*, voir *Rev. de Phil.*, 15 (1941), p. 102-103.

*
* *

Chron. 3, 4, 60 (*iubent dari*) *capparis radicem cum squillae drachma dimidia aut chamaedryos, uel herpilli acetabulum ex aceto mulso cyathis tribus, uel hipposelini semen cotylas duas, cum uini cyathis tribus...* 61 *item ammoniaci guttae drachmam unam cum mulso ex aceto confecto cyathis tribus* S. *aceti mulsi... seminis... mulsi... confecti* Rm.

Le texte de l'édition princeps est irréprochable, et l'on se gardera d'adopter les corrections proposées dans la marge de l'édition de 1566. En effet, si Caelius Aurelianus, dans les formules pharmaceutiques, donne les indications de quantité le plus souvent par la tournure classique du génitif partitif, p. ex. *cum squillae drachma dimidia*, on rencontre pourtant chez lui la construction de l'apposition partitive, caractéristique de la langue populaire, notamment technique (dès Caton); consulter à ce sujet Löfstedt, *Kommentar*, p. 326; Stolz-Schmalz[5], p. 384 et 392; Svennung, *Untersuchungen*, p. 198 et suiv. Ainsi Acut. 3, 4, 44 *tapsiae succum* (G, *-i* Rm) *obolos tres*; 3, 21, 217 *in aqua frigida* (G, *-ae -ae* Rm) *cyathis duobus*. Peut-être faut-il joindre à ces exemples le passage suivant : Acut. 3, 4, 43 *tunc infundimus uinum Chium uel Rhodium aut Cnidium quatuor heminis*, où *heminis*, que l'on ne sait comment construire, n'est sans doute qu'une leçon fautive pour *heminas*.

*
* *

Chron. 3, 4, 66 *uulnerandam quoque iecoris partem ex superficie medicamine uel cauteribus existimat* (*Themison*), *et concedit esse quaedam propria lienis adiutoria.*

Concedit semble impliquer que l'opinion à laquelle Thémison se range, à savoir qu'il existe des médicaments spécifiques pour soigner les maladies de la rate, est aussi celle de Soranus. Mais pour les méthodiques, il n'y avait pas de spécifiques[1]; un remède n'est pas doué de raison, prétendaient-ils, de manière à pouvoir discerner ce qu'il doit faire et comprendre ce que l'on attend de lui. Soranus déclare expressément qu'il est faux de prétendre que certains remèdes conviennent exclusivement aux

1. Comp. Gal. 11, 749 Θεσσαλὸς δ' ὁ σκαιότατος ὥσπερ εἰς τἆλλα τῆς τέχνης ὑβρίζει πλημμελῶς, οὕτω καὶ ταῦτα διασυρεῖν ἐπιχειρεῖ, μηδὲν εἶναι νομίζων φάρμακον ἰδίως ἡπατικὸν ἢ νεφριτικὸν ἢ πλευριτικόν. Thessalus, sous Néron, est un des chefs de l'école méthodique.

affections du foie ou de la rate : Chron. 3, 4, 62 *et neque alia iecoris, alia lienis* (Rm, *uenis* S) *esse medicamina recte senserint ; omnia etenim omnium corporis partium sunt communia quando simili fuerint affecti passione.* La leçon *concedit* n'est donc pas défendable, et il faut restituer *contendit* (comp. Acut. 3, 17, 163 *Praxagoras... contendit etiam potandum mulsum ex aceto*). Rien n'est plus commun que la confusion de *c* et de *t* ; comp. Acut. 1, 9, 60 *sic etiam lectus... firme locatus* G, lire *sit* A ; Chron. 3, 6, 86 *dysarescesis* = δυσαρέστησις (de même 5, 10, 95 ; 5, 11, 140) ; Chron. 2, 4, 85 *acatiae* S, lire *acaciae* ; 3, 2, 16 *stomaticam* S, lire *stomac(h)icam* Rm ; Acut. 1, 14, 112 *synectitas* G, lire *synecticas* Rm. L'adjectif *meracus* « pur » se présente dans les *Maladies chroniques* sous la forme *meratus* (Chron. 1, 1, 17 ; 2, 7, 109 et suiv. ; 4, 1, 10 ; 4, 6, 91), tandis que, dans l'autre traité, on a la graphie normale *meracus* (Acut. 1, 15, 144 ; 147 et suiv. ; 2, 8, 35 ; 3, 6, 62, etc.).

*
* *

Chron. 3, 5, 68 *sequitur in passione* (i. e. *aurigine*) *constitutis mutatio coloris in fellis qualitatem, quae primo appareat ac magis uideatur in albidis partibus oculorum atque plantarum talis, uel uenis quae sub lingua sunt.*

Le symptôme caractéristique de la jaunisse, la coloration jaune du blanc des yeux, est aussi signalé par Cels. 3, 24, 1 *color autem eum morbum detegit, maxime oculorum, in quibus quod album esse debet, fit luteum*, et par Cass. Fel. 49, p. 128, 7 et suiv. *sequitur autem aegrotos ex infectione fellis pallor corporis cum aurium et oculorum crocei uel aurei coloris fantasia.* Quant à la leçon fautive *plantarum talis*, c'est Esculapius qui nous indique la correction à y apporter. Le codex Augiensis, il est vrai, présente une corruptèle précisément à l'endroit décisif : Escvl. 35, p. 54, 6 et suiv. *sic eum agnoscimus : ex colore totius corporis in felleis qualitatem conuersum, quod magis in albores oculorum uel plantarum capitis et uenis quae sub lingua sunt nigrescunt*[1] ; mais au lieu de *plantarum capitis*, le manuscrit de Saint-Gall, ainsi que l'édition, porte *plantarum cauis*, que confirme une glose extraite de ce chapitre de l'Esculapius : Gloss.

1. *Nigrescunt* est une interpolation maladroite qui ne convient ni au sens ni à la construction. Elle se retrouve dans la glose extraite de ce passage, où elle a entraîné la correction, dans un des deux manuscrits, de *uenis* en *uenae* ; voir Gloss. Med. p. 91, 18 et suiv. *uenae, quae sub lingua sunt, nigrescunt* L ; *uenis* P, leçon que Heiberg aurait dû préférer.

Med., p. 91, 14 et suiv., où on lit (ligne 18) *plantarum concauis*. On peut donc tenir pour certain que Caelius Aurelianus a écrit *plantarum cauis*; comp. Chron. 3, 4, 66 *siquidem quaedam... morbo tentata sensibiliora caeteris fiant, ut est plantae cauum*; cf. 5, 2, 31 *dolor alterius pedis aut utriusque... nascetur, incipiens a uestigio aut plantae cauitate*. Les mots *planta* et *talus* étant étroitement associés par le sens, on comprend aisément qu'à la suite d'une distraction de copiste, *plantarum cauis* ait été corrompu en *plantarum talis*, d'autant plus que la ressemblance de *c* et de *t*, que j'ai signalée dans ma note précédente, aidait à la méprise.

*
* *

Chron. 3, 7, 92 *tum temperato utendum lauacro atque uino tenui, et pane limpido fermentato, et pulmentis ex media materia, atque iuxta cycli regulam eorum augmenta ac detractiones uariare non repetitis nec perfectis ilico cyclis, sed unius tantummodo qualitatis, ut de cataleptico scribentes docuimus. denique cum ex uolantibus solis adhibemus, initium ex paruulis ordinamus; tum autem ex agrestibus, ex teneribus, cum porcina ex membrorum summitatibus* S. *tum autem ex agrestibus tenerioribus, tum porcina et membrorum summitatibus* R.

Il s'agit ici du traitement cyclique (voir p. 38), destiné spécialement aux maladies chroniques. Les mots *ut de cataleptico scribentes docuimus* soulèvent une difficulté. En effet, le chapitre 5 du deuxième livre des *Maladies chroniques*, où est décrite la catalepsie, ne contient aucune prescription comme celle à laquelle se réfère Caelius; au contraire, on y lit seulement que le traitement de la catalepsie est le même que celui de l'épilepsie (Chron. 2, 5, 90). La leçon *de cataleptico* ne saurait donc être celle qui figurait dans l'original. C'est le chapitre consacré à la céphalée (Chron. 1, 1) qui contient la description la plus complète des cycles, mais les corrections *de cephalaea* ou *de capitis passione* seraient également inadmissibles. On pourrait songer plutôt à *de epileptico*; mais outre que même ainsi la faute ne s'expliquerait guère, les paragraphes du chapitre sur l'épilepsie consacrés aux cycles (Chron. 1, 5, 96 et suiv.) concordent mal avec ce qui est dit dans le passage transcrit ci-dessus. En attendant une solution, il faut se contenter de signaler la difficulté.

Par contre, la correction demandée par la fin de la phrase est évidente : *denique cum ex uolantibus solis adhibemus, initium ex paruulis ordinamus; cum autem ex agrestibus, ex teneribus;*

cum porcinam, ex membrorum summitatibus. Pour d'autres exemples de confusion entre *c* et *t*, voir p. 135. Le changement de construction *ex uolantibus . . . ex agrestibus . . .* mais *porcinam* est justifié, parce que le gibier, à plume ou à poil, comporte de nombreuses variétés entre lesquelles on peut faire un choix, tandis qu'il n'en est pas de même de la viande de porc.

*
* *

Chron. 3, 8, 101-102 *item Apollonius Memphites alium dixit fieri hydropem cum retentione, ut si quid biberit, sine dilatione tanquam per fistulam transiens egeratur ; eius autem quem cum retentione fieri dixit, secundum plurimos tres esse differentias affirmat. sed melius Demetrius Apameus ab hydrope discreuit eum qui sine dilatione potum liquorem per urinam egerit, diabeten appellans, sicut specialiter de ipso scribentes docuimus* S. *alium dixit fieri hydropem cum retentione urinae, alium cum fluore, ut si quid aegrotus biberit* Rm.

La première partie de cette phrase est incomplète, puisque Apollonius de Memphis distinguait deux sortes d'hydropisie. La conjecture de l'éditeur lyonnais tente de lever cette difficulté, mais outre que la restitution qu'il propose ne permet pas d'expliquer l'origine de la faute, elle ne s'accorde pas avec la suite. En effet, des deux aspects sous lesquels se présente cette maladie (selon Apollonius), l'un est dit *cum retentione*, subdivisé encore, selon certains, en trois variétés ; l'autre, qualifié de *qui sine dilatione potum liquorem per urinam egerit*, et auquel Démétrius d'Apamée a donné le nom de diabète, devrait logiquement être dit *sine retentione*. Pour obtenir une antithèse juste, on restituera donc *item Apollonius Memphites alium dixit fieri hydropem cum retentione, <alium sine retentione,> ut si quid biberit, sine dilatione tanquam per fistulam transiens egeratur*. Comp. une division analogue de l'hémoptysie, Chron. 2, 10, 122 *item Demetrius Erophili sectator duas inquit esse principales differentias fluoris sanguinis, unam incisurae, aliam sine ulla incisura . . . etenim quam memorat incisura fieri in duas diuisit partes . . . eam uero quae sine ulla diuisura est, in quatuor diuidit partes.* Il est à présumer que, dans le passage que nous étudions, le saut du même au même qui a provoqué la faute a fait disparaître encore quelques mots entre *cum retentione* et *alium sine retentione* ; l'explication *ut si quid biberit, sine dilatione... egeratur*, semble être la contre-partie d'une explication analogue de la première variété d'hydropisie.

*
* *

Chron. 3, 8, 109-110 *item secundum aetates faciliores inquiunt curatione pueros uel pubentes, difficiles uero aetatis mediae uel senes, non solum quod natura crescere uel augeri, aliae minui uel declinare uideantur, sed etiam quod alii prohibeantur, alii cogantur, alii neque suadere neque cogi posse probentur* S. *quod naturae illae crescere* Rm. *probantur* A. *prohibeantur* : *persuadeantur* Rm.

Le sens général de ce passage est clair, mais le détail demande plusieurs retouches. Deux catégories de malades sont opposées ; d'une part, les enfants et les jeunes hommes, dont la guérison est relativement facile, de l'autre, les malades d'âge mûr et les vieillards, pour lesquels l'hydropisie est plus dangereuse. Cette différence tient à deux raisons : d'abord (*non solum*) que ceux-là croissent, ceux-ci déclinent ; ensuite (*sed etiam*) que les malades encore jeunes peuvent être astreints au régime pénible nécessaire au traitement de cette maladie, tandis qu'il est difficile d'y soumettre les patients plus âgés. Celse insiste aussi sur la diète sévère imposée aux hydropiques, et fait à ce propos la même remarque, qu'il est plus facile de guérir les malades sur lesquels on a de l'autorité : 3, 21, 2 *facilius in seruis quam in liberis tollitur* (*hydrops*), *quia cum desideret famem, sitim, mille alia taedia longamque patientiam, promptius is succurritur, qui facile coguntur, quam quibus inutilis libertas est*. En conséquence, je propose de modifier comme suit le texte de l'édition princeps : *non solum quod natura <alii> crescere uel augeri, alii minui uel declinare uideantur, sed etiam quod alii prohibeantur uel cogantur, alii neque suaderi neque cogi posse probentur*. L'ablatif *natura* « par nature » est courant chez Caelius ; voir p. ex. Acut. 1, 3, 41 ; 2, 22, 132 ; 3, 5, 56 ; Chron. 2, 4, 71 ; 3, 8, 109 ; 4, 1, 12 ; 5, 2, 34.

*
* *

Chron. 3, 8, 121 *sin uero etiam urinam quis uoluerit commouere, erunt omnia aromatica prohibenda, quae non curiosa sed magis simplicia esse uideantur, ut est decoctio seminis cucumerum uel foeniculi aut dauci aut apii. . . ; haec singula uel cum uino uel ex ipsis confecta erunt offerenda.*

Aromaticus, dans les deux autres passages où il est employé par Caelius Aurelianus, a un sens péjoratif (Chron. 2, 1, 54 ; 3, 8, 144), comme ἀρωματικός chez Soranus (Sor. Gyn. 2, 28, 5 ;

comp. 3, 33, 1 ; 4, 14, 4 ; 4, 15, 3). Au contraire, l'emploi de remèdes simples et sans préparation trop compliquée (*simplex, non curiosus*) est plusieurs fois recommandé ; ainsi Chron. 2, 13, 177 *est enim melius simplicibus atque consuetis mederi rebus.* Il y a donc une contradiction dans cette phrase telle que nous la lisons dans les éditions, *erunt omnia aromatica prohibenda, quae non curiosa sed magis simplicia esse uideantur*, d'autant plus que finalement l'usage de ces remèdes simples est conseillé : *haec singula uel cum uino... erunt offerenda.* Il est donc à présumer qu'un saut du même au même, aisément explicable, a mutilé le texte primitif *erunt omnia aromatica prohibenda, <et adhibenda> quae non curiosa sed magis simplicia esse uideantur.*

*
* *

Chron. 4, 3, 22 *quapropter cum adhuc noua uel emergens fuerit passio nec plurimi temporis sed in superpositione constituta quam Graeci epitasin uocant, erit eo tempore locandus aegrotans constrictiua ratione, ut saepe docuimus, adhibita requie et, quantum uires permiserint, abstinentia.*

La leçon *nec* n'est pas admissible. Qu'on la considère comme une corruption accidentelle ou une correction voulue, le sens exige *uel* ou *siue*, comme p. ex. Chron. 5, 1, 8 *cum recens fuerit passio, uel ueterata sed in superpositionis tempore constituta, iacere faciamus aegrotantem mollioribus stramentis calido in loco, adhibita abstinentia et requie usque ad primam diatriton.* Comp. encore Chron. 2, 4, 72 *adhuc recentibus* (Rm, *recedent-* S) *passionis motibus uel in asperitate superpositionis dolore constitutis* ; 3, 1, 5 *ut mox (passio) corpus inuaserit, siue cum repetendo superpositionem asperauerit* ; 3, 5, 70 *cum primum (passio) corpus inuaserit, siue tardauerit et in superpositionem ueniens fuerit apprehensa.*

On sait que les Méthodiques ont été les premiers à ériger en principe fondamental la vieille distinction entre maladies aiguës et chroniques. A leurs yeux, une maladie chronique n'est pas seulement plus longue qu'une autre ; elle est surtout caractérisée par une marche toute particulière. Cependant qu'une affection aiguë se déroule selon les trois stades de l'*augmentum*, du *status* et de la *declinatio* (Meyer-Steineg, p. 52-53), une maladie chronique présente d'abord un stade initial pendant lequel les Méthodiques l'assimilent à une maladie aiguë, parce que son caractère chronique n'est pas encore évident ; en conséquence, ils lui appliquent, pendant ce laps de temps, le traitement lénifiant

des maladies aiguës (*curatio mitigatiua*, *laxatiua*, *simplex*)[1]. Or, la caractéristique d'une maladie aiguë étant son évolution spontanée et rapide vers la mort ou vers la guérison (cf. Contr., p. 74), si la maladie observée ne se comporte pas ainsi, on est en droit, une fois ce stade initial écoulé (et seulement alors), de la considérer comme une maladie vraiment chronique[2]. Dès lors, elle présente une alternance de périodes actives, de sortes d'accès nommés ἐπίθεσις (ἐπίτασις) = *superpositio*, et d'accalmies dites διάλειμμα = *lenimentum*, *dilatio*. Cette alternance constitue le vrai caractère spécifique[3] des maladies chroniques : Acut. 3, 11, 106 *quippe cum passio...*, *cum emicuerit*, *non habeat superpositiones seu dilationes*, *quod specialiter tardis afficiuntur passionibus* (c'est pour Caelius la preuve que l'hydrophobie n'est pas une maladie chronique) ; Caelius Aurelianus ne néglige guère de la signaler quand il donne les caractères principaux d'une maladie, p. ex. Chron. 1, 4, 72 *quod sit passio... tarda*, *superpositionibus atque lenimentis uariata* (passages analogues : Chron. 1, 5, 153 ; 2, 1, 52 ; 2, 4, 76 ; 2, 7, 106 ; 3, 1, 4 ; 3, 2, 13, etc.)[4]. Dans la pratique, la période de superposition[5] est assimilée à une maladie aiguë, comme la période initiale, et doit être traitée comme telle : cf. p. ex. Diaet. pass. 4 *plurimae* (*passiones*) *et tardae fiunt*, *quarum superpositio similem celerum exigit curationem* (cf. Ps. Soran. Quaest. med. 197 *quid ostendit diuturnos morbos? ut in accessionibus similiter eos ut acutos curemus*) ; Chron. 1, 1, 18 *quae mitigant celeres uel acutas passiones*, *ea tardarum superpositioni* [*non*] (del. R) *conueniunt* ; 1, 4, 96 *superpositionis tempore iisdem utamur adiutoriis quibus acutas passiones curari perscripsimus* (lire *praescr-* ? cf. p. 155). Comp. encore Acut. 1, 5, 45 ; 2, 13, 83 ; Chron. 4, 7, 94. Seul le léni-

1. On remarquera la ressemblance du traitement appliqué à la phrénitis (aiguë) et à la manie (chronique) dans son stade initial (Acut. 1, 9, 58 et suiv. ; Chron. 1, 5, 155 et suiv.).

2. C'est ainsi, me semble-t-il, que s'explique *etiam* dans des phrases comme Acut. 3, 5, 54 *apoplexia acuta atque celeris semper accipitur*, *epilepsia uero et iam tarda saepissime inuenitur* (de même Acut. 3, 11, 106 ; 3, 12, 107) : toute maladie commence par présenter les caractères d'une maladie aiguë ; sa qualité chronique n'apparaît que secondairement, ne fait en un sens que se surajouter.

3. On n'a pas assez insisté sur le caractère spécifiquement chronique de la superposition ; Meyer-Steineg (p. 55 ; 77) et Vietmeier (p. 44) semblent la confondre avec l'*accessio*. Or ce dernier terme est plus général et désigne un phénomène qui peut se présenter dans n'importe quelle maladie. Il semble bien que la superposition ait comporté plusieurs stades comme une maladie aiguë complète ; cf. Chron. 1, 4, 72 *superpositiones plurimis ex accessionibus... confectae*.

4. Les *Quaestiones medicinales* de Pseudo-Soranus, non méthodiques mais qui contiennent pourtant plus d'une maxime méthodique, l'attestent également ; comp. Ps. Soran. Quaest. med. 88 et 89 (cf. 188 et 189).

5. Voir la note au bas de la page suivante.

ment[1] permet l'emploi du traitement particulier des maladies chroniques, ἐπιμέλεια μετασυγκριτική, *curatio recorporatiua*.

En conséquence, le traitement d'une maladie chronique est exposé chez Caelius Aurelianus suivant un plan à peu près invariable : *a*) la maladie est dans son stade initial (p. ex. Chron. 2, 1, 17 *mox igitur effecta paralysi*; 3, 1, 5 *ut mox corpus inuaserit*, etc.) : traitement mitigatif, semblable à celui d'une maladie aiguë. *b*) la maladie est entrée dans son stade chronique (Chron. 1, 1, 17 *tardante passione*; 1, 4, 96 *si uero passio tardauerit*; 5, 2, 38 *intardante passione*, etc.) : ici l'on distingue entre superposition et lénitif (Chron. 1, 4, 96 *erit partienda curatio secundum superpositionem et lenimentum*; 2, 4, 71 *superpositionis alia adhibenda curatio, alia lenimenti*). Pendant les superpositions, on s'en tient, ou l'on revient au traitement appliqué pendant la période initiale (Caelius se contente d'un simple renvoi; cf. dans les passages ci-dessous, *supra*, *eadem*, etc.); dans le lénitif, au contraire, intervient la thérapie particulière des maladies chroniques. Ainsi Chron. 1, 1, 17-18 *oportet igitur superpositione temporis* (lire *superpositionis tempore*? comp. p. 44-45) *...hiis denique quae supra scripsimus uti...; in lenimento uero...*; 1, 5, 167 *superpositiones mitigandae eisdem adiutoriis quae initio furentibus sunt ordinata; in lenimento uero...*; voir encore 2, 13, 179; 5, 2, 38. De même chez Soranus : Sor. Gyn. 3, 15, 1 χρονίσαντος δὲ τοῦ πάθους κατὰ μὲν τὰς ἐπιθέσεις τὴν αὐτὴν παραληπτέον ἐπιμέλειαν· ἐν δὲ τοῖς διαλείμμασιν...; 3, 44, 5 εἰ δὲ χρονίσας ὁ ῥοῦς ποτὲ μὲν ἐπιθέσεις, ποτὲ δὲ διαλείμματα λαμβάνοι, κατὰ μὲν τὴν ἐπίθεσιν τοῖς ἁπλοῖς ...χρηστέον, κατὰ δὲ τὰ διαλείμματα, etc.

Dans la phrase qui fait l'objet de cette note, nous avons une légère variante du plan ordinaire : Caelius Aurelianus spécifie d'emblée que le premier traitement, dont il commence l'exposé, doit être appliqué pendant les superpositions qui pourraient se présenter, aussi bien que dans la période initiale.

*
* *

Chron. 4, 3, 23 *ac si uentositate quoque uel tormento affecti fuerint aegrotantes,... perunctio... adhibenda..., tunc cibus dandus...; uel, si dolor admonuerit, adhibenda cucurbita longior; procurandum tamen, ut, si quid partis spongia ceperit soli-*

1. Je crois préférable de conserver le terme latin pour souligner qu'il s'agit d'un phénomène tout particulier, et non d'un « accès » ou d'une « accalmie » quelconque.

tae, damnum moderationi non sit. tunc leuiter oppresso liquore, quo folliculi reflatio fiat, erit tentandum ne clysteris cauerna fuerit clausa.

Le texte ci-dessus, emprunté au traitement d'une affection des intestins (*coeliaca passio*), présente une lacune importante entre *cucurbita* et *longior*. En effet, il y est d'abord question des soins généraux à donner aux malades dans le stade initial de la maladie (voir la note précédente) : repos, diète, rien à boire ; compresses de laine huilée ; (ici commence la portion de texte transcrite) en cas de coliques, frictions d'huile, un peu de nourriture légère ; si la douleur l'exige, une ventouse (*cucurbita*). La suite du texte n'a aucun rapport avec ce que je viens d'analyser. Caelius y indique en détail la manière d'administrer un lavement (§§ 23-26), comme le montrent les mots *folliculi* (désignant le ballon adapté à la canule ; cf. un emploi analogue Chron. 2, 1, 23), *clysteris cauerna*, et plus loin *apponenda podici fistula... iniectio fieri debet*, etc. Le début de la partie relative au lavement a disparu. A première vue, on pourrait être en doute sur l'endroit exact où il convient de faire la coupure (d'autant plus que les mots *si quid partis... moderationi non sit* ne sont pas clairs) ; mais on observera que *longior* ne peut pas être rapporté à *cucurbita*. Aucune ventouse antique n'est qualifiée, que je sache, de « longue » ou d' « oblongue ». Bien plus, on lit au § 25, dans la suite des prescriptions relatives au lavement : *erit denique paruae longitudinis atque latioris* (*altioris* S) *cauernae fistula procuranda ; ...fistula longior procuranda in hiis quibus superiora intestina fuerint ulcerata.* Il est donc hors de doute que *longior*, dans le passage étudié, se rapporte à *fistula* qui devait se trouver dans la portion du texte disparue.

*
* *

Chron. 4, 3, 47 *item praescriptis iamdudum iniectionibus concoquenda quaedam constrictiua ut murta uel rosa aut mala punica ; lacte autem et caeteris admiscendum amylum, et enatis matibus aliqua decoctio stymmatum adiungenda aut mali punici, et apponenda rursum sessioni uaporatio stymmatum* S. *lacti... enematibus* Rm.

La leçon corrompue *enatis matibus* déguise à peine la forme à restituer *encathismatibus*. *Encathisma* « bain de siège » est

employé à plusieurs reprises par Caelius Aurelianus (Acut. 3, 17, 151 ; 3, 18, 184 ; Chron. 2, 1, 23 ; 39 ; 4, 7, 97 ; 5, 1, 12 ; 5, 4, 69 ; 74 ; 76 ; 5, 10, 115 ; 125), et convient tout à fait bien au sens, puisque la maladie traitée est une maladie des intestins. Il faut pourtant relever que ce passage reprend divers traitements déjà prescrits auparavant (*praescriptis iamdudum*) pour le cas de « stricture », en indiquant les modifications qui s'imposent dans le cas où la « solution » et la « stricture » sont égales (§ 47 *si aequalis tumori fluor occurrerit*). On s'attendrait donc à trouver la mention du bain de siège dans les paragraphes qui précèdent ; or, il n'en est question nulle part. C'est cela, sans doute, qui a engagé l'éditeur lyonnais à préférer la conjecture peu plausible, *enematibus* (mot inconnu chez Caelius Aurelianus, tandis que l'on le lit entre autres chez Theodorus Priscianus et chez Cassius Felix ; voir TLL 5, 2, 564, 14-28) à la correction évidente *encathismatibus*. Mais cette objection n'est pas décisive. En effet, si l'on se reporte au passage qui précède, on constate qu'il y manque non seulement la mention du bain de siège, mais encore celles des clystères, du lait et des autres remèdes que le passage ci-dessus fait attendre (*iniectionibus... lacte autem et caeteris*). Cet état de choses tient à une lacune entre les § 44 et 45, car la phrase qui commence le § 45 *post singulas egestiones adhibenda ex oleo et aqua calida et decoctione lini seminis aut foenigraeci*, etc., est incomplète (il manque un sujet), et surtout elle n'a aucun rapport avec la fin du paragraphe précédent, où est décrit le traitement général d'une autre affection chronique (*erit fortificatio adhibenda corporibus per uariam gestationem et uocis atque corporis exercitium*). On est même en mesure de préciser et d'affirmer que, dans ce § 45, nous avons la fin de la liste de remèdes auquel se réfère l'auteur dans le passage que nous discutons :

45 *post singulas egestiones adhibenda ex oleo et aqua calida et decoctione lini seminis aut foenigraeci aut maluae agrestis, iisdem partibus, hoc est sessioni... et specialiter admouenda uaporatio ex pollinibus cataplasmate calido uel saccello...*

ac si iugis fuerit dolor, immittendus digitus usque ad altiora, praeunctus adipe

47 *et enatis matibus aliqua decoctio stymmatum adiungenda...*

et apponenda rursum sessioni uaporatio stymmatum aut cantabri conligati...

perungenda etiam digito interiora longaonis ex cerotario,... aut adipe...

anserino cum foenigraeci semine cocto atque contrito aut aliquo medicamine ex hiis quae appellamus lypara ; ac si haec minime fuerint inuenta, erit hoc cerotario faciendum simplici atque limpido. 46 *Et cum tempus cibi dandi occurrerit, adhibenda perunctio strictu-*

tunc post perunctionem ora lauanda ; cibus dandus pulticula calida, etc.

rae congrua ; tunc nutrimento dandus panis ex aqua calida, etc.

Le parallélisme des §§ 45-46 avec la fin du § 47 est évident et nous conduit aux conclusions suivantes : la mention des clystères, du lait, du bain de siège, qui, d'après l'ordre adopté au § 47, devait précéder celle des compresses chaudes et des autres mesures prescrites, a disparu dans une lacune, si bien que rien ne s'oppose à la restitution *encathismatibus*. De plus, il est très probable que le sujet manquant de la phrase initiale du § 45 était précisément *encathismata*, que fait attendre la disposition générale de ces passages parallèles. Je suppose donc que le texte primitif des deux passages en cause était le suivant : 44... *erit fortificatio adhibenda corporibus per uariam gestationem et uocis atque corporis exercitium**** 45 <*encathismata*> *post singulas egestiones adhibenda ex oleo et aqua calida et decoctione lini seminis aut foenigraeci aut maluae agrestis*, etc. 47. *item praescriptis iamdudum iniectionibus concoquenda quaedam constrictiua... ; lacti autem et caeteris admiscendum amylum, et encathismatibus aliqua decoctio stymmatum adiungenda*, etc.

*
* *

Chron. 4, 3, 50 *uel si plurima fuerit corporis defectio... erunt egestiones spongiis suppositis excipiendae, et mediis partibus apponendae lanae, nunc oleo constrictiuo praetinctae...* 51 *nunc asperso rutherginario, quem Graeci byrsodepsicon uocant, uel trita galla erunt media siccanda ; haec enim constrictionem sine ullo frigore fore promittunt* S. *asperso rhoe coriario* Rm.

La leçon *rutherginario* peut et donc doit être maintenue, sauf à rétablir l'orthographe correcte, *rhu terginario*[1]. Parmi les

1. Pour le déplacement de l'*h* dans *rhu terginario*, comp. *catether* (Chron. 2, 1, 13 ; 23 ; 3, 8, 133 ; 134, etc.) = καθετήρ.

astringents de la pharmacopée antique, un des plus employés était la plante que les botanistes appellent sumac des corroyeurs, *rhus coriaria* L. Les médecins s'en servaient notamment dans le traitement de certaines maladies des intestins (Diosc. 1, 108, 2-3 ; Plin. nat. 24, 92), comme celle dont il est question dans le passage ci-dessus. Les Grecs la nommaient ῥοῦς βυρσοδεψικός (p. ex. Sor. Gyn. 1, 62, 1 ; 3, 41, 3 ; Gal. 12, 116 ; 19, 742), ῥοῦς βυρσική (Corp. Hippiatr. Graec. éd. Oder-Hoppe, I, p. 192, 13 ; 193, 3 et 18 ; 194, 12), ou ῥοῦς σκυτοδεψικός (Hippocr. Vs. liquid. 4), parce que ses jeunes branches et ses feuilles servaient au tannage des peaux[1]. En latin, elle est désignée d'ordinaire par des expressions comme *rhus coriarius* (p. ex. Marcell. Med. 7, 15 ; 27, 26), *rhus coriariorum* (Cass. Fel. 73 p. 177, 11), *rhus quo coriarii utuntur* (Marcell. Med. 14, 44 ; 27, 25 ; 28, 4), que l'on ne rencontre pas chez Caelius Aurelianus. C'est que pour désigner la peau, le cuir, celui ci ne recourt jamais au mot *corium*, mais seulement à *tergum* ou *tergus*, p. ex. Chron. 2, 1, 34 *hoc faciunt etiam ceromata sub sole ignita uel t e r g a praeuncta simili modo calefacta... quippe cum naturaliter tergora oleo ac sole facile feruescant* ; 5, 2, 48 *alii marini uituli adipe pedes* (Rm, *uituli alii pedes* S) *unxerunt, ex eius t e r g o calciamenta facientes*. Or, déjà chez Plaute et chez Lucilius on lit l'adjectif substantivé *terginum* au sens de « courroie » (Plavt. Pseud. 154 ; Lvcil. 772 Marx), qui se rencontre également dans des gloses (CGL II 197, 3 et 42 *terginum* : ὠμοβύρσινον). C'est de ce mot qu'est dérivé *terginarius* « propre à la fabrication des courroies », que les dictionnaires ne connaissent pas, mais de formation parfaitement régulière.

On rencontre encore cet addendum lexicis, sous une forme mutilée, dans la glose suivante : CGL. III 539, 4 *erginario : id est berso depsicon*. Goetz (*Thesaurus glossarum emendatarum*, au mot *erginario*) a proposé dubitativement la restitution *tergonarium*, à laquelle notre passage de Caelius Aurelianus montre qu'il faut préférer *terginarium*.

*
* *

1. Voir Théophraste, *Hist. plant.* 3, 18, 5 ; Diosc. 1, 108, 1 ; Plin. *Nat.* 24, 91 ; Gal. 12, 115-116. Comp. Mau chez Pauly-Wissowa 4 col. 1228 ; J. Berendes, *Des Pedanios Dioskurides aus Anazarbos Arzneimittellehre*, Stuttgart 1902, p. 128 ; M. Wellmann, *Die Schrift des Dioskurides* Περὶ ἁπλῶν φαρμάκων, Berlin, 1914, p. 60-64.

Chron. 4, 6, 86 *fit autem ulceratio aut in tenuissimis intestinis, ut pyloro, nestidi, typhlotero, aut in crassioribus, ut in colo uel longaone ; in omnibus enim eodem tempore fieri uel esse ulcerationem minime posse accipimus, siquidem mors praeueniat aegrotantes. interioribus igitur intestinis factam ulcerationem adprehendimus ex doloris sensu supra umbilicum constituto, siue ex eodem loco initium sumentem, et egestionibus uentris semper tenuissimis. ac si in crassioribus intestinis fuerit ulceratio constituta, sensus doloris secundum umbilicum efficitur et egestiones uentris carnosae apparebunt* S. *interioribus* : *in tenuioribus* Rm. *initium sumente* R.

Caelius Aurelianus emploie sans différence de sens appréciable les adjectifs *tenuis* et *tener*. Ainsi, dans un passage d'Hippocrate où λεπτός revient trois fois (Hippocr. Vict. acut. spur. 31 et 32), il le traduit deux fois par *tenuis* (Acut. 2, 19, 117 ; 119) et une fois par *tener* (ibid. 119) ; de même, dans le passage suivant des Maladies chroniques, *tener* a exactement le sens de *tenuis* « mince, étroit » : Chron. 2, 10, 124 *item alii Asclepiadis sectatores unam esse dicunt differentiam fluoris sanguinis, hoc est eruptionem ; ... negantes eam osculationis differentiam, siquidem sit impossibile sanguinem crassum tenera ferri* (Rm. *fieri* S) *per oscula uel excludi.* Il n'est donc pas étonnant que l'intestin grêle soit nommé par Caelius Aurelianus tantôt *tenuissima intestina*, comme au début du passage que nous étudions, tantôt *teneriora intestina*, p. ex. Chron. 5, 10, 100 *aliis etiam intestinis tenerioribus* (*tensioribus* S) *collectione uitiatis, inter umbilici atque pectinis regionem supra dicta reperiuntur* ; 101 *adeo ut plerumque lateat utrum ex pyloro uel nestide aut tenerioribus intestinis haec ferri uideantur.* En conséquence, je propose de remplacer, dans la phrase qui nous occupe, *interioribus igitur intestinis* par *in tenerioribus igitur intestinis.* On obtiendra, en adoptant la retouche nécessaire *sumente*[1] : *in tenerioribus igitur intestinis factam ulcerationem adprehendimus ex doloris sensu supra umbilicum constituto, siue ex eodem loco initium sumente, et egestionibus uentris semper tenuissimis.*

* * *

Chron. 4, 7, 104 *et cum olim futuram superpositionem uiderimus, uomitus ieiunio adhibendus ex radicibus, tum perseuerante passione etiam ex helleboro radicibus inserto.*

---

1. Sur le traitement des nasales en fin de mot dans le manuscrit des maladies chroniques, voir p. 46.

Pour pouvoir maintenir le texte que nous fournit l'édition princeps, il faudrait tout au moins intercaler une préposition devant *ieiunio*, et d'ailleurs, même ainsi, toute difficulté ne serait pas levée ; en effet, Caelius Aurelianus n'emploie nulle part ailleurs *ieiunium*, et nomme toujours la diète *ieiunitas* (p. ex. Acut. 1, 11, 82 ; 2, 10, 75 ; 76 ; 2, 21, 218 ; Chron. 1, 4, 103). Enfin, la comparaison avec quelques passages du même traité achève de prouver que *ieiunio* est une leçon fautive : Chron. 2, 1, 31 *ipsum quoque uomitum primo ieiunum probamus, tunc* (R, *nunc* S) *ex radicibus uel hiis similibus qualitate materiis* ; 4, 1, 5 *utitur praeterea* (*Themison*) *uomitibus ieiunis* (Rm, *uomitiuis ieiunus* S), *itemque radicum, eorum confundens tempus* ; 5, 10, 119 *ac si neque ita eruptio* (*collectionis*) *fuerit consecuta, erit ieiunus, uel dato poto*[1], *aut radicibus comestis uomitus adhibendus* ; 5, 11, 137 *item a ieiuno uomitu sumendum est initium, uel ex radicibus.* La préparation du raifort comme vomitif est décrite chez Caelius Aurelianus, Chron. 1, 1, 29 sqq. ; dans certains cas, on le piquait de fragments d'ellébore (ibid. § 43 *hellebori usus adhibendus, sed primo ex eius insertatione radicibus penetratis*, etc.). Quant au vomissement provoqué à jeun, il est décrit dans un passage du troisième livre des *Maladies chroniques* (Chron. 3, 2, 41). C'est évidemment cette dernière variété du traitement que désigne l'expression *uomitus ieiunio*, que l'on restituera donc *uomitus ieiunus.* Reste à trouver une conjonction pour relier *ieiunus* à *ex radicibus*, car, comme le prouvent les citations que je viens de faire, le *uomitus ieiunus* est distinct du *uomitus ex radicibus.* Je pense que la meilleure solution sera d'intercaler *et* devant *ex radicibus*, la ressemblance entre *et* et *ex* expliquant suffisamment sa disparition. Voici donc quel devait être le texte original : *et cum olim futuram superpositionem uiderimus, uomitus ieiunus adhibendus et ex radicibus, tum perseuerante passione etiam ex helleboro radicibus inserto.*

*
* *

Chron. 4, 8, 106 *item alii ad acriores clysteres confugerunt ex initio adhibendos, uelut Asclepiades ; et aliquibus etiam fluor uentris efficitur sine lumbricorum exclusione, aliquando attestante fastidio et debilitate et pallore cum tenacitate cor-*

1. Le *uomitus dato poto* n'est sans doute pas distinct du *uomitus ieiunus* (comp. Chron. 3, 2, 41) ; *ieiunus uel dato poto* forme une sorte de couple de synonymes.

poris, et nunc tussicula arida leui ex occasione commota, nunc solutione atque defectu corporis et animae quem lipothymian appellant.

Ainsi commence le chapitre consacré aux vers intestinaux (*lumbrici*). Sichart ne semble pas avoir remarqué que ce début est mutilé ; ce n'est que dans l'édition de 1566 qu'apparaît la note : *deest principium capitis.* En effet, si l'on se reporte au texte des *Responsiones*, qui contiennent des descriptions assez détaillées des symptômes de cette maladie, on constate que les signes mentionnés dans le passage ci-dessus sont ceux qui permettent de conclure à la présence de vers ronds dans les intestins ; comp. Diaet. pass. 118 *ex quibus adprehendis qui de rotundis uexantur lumbricis ? ex mordicatione cum dolore pungenti ac tormento uentris et intestinorum, nausia cum sensu ueluti currentis animalis supra stomachi summitatem, adtestante aliquando uentris fluore cum fastidio ac debilitate uirium, pallore et macie, tussicula sicca parua, animi defectu quem Graeci lipothymian uocant.* Dans le texte des *Maladies chroniques* manque le début de l'énumération de ces signes, et notamment la partie qui devait correspondre à *ex mordicatione cum dolore pungenti... nausia cum sensu ueluti currentis animalis supra stomachi summitatem* des Responsiones. Au surplus, on sait que Caelius Aurelianus distinguait trois sortes de vers intestinaux : les ascarides, les vers ronds et les vers plats, comme on peut s'en rendre compte par les passages suivants : Chron. 4, 8, 117 *haec est lumbricorum significatio, sed ob curationem in hiis quos ascaridas uocauimus,... oportet iniectionem olei adhibere* ; 4, 9, 134 *ascaridarum,... quos de lumbricis scribentes uermiculos esse docuimus longaonis in partibus natos* ; 4, 8, 118 *ac si rotundi fuerint lumbrici... oportebit curationem... mutari* (*curari* S) ; 4, 8, 129 *ac si lati fuerint lumbrici, erit adhibendus uomitus ex oleo, non ex radicibus.* La partie perdue devait donc comprendre sans doute l'énumération et la description de ces trois variétés de parasites (c'est là que se trouvait la définition des ascarides rapportée Chron. 4, 9, 134), puis les signes diagnostiques caractérisant la présence d'ascarides ou de vers plats [1], et, comme je l'ai dit, le début de la description des symptômes que présentent les malades atteints de vers ronds.

Les mots *item alii ad acriores clysteres confugerunt ex initio adhibendos, uelut Asclepiades* n'ont aucun rapport avec le dia-

1. Les symptômes permettant de déceler la présence de vers plats sont décrits dans les *Responsiones* (Diaet. pass. 117).

gnostic des troubles produits par les helminthes. On s'étonne que les éditeurs n'aient pas remarqué qu'ils n'appartiennent pas au chapitre 8, mais à la fin du chapitre 7, où se lit le début de la doxographie concernant le traitement de la colique : Chron. 4, 7, 105 *ueteres autem et magis Erasistrati sectatores uentrem mouere medicaminibus certauerunt uentrifluis quae catartica uocant, uel pessulis quos balanismos dixerunt.* Les mots *item alii.., uelut Asclepiades* en sont la suite ; puis vient la lacune, dans laquelle ont disparu la fin de la doxographie de la colique et le début du chapitre sur les vers. Voici donc comment les éditeurs auraient dû, en bonne méthode, disposer le texte : Chron. 4, 7, 105 *ueteres autem et magis Erasistrati sectatores uentrem mouere... certauerunt... pessulis quos balanismos dixerunt ; item alii ad acriores clysteres confugerunt ex initio adhibendos, uelut Asclepiades****

VIII. *De lumbricis.*

106 ****et aliquibus etiam fluor uentris efficitur sine lumbricorum exclusione, aliquando attestante fastidio,* etc.

* * *

Chron. 4, 8, 109 *sed quoniam multa ex accidentibus aliis quoque similia passionibus inueniuntur, ut alienatio mentis furori atque phrenetidi, uocis amputatio lethargo et praefocationi matricis et apoplexiae et epilepsiae atque apprehensioni sensuum. qui autem ex lumbricis patiuntur nunquam spumas excludunt.*

Le texte que je viens de reproduire présente une solution de continuité. En effet, le début énumère les diverses maladies que l'on peut confondre avec les troubles qu'occasionnent les parasites intestinaux, parce qu'elles ont certains symptômes en commun avec ceux-ci, à savoir, soit le délire ou *alienatio* (manie, phrénitis), soit la perte de la parole ou *uocis amputatio* (léthargie, hystérie, apoplexie, épilepsie, catalepsie). Jusque là, aucune difficulté. Mais *qui autem ex lumbricis patiuntur nunquam spumas excludunt* est une indication permettant de distinguer l'épilepsie des cas de perte de connaissance causée par des vers intestinaux ; la présence d'écume à la bouche est un des symptômes spécifiques de l'épilepsie (voir p. ex. Acut. 3, 5, 54 ; Chron. 1, 4, 65 ; 72 ; SOR. Gyn. 3, 27, 3). Avant *qui autem*, une lacune a donc fait disparaître les symptômes diffé-

rentiels de plusieurs maladies. Il est possible d'en déterminer approximativement l'étendue.

Nous avons déjà vu que dans des exposés de dimensions quelque peu considérables, Soranus commence, en général, par donner en guise de plan la liste des points principaux qu'il se propose de traiter, puis les reprend un à un. C'est le cas, notamment, de l'exposé du diagnostic différentiel de plusieurs maladies, p. ex. Acut. 1, 4, 42-44 ; 2, 4, 20-21 ; 2, 10, 75-77 ; 3, 5, 53-56. Il est donc indiqué de confronter la liste des maladies semblables, donnée au début du passage que nous étudions, avec les paragraphes qui suivent la lacune. Or, on lit dans les lignes qui suivent l'endroit que nous discutons : *at uero praefocatio ex matrice cum ascensu matricis efficitur...* 110 *item a catalepticis discernuntur lumbricis laborantes... item ab ileicis discernuntur, qui lumbricorum tormento uexantur...* 111 *item a stomachicis discernuntur... a syntecticis uero discernuntur... item ab hiis qui naturaliter uel ex multitudine cibi per somnum labia conducunt in similitudinem sorbentium, uel sine ulla ratione aut exiliunt...* Enfin, au § 111, la formule *haec est similium discretio passionum* indique que la partie consacrée au diagnostic différentiel est terminée. Si l'on met en regard le plan du § 109 et les indications détaillées qui suivent, on obtient le tableau suivant :

§ 109 *furor, phrenetis, lethargus*	
praefocatio matricis	
apoplexia	§ 109 (*epilepsia*)
epilepsia	*praefocatio matricis*
apprehensio sensuum	110 *cataleptici*
	ileici
	111 *stomachici, syntectici, qui naturaliter... labia conducunt*, etc.

Quatre catégories de malades, dont les signes distinctifs sont exposés en détail aux § 110-111, ne sont pas annoncés dans le plan, et, d'autre part, quatre maladies énumérées dans la liste du début manquent dans l'examen des symptômes. Ces constatations nous permettent de préciser l'étendue de la lacune. Ont disparu : la mention, dans la liste initiale, des *ileici*, *stomachici*, *syntectici* et *qui naturaliter... labia conducunt*, puis les signes distinctifs des maladies suivantes : *furor*, *phrenitis*, *lethargus*

et *apoplexia*. On peut se rendre compte par deux passages des *Maladies aiguës* quel pouvait être à peu près le sens des indications données à propos de ces deux dernières affections : Acut. 2, 4, 20-21 *lethargis inanis et inflatus* (*est pulsus*). *item his qui lumbricorum uexatione afficiuntur uel demerguntur, densus et uelox et paruus et deficiens pulsus inuenitur, et magis tempore dimissionis febris* ; 3, 5, 53 *apoplexia uero et sine febribus fiat, et paruum atque densum faciat pulsum, et repentinum tanquam ex letali percussu faciat casum.*

*
* *

Chron. 4, 8, 111 *item a stomachicis discernuntur* (*qui lumbricorum tormento uexantur*), *cum nullus fuerit humor in stomachi partibus inuentus et intestinorum tormenta sustineant.* Comp. Diaet. pass. 128 *quomodo stomachicum discernis ab eo qui lumbricorum uexatione torquetur? ex nullo tumore stomachi consequenti intestinorum perseuerante tormento.* La leçon *tumore* des *Responsiones* est correcte, comme le montre la comparaison avec Acut. 2, 10, 76 *item stomachicis qui nimietate etiam uoce capiuntur, pulsus paruus et imbecillis inuenitur cum stomachi solutione uel tumore manifestius apparente, et frigido torpore.* Ou restituera donc *item a stomachicis discernuntur, cum nullus fuerit tumor in stomachi partibus inuentus.* C'est un exemple de la confusion courante entre deux mots semblables et également fréquents. En fait d'autres cas de cette espèce chez Caelius Aurelianus, je signale p. ex. Chron. 2, 4, 85 *ac si aliquando ex humore gingiuarum uisi fuerint* (*dentes*) *commoueri, oportet constrictiuis uti collutionibus*, où la leçon à restituer est *ex tumore gingiuarum* ; 5, 10, 98 *in stomacho autem emergente uomica ructationes tetrae atque difficultas spirationis, sed minor aegrotantes sequetur, et aliquando tussicula parua* (Rm. *-o* S) *sine ullo tumoris excreatu*, à lire *sine ullo humoris excreatu* Rm ; comp. aussi Chron 85. Par contre, je ne crois pas que l'éditeur lyonnais a été bien inspiré en conjecturant *tumorem* pour *humorem* dans le passage suivant : Chron. 3, 8, 112 *item sinapismus usque ad cutis humorem adhibendus, qui maxime uehementem fortitudinem locis humore corruptis atque, ut ita dixerim, tabentibus* (Rm, *hab-* S) *admouet ac ministrat*, où *humorem*, dépourvu de sens, provient sans doute de l'anticipation de *humore* de la ligne suivante ; il me semble que *ruborem* convient au sens mieux que *tumorem*, comme le montrent de nombreux passages analogues (p. ex. Chron. 2, 1, 35 ; 2, 3, 70 ; 2, 13, 181 ; 4, 1, 7 ; 4, 3, 75 ; 5, 1, 15 ; 5, 2, 40 ; 5, 4, 78).

*
* *

Chron. 5, 2, 51 *Themison secundo libro tardarum passionum aliqua ut methodicus, aliqua ut non methodicus decurrerit ; phlebotomat enim ex pedibus et nihil approbat et cataplasmatum qualitates confundit, non discernens constrictiuis laxatiua. quibus respondere quid oportet, cum uinolentia neruos amputet, phlebotomia patientes impleat partes* S. *decurrit... a constrictiuis* R.

L'addition de la préposition *a* devant *constrictiuis* tend à conformer ce passage à l'usage ordinaire de Caelius, qui écrit généralement *discernere a* (p. ex. Acut. 1, 5, 45 ; 1, 6, 49 ; 2, 10, 78 ; 3, 5, 53-54 ; 3, 7, 71 ; 73 ; Chron. 1, 2, 53 ; 1, 5, 146 ; 2, 1, 6 ; 7 ; 9, etc.). On trouve pourtant quelques exemples de ce verbe construit avec l'ablatif seul ; comp. Acut. 3, 5, 54 *item matricis praefocatione discernitur* (*apoplexia*) ; 55 *discernitur etiam paralysi apoplexia* ; 3, 17, 143 *item discernuntur* (*ileici*) *dolore uentris* ; Chron. 2, 1, 10 *item hiis qui ex stomacho sunt humores supra dictis querelis si fuerint adfecti discernuntur, quod etiam dolore atque feruore partium uexantur*[1]. De même, Caelius Aurelianus emploie *differre* tantôt avec *a* (p. ex. Acut. 1 praef. 5 ; Chron. 2, 2, 64 ; 2, 9, 120 ; 2, 10, 123, etc.), tantôt sans *a* : Chron. 1, 5, 150 *emergente enim siue prodita passione alienatio mentis fiet... quibusdam uehemens, quibusdam leuis, et aliis alia specie atque uisu differens* ; les deux tournures se rencontrent dans la même phrase : Acut. 1, 12, 102 *dehinc noxius est etiam clyster acrior quem saepissime probat* (*Diocles*), *atque nihil ab officio* (?) *differens ; phlebotomia quoque iugulatione non differt.* Il vaut donc mieux renoncer à corriger sur ce point le texte de l'édition princeps.

Et nihil approbat n'offre aucun sens intelligible, et, d'autre part, dans la réfutation de Soranus, on ne voit pas à quoi se rapporte la remarque *cum uinolentia neruos amputet*, puisqu'il n'est pas question de vin dans les mesures de traitement attribuées à Thémison. Je soupçonne que *nihil* est une leçon corrompue que je corrige en *uinum*. Soranus met expressément en garde contre l'abus du vin dans le traitement de l'arthrite (comp. Chron. 5, 2, 38 *paulatim fortificandum corpus... cum cautione aduersantium rerum, ut ne quid nimis, maxime uini aut indigestionis aut ueneris* ; 39 *uinum paruum*).

1. Ce passage est corrompu (lire *item hiis qui ex stomachi tumore supra dictis querelis fuerint adfecti discernuntur, quod*, etc. ?) ; mais dans tous les cas, la tournure *discernuntur hiis*, et non *ab hiis*, est certaine.

*
* *

Chron. 5, 3, 54 *afficiuntur autem hac passione iuuenibus magis grauiores atque senes et uiris mulieres et habitudine plenis tensiores, siquidem sit in hiis grauior et generaliter curatio difficilis* S. *grandiores... tenuiores* Rm.

La conjecture *grandiores* est séduisante. On ne rencontre pas, il est vrai, *grandis* chez Caelius Aurelianus, mais *grauiores* est dépourvu de sens et provient peut-être de l'anticipation de *grauior*, qui suit à peu de distance. Quant à la forme *tensior*, qui demande également une correction, elle se rencontre aussi dans un passage que j'ai déjà cité (v. p. 146) : Chron. 5, 10, 100 *aliis etiam intestinis tensioribus collectione uitiatis, inter umbilici atque pectinis regionem supra dicta reperiuntur*, où l'édition de Lyon conjecture *tenuioribus*. Il me semble que, dans ce passage et dans celui qui fait l'objet de la présente note, *tensior* a plus de chances d'être une corruption de *tenerior*, qui trouverait son explication dans la ressemblance déjà signalée de *s* et de *r* dans le manuscrit employé par Sichart (voir p. 41). On lira donc *et habitudine plenis teneriores*. Sur le sens de *tener*, voir p. 146, et comp. Cels. 3, 21, 12. L'expression *habitudine plenus* se retrouve dans le passage suivant : Acut. 2, 31, 164 *fit autem (cardiaca passio) magis... calidis atque iuuenibus corporibus uel habitudine plenis et exercitis.*

*
* *

Chron. 5, 4, 61 *tumente igitur uesica, sequitur dolor secundum pectinem atque ueretri radicem et ilia et clunes, et magis initio ac fine urinae reddendae ; tum feruor incendiosus, item pulsus et extantia partis in passione constitutae, cum iugi ac frequenti urinae reddendae desiderio et repentina cessatio ac rursum egestio fiet cum dolore intolerabili per singulos mictus, ut extenti aegrotantes etiam uentum per podicem reddant aut ipse podex praecadens excludatur ; et praeterea aegrotantibus supinus exitus urinae facilior.*

Au début du chapitre 5, 4 consacré aux maladies de la vessie, Caelius énumère les diverses affections auxquelles cet organe est sujet : *tumor* ; *collectio* ; *ulcus* ; *durities* ; *phthiriasis* ; *psoriasis* (*scabies, scabrum*) ; *capillatio* ; *debilitas* ; *paralysis* ; *calculatio* (*lithiasis*) ; *sanguinis fluor* (*haemorrhagia*) ; *mictus tarditas aut difficultas* ; *guttae aquatiles* (*hydatides*). Il annonce que pour éviter des longueurs, il se propose de les traiter toutes

en un chapitre (*una praeceptione omnia apprehendere festinandum*). Cela ne doit s'entendre que du traitement, qui, pour les Méthodiques se ramène à quelques principes simples, et qu'en fait Caelius expose ici (5, 4, 68-78) sans autre distinction que celle des « communautés » du *strictum* et du *laxum* (68-72 ; 73-78). En effet, quand il commence, par la phrase qui nous occupe, l'énumération des signes diagnostiques des maladies de la vessie, les mots *tumente igitur uesica* renvoient nettement au premier terme (*tumor*) de l'énumération initiale, et montrent bien que dans le diagnostic il lui importe de distinguer les unes des autres les diverses maladies dont il s'agit. Or, on s'aperçoit, en examinant la partie diagnostique de ce chapitre (§§ 61-66), que seules trois d'entre elles sont prises en considération : *tumor uesicae*, dans le passage qui nous occupe ; *mictus tarditas aut difficultas*, au § 64 (*est praeterea urinae reddendae impedimentum*, etc.) ; *sanguinis fluor*, au § 65 (*fluor autem sanguinis per uesicam*, etc.). Cet état de choses ne peut pas être imputé à Caelius Aurelianus ; d'ordinaire, les parties qu'il annonce dans un plan initial comme celui dont j'ai parlé sont développées toutes (parfois avec quelques interversions). Ici nous avons affaire à une lacune. En effet, dans la phrase qui suit immédiatement celle que j'ai transcrite, il est question des calculs vésicaux (*calculatio* ou *lithiasis*) : 5, 4, 62 *ut lapis angusta deserens loca... mictus tribuat facultatem ;... lapidem prouocando dimiserunt ; ...asper lapis aut sanguinolentus excluditur et saniosus*, etc. Le symptôme signalé dans les derniers mots du passage qui nous occupe : *supinus exitus urinae facilior*, est un de ceux qui caractérisent la présence de calculs dans la vessie, selon le témoignage de Rufus d'Ephèse dans son traité sur les maladies des reins et de la vessie, 12, 3-4 (p. 50 Daremberg-Ruelle) : ἀρκεῖ ἢ ἀνασεῖσαι ὕπτιον (sc. τὸν κάμνοντα) ἢ ἐπιστρέψαι ἔνθα ἢ ἔνθα· οὕτω γὰρ ἀποσαλεύσεται ὁ λίθος καὶ οὐρήσει ὁ ἄνθρωπος. Ὀρθιοι δὲ οὐ πάνυ δύνανται οὐρεῖν, ἐπιφράσσοντος τοῦ λίθου τὸν οὐρητῆρα. Je puis donc affirmer que le passage en tête de cette note présente une lacune d'une certaine importance, qui a fait disparaître la description de quelques-unes des affections de la vessie, ainsi que la fin des signes de *tumor uesicae*, et le début de ceux de *calculatio*. Il ne m'est pas possible pour l'instant de désigner l'endroit précis où elle doit être localisée ; une comparaison exacte et complète des passages parallèles permettra sans doute de le faire.

*
* *

Chron. 5, 10, 116 *pausante igitur tumore omni ex parte et nondum erupta collectione, oportet eius adiuuari celeritatem, ut primum perscriptis cataplasmatibus ficum faciamus admisceri cum hibisco; tum resina terebinthina... tum etiam diagalbanes.*

Si l'on fait abstraction de ce passage, *perscribere* ne se rencontre chez Caelius Aurelianus qu'une fois, Acut. 1 praef. 2 *interrogationum ac responsionum libros... iamdudum ad Lucretium nostrum perscriptos aptissime destinaui*, et semble avoir le sens du verbe simple. Dans la phrase qui nous intéresse ici, par contre, le contexte réclame la nuance de « auparavant » ; en effet, Caelius Aurelianus se réfère au § 115 *si iam perfectam uomicam uiderimus..., oportebit similibus... perseuerare adiutoriis, ut cataplasmatibus ex polline tritici uel seminis lini aut foenigraeci uel hordeacii confectis*, etc. Comme nous l'avons vu, Caelius Aurelianus a une prédilection pour les verbes composés avec le préfixe *prae-* exprimant l'antériorité (voir p. 43). On peut donc tenir pour probable qu'il y a eu confusion des abréviations de *per* et de *prae*, et l'on restituera *praescriptis*[1]. *Praescribere* est attesté dans beaucoup de passages de notre auteur (p. ex. Acut. 1, 15, 126 ; 1, 17, 172 ; 2, 2, 9 ; 3, 1, 1 ; Chron. 1 praef. 1 ; 2, 1, 16 ; 2, 12, 148 ; 3, 2, 29 ; 4, 8, 129 ; 5, 4, 77).

*
* *

Note sur les lacunes des livres 3 à 5. Au contraire du texte des *Maladies aiguës*, qui nous est parvenu au complet, celui des *Maladies chroniques* présente une série de lacunes importantes. Il peut n'être pas inutile d'énumérer ici les principales :

A) Chron. 3, 3, 46 (Rm) : manquent la fin de la description de la *phagedaena* et le début du traitement.

B) Chron. 3, 6, 89 — 3, 7, 90 (Sm) : manquent peut-être quelques mots au traitement de la cachexie (3, 6) et la doxographie y relative ; en tout cas le début du chapitre 3, 7 sur l'atrophie.

C) Chron. 3, 8, 111 — 112 (Rm) : le texte saute d'une discussion sur l'organe affecté dans l'hydropisie à des prescriptions de traitement contre l'hydropisie dans son stade chronique.

---

1. La même faute se rencontre sans doute déjà Chron. 1, 4, 96 (voir ci-dessus p. 140).

D) Chron. 3, 8, 132 — 133 (Rm) : manque le début de la description de la paracentèse. Les quelques pages comprises entre les lacunes D et E se lisent dans l'édition princeps au milieu du chapitre 5, 1 (voir Ilberg, *Vorläufiges* p. 8-9).

E) Chron. 3, 8, 155 — 4, 1, 1 (S) : la fin du livre 3, 8 (il manque sans doute quelques lignes de la doxographie) et le début du chapitre 4, 1 sur l'éléphantiasis (toute la section théorique et une bonne partie du traitement) ont disparu.

F) Chron. 4, 3, 23 (voir ci-dessus p. 141).

G) Chron. 4, 3, 44 — 45 (voir ci-dessus p. 143).

H) Chron. 4, 6, 91 — 4, 7, 92 (S) : manquent peut-être la fin du chapitre 6 et sûrement une partie du chapitre 7.

I) Chron. 4, 7, 105 — 4, 8, 106 (Rm, cf. ci-dessus p. 148 sq).

K) Chron. 4, 8, 109 (voir ci-dessus p. 149).

L) Chron. 5, 4, 61 (voir ci-dessus p. 153).

M) Chron. 5, 4, 78 — 5, (6), 79 (Rm, Am, cf. Kind, PhW 59 [1939] col. 375-380) : manquent la fin du chapitre 4 sur les maladies de la vessie, le chapitre 5 entier (sur le diabète), et le début du chapitre 6 sur la gonorrhée.

Je me contenterai ici de faire remarquer que les lacunes désignées par les lettres B à F (peut-être même A et G) remontent selon toute probabilité à une même cause mécanique, soit à une mutilation d'un ancêtre du manuscrit utilisé par le premier éditeur. En effet, les portions de texte qu'elles séparent ont toutes sensiblement la même longueur. Dans l'édition de 1529, on compte entre B et C environ [1] 171 lignes ; entre C et D 172 lignes ; entre D et E, 175 lignes ; entre E et F, 171, et entre F et G, 162 lignes. Entre les lacunes A et B se trouve une partie d'étendue exactement double, soit de 344 lignes ($= 2 \times$ 172). Je ne me risque pas à expliquer en détail le mécanisme de l'accident qui a entraîné cet état de choses ; il me semble pourtant qu'il valait la peine de signaler le fait.

Munich. Pierre Schmid.

1. Les mesures indiquées ne peuvent qu'être approximatives par suite des titres et des initiales, qui, comme on sait, n'occupent pas le même espace dans un manuscrit et dans un imprimé ; les variations possibles n'excèdent en aucun cas deux à trois lignes.

LE SURNOM « TRYPHON » DE PTOLÉMÉE ÉVERGÈTE I.

En 1904 Spiegelberg publia, dans son catalogue des inscriptions démotiques du Musée du Caire, une stèle (n° 31.110) [1] provenant du Sérapéum de Memphis et portant, comme date, l'indication suivante : « An 39, mois d'Athyr, jour 7 ?, du roi Ptolémée, fils de Ptolémée, surnommé Tryphon, dieu Évergète. »

Dans la courte note qui accompagne la traduction de la stèle, Spiegelberg montre l'intérêt que cette date présentait, à son avis, pour l'histoire des Lagides. D'après lui, le nouveau document ne peut se rapporter qu'au double règne des Ptolémées Philadelphe I et Évergète I, le nom du corégent seul figurant dans le protocole. Ainsi se confirmerait l'hypothèse formulée par Strack suivant laquelle le règne de Philadelphe I aurait duré au moins 38 ans et trois mois [2]. De plus, la nouvelle inscription attesterait formellement le surnom « Tryphon » attribué à Évergète I par quelques auteurs anciens dont le témoignage a paru suspect aux historiens modernes [3].

La publication de Spiegelberg souleva les objections de Bouché-Leclercq, qui, partageant l'avis de Wilcken [4], déclara que le savant allemand s'était mépris en attribuant le document au règne de Philadelphe I. La date en question doit être rapportée, suivant lui, à Ptolémée VII Évergète II [5]. On sait, en effet, que deux Ptolémées seulement ont eu une durée de règne suffisante pour permettre cette date de l'an 39 : Philadelphe I et Évergète II, et ce dernier a porté, avec certitude, le surnom « Tryphon » [6].

---

1. *Catalogue général des antiquités égyptiennes du Musée du Caire : Die demotischen Denkmäler*, I, *Die demotischen Inschriften*, pp. 41-44 et pl. IX.

2. Strack, *Dynastie der Ptolemäer*, p. 192, *sub* 9.

3. Strack, *ibid.*, p. 137 et Mahaffy, *The Empire of the Ptolemies*, p. 192, note 2.

4. Dans *Archiv für Papyrusforschung*, t. IV (1907), p. 263.

5. *Histoire des Lagides*, t. IV, p. 324 ; cf. aussi t. III, p. 81, note 1.

6. Le papyrus de Berlin 3113 (annexe) attestant ce surnom en démotique a été, tout dernièrement, republié par Erichsen, dans *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, t. 77, p. 92, n. 4.

Gauthier, le seul des égyptologues qui exprima son opinion à ce sujet [1], et, tout dernièrement, W. Otto et H. Bengston [2] conclurent également dans le même sens.

En revanche, Ernst Meyer [3] et Bevan [4] acceptèrent l'interprétation proposée par Siegelberg. D'après Bevan, le nom « Tryphon » serait ainsi, non pas un sobriquet péjoratif donné à Évergète I à la fin de sa vie, mais bien le nom qu'il portait encore enfant, avant son avènement au trône.

On constate ainsi, en présence de ces appréciations contradictoires de l'affirmation de Spiegelberg, que la question concernant le protocole royal employé dans la stèle du Caire demeure pratiquement sans solution, du moins certaine, et qu'il peut y avoir encore des doutes quant au règne auquel ce document se rapporte. L'objet de la présente note est de montrer que le texte de la stèle contient, dans un passage mal lu par Spiegelberg, une indication précise qui permet de trancher définitivement cette question de la date.

Voici ce passage tel que l'a traduit Spiegelberg :

« ... (die) Vollendung (?) [a] der Krypta ... [b] Der Tag, an dem der Bau beendigt wurde, war in Jahre 39, am 7 (?) Athyr des Königs Ptolemaios, Sohnes des Ptolemaios, mit Beinamen Tryphon, des wohlthätigen Gottes, Sohnes [c] des Apis, des lebenden, welcher die Sitze [d] des Apis ausstattet [e] » (ll. 15-19).

a. Le point d'interrogation est à supprimer ; la lecture — *mnq* — « exécution, achèvement », est certaine.

b. Dans le passage effacé que Spiegelberg a laissé sans transcription, on doit rétablir — [*n*] *Ḥp* — « d'Apis » ; les traces du nom d'Apis sont en effet bien distinctes sur le *fac-simile* de Spiegelberg et sur la photographie reproduite sur la planche. Le mot « crypte », suivi de ce qualificatif, se rencontre très souvent dans les textes démotiques du Sérapéum ; voir, par exemple, le texte cité dans la note suivante. — Après le nom d'Apis il faut restituer encore la préposition *n* (anc. *m*) — « en, à » (tempor.) se rapportant à *p hw* — « le jour ». Spiegelberg a tort de faire commencer avec ce dernier mot une nouvelle phrase. L'expression — (*n*) *p hw* — litt. « au jour », dépend logiquement du mot — *mnq* — « exécution ».

---

1. *Livre des Rois*, t. IV, p. 434, suppl. à la page 232.
2. *Zur Geschichte des Niederganges des Ptolemaerreiches*, dans *Abhandlungen d. Bayer. Akad. d. Wiss., Phil.-hist. Abteil., N. F., Heft 17* (1938), p. 47.
3. *Untersuchungen z. Chronologie d. ersten Ptolem.* (1925), p. 56.
4. Trad. franç. : *Histoire des Lagides* (1934), p. 236.

c. Cette lecture — *pa* [1] — « fils de » (litt. celui de) est impossible paléographiquement. Il est également à noter que l'épithète royale « fils d'Apis », que voit ici Spiegelberg, n'est attestée par aucune des inscriptions démotiques du Sérapéum. Au lieu de — *pa*, il faut lire, en réalité, — *n* (dat.) — « à, pour » ; le signe par lequel cette préposition est écrite est bien visible, avant le nom d'Apis, sur le fac-simile et sur la photographie ; dans l'espace effacé qui précède on doit restituer les déterminatifs habituels que comporte la graphie du mot « évergète ». — *n Hp*, « pour l'Apis », qu'on obient ainsi se rapporte logiquement au mot « crypte » qui figure au début de ce passage ; cf., par exemple, Stèle du Louvre, n° 3438 (= Brugsch, *Inscr.* n° 32) [2] où on lit : « on a travaillé à la Crypte d'Apis, pour l'Apis vivant », etc., phrase qui revient très souvent dans les inscriptions commémorant les noms des personnes qui ont participé à ces travaux.

d. Les graphies de l'article fém. sing. et de l'article du pluriel se confondent en démotique ptolémaïque. Ici le mot « place » est certainement au singulier — *T s.t Hp* —, « la Place d'Apis », est un des noms donnés à l'Apiéum de Memphis (v. Gauthier, *Diction. géogr.*, t. V, p. 83). Devant ce nom géographique il faut restituer le *n* du gén. qui reste très souvent sous-entendu en démotique. — L'expression « Apis vivant (suivi ou non d'une épithète ou du nom de la vache-mère) de l'Apiéum » se présente comme un lieu commun dans les inscriptions démotiques du Sérapéum.

e. Spiegelberg a correctement transcrit ce mot dont la partie finale est malheureusement effacée. Il s'est trompé seulement en prenant le radical — *grg* — pour celui du verbe qui signifie « fonder ». En réalité, il s'agit ici d'un nom propre de vache bien connu dont la graphie habituelle est — *Grga*, mais qui est aussi écrit quelquefois — *Grg* (déterminé par le signe du bras armé ; v. par exemple, Stèle du Louvre, n° 3381 = Brugsch, *Inscr.* n° 34) [3] se confondant ainsi avec la graphie du verbe *grg*, « fonder ». Dans notre texte, l'étendue de la partie effacée de ce nom propre semble autoriser la restitution de l'*aleph* final. Devant ce nom manque le *n* du génitif dont l'expression, comme il a

---

1. Dans les transcriptions employées dans ces notes la lettre *a* correspond à l'aleph égyptien.

2. Cf. Brugsch, *Thesaurus Inscr. Aegypt.*, p. 982, et cf. *Zeitschr. für ägypt. Sprache*, t. XXIV (1886), p. 25.

3. Cf. Brugsch, *Thesaurus*, p. 983.

été dit dans la note précédente, n'est pas obligatoire en démotique.

Conformément à ces notes, la traduction de Spiegelberg doit donc être rectifiée ainsi :

« ... l'exécution de la crypte d'Apis, le jour où on y a achevé la construction, en l'an 39, mois d'Athyr, jour 7 (?), de Ptolémée, fils de Ptolémée, surnommé Tryphon, dieu Évergète, pour l'Apis vivant, (né) de (la vache) Kerka, de l'Apiéum ».

Les inscriptions démotiques du Sérapéum nous ont révélé l'existence de trois vaches, portant le même nom Kerka, qui donnèrent naissance aux trois Apis dont le premier « apparut » en l'an 16 de Ptolémée III Évergète I [1] ; le second, en l'an 28 de Ptolémée VII Évergète II [2], et le troisième, très probablement le successeur immédiat du second, en la dernière (54e) année de ce même règne [3].

Il nous faut donc choisir entre ces trois Apis pour identifier le règne auquel doit être attribuée la stèle du Caire. Ce choix n'offre aucune difficulté. Il est, en effet, absolument clair que l'an 39 que cette stèle mentionne ne peut se rapporter, en l'occurence, qu'à Évergète II. Par conséquent, l'Apis cité dans notre texte est le second des trois taureaux en question, celui qui « apparut », comme le précisent les inscriptions, « au temple de Memphis », au début de la seconde moitié de ce règne. Plusieurs stèles du Musée du Louvre, comportant la double datation, nous confirment que l'an 39 d'Évergète II correspond à l'an 12 de cet Apis [4].

Nous sommes donc obligés de rejeter d'une manière définitive l'interprétation de Spiegelberg. Il convient de mentionner ici que l'an 39 de Philadelphe I, règne auquel on a voulu rapporter la stèle du Caire, correspond à l'an 8-9 d'un Apis qui est né, dans une localité du nome saïte, de la vache nommée Tarenen [5].

Ajoutons, pour conclure, que l'hypothèse de Strack à laquelle se réfère Spiegelberg et qui concerne la durée du règne de Philadelphe I, a été confirmée depuis par d'autres documents [6].

---

1. Cf. Brugsch, dans *Zeit. f. ägypt. Sprache*, t. XXII, (1884), p. 117.
2. Cf. Brugsch, *ibid.*, t. XXIV (1886), p. 23-26.
3. Cf. *ibid.*, p. 29.
4. Cf., par exemple, les stèles nos 4155 et 3438 = Brugsch, *Thesaurus*, p. 982, *inscript.*, nos 31 et 32 ; cf. *Zeitschr. f. ägypt. Sprache*, t. XXIV (1886), pp. 24-sq.
5. Cf. Brugsch, dans *Zeitschr. f. ägypt. Sprache*, t. XXII (1884), p. 110-113.
6. Cf. Skeat, *The reigns of the Ptolemies*, dans *Mizraim*, t. VI, p. 32, note 6.

Quant au surnom présumé « Tryphon », donné à Évergète I, cette question reste, comme il ressort de la présente note, toujours ouverte, telle qu'elle était avant la publication de Spiegelberg.

Michel Malinine.

Paris, le 9 avril 1943.

SIGNACVLVM SAECVLI

L'un des textes les plus célèbres de l'histoire des persécutions est celui qui raconte le martyre de Maximilien à Théveste (= Tebessa), sous Dioclétien : c'est aussi l'un des textes les plus obscurs, mais cette obscurité procède en grande partie d'une erreur de méthode, car il s'agit uniquement d'un problème de vocabulaire et l'on a cherché ailleurs la solution.

On se rappelle les faits[1]. Le 12 mars 295, sous le consulat de Tuscus et d'Anulinus, à Théveste, un certain Fabius Victor, qualifié de *temonarius*, est introduit au forum avec son fils Maximilien. En présentant le père et le fils, un *aduocatus*, Pompeianus, prend la parole et requiert l'examen du jeune homme et son passage sous la toise. Mais Maximilien s'insurge : à la question du proconsul Dion : *quis uocaris?* il répond : « pourquoi veux-tu connaître mon nom? Il ne m'est pas permis d'être *miles*, car je suis chrétien. » Ce refus, répété plusieurs fois au cours de la séance, a fait passer le jeune homme pour un objecteur de conscience ; on s'est généralement fondé sur un texte d'Arrius Menander au *Digeste*, datant du IIIe siècle, pour en faire un insoumis, qui méconnaît la discipline et mésuse de la liberté[2] ; on a gratuitement affirmé que les chrétiens étaient souvent hostiles au service militaire, parce qu'ils étaient les adeptes d'une religion d'amour, qui défendait de tuer[3] ; on a rêvé autour du texte... Et l'on n'a pas voulu s'en tenir au texte seul[4].

Or, l'attitude de Maximilien n'a rien de comparable à celle des insoumis que punit le code militaire ; elle ne permet pas d'affirmer purement et simplement que les chrétiens, parce qu'ils sont chrétiens, répugnent au métier des armes ; elle est dictée par un étroit attachement à la foi chrétienne et une adhésion totale au dogme du Christ.

---

1. D. Thierry Ruinart, *Acta primorum Martyrum*, Paris, 1689, p. 309 sqq.
2. Arrius Menander, *Dig.*, XLIX, XVI, 4, 10.
3. Tous les textes relatifs à cette question sont groupés dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, Paris, Letouzey, 1933, art. *Militarisme*, dû à H. Leclercq, notamment col. 1119 sq. et 1130 ; cf. également *ibid.*, t. I, col. 294-296.
4. On a surtout commis la grave erreur de recourir à des citations tronquées et de ne pas se reporter au texte complet : ainsi une faute initiale se transmet impunément.

En effet, un instant après avoir proclamé son christianisme, Maximilien est invité à recevoir le *signum* — que nous définirons dans un instant : il affirme derechef qu'il ne peut *militare* et il précise sa pensée en disant : *non milito saeculo, sed milito deo meo.* Quand Dion essaie une fois encore de lui faire accepter le *signaculum*, il réplique : *non accipio signaculum ; iam habeo signaculum Christi dei mei* ; quand enfin il est sommé de le prendre, il s'écrie : *non accipio signaculum saeculi, et, si signaueris, rumpo illud, qui nihil ualet. Ego christianus sum ; non licet mihi plumbum collo portare post signum salutare domini mei Iesu Christi filii dei uiui.* D'où il ressort, sans contestation possible, qu'il y a pour lui une opposition inconciliable entre le *saeculum* et le dieu des chrétiens, entre le *signaculum saeculi* et le *signaculum Christi*, entre la *militia Christi* et la *militia saeculi*, entre un insigne de plomb et le signe du baptême chrétien. Qui traduit mal *saeculum* perd la clef du problème.

Remarquons tout d'abord l'aversion de Maximilien pour le *signum* de plomb. R. Wünsch, dans la préface de ses *Defixionum tabellae atticae*, a soutenu que le plomb, métal utilisé par la magie, symbolisait aux yeux des chrétiens l'idolâtrie [1]. Si cette thèse, qui s'appuie sur des exemples incontestables, est juste en soi, elle doit être limitée à des cas précis : on connaît des tablettes chrétiennes en plomb et l'on a, entre autres preuves de l'absence de répugnance des chrétiens pour le plomb, une transcription célèbre d'un psaume sur plomb [2]. Ce qui frappe surtout dans l'attitude de Maximilien, c'est son refus de porter le *signaculum saeculi* : or, *saeculum* ne signifie point ici « le siècle », comme on traduit toujours, mais le « Temps infini », qui occupait le sommet de la hiérarchie mithriaque, cette forme de la divinité que les adeptes du mithriacisme appelaient en latin *Saturnus* et en grec *Aiôn* ou *Kronos* [3]. Fr. Cumont, qui a si magistralement étudié les religions orientales, a justement démontré que ce dieu contient tout : il est tout-puissant ; il est toujours

1. R. Wuensch, *op. cit., praef.*, p. xxx-xxxi, 1897. — Cf. aussi B C H., t. XXV (1901), p. 451-453, à propos d'une tablette trouvée à Amorgos, le judicieux commentaire de Th. Homolle, qui rappelle avec raison les textes connus d'Arnobe (*Adu. Nat.*, l. II, c. xxxii, édit. Reifferscheid, p. 74, 21) et de saint Jérôme (*Vita S. Hilarionis*, c. xxi). — M. A. Ernout veut bien me rappeler aussi le § 5 de la *Passio septem dormientium*, que raconte Grégoire de Tours : *hii scribentes in tabulis plumbeis omnem historiam sanctorum*, etc. La question devrait être reprise dans son ensemble et la chronologie mise au point.

2. Cf. l'art. Plomb dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne.*

3. Cf. Fr. Cumont, *Monuments... relatifs aux mystères de Mithra*, t. I, p. 78, Bruxelles, Lamertin, 1898, idée reprise dans *Les mystères de Mithra*, 3e éd., 1913, p. 107.

jeune, toujours vigilant, toujours vainqueur; dieu des armées, il est adoré par les soldats et il reçoit les épithètes d'*inuictus*, d'*insuperabilis*, d'*anikêtos*; croire en lui, respecter ses consignes, vivre sa morale, c'est mener un combat, c'est vivre en soldat, c'est *militare* dans les rangs des mithriacistes, *inter milites Saeculi*. « Même lorsqu'Arnobe, le rhéteur de Sicca, dit Fr. Cumont[1], lui donne l'épithète de *frugifer*, devenue, en Afrique, synonyme de *Saturnus*, il n'entend pas en faire un simple protecteur de l'agriculture : il l'identifie plutôt à cet étrange *Saeculum frugiferum*, à ce Baal punique imparfaitement romanisé, dont les monnaies impériales reproduisent l'image... Le Saturne mithriaque est donc une personnification du temps. »

Ajoutons qu'un texte de saint Jérôme[2], confirmé par un groupe d'inscriptions authentiques, nous apprend qu'il y avait sept degrés dans l'initiation à cette croyance et, précisément au troisième degré, l'initié recevait le nom de *miles*. Faisant partie de la milice du dieu invincible, le soldat combattait les puissances du mal; la morale du mithriacisme était à cet égard une morale de salut : invincible sur les champs de bataille, le dieu était invincible dans la lutte contre les instincts pervers et il méritait, à ce titre, l'épithète de *salutaris* que lui décernent plusieurs auteurs d'inscriptions[3].

On s'explique, dès lors, que Maximilien, étant chrétien, ne veuille pas être *miles Saeculi* ni porter le *signum salutare Saeculi*, puisqu'il porte le *signum salutare Christi*. Mais l'affaire ne se borne pas là : il y a plus qu'un acte d'insoumission, que suffit à punir un châtiment corporel ; il y a sacrilège, que la mort seule peut expier. Pourquoi?

Une incorporation dans l'armée de l'empereur aurait impliqué une adhésion à la religion de Mithra, une participation au culte de l'empereur, une acceptation de porter sur soi le signe païen : qu'est-ce en effet que le *signaculum*? Le texte ne permet pas la moindre équivoque[4] : c'est un objet (probablement une tessère ou une bulle de plomb) qui était suspendu au cou du soldat, et si l'on se rappelle que *signaculum* désigne, dans la langue des chrétiens[5], le signe de la croix, l'on est amené à penser

---

1. Fr. Cumont, *Textes et monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra*, t. I, p. 77.
2. Cité par Fr. Cumont, *op. cit.*, t. II, p. 535.
3. Fr. Cumont, M. M. M., inscriptions 65 et 133; cf. Julien fr. b (*ibid.*, t. II, p. 19); cf. C. I. L., XIV, 3568.
4. *Loco cit.* : *Non licet mihi plumbum collo portare.*
5. Par ex. Prudence, *Psychom.* 360.

que le même mot, dans la langue des mithriacistes, indique un signe gravé sur l'objet de plomb, et, par métonymie, l'objet lui-même. Les textes confirment cette hypothèse.

On sait en effet que le tatouage était couramment pratiqué chez les Thraces, les habitants des régions Pontiques, les Assyriens, les Égyptiens, les Germains et les Bretons : c'était en général un indice de noble extraction [1]. Chez les esclaves et les prisonniers de guerre [2], la marque au fer rouge était un moyen de les déceler, s'ils s'enfuyaient ; il en était de même pour les condamnés. Mais les soldats ont reçu également les stigmates : Végèce enseigne [3] que le *tiro*, une fois *dilectus*, doit être soumis à des exercices, de peur que ceux qui ne sont pas *improbabiles in specie*, ne se montrent incapables par la suite : il faut, d'après Végèce [4], que le *tiro* ait *uelocitas*, *robur*, *confidentia militaris* et soit apte à la *disciplina armorum*. Quand cet examen s'est avéré satisfaisant, le *tiro* est *signatus* et il est soumis à un entraînement journalier : on lui apprend la marche, la course, le saut, la nage, le maniement d'armes, les manœuvres d'attaque, de tir, de portage, etc. Cet entraînement dure quatre mois et plus : alors, dit Végèce [5], *uicturis in cute punctis milites scripti, cum matriculis inseruntur, iurare solent et ideo militiae sacramenta dicuntur*. Que l'Épitomé de Végèce date de la fin du IIIe siècle [6] ou de Théodose [7] ou de Valentinien III [8], il suffit d'admettre — ce que personne ne conteste — que ses sources sont antérieures au IVe siècle : on constate en tout cas que le serment des soldats est fait, d'après son texte, *per Deum et Christum et sanctum Spiritum et per maiestatem imperatoris*, ce qui suppose une prédominance du christianisme dans l'armée et le gouvernement. A l'époque de

1. Hérodote, V, 6 ; Xénophon, *Anabase*, V, 4, 32 ; Diodore, XIV, 30, 7 ; Lucien, *De dea Syria*, 59 ; Sextus Empiricus, Πυρρώνειαι ὑποτυπώσεις I, 148 ; *Dialexeis* (Διαφοραὶ λόγοι), II, 13 (Diels) ; Tertullien, *De uirginibus uelandis*, X.

2. Hérodote VII, 233 ; Plutarque, *Périclès* 26, *Nicias* 29 ; Diogène Laerce IV, 7 ; Valère Maxime VI, 8 : cf. également *Sch. ad Aeschinem* II, 79 (*Oratores attici*, éd. Didot, t. II, 504), Papyrus Harris I, 77, 5-6 ; pour les condamnés, voir Platon, *Lois IX*, 854 d ; Pétrone, *Sat.*, 103 ; Suétone, *Caligula*, 27 ; *Codex Theodosianus* IX, 40, *de poenis* 2.

3. Végèce, *Épit.*, I, 8 et II, 5.

4. *Ibid.* : *non statim punctis signorum scribendus est tiro dilectus, uerum ante exercitio pertemptandus, ut, utrum uere tanto operi aptus sit, possit agnosci.*

5. Végèce, II, 5. *Diligenter igitur lectis iunioribus animis corporibusque praestantibus, additis etiam exercitiis cotidianis quattuor uel eo amplius mensium, iussu auspiciisque* inuictissimi *principis legio formatur.*

6. E. Stein, *Gesch. des spätröm. Reichs*, 92, n. 1.

7. D. Schenk, *Fl. Vegetius Renatus, Die Quellen der Epitoma rei militaris*, Klio, 1930, Beiheft IX.

8. R. Grosse, *Römische Militärgeschichte von Gallienus bis zum Beginn der byzantinischen Themenverfassung*, Berlin, Weidmann, 1920.

Dioclétien, il n'en était point de même, mais on n'a aucune raison de penser que les recrues suivent un cours d'études différent de celui dont il trace le programme : les recrues deviennent donc des soldats à titre définitif après avoir parcouru trois échelons :

1° une préparation militaire destinée à mettre en lumière aptitudes et inaptitudes ;

2° une admission accompagnée de la *signatio* et suivie d'exercices journaliers ;

3° une immatriculation suivie d'une prestation de serment qui accompagne l'incorporation définitive dans une unité.

Cette division, que je fonde sur les textes, prouve que l'on ne saurait assimiler la *signatio* à l'immatriculation, mais que l'une précède l'autre de plusieurs mois : cette *signatio* était, au temps de Végèce, un tatouage fait sur la peau. Sur quelle partie du corps ? Chez les esclaves et les prisonniers de guerre, la marque était faite au front [1] ; chez les sacrilèges, d'après Platon [2], elle était faite sur le visage et les mains ; chez les condamnés de droit commun, d'après le code Théodosien [3], elle était faite sur les mains et les mollets ; chez les soldats, l'endroit n'est indiqué par aucun auteur, à part Aetius [4], qui nomme les mains. Ce tatouage avait pour but de trahir les esclaves, les prisonniers et les condamnés en fuite ; chez les hydrophylakes, dont parle le code Justinien [5], c'était une sorte d'indice comparable aux écussons de nos agents municipaux, mais le texte de la disposition de Zénon, que nous a conservé à leur propos le code Justinien [6] mérite d'être cité : *singulis manibus eorum* felici nomini *nostrae pietatis impresso signari decernimus*. Nous reviendrons sur la question du *nomen*.

Le passage des *Acta*, qui rapporte l'histoire de Maximilien, ne parle plus de tatouage corporel, mais du port d'un insigne de plomb : on avait voulu sans doute éviter d'assimiler les soldats aux condamnés, aux esclaves, aux prisonniers de guerre et ne pas les marquer dans leur chair ; peu de temps après, d'ailleurs, en 315, un édit de Constantin disposait que les condamnés eux-mêmes ne devaient plus être marqués au front, afin que le visage,

1. Plutarque, *Pericles* 26 ; *Nicias* 29 ; Diogène Laerce IV, 7.
2. Platon, *Lois* IX, 854 d.
3. *Codex Theodosian.*, IX, 40.
4. Aetius, *Tetrabl.*, II, 4, 12.
5. *Cod. Justinian.*, XI, 43.
6. *Ibid.*

« image de la splendeur divine » [1], ne fût pas souillé : l'insigne était un objet amovible, gravé d'un signe déterminé.

Il faut avouer qu'on n'a pas retrouvé de *signacula militaria*, mais, à défaut des témoignages archéologiques, il y a des témoignages philologiques : Plutarque [2] rapporte que les Samiens stigmatisèrent les Athéniens prisonniers en les marquant d'une chouette, et les Siciliens, en les marquant d'un cheval, emblème que l'on voit sur les monnaies syracusaines ; Valère Maxime [3] parle de lettres, et un scholiaste d'Eschine [4] va jusqu'à citer une phrase entière qu'on aurait ainsi gravée sur des *signacula*. A l'égard de Maximilien, il est plus sage de penser qu'il n'y avait point une figure d'animal sur la bulle de plomb : quand Maximilien refuse de porter le *signaculum Saeculi*, c'est apparemment qu'il présente le symbole de Saeculum. D'autre part, un texte d'Ambroise enseigne que les soldats sont marqués du nom de l'empereur [5] ; le symbole qui nous occupe est-il une image de Saeculum et de l'empereur?

La réponse doit être affirmative.

Rappelons tout d'abord que Dioclétien appartient à la série des empereurs illyriens, qui font du culte du Soleil une religion d'État : à part Tacite et Florianus, qui passent rapidement au pouvoir comme interrois à la fin de 275 et au début de 276, *Aureolus*, M. *Aurelius* Claudius, L. Domitius *Aurelianus*, M. *Aurelius* Probus, M. *Aurelius* Carus, C. *Aurelius* Valerianus Diocletianus sont tous des adeptes du mithriacisme, et le nom *Aurelius* rappelle lui-même le nom du Soleil [6] : il y a donc égalité entre le nom de l'empereur et celui de son dieu. Par conséquent, le même symbole suffit à les évoquer et il n'est pas illogique de penser que ce symbole pourrait être une tête entourée de rayons, comme on en voit sur les monnaies des Auréliens. Faut-il aller plus loin et supposer qu'il y a sur le *signaculum* un cryptogramme? Il y a quelques années, H. Lilliebjörn [7] a très ingénieusement rappelé à l'attention des savants le fameux passage de l'*Apocalypse* de Jean (XIII, 16-18) sur le « nombre de la

1. *Codex Theodosian.*, IX, 40, *de poenis*, 2.
2. Plutarque, *Pericles*, 26 et *Nicias*, 29.
3. Valère Maxime, VI, 8.
4. *Ad Aischinem*, II, 79 (éd. Didot, t. II, 504).
5. Cf. Ambroise, *De obitu Valentiniani consolatio* (Migne, P L., XVI, 1437) : *nomine imperatoris signantur milites.*
6. P. F., *Aureliam familiam ex Sabinis oriundam a Sole dictam putant, quod ei publice a populo Romano datus sit locus, in quo sacra faceret Soli, qui ex hoc Auseli dicebantur.*
7. H. Lilliebjörn, *Ueber religiöse Signierung in der Antike...* Uppsala, 1933.

Bête », : il conclut que le signe qui est marqué sur le front ou sur la main des contemporains du rédacteur de l'*Apocalypse* est une abréviation de ce nombre, à savoir 666 [1]. La « bête », pour lui, est la divinité suprême du culte solaire, et le nom de l'homme auquel fait allusion le texte du N. Testament est celui de l'empereur. Recourant aux subtilités de l'isopséphie, il lance l'hypothèse suivante : si le nombre de la « bête », conformément à l'*Apocalypse*, est 666, il se trouve que le nombre d'Aurelios est identique et que le premier chiffre de ce nombre, à savoir un X (la lettre grecque *Chi*) [2], pourrait désigner à la fois l'empereur et le dieu. Ainsi s'expliqueraient les étranges X que l'on voit gravés sur le front d'une série assez riche de bustes de marbre [3], actuellement disséminés dans divers musées et la confusion qui a pu se produire entre le signe païen et le signe chrétien de la croix trouverait là sa justification.

Que les confusions entre les symboles païens et les symboles chrétiens soient nombreuses à cette époque, cela n'est pas douteux. Ajoutons que le vocabulaire est parfois identique [4] ; mais H. Lilliebjörn a voulu trop prouver : pour démontrer sa thèse, il a dû compter comme bref l'*e* long d'*Aurēlios* — ce qui change sa valeur numérique — et tenter de convaincre ses lecteurs que le peuple disait plus volontiers Aurelio*n* qu'Aurelios — ce qui substitue au chiffre 200 le chiffre 50 et résout le problème arith-

---

1. *Apocalypse*, l. cit : ... ὁ ἔχων νοῦν ψηφισάτω τὸν ἀριθμὸν τοῦ θηρίου· ἀριθμὸς γὰρ ἀνθρώπου ἐστίν · καὶ ὁ ἀριθμὸς αὐτοῦ χξς'.

2. Le chiffre est en effet représenté par les lettres χξς'.

3. Cf. J. Bernoulli, *Römische Ikonographie*, Stuttgart, 1882, p. 32.

W. Dennison, *A new head of the so-called Scipio type*, A J Arch., IX, 1905, p. 11. On connaît 26 exemplaires de ces figurations : Oberlin (*in* Dennison, *loc. cit.*, pl. I) ; Rome (M. des Thermes Helbig, *Guide* 1137) ; (Capitole, Salle des Philosophes, 49) ; (Palazzo Rospigliosi, Dennison, fig. 3) ; (M. Chiaramonti, Vatican, 232, Amelung, *Die Sculpturen des Vat. Museums*, I, 232, pl. 47) ; (Pal. Giustiniani, Clarac, *Mus. d. sc.*, pl. 900) ; (Villa Albani, galerie de gauche, n° 45, Brunn-Bruckmann-Arndt, 195) ; (Mag. de la Commission archeol. municipale, Helbig ; Bernouilli, p. 40, 14) ; (Campo Santo allemand ; coll. A. de Waal ; Dölger, *Sphragis*, p. 31) ; (Capitole, Dölger, *Antike und Christentum*, II, 289) ; (Thermes, Sarcophage Ludovisi, Dolger, *op. cit.*, p. 37) ; Paris (Louvre, Salle Molien) ; (Cabinet des Médailles, Chabouillet, *Cat. gén.*, 3290) ; (*ibid.*, 3291) ; Vienne (Hofmuseum ; Sacken-Kenner, *Die Sammlungen des K. K. Münz-und Antiken-Cabinets*, p. 126) ; (Belvédère, 133) ; Florence (Uffizi, Salle des Inscriptions, 274) ; Mantoue (183 ; Labus. *Mus. di Mant.* III, 28, 2) ; Munich (Glyptothek, 266) ; (*ibid.*, salle précédant la Trojanisch. Saal) ; (Glyptothek ; Hauser, *Am. J. Arch.*, XII, 1908, p. 56) ; Berlin (Alt. Mus., 410 a et 410) ; Braunschweig (Mus. ; Winckelmann, *Mon. in ed.*, II, p. 231, Dennison, fig. 6) ; Cologne (Wallraf. Museum, Cat. de Düntzer, n. 9) ; Leningrad (Ermitage, coll. Campana, 202).

J'ajoute que ces signes ne sont pas toujours des X, mais des croix à croisillons perpendiculaires.

4. Cf. Fr. Cumont, *Textes et monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra*, t. I, p. 355 : *le soleil symbole du Christ.*

métique, mais ne repose sur aucune preuve. S'il fallait à tout prix chercher une solution isopséphique, nous préférerions voir une égalité entre Αἰών Θ(εός) = 870 et Αὐρηλιανός = 870. Mais en dépit de l'existence d'isopséphies de ce genre chez les Gnostiques [1] et d'une certaine probabilité en faveur de cette hypothèse, la prudence incline à ne pas se laisser abuser par ces hasards numériques : il nous faudrait un texte décisif ; ce texte manque.

En revanche, l'examen des monnaies, des médaillons et des tessères est plus probant : il n'est pas besoin de rappeler que les Auréliens ont fait frapper un soleil sur leurs monnaies, soleil qui symbolisait à la fois leur dieu et leur personne. Il est dès lors permis de penser qu'on reproduisait le même signe sur une médaille : on a retrouvé nombre de médailles talismaniques percées d'un trou de suspension ou munies d'une bélière, qui portent la tête d'Alexandre [2], lequel avait aux yeux des Romains de l'Empire un caractère prophylactique ; on connaît aussi des médailles de dévotion chrétienne et d'autres médailles adoptées par les Gnostiques, ayant les unes et les autres des inscriptions mystiques. Or, Maximilien porte déjà le *signaculum Christi*, marque mystique et invisible sans doute, mais aussi signe visible et matériel ; il le porte probablement au cou comme les baptisés [3], aussi ne veut-il pas recevoir un autre insigne, qui attesterait son adhésion au culte païen et ferait du soldat du Christ un *miles Saeculi* : entre l'héliolâtrie et le christianisme, il a fait son choix.

La conclusion s'impose donc sans incertitude : Maximilien est conduit au martyre, non comme insoumis, non comme objecteur de conscience, mais comme réfractaire au culte officiel, comme sacrilège à l'égard du Saeculum : *non milito Saeculo* [4].

Besançon, 15 avril 1943. Jean Cousin.

---

1. Cf. P. Perdrizet, *Isopséphie*, REG., 1904, p. 350 qui cite des cas bien curieux, voir également *Dictionn. d'archéologie chrétienne... s. u.* Isopséphie.

2. Cf. E. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*. Paris, Leroux, 1901, t. I, col. 690 sq.

3. J.-B. de Rossi, *Bulletin d'archéologie chrét.*, éd. fr. mai-juin 1869, p. 57, pense, à propos de certains passages des *Traités* de saint Zénon, évêque de Vérone de 362 à 380, que ces médailles étaient données au moment du baptême et l'on voit plus tard dans la *Vie de sainte Geneviève* par saint Germain d'Auxerre un évêque remettre à une néophyte une médaille *quasi quoddam pignus religiosi muneris atque ut perforatus collo eius inhaereret* (Acta sanctor., Bollandistes, t. I, janvier, p. 143).

4. Cf. E. Babut, *L'adoration des empereurs*, R. H., 1916, p. 242 sq., a pensé qu'il s'agissait dans le cas de Maximilien, d'un refus de *proskynésis*. Il ne s'agit de rien de tel. Voir une mise au point du P. Delahaye. *La persécution de l'armée sous Dioclétien*, BAB., 1921, p. 150, au sujet de l'adoration.

NOTES ET DISCUSSIONS

VOYAGES ÉPIGRAPHIQUES EN ASIE MINEURE

La collection des *Istanbuler Forschungen*, inaugurée il y a une dizaine d'années par l'Institut allemand de Stamboul, compte maintenant une quinzaine de volumes consacrés à des domaines variés, mais avec prédilection à deux séries de recherches : l'archéologie préhistorique et hittite [1], et celle du Bas-Empire [2] et aussi de l'époque byzantine [3]; tel volume étudie la Nicée turque [4]. Mais l'archéologie classique n'était représentée que par deux ouvrages, sur les bâtiments à étages dans l'architecture grecque et romaine [5] et sur la frise de l'Hekateion de Lagina [6]. Jusqu'ici, l'épigraphie grecque ou latine avait été complètement délaissée [7]. Les deux volumes que je vais analyser, dus à F. K. Dörner, sont le premier pas dans cette voie [8]. En

1. Vol. V : *Die Felsbilder von Yazilikaya*, avec introduction de K. Bittel, 12 pp., 29 pl. (1934); — VI : *Die prähistorische Forschung in Kleinasien*, par K. Bittel, 147 pp., 21 pl. (1934); — XI : *Boğazköy Tempel V, Ein Beitrag zum Problem der hethitischen Baukunst*, par K. Krause, 72 pp., 17 pl. (1940); — XV : *Die altsteinzeitlichen Kulturen Anatoliens*, par M. Pfannenstiel (à l'impression).

2. Vol. III : *Der Valens-Aquädukt in Konstantinopel*, par K. O. Dalman, 87 pp., 22 pl. (1933); — VII : *Der Obelisk und seine Basis auf dem Hippodrom zu Konstantinopel*, par G. Bruns, 92 pp., 41 pl. (1935); — IX : *Die Stadtmauer von Iznik (Nicaea)*, par A. M. Schneider et W. Karnapp, 55 pp., 52 pl. (1938).

3. Vol. IV : *Die armenische Buchmalerei des 10. und beginnenden 11. Jahrhunderts*, par K. Weitzmann, 25 pp., 17 pl. (1933); — VIII : *Byzanz, Vorarbeiten zur Topographie und Archäologie der Stadt*, par A. M. Schneider, 106 pp., 10 pl. (1936); — XII : *Die Grabung im Westhof der Sophienkirche zu Istanbul*, par A. M. Schneider, 47 pp., 31 pl. (1941).

4. Vol. XIII : *Das islamische Iznik*, par K. Otto-Dorn, 209 pp., 52 pl. (1942). Une série spéciale, les *Istanbuler Mitteilungen* (4 vol. parus), est consacrée aux études turques et orientales.

5. Vol. I : *Stockwerkbau der Griechen und Römer*, par Arif Müfid, 133 pp. (1932).

6. Vol. II : *Der Fries des Hekateions von Lagina*, par A. Schober, 112 pp., 35 pl. (1933).

7. Dans le volume IX, on avait publié récemment quelques inscriptions de Nicée ; mais ce travail avait été fait sans compétence et sans succès ; cf. les observations signalées dans le *Bulletin Épigraphique* de la *REG* 1940, n. 160; 1941, n. 141, 141 *a*, 141 *b*.

8. Vol. X : *Forschungen in Kommagene*, par Fr. K. Dörner et R. Naumann, 114 pp. et 25 pl. (1939); — vol. XIV : *Inschriften und Denkmäler aus Bithynien*, 127 pp., 47 pl. (1941; paru au début de 1942).

tête du premier, K. Bittel rappelle que « l'activité des fouilles pendant des années sur une ville et ses environs immédiats a si bien absorbé les forces que des voyages d'exploration d'ancien style en Asie Mineure sont toujours devenus plus rares. Tout à fait à tort, car le pays offre, en dépit de tous les efforts, toujours encore une étonnante quantité de nouveautés, et nous pouvons aujourd'hui, grâce à l'approfondissement de notre science, voir souvent ce qui est déjà connu sous des points de vue tout autres. Aussi l'Institut a-t-il eu toujours dans ses plans, à côté des fouilles, de ne pas négliger l'exploration scientifique de régions étroitement limitées de l'Asie Mineure ». D'où les voyages en Commagène et en Bithynie. Ces paroles sont pleines de sens, et elles sont l'expression de la vérité au point de vue de l'activité archéologique allemande en Asie Mineure. Les fouilles magnifiques de Priène, de Magnésie, de Milet et du Didymeion, de Pergame ont absorbé, depuis la fin du XIXe siècle, l'effort des archéologues et des épigraphistes allemands. Mais, dans d'autres pays, on n'a pas abandonné les si fructueux voyages d'exploration, et, au cours de ce siècle, ces voyages ont tendu de plus en plus à tracer un réseau serré d'itinéraires dans une région, ou même à en visiter tous les villages. Certes, quand je considère l'immensité de la tâche qu'est l'exploration archéologique de l'Asie Mineure et l'intérêt capital de ses résultats, je me dis que presque rien n'est encore fait, que presque toutes les provinces sont mal connues et que beaucoup sont presque entièrement inconnues ; mais, pourtant, de grands efforts ont été faits, et ce n'est pas sur une page blanche que l'on peut inscrire de nouveaux voyages dans l'Anatolie. L'Institut archéologique autrichien, dans les dix années qui ont précédé la première guerre mondiale, a su mener, en même temps que les grandes fouilles d'Éphèse, trois voyages d'épigraphie et de géographie historique en Lydie qui, venant après les trois voyages de l'admirable Karl Buresch, mort à la peine, ont fait de la Lydie la province la mieux connue de l'Asie Mineure, et qui, effectués par J. Keil et A. von Premerstein, ont été des modèles, tant pour la méthode du voyage et la découverte des documents que pour la publication préliminaire détaillée de leurs résultats ; le seul point noir, c'est que, depuis lors, la publication définitive, sous forme de Corpus des inscriptions de la Lydie, n'a pas abouti. A la même époque, W. M. Ramsay, avec des élèves, continuait ses voyages en Phrygie et en Isaurie ; W. M. Calder parcourait notamment la Lykaonie et des parties de la Galatie. Enfin, après 1920, les voyages anglais et américains, sous l'impulsion de W. H. Buckler et de W. M. Cal-

der, reprenaient plus nombreux que jamais, et les itinéraires de ces deux savants, de Cameron, de Cox, ont, pendant ces vingt dernières années, sillonné de vastes parties de la Phrygie, de la Lykaonie, avec des pointes vers les régions voisines, depuis Dorylaeion, Nakoleia, Aizanoi, Tiberiopolis au Nord, jusqu'à Laodicée, Aphrodisias et Tabai au Sud-Ouest, jusqu'à Apamée et Apollonia, jusqu'au désert à l'Est de Laodicée de Lykaonie et d'Ikonion, dans des explorations exhaustives. Les documents ont été relevés par centaines, dont une partie seulement a paru encore dans les premiers volumes des *Monumenta Asiae Minoris Antiqua*. Il n'a presque jamais été publié de rapport préliminaire sur ces voyages, leur extension et leurs résultats; aussi n'apprécie-t-on peut-être pas exactement l'effort accompli et le résultat obtenu; mais il est possible de savoir ou de deviner ce qui a été fait, et l'avenir le montrera. En liaison avec cette entreprise, des savants d'autres nationalités ont pu explorer d'autres régions; notamment, les savants autrichiens, très absorbés après 1918 par la difficile continuation des fouilles d'Éphèse, ont cependant reparu sur le terrain en dehors du champ de fouilles, et J. Keil et Ad. Wilhelm, complétant un voyage de 1914, ont étudié exhaustivement une région de la Cilicie Trachée (*MAMA*, III).

*
* *

Les *Forschungen in Kommagene* ont été exécutées par F. K. Dörner et par l'architecte R. Naumann, du 3 au 23 juin 1938, et ont eu pour théâtre essentiel la région de la rive droite de l'Euphrate depuis le Nemrud Dagh jusqu'au delà de Samosate. Il ne s'agit pas d'une exploration systématique du pays, avec le dessein d'en faire revivre la figure antique par l'étude des ruines et dans le cadre géographique. A dire vrai, il est impossible au lecteur de s'imaginer le moins du monde le pays, le paysage, les formes du terrain, le manteau végétal, les ressources; on ne l'évoque pas, mais seulement les fatigues du voyage; les photographies publiées, un choix très restreint, nous dit-on, de celles qui ont été prises [1], ne concernent que les monuments archéologiques. Le livre groupe une série d'études. Les routes de la région [2] sont étudiées, d'après la Table de Peu-

1. Cf. ci-après, p. 189, n. 2.
2. Pp. 102-112 : *Antike Reisewege in der Landschaft Kommagene* (Dörner) : de Samosate à Mélitène, à Zeugma, à Germanikeia, à Antioche.

tinger et l'Itinéraire d'Antonin, travail toujours ingrat, et surtout dans un pays peu riche en documents inédits ; ce qui permet d'y introduire de nouvelles vraisemblances, c'est l'étude d'un pont romain [1]. Plusieurs monographies architecturales sont dues à R. Naumann : pour l'antiquité, l'étude de l'aqueduc de Samosate, dont on a pu relever neuf tronçons, à la traversée des vallons, et qui allait chercher l'eau de source à 32 km. de la ville en amont [2]; surtout, pour la période arabe et arménienne, le relevé des forteresses de Kâhta, de Gerger et de Kores [3].

F. K. Dörner a eu surtout à étudier quelques inscriptions célèbres, celles qui émanent d'Antiochos I de Commagène et sont relatives aux cultes qu'il avait fondés, et tels étaient l'origine et le premier objet de ce voyage. J. Keil, à qui l'on a dû récemment une correction décisive à un passage d'une de ces inscriptions, celle de Selik [4], avait été l'inspirateur de ce voyage de révision épigraphique. A Gerger, l'antique Arsameia, F. K. Dörner a pu déchiffrer quelques syllabes de plus dans la colonne VI, très mutilée, de l'inscription royale *Inscr. Syrie*, 47. Mais ce qui lui a permis d'en transformer le texte et d'aboutir presque partout à une restitution suivie, c'est la découverte, à Samosate même, d'un nouvel exemplaire de cette partie du texte [5]. G. Ja-

---

1. Pp. 61-66 : *Die Brücke ad pontem Singae.*

2. Pp. 54-61 : *Die Wasserleitung von Samosata.* En un endroit de l'aqueduc sont gravées, en mêmes caractères que les marques de maçons, les syllabes ΓΕΛΑ et ΑΛΕΞ. R. Naumann les commente ainsi (p. 66) : « Während für ΑΛΕΞ die Ergänzung zu einem Namen wie Ἀλέξ(ανδρος) nahe liegt, bleibt ΓΕΛΑ in seiner Bedeutung unklar; jedoch haben wir die auch herauszulesende imperativitische Mahnung auf unserer weiteren Reise wohl beherzigt und dadurch manche Schwierigkeit leichteren Sinnes ertragen. » E. Ziebarth, *Gött. Gel. Anz.*, 1940, 175 a suggéré : « ΓΕΛΑ, das vielleicht rückläufig zu lesen ist als Ἀλέ(ξ)(ανδρος), wie die andere Schrift lautet ». ΓΕΛΑ est simplement le début d'un nom bien répandu à l'époque impériale avancée et plus tard : Γελάσιος.

3. Pp. 70-101 : *Burgen der Landschaft Kommagene*, avec appendice de K. Dorn sur les inscriptions architecturales islamiques de Kâhta. Sur cette partie du volume, cf. les compléments de R. Hartmann, *Orient. Literaturzeitung*, 1941, 481-483, qui avait inspiré l'extension de l'exploration à ces monuments médiévaux, et les critiques et compléments de A. M. Schneider, *Byz. Zeitschrift*, 1940, 491-494 ; ce dernier reprend l'histoire de ces forteresses d'après les sources et il souhaite que l'on recherche les grands couvents syriens de la région. Cf. aussi, sur l'histoire de cette région, Claude Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche* (768 pp. in-8°; Geuthner, 1940) ; les noms de Kiahta et de Gerger y reviennent souvent, et la région est décrite, d'après les sources et d'après son voyage, dans le chapitre sur la *Topographie historique et archéologique* (cf. notamment pp. 124-127).

4. *Hermes*, 1934, 452-454 : *Ein missverstandenes Bekenntniss des Königs Antiochos I von Kommagene.*

5. Pp. 17-43 : *Gerger und die grosse Inschrift von Gerger*, et *Die Inschrift von Samosata.*

copi l'avait découvert et publié en 1936 [1]; il avait vu le rapport entre les deux inscriptions, mais n'était pas capable d'établir une restitution. L'étude soigneuse de F. K. Dörner rend désormais inutile de consulter sur ce point la brochure de Jacopi [2]. De plus, F. K. Dörner a trouvé une autre inscription de cette série sur un côté de la même pierre; c'est peu de chose, mais assez pour y reconnaître une correspondance avec une des inscriptions du Nemrud Dagh et pouvoir en restituer mécaniquement une partie. Enfin [3], en appendice, J. Keil restitue

---

1. *Dalla Paphlagonia alla Commagene* (26 pp., in-4°, Rome, 1936), pp. 22-24.

2. Je n'ai pas compté ci-dessus dans les entreprises archéologiques et épigraphiques méthodiques les voyages de G. Jacopi (cf. *Bull. Épigr.*, 1938, n. 466-469, 487-488, 501; 1939, 432-437, 445-451; 1941, 33). Le style en est suffisamment caractérisé, sous la plume du chef de la mission, par la conclusion du premier rapport, p. 26 : « Il bilancio della spedizione si riassume in queste note : due mesi di campagna, 14 vilayet toccati, attraversati o visitati in lungo e in largo; 5.000 km. percorsi in auto con due validi di circa 2.000 m., altri 300 km. circa percorsi in piedi, a cavallo, in motobarca, 1.500 in ferrovia; scavati due tumuli, di cui uno con corredo; identificate quattro nuove stazioni preistoriche, di cui una saggiata; scoperti due santuari e una tomba rupestri; data la prima esplicazione ed eseguito il primo disegno di un nuovo rilievo rupestre ittita; copiate, rilevate e collazionate una trentina d'iscrizioni, di cui quattro particolarmente notevoli; assunte circa 400 fotografie di monumenti e siti archeologici; visitati i principali centri antichi di tre sui quattro vilayet assegnatici, su una superficie vasta quasi quanto l'Italia settentrionale. La Missione italiana, iniziata così nella scorsa campagna la sua attività con piena ed entusiastica dedizione, nell' intento di portare nelle più remote terre della nobile Anatolia il senso vivente della sollicitudine della nostra grande Patria per quante è patrimonio commune e sacro della civiltà, si accinge ora a riprendere la sua strada e ad estendere e consolidare i resultati ottenuti. » Sur des voyages analogues entrepris antérieurement dans le Sud de l'Asie Mineure, cf. *Études Anatoliennes*, 454, n. 1.

3. Les deux autres sections épigraphiques sont peu importantes. Dans *Ehreninschrift für Antiochos I aus Kilafik Küyük* (pp. 43-47), F. K. Dörner lit le titre στρατηγός à la fin d'une inscription publiée par G. de Jerphanion d'après un matériel imparfait à lui fourni (cf. *Bull. Épigr.*, 1938, 502). Dans *Das Felsgrab des Avidios Antiochos aus Bazik* (pp. 47-50), il reprend une épitaphe publiée par Lehmann-Haupt avec d'audacieux commentaires : Αὐίδιον Ἀντίοχον Ἱερωνύμου καὶ Λαοδίκης, φιλομήτορα καὶ φιλοπάτορα, ζήσαντα ἔτη κγ'. Οἱ γο[νεῖς] μνήμης [χά]ριν; il montre que la tombe est fort modeste, qu'il s'agit de simples particuliers et non pas d'un descendant des rois de Commagène en rapport de parenté avec le prétendant Avidius Cassius. Il est extraordinaire qu'il n'ait pas su que l'inscription est reproduite par Dittenberger, *OGI*, 766, et par R. Mouterde, *Inscr. Syrie*, 45; Dittenberger repoussait la seconde partie de l'hypothèse de Lehmann-Haupt. Remarquons que E. Honigmann, *P. W.*, *Suppl. IV*, *s. v. Kommagene*, s'il repoussait le rapport avec Avidius Cassius et l'interprétation de φιλομήτωρ et φιλοπάτωρ, acceptait, comme Dittenberger et les autres éditeurs, l'idée que cet Avidius Antiochus était un descendant des rois de Commagène (« nicht ohne Wahrscheinlichkeit »). Dittenberger et Mouterde tiraient argument des adjectifs φιλοπάτωρ et φιλομήτωρ : « adiectiva φιλοπ. καὶ φιλομ., fere non usitata illa quidem nisi in regiis orientis familiis, hos homines a stirpe regum Commagenes originem repetivisse indicant » (Dittenberger, note 2); « de sang royal, à en juger par son nom, celui de sa mère et par les épithètes réservées φιλομ. καὶ φιλοπ. » (Mouterde). Ces

un fragment d'inscription de la même série trouvé par Jacopi et conservé à Adiyaman [1].

La combinaison de l'inscription d'Arsameia et de celle de Samosate a permis à F. K. Dörner de rétablir, en toute certitude, aux lignes 8-9 la phrase suivante : ὅστις ὑμ[ῶν ἱερ]εὺς καὶ στεγανόμος ἀσε[βὴς γ]εγενη[μένος] ἐμίανε γῆν θεοῦ, πολεμίωι πυρὶ φλεγέσθω [2]. Que signifie le titre στεγανόμος? Il s'était déjà rencontré, comme l'a vu F. K. Dörner, dans une inscription d'Olympie reproduite dans la *Sylloge*[3], 1021, 34, datée de 24 avant J.-C. C'est une des stèles donnant la liste du personnel sacré d'Olympie pendant l'Olympiade [3]. Tout en queue, dans cet ordre évidemment hiérarchique, après l'οἰνοχόος, les ἐπισπονδορχησταί, le ξυλεύς, est nommé le στεγανόμος καὶ μάγειρος Ἀλεξᾶς Λύκου [4]. Cherchant à en déterminer le sens [5], F. K. Dörner aboutit à la conclusion qu'il s'agit de tous les prêtres soumis au prêtre principal, habitant sur place et s'occupant de tenir en état le sanctuaire et peut-être aussi participant aux sacrifices [6]. L'inscription d'Olympie montre que le στεγανόμος n'est pas un prêtre, mais un auxiliaire du culte, et le texte même de Samosate-Arsameia distingue deux catégories, ἱερεύς et στεγανόμος. Ce qui est dit par le mot lui-même, ce n'est pas que le personnage habite sur place. D'après Pollux [7], c'est le propriétaire d'une maison ; d'après lui

---

adjectifs ne sont, il est vrai, pas fréquents ; mais voici quelques exemples de leur emploi dans les épitaphes de gens qui ne sont certes pas de famille royale : φιλοπάτωρ καὶ φιλομήτωρ, Frey, *Corpus Inscr. Iud.*, I, 152 (un νήπιος de 2 ans) (Rome) ; *Sammelbuch*, I, 309 ; 339 (Alexandrie ; enfant de 9 ans) ; accompagné de φιλάδελφος, *Sammelbuch*, I, 343 ; 2007 (Alexandrie) ; φιλομήτωρ seul, *Sammelbuch*, I, 4998 (Alexandrie) ; *IG*, II², 11544 (Athènes) ; XII 5, 1047 (Paros ; ascendance orientale, car fils d'un [Ζα]ββαῖος) ; φιλομήτωρ avec φιλόφιλος, φιλάδελφος, ἄγαμος, *Sammelbuch*, I, 5025 (Alexandrie ; 14 ans).

1. Cf. *Bull. Épigr.*, 1938, n. 501.

2. Je ne mets entre crochets que les lettres qui ne se trouvent sur aucun des deux exemplaires.

3. *I. Olympia*, n. 64 ; *Sylloge*², 612.

4. Dittenberger fait observer que sur les autres stèles le titre varie : μάγειρος, μάγειρος καὶ ἀρτοκόπος, ἀρχιμάγειρος.

5. Pp. 38-41. Dittenberger n'en a rien dit. Herwerden, *Lex. Suppl.*, écrit seulement : « est inter sacrorum Iovis Olympii ministros. » Liddell-Scott-Jones (1936) : « title of a religious official ». Pas d'article στεγανόμος dans le Pauly-Wissowa.

6. « Unter στεγανόμος wäre dann also — was ja auch im Namen liegt — alle an Ort und Stelle wohnenden Priester zu verstehen, die für die Reinigung und Instandsetzung des Heiligtums zu sorgen hatten und vielleicht auch, auf welche Vermutung die gleichzeitige Bekleidung des Amtes eines στεγανόμος καὶ μάγειρος in Olympia führt, bei der Darbringung der Opfer mitzuwirken hatten. » Cf. E. Ziebarth, *Gött. Gel. Anz.*, 1940, 473 : « στεγανόμος... erklärt wird als Priester, die neben dem einen an leitender Stelle des Heiligtums stehenden Priester den Dienst bei den zahlreichen Festen versahen. »

7. Les textes sont transcrits dans le *Thesaurus*, s. v. στεγανόμος, στεγανόμιον.

encore, comme d'après bien d'autres textes, le στεγανόμιον est le prix versé à l'hôte, à l'hôtelier, au propriétaire : τὸν ὑπὲρ τῆς καταγωγῆς μισθόν ; cf. Hesych. τὸν μισθὸν τὸν διδόμενον ὑπὲρ τῆς νομῆς τῷ πανδοκεῖ. Il me semble donc que le στεγανόμος est essentiellement celui qui reçoit les pèlerins, sans être prêtre lui-même. On n'est pas surpris de voir la même personne, à Olympie, exercer les deux fonctions de « frère hôtelier » et de boucher et cuisinier sacré. Le στεγανόμος ne devait pas s'occuper seulement du logis des pèlerins ; un texte d'Eustathe, qui écrit : τὸ στεγανόμιον, ὃ δηλοῖ, φασί, παρ' ἡμῖν μὲν τὸν τόπον ἐν ᾧ ἑστιῶνται, παρ' Ἀττικοῖς δὲ τὸν μισθὸν τοῦ πανδοχείου, suggère que le στεγανόμος pouvait s'occuper aussi des banquets, ce qui ferait un rapport plus étroit encore avec les fonctions de μάγειρος.

*
* *

La Bithynie est une des provinces les moins explorées de l'Asie Mineure, comme d'ailleurs toutes les régions septentrionales de la péninsule [1]. Quelques archéologues sont passés plus ou moins rapidement dans les principaux centres et dans un très petit nombre de villages : Perrot, Mordtmann, Radet, Legrand, A. Körte ont ainsi récolté un certain nombre d'inscriptions. Mais on peut dire qu'il n'y a eu qu'une exploration systématique, celle de Gustave Mendel, dont les beaux résultats, épigraphiques et topographiques, ont été publiés dans le *Bull. Corr. Hell.* de 1900, 1901 et 1903. Naturellement ses voyages ne pouvaient être qu'une première reconnaissance, après laquelle il restait, non seulement à revoir et à approfondir, mais surtout à étendre l'exploration dans maint district traversé ou côtoyé, mais non pas visité village par village. Or, par une carence qui montre bien à quel point les travaux les plus urgents et, certes, les plus attachants souffrent d'un manque de personnel compétent, depuis les voyages de Mendel, depuis quarante ans, il n'y a pas eu de voyages en Bithynie [2]. Or, la variété des régions de cette province, avec le contraste de la bordure aux cultures méditerranéennes, des vergers et des champs des riches vallées de l'intérieur, des imposantes et vastes forêts du Nord-Est [3], — avec

1. Cf. *Rev. Arch.*, 1934, I, 88 ; *Villes d'Asie Mineure*, 198-199.

2. Mes recherches à Tieion, en 1932, n'ont porté que sur une ville côtière, tout à l'extrémité de la Bithynie, à la limite de la Paphlagonie (*Études Anatoliennes*, 266-291).

3. Mieux que toute description, voir les belles photographies de forêts bithyniennes publiées dans *La Turquie Kemaliste* 27 (oct. 1938), pp. 25-53 (huit pay-

l'histoire nuancée du peuplement : colonies grecques de la côte, ioniennes ou mégariennes, adossées au pays indigène, fondations de villes grecques par les rois bithyniens dans les points les mieux situés de la côte et des plaines intérieures, approfondissement de l'hellénisation sous l'Empire, développement singulier de Nicée et de Nicomédie aux fluctuations pleines d'intérêt, — l'abondance des inscriptions de l'époque impériale, la certitude que le sol cache des inscriptions de l'époque hellénistique [1], — tout cela aurait dû attirer vers la Bithynie, facile à atteindre de Stamboul, offrant des centres de rayonnement commodes avec Brousse, Izmit, Adabazar, Eregli.

Les *Inschriften und Denkmäler aus Bithynien* de F. K. Dörner interrompent donc un long silence. Certes, ce volume ne peut être comparé à la richesse des articles de Mendel, mais il apporte un début d'exploration pour une partie de la région de Nicomédie. La documentation rassemblée se compose de quatre parties distinctes. Tout d'abord, à Nicomédie même, la moderne Izmit, F. K. Dörner a copié plusieurs inscriptions trouvées lors de la construction d'une fabrique à papier [2], en 1939, et il en a copié un certain nombre dans la ville même, au total 38. Profitant de son séjour, il a pu — et c'est là l'important au point de vue exploration — visiter systématiquement les villages qui sont au Nord de Nicomédie, à la base méridionale de la péninsule bithynienne ; de ce pays, nouveau pour l'épigraphiste et l'archéologue, provient le plus gros lot des inscriptions publiées en ce volume ; de là le voyageur a poussé une pointe rapide jusqu'à Kandira et à la côte de la mer Noire ; au total 53 inscriptions. En troisième lieu, F. K. Dörner a eu une série de quatre stèles parvenues au Musée de Stamboul et provenant du village d'Ihsaniye, près de la côte sud du golfe de Nicomédie, dans la zone stratégique du port de guerre interdite aux étrangers ; cette série est, à mon goût, la plus intéressante de tout le volume (n°s 30-33 ; cf. ci-après, p. 189).

---

sages de la région de Bolu (Bithynion-Claudiopolis) et Gerede (Krateia-Flaviopolis)) ; *La Turquie Kamaliste* 11 (février 1936) (route de Bolu à Zonguldak) ; 14 (août 1936) (forêt à Zonguldak).

1. Pour Nicomédie, Prousa de l'Olympe et Kios-Prousias-sur-Mer, cf. *Études Anatoliennes*, 229 sqq., 235 sqq., 239 ; cf. aussi l'épigramme hellénistique pour le Bithynien Ménas (Mendel, *BCH*, 1900, 381 ; *Catal. sculpt. C/ple*, III, 1072 ; Hiller von Gaertringen, *Hist. gr. Epigr.*, 91 ; Pfuhl, *Arch. Anz.*, 1933, 6 ; cf. *Bull. Épigr.*, 1941, 162).

2. Une telle industrie est éminemment appropriée à l'utilisation des forêts bithyniennes.

Enfin, le Musée de Brousse a fourni des inscriptions provenant de diverses localités de la Bithynie; on y a joint six épitaphes copiées en passant au village de Tiriliye, à l'Ouest de Mudania (nos 144-151), et dont quatre étaient déjà connues. Cette section n'apporte guère de nouveau. Des 19 inscriptions ici publiées du Musée de Brousse 7 étaient déjà connues; je suis, certes, très loin d'avoir la fureur de l'inédit et je suis bien certain que beaucoup d'inscriptions déjà connues et, parfois, souvent publiées ont des secrets à livrer et peuvent révéler plus de nouveau que des dizaines d'inscriptions inédites; mais, ici, la nouvelle lecture n'apporte pas de changement, et l'essentiel est une photographie. Certes, plus on aura de photographies d'inscriptions et de monuments, mieux cela vaudra; mais c'est une tâche un peu ingrate que celle qui consiste à pourvoir une inscription de sa photographie d'identité [1]. Les nouveautés sont [2] : la dédicace d'une statue de Trajan (n° 126) [3], l'épitaphe latine d'un soldat de la *leg(io) XXX U(l)pia v(ictrix) p(ia) f(idelis) Ant(oniana)* (n° 132), neuf épitaphes grecques, dont l'une (n° 142) est précédée du distique :

Οὐ τὸ θανεῖν ἀλγεινόν, ἐπεὶ τό γε Μοῖρ' ἐπέ[κλω]σεν,
ἀλλὰ πρὶν ἡλικίας καὶ γονέων πρότερον.

L'une (n° 133) est celle de deux personnes mortes en Syrie, dont l'une était un esclave ou un affranchi, Νείκυς, intendant (πραγματευτής) de L. Cl. Atticus. Une courte inscription votive chrétienne (n° 129) [4] mentionnait un Zôsimos, higoumène du couvent τῶν Καθαρῶν (écrit καθαρα).

L'essentiel dans ce volume, ce sont les inscriptions de Nico-

---

1. Cette réflexion s'applique aussi à la partie de l'article *Jahreshefte* 32 (1940), *Beiblatt*, 107-136, où F. K. Dörner a publié ou republié les *Ausserbithynische Inschriften in Museum von Bursa* (cf. l'analyse *Bull. Épigr.*, 1941, n. 122 a, 138 a). J'avoue qu'ayant travaillé au Musée de Brousse en 1934 et en ayant rapporté photographies et estampages je n'ai jugé bon de publier que ce qui avait quelque nouveauté.

2. Le n° 127, dédicace déjà connue d'une statue d'Hadrien, provenant de Beyce, Hadrianoi, n'est pas une inscription de Bithynie, car Hadrianoi faisait partie de la province d'Asie.

3. Pour le nom de la ligne 5, Τ. Φλά[βιος | .]είλων, on n'a pas seulement le choix entre [Χ]είλων ou [Μ]είλων. On peut avoir aussi [Σ]είλων; cf. à Hadrianoutherai, un Γάιος Καλουείσιος Γαίου υἱὸς Σείλων (*IGR*, IV, 232).

4. Ligne 1, l'éditeur écrit : ὑπὲρ εὐχῆς καὶ σωτηρίας. Mais la photographie porte clairement un *iota* après ὑπὲρ. Il faut écrire ὑπερὶ εὐχῆς ou ὑπὲρ ἐυχῆς, ce qui est une forme déjà bien attestée, comme l'a montré H. Grégoire, *Recueil inscr. gr. chr. Asie Mineure*, I (1922), n. 2, 15 et 40, avec le commentaire (cette forme se trouve douze fois dans *CIG*, 8866).

médie et des environs. Elles sont publiées avec d'excellentes photographies, qui permettent presque toujours de vérifier les déchiffrements. L'introduction traite du pays (pp. 10-15), étudie avec précision les divers types de tombes dans la région (pp. 16-27), groupe ce que l'on peut tirer des inscriptions pour la localisation des sites des villages antiques (pp. 27-33), décrit un pont romain sur le Taşköprü (pp. 33-36), présente d'intéressantes remarques sur le dieu Prietos, sur Sabazios (pp. 37-41), consacre aux inscriptions d'Ihsaniye de trop maigres remarques (pp. 41-42) et tire des conclusions topographiques d'un miliaire de Gebze (pp. 43-44). Chaque inscription est précédée d'un *lemma* et suivie d'un commentaire qui porte essentiellement sur des lectures et sur des détails de l'écriture; on souhaiterait que tout cela, ramassé en petits caractères, tînt moins de place [1]. L'éditeur a malheureusement adopté la pratique du Corpus de Vienne — mais non d'Adolf Wilhelm — et de quelques publications, heureusement rares, de ne pas employer l'*iota* souscrit [2], ce qui, à l'occasion, peut faire hésiter sur l'interprétation. J'analyse ici ces inscriptions, en groupant à ma manière les renseignements que l'on en peut extraire et en y joignant quelques commentaires et observations.

Un seul texte, une épitaphe, remonte à l'époque hellénistique, selon l'éditeur (n. 111 ; cf. p. 15). La photographie du n° 112, trouvé au même lieu, à Karamatli, montre que cette stèle date aussi de cette période, sans doute du IIe siècle; les *sigma* à branches divergentes, la petite taille des *omicron* sont caractéristiques. — La grande majorité des inscriptions date de l'époque impériale. Dans la série des stèles d'Ihsaniye chaque texte est

---

1. Ces nombreuses annotations sont le plus souvent inutiles, puisqu'on a sous les yeux de bonnes photographies. — Il est vain, devant la forme εὐχαριστήριν (εὐχαριστήριον) (n. 32 et 39), de signaler que la même forme du mot se retrouve dans une inscription de Bulgarie *IGR*, I, 1499, puisque c'est par centaines que se rencontrent à l'époque romaine les formes vulgaires -ιν, -ις, pour -ιον, -ιος; de même pour οἰνόποσιν (n. 32); il me paraît même inutile de renvoyer à la grammaire des papyrus de Mayser, à une note de Keil et von Premerstein et aux index des *IGR*, I et III, puisque le phénomène est si largement répandu et si massivement attesté. De même pour un iotacisme comme ὁ ἀδελφό (n. 133), il est vain d'en réunir trois exemples en Bithynie; le fait n'a rien de local, et tout éditeur d'inscriptions de la basse époque impériale, dans n'importe quelle région du monde ancien, le rencontre à chaque instant; faut-il donc toujours le gloser? — J'ajoute qu'il me paraît préférable de garder à ces formes l'accentuation propre au mot correctement orthographié : χαριστήριν, Ἀπολλώνις, οἰνοπόσιν, et non, comme fait l'éditeur, χαριστῆριν, Ἀπολλῶνις, οἰνόποσιν ; je dirai notamment que cette accentuation dispense d'un commentaire sur le mot à reconnaître sous cette déformation.

2. Il le supprime d'ailleurs même dans les textes littéraires, ce qui est logique, ou il l'adscrit, ce qui surprend.

daté par l'année de règne de l'empereur [1], par exemple ἔτους δ' Τραιανοῦ Ἀδριανοῦ Καίσαρος Σεβαστοῦ ; ces dates s'échelonnent sur les règnes de Domitien, Trajan, surtout Hadrien, Antonin le Pieux, Marc-Aurèle [2]. On a daté, par le même comput, trois dédicaces (n. 35, 36, 42 : années 119, 156-157, 155-156). Aucune épitaphe n'est datée. — Enfin, huit inscriptions sont chrétiennes ou byzantines ; deux dédicaces (n. 51 et 52), des épitaphes (n. 63, 66, 72 [3], 86, 100, 106). L'épitaphe (n. 63) d'Aurelios Théodoulos, fils du prêtre Théodoulos, contient deux particularités intéressantes ; dans un mot, ἄλλος, la seconde lettre est remplacée par un chrisme, qui n'est malheureusement pas visible sur la photographie ; l'amende éventuelle est fixée à νο(μίσματα) βασιλικὰ δέκα, ce que l'éditeur rapporte à l'époque de Dioclétien. L'inscription n. 86 était gravée sur la tombe d'un fonctionnaire de la cour : τιμὴν σχὼν ἐν τῷ ἱερῷ παλατίῳ (l. 4 ; cf. l. 1 : παλατίνων), qui a plu aux empereurs : κυράνοις ἀρέσας [4] ; l'éditeur a vu que ce personnage avait dû exercer sa charge au palais de Nicomédie. Il a rapproché deux inscriptions bithyniennes : près de Nicomédie un ἑκατοντάρχης στρατευσάμενος ἐν τῷ ἱερῷ παλατίῳ, et à Héraclée Pontique (*BCH*, 1898 [5], 318, n. 28) un Οὐαλήριος [6] Ἀνδρόνεικος ἀναφερόμενος ἐν τῷ ἱερῷ παλατίῳ. Combien de fois faudra-t-il répéter que l'attribution à Héraclée du Pont n'est qu'une bévue et que cette inscription provient d'Héraclée-Périnthe, sur la côte thrace de la Propontide, comme je l'ai montré par les raisons les plus décisives [7] ? L'inscription ayant échoué au Musée du Pirée, J. Kirchner l'a récemment republiée dans le Corpus attique, *IG*, II² (1940), 13218, comme inédite et comme attique.

Tout cela est naturellement en grec, à l'exception de trois inscriptions latines : un miliaire de Gordien déjà publié par Th. Wiegand (n. 30), — une dédicace à Dioclétien (n. 48) émanant d'un fonctionnaire des finances, *rationalis*, déjà connu par une inscription de Nicomédie (*CIL*, III, 325), — une épitaphe (n. 58) [8].

La collection ne comporte pas de décrets. Il y avait une lettre

1. Pour cet usage en Bithynie, cf. *Rev. Ét. Anc.*, 1940, 318.
2. La série des datations est réunie dans l'index, p. 126.
3. Le caractère chrétien de cette inscription semble assuré par le poisson gravé à la fin de la ligne 5.
4. Ligne 5, la restitution [μνήμη]ν ἀγαθὴν πρὸς πάντας ἀνθρώπους ne me semble pas exacte.
5. Erreur pour : 1889.
6. Lire : Οὐαλέριος.
7. *Rev. Phil.*, 1936, 113-117.
8. Comme le début manque, on ne voit pas qui sont ceux dont elle émane, et donc pourquoi elle a été rédigée en latin.

d'Hadrien (n. 23), mais il n'en reste que trois mots, sur des lignes différentes : εὐανδρεία, ἔχειν, δημόσια. Deux fragments d'édits (n. 24 et 25) ne sont guère plus instructifs. Pourtant, dans le n. 24, il est question des gens qui vendent trop cher (l. 2 : περὶ τοὺς πλησιαζ[ιάζοντας]), de l'appel aux proconsuls (l. 6 : [ἐπὶ τοὺς] ἀνθυπάτους ἐκκαλῆσθαι) et de troubles (l. 7 : — βουλευταῖς κατὰ τῶν θορυβούντων ; l. 8 : στάσ[εις ?] ; l. 9 : [θο]ρυβήσαντα οἱ ἄρχοντες). Les nos 27-33 sont des listes de souscriptions. Une série d'intéressantes dédicaces (n. 34-47).

Enfin, la masse des épitaphes (n. 53-143) [1]. J'ai déjà dit que l'éditeur avait étudié avec soin les monuments funéraires. L'index, p. 126, permet aussitôt de voir quels sont les termes désignant les monuments funéraires : surtout le sarcophage (14 fois πύελος ou ses variantes ; 4 fois σορός), parfois l'autel (βωμός ; 5 textes), deux urnes (ὀστοθήκη), deux stèles (στήλη), une chambre (καμάρα) ; enfin les mots imprécis θήκη (4 textes) [2] et μνημεῖον (3 textes) [3]. On y peut voir aussi les mots employés dans les interdictions pour la déposition du corps ou l'ouverture du tombeau, mais il laisse échapper des mots importants, car il ne contient qu'un choix restreint. Relevons un nouvel exemple de stèle avec représentation de mains levées (n. 98). N. 59, une formule intéressante : Αὐρηλία Ἀρρία ἀνανεωσάμην τὴν πύελον ἐμαυτῇ καὶ τῷ [σ]υ[μβίῳ μ]ου τῷ προκατακειμένῳ [4] Αὐρηλίῳ Στρατιω — — καὶ χαριστικήν [4], καθὼς καὶ ἡ ἐπιστολὴ [4] περιέχει [4]. Il est prématuré de discuter sur le mot χαριστική [5], mais on peut sans doute deviner ce qu'est « die ἐπιστολή ». Nous avons en effet au moins deux exemples d'une permission d'inhumer dans un tombeau ou de construire un monument donnée par une lettre, qui a été transcrite sur la pierre : à Éphèse [6] et à Rome [7].

---

1. Épigrammes : n. 57, 62, 72, 89, 91, 95, 113.

2. Sur une stèle, deux bases, un bloc.

3. Un sarcophage (n. 80), un bloc (n. 107) ; dans le n. 91, μνημεῖον est repris dans la phrase suivante par le mot βωμός.

4. Des mots comme celui-ci manquent dans l'index.

5. En effet l'éditeur écrit : « χαριστική soll wohl an dieser Stelle heissen, dass das Grab entsprechend der ἐπιστολή auch an andere überlassen werden kann. Das gleiche Wort soll in einer der Zeit nicht erreichbaren Inschrift aus Nikaia vorkommen, die vielleicht die Ergänzung für die Lücke ermöglichen wird. » Cf. à Nicomédie : — τὸν βωμὸν καὶ ἐπέθηκα πύελον — [κ]αὶ ἐχαρισάμην καὶ τὸ ἀνατολικὸν μέρος τοῦ — (*Izvestya russk. C/pl.*, II (1897), 134).

6. *SEG*, IV, 544 : Αἰμιλίῳ Ἀριστείδῃ τῷ κρατίστῳ Κλ(αυδίᾳ) Ἀντωνία Τατιανὴ χαίρειν. Συνχωρῶ σοι, κύριέ μου ἀδελφέ (cf. *Rev. Arch.*, 1936, I, 235 ; ajouter, à Phylè, *Jahreshefte* 25 (1929), 54-55 = *IG*, II², 13236), ἐν ἡρῴῳ τῷ ὄντι μοὶ ἐν Ἐφέσῳ πρὸ τῆς π[ύλης τῆς Μαγνητικῆς τὴν.. σορὸν, ἐφ' ᾧ κη]δεῦσαί σε τὴν γυναῖκά σου. Ἔγραψα τὴν ἐπιστολὴν διὰ δούλου μου Διονυσίου ᾗ καὶ αὐτὴ ἐπέγραψα κτλ. — καὶ ἐρρῶσθαί σε, κύριέ μου, εὔχομαι. Καὶ ἀπετέθη εἰς τὰ ἀρχεῖα (la date).

7. *IG*, XIV, 2090 (*IGR*, I, 363), rapprochée par l'éditeur de l'inscription d'Éphèse,

Un fragment de sarcophage (n. 77) ne porte d'inscription, dans la partie visible [1], que sur la partie gauche de la bande inférieure ; ces syllabes sont d'abord énigmatiques, et l'éditeur les a transcrites en majuscules : ΩΣΖΗΣΙΙΙ. Ce qui pique la curiosité, c'est que, comme le montre la photographie, l'inscription est complète ; puisque ce n'est pas un débris, il semble qu'on doive l'interpréter. Je proposerais de la couper en trois mots : ΩΣ, ΖΗΣ, ΙΙΙ. J'entends les deux premiers : « tant que tu vis. » Il arrive que sur des épitaphes le défunt donne aux lecteurs le conseil de jouir de la vie ; on en verra ci-après des exemples (p. 186) [2]. C'est notamment le cas sur des sarcophages, où un conseil de ce genre est détaché de l'épitaphe elle-même [3]. Ainsi on lit, à Sinabiç de Cilicie : Ἀμελῆς, Νέων λέγι τοῖς φίλοις, ἕως ζῇς μεταλάμβανε πάντων [4] ; — à Termessos : « Acquiers, jouis, donne-toi du bon temps ; car la vie c'est ça », Κτῶ, χρῶ, εὐφραινε σεαυτόν · ὁ βίος ταῦτα [5] ; — Ὅσας ἂν σεαυτὸν εὐφράνῃς ἡμέρας | ταύτας βίον νόμιζε, τὰς δ' ἄλλας χρόνον [6] ; — χαίροις, ὦ παροδεῖτα · (μα)θὼν ὅτι πᾶσιν ὁμοῖον τοῖσιν β(ρ)οτοῖσι τέλος, | εὐφραιν<αιν>ε τὸ ζῆν, ἐφ' ὅσον ζῇ(ς) [7]. Dans les diverses façons de s'amuser la boisson n'est pas oubliée ; on le verra ci-après (p. 187) ; de même à Mantinée [8] :

Ταῦτα μαθόν, ξένε, πεῖνε, τρι[— [9] κ]όμαζε, μυρίζου ·
κοινὰ γάρ ἐστι [βροτ]οῖς ταῦτα τὰ συνθέματα.

A Aizanoi un certain Anthos ne mâche pas ses mots [10] : Ἄνθος τοῖς παροδείταις χαίριν : λοῦσαι, πίε, φάγε, βείνησον · τούτων γὰρ ὧδε

J. Keil. En voici le texte, avec les interprétations et corrections d'Ad. Wilhelm, *Jahreshefte* 24 (1929), 196-197 : Φαβία Αἰλία Φαβιανὴ Φαβίῳ Ὀνήτορι τῷ ἰδίῳ χαίρειν. Τόπον ὃν παρεκάλεσ(ας) ἐν τοῖς κήποις μου, ἵνα οἰκοδομήσῃς μνημάφιον ἐκεῖ, συνκεχωρηκέναι μέ σοι καὶ ἐπιτετροφέναι οἰκοδομῆσαί σε, ἵνα διὰ παντός σοι ἀνηκ(ῇ), ἐν τούτοις τοῖς γράμμασί μου, οἷς ὑπέγραψα (*date* : 224 p. C.), δῆλόν σοι ποιῶ · οὗ μηδεμίαν ἀμφισβήτησίν σέ ποτε ἔξειν ἐξ αὐτῶν τῶν γραμμάτων μου δῆλόν ἐστιν, σοὶ δὲ διαφέρειν τὸν τόπον τοῦ μέτρου τοῦ (= οὗ) οἰκοδομήσας (aoriste sans augment). Ἐρρῶσθαί σε εὔχομε. Ἔρρωσο.

1. Il est en partie dans un ruisseau.
2. Pour les épigrammes latines, cf. E. Galletier, *Étude sur la poésie funéraire romaine d'après les inscriptions* (1922), 80-82.
3. Dans *TAM*, III 1, 723, le conseil est inséré à la fin d'une épigramme : χαίρετε καὶ εὐφραίνεσθ' ὃν ἔξεστιν χρόνον, καὶ ἔρρωσθε.
4. Wilhelm, *Reisen in Kilikien*, n. 211.
5. *TAM*, III 1, 596.
6. *Ibid.*, 584.
7. *Ibid.*, 516.
8. *IG*, V 2, 327.
9. Hiller von Gaertringen pense à : τρύ[φα], τρύ[γα].
10. Le Bas-Waddington, 977.

κάτω [οὐ]δὲ[ν] ἔχις. A Kos [1], boire devient le seul article du programme d'un vieillard de 85 ans :

Οὔνομα Χρυσόγονος Νυφῶν λάτρις ἐνθάδε κεῖται,
παντὶ λέγων παρόδῳ · Πεῖνε, βλέπις τὸ τέλος.
Ἐτῶν πγ'.

Il me semble que sur le sarcophage bithynien on a le conseil de boire : πῖ, forme vulgaire du verbe πεῖν, πῖν, fréquent à l'époque impériale [2].

Sur les magistrats de la ville nous apprenons peu de chose. Le phylarque de la tribu [Posidô]nias (n. 103) était déjà attesté. Curieuse est la mention d'un navarque (n. 88) : une femme a élevé l'autel funéraire de son mari, Aurelios Dionysios, mort à 50 ans, ἱερασαμένῳ καὶ ναυαρχήσαντι. L'éditeur écarte avec raison l'hypothèse selon laquelle Dionysios aurait été navarque dans la flotte romaine, et il conclut que Nicomédie, alliée du peuple romain, a eu, à l'époque de Caracalla, sa flotte propre. Cela est fort possible, et il faut alors rapprocher les navarques d'Arados que nous fait connaître une inscription du début de l'empire, plusieurs fois éditée sous cette forme [3] : Ἀρίστωνα Ἀσκληπιάδου, ἱερέα Καίσαρος Σεβαστοῦ, πρόβουλον τῶν ναυαρχησάντων, Λούκιος υἱός. On a vu en Ariston « le président d'un conseil ou d'une corporation, composée probablement des anciens commandants de la marine » [4], un « conseiller de l'amirauté » [5]. Mais il faut, je crois, couper ainsi les mots : πρόβουλον, τῶν ναυαρχησάντων. Ariston est πρόβουλος, membre de la section qui préside le conseil, là προβουλή [6]. Quant à τῶν ναυαρχησάντων, c'est un génitif

1. Herzog, *Koische Forschungen und Funde* (1899), n. 163.

2. Sur ce verbe, cf. l'étude magistrale de W. Heraeus, *Kleine Schriften* (1937), 190-226 : Προπεῖν, qui a reconnu *propin* dans Martial et dans Pétrone et dans des inscriptions latines de Côme et Brescia (par fondation, à des anniversaires funèbres, *oleum et propin*). Ajouter à ces nombreux exemples l'épigramme d'Astypalée (*JHS*, 1906, 178 ; *IG*, XII, *suppl.*, 152) : Μή μοι πεῖν φέρεθ' ὧδε μάτην · πέποται γὰρ ὅτ' ἔζων κτλ.

3. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 31 ; Froehner, *Inscr. gr. Louvre*, n. 59 ; *IGR*, III, 1019.

4. Renan, *loc. cit.* : « conseil ou βουλή de ces doyens de l'amirauté aradienne ». Il ajoute : « Malgré sa solennité, cette expression ne doit pas nous étonner dans une de ces petites villes qui avaient conservé, aux premiers temps de la domination romaine, une organisation municipale et militaire assez complexe. » — D'où Cagnat, *IGR* : « Ille praesidebat collegio eorum qui navibus Aradiorum praefecti fuerant. »

5. Froehner, *loc. cit.*

6. Le mot est attesté dans une inscription de la Piérie syrienne (*BCH*, 1902, 168, n. 8) : ὁ δῆμος καὶ ἡ προβουλὴ Γναῖον Πομπήϊον Ζήνωνα κτλ. Ce mot nouveau n'est pas « de formation suspecte », comme le dit l'éditeur, V. Chapot ; Th. Homolle, *ibid.*, approuvé par Gerlach, *Griech. Ehreninschriften* (1908), 13, n. 1, propose une correction arbitraire : ἡ ἱερὰ βουλή.

indépendant, qui indique que le personnage est dans la catégorie [1] de ceux qui ont eu l'honneur d'être navarques ; de même on trouve τῶν γεγυμνασιαρχηκότων, etc. — Mais je ne suis pas entièrement assuré que le Nicomédien ait exercé, à la fin du IIe ou au IIIe siècle [2], la charge municipale de navarque. Le titre de navarque [3] est ici accolé à celui de prêtre; or, des inscriptions religieuses connaissent la fonction rituelle de ναυαρχεῖν [4] dans le culte d'Isis, ainsi à Byzance [5] et à Érétrie [6], comme celle de τριηραρχεῖν dans le même culte, à Kios [7]. Je reste donc hésitant sur le ναύαρχος de Nicomédie.

L'éditeur (p. 126) a classé parmi les métiers le θεολόγος de l'épitaphe n. 97 [8]. Mais c'est une dignité rituelle, municipale ou provinciale. Elle n'est pas encore connue en Bithynie [9]; mais

---

1. Cf. les expressions τῶν φίλων, τῶν πολιτῶν, τῶν ἐκ τῆς συνόδου, τῶν βασιλικῶν δικαστῶν, etc.

2. Le navarque aradien est d'une époque où les villes maritimes, ainsi celles de Phénicie, étaient fortement mises à contribution pour fournir vaisseaux et équipages aux Romains dans les guerres civiles; cf. le navarque de l'inscription de Rhossos, P. Roussel, *Syria*, 1934, 33 sqq. : *Un Syrien au service de Rome et d'Auguste*.

3. L'article *Nauarchos und Nauarchie* du Pauly-Wissowa (1935), 1888-1896 (Strack et Kiessling), ne connaît pas les navarques d'Arados; ce n'est certes pas sa seule lacune ; j'en parle dans *Hellenica* à propos des τριημιολίαι.

4. Pas un mot là-dessus dans l'article du Pauly-Wissowa.

5. *Ath. Mitt.*, 1912, 180 : ναυαρχήσας τὰ μεγάλα Πλοιαφέσια.

6. Consécration d'une stèle par un ναυαρχήσας et une ναυαρχήσασα (*IG*, XII *suppl.*, 565) ; listes : οἵδε ἐναυάρχησαν en telle année (*ibid.*, 558 ; Διονύσιος ἱερεύς, puis un homme et deux femmes ; — 557, οἵδε ἐναυάρχησαν ἐπὶ ἱερέως Διονυσίου τοῦ Φιλοκλέους · ὁ ἱερεὺς Διονύσιος Φιλοκλέους; puis 93 noms, hommes et femmes, parfois par couples). Le premier éditeur, N. Pappadakis, *Arch. Delt.*, I (1915), 161 sqq., a rapproché les inscriptions de Byzance, de Kios, les ναυβατοῦντες d'Éphèse *CIG*, 2955 et le κυβερνήτης Νείλου de Milet, *Abhandl. Berl.* 1906, 12. Cf. aussi maintenant les ἱεροναῦται isiaques de Tomis (Teodorescu, *Monum. ined. Tomi*, n. 3, l. 5). Cf. encore le ναύαρχος, chef d'une συμβίωσις à Ténos (*IG*, XII 5, 912; cf., en dernier lieu, F. Poland, *P. W.* s. v. Συμβίωσις (1911), 1080).

7. Le Bas-Waddington, 1143.

8. Elle n'est connue que par la copie imparfaite d'un ingénieur, que publie l'éditeur.

9. Dans Pauly-Wissowa, s. v. *Theologos* (1934), 2033, L. Ziehen cite « à Héraclée du Pont » le « ὑπατικὸν καὶ θεολόγον τῶν τῇδε μυστηρίων, *CIG*, 3803. » Mais cette vieille édition est périmée. Dans cette inscription de Bithynion-Claudiopolis, le mot θεολόγος était une restitution et correction de Boeckh, θεο(λόγο)ν, d'après la mauvaise copie qui donnait θεον. Plus de trente ans avant l'article de Ziehen, R. Cagnat donnait dans *IGR*, III, 73, le texte correct, qu'il devait à G. Mendel : Μᾶρκον Δομίτιον Εὔφημον, τὸν λαμπρότατον ὑπατικὸν καὶ θυηκόον τῶν τῇδε μυστηρίων, Μᾶρκος Δομίτιος Τειμολέων ὁ κρ(άτιστος) μυστάρχης, τὸν γλυκύτατον ἀδελφόν, ce qui confirmait la copie de l'inspecteur des forêts Galmiche, publiée, à l'insu de R. Cagnat comme de Ziehen, par G. Perrot, *Rev. Arch.*, 1874 (28), p. 5 (*Mélanges d'arch., d'épigr. et d'histoire* (1875), 162-163). Mêmes ignorances dans Ch. Picard, *Éphèse et Claros* (1922), 250, n. 4 : « la mention θεολόγος, dans l'inscription *CIG*, 3803, reste conjecturale. » Boeckh, *CIG*, 3803 (suivi par E. Groag,

elle ne surprend point à Nicomédie, car elle apparaît dans les grandes villes de la province d'Asie, à Pergame, à Smyrne, à Éphèse [1], et notamment en relation avec le culte impérial [2]; les θεολόγοι, nommés à côté des ὑμνῳδοί, devaient louer les dieux et les invoquer en prose [3]. Sur le modèle du θεολόγος [4], on a créé, à Didymes, dans le culte de Caligula, le σεβαστολόγος [5]; plus tard, il y aura le μαρτυρολόγος [6]. La charge de θεολόγος était certainement très honorifique et assumée par des gens en vue: ainsi un dignitaire de l'association des Technites [7], Πόπλιος Αἴλιος Πομπηιανὸς [Π]αίων Σιδήτης καὶ Ταρσεὺς καὶ Ῥόδιος μελοποιὸς καὶ ῥαψ[ῳδος θε]οῦ Ἀδριανοῦ, θεολόγος ναῶν τῶν ἐν Π[εργαμῷ], ἀγωνοθέτης ἀποδεδειγμένος (*designatus*) τῶν Σεβ[αστῶν Πυ]θίων;

---

*Prosop. Imp. Rom.*², III (1943), n. 146 (« ut videtur »); pour W. Weber, *Untersuch. g. Gesch. des Kaisers Hadrianus*, (1907), 126, n. 439, « nicht gesichert »), a suggéré de voir en ces mystères ceux d'Antinoos. Comme il est maintenant assuré que l'endroit d'où provient la pierre est Bithynion-Claudiopolis, la patrie d'Antinoos, et qu'Antinoos y a été honoré comme dieu, Ἀντίνοος θεός, au témoignage de la numismatique (Babelon-Reinach, *Recueil mon. Asie Min.*, I, 268, 270 sqq.), qui le représente en Hermès ou en Hermès-Pan, il me paraît très vraisemblable que ces mystères sont en effet ceux d'Antinoos-Hermès, guide dans l'au-delà; cela expliquerait que le θυηκόος de ces mystères du favori d'Hadrien fut un personnage consulaire. W. Weber, *loc. cit.*, 187, affirme qu'Antinoos est adoré à Bithynion comme Pan, parce que le pedum est l'attribut de Pan et qu'Antinoos est Pan à Mantinée, métropole de Bithynion. Mais il ne tient pas compte des ailes au talon que possède le soi-disant Pan; il ne connaît d'ailleurs qu'un type, au Musée britannique, et il ignore la monnaie où le buste d'Antinoos est accompagné d'un caducée; les numismates appellent toujours l'Antinoos de Bithynion Hermès-Antinoos, identification d'Antinoos avec Hermès attestée par ailleurs.

1. Cf. F. Poland, *Gesch. des gr. Vereinswesens* (1909), 399; L. Ziehen, *loc. cit.* Pour les inscriptions de Smyrne, Ziehen ne connaît que le *CIG*, et il ignore *IGR* (de même que pour Pergame); pour la fondation de Vibius Salutaris à Éphèse, il ignore l'édition la plus complète, avec fragments nouveaux, *Ephesos*, II (1913). C'est qu'il a copié dans le commentaire antérieur de Fränkel *I. Pergamon*, II, n. 374.

2. A Pergame, à Smyrne. Il a fallu à Smyrne une autorisation impériale pour leur institution : *IGR*, IV, 1431 : ὅσα ἐπετύχομεν παρὰ τοῦ κυρίου Καίσαρος Ἀδριανοῦ... δεύτερον δόγμα συνκλήτου καθ' ὃ δὶς νεωκόροι γεγόναμεν, ἀγῶνα ἱερὸν (les Hadriana Olympeia), ἀτέλειαν, θεολόγους, ὑμνῳδούς. Pour Éphèse, cf. Ch. Picard, *Éphèse et Claros*, 249-250.

3. L. Ziehen, *loc. cit.*, n'a pas cité le texte de Lucien, *Alex.* 19 : dans le culte institué par Alexandre d'Abonouteichos, le prophète fait appeler les consultants ὑπὸ κήρυκι καὶ θεολόγῳ. Le « théologue » n'est pas « un prêtre » (M. Caster, *Études sur Alexandre ou le faux prophète de Lucien* (1938), p. xxvi; cf. la juste note de A. J. Festugière, *REG*, 1939, 232).

4. Cf. aussi le ἱερολόγος dans un culte dionysiaque à Éphèse (Hicks, *Gr. Inscr. Br. Mus.*, III, 601, *c*, l. 4; *g*, l. 2; *p*; cf. p. 226).

5. *VII*[er] *Milet-Bericht*, p. 65 : un président des néocores est aussi σεβαστολόγος. J'étudie ailleurs l'ensemble de cette inscription; cf. *REG*, 1940, p. x.

6. Terme employé dans un papyrus du ve-vi[e] siècle, énumérant le personnel d'une église : *Papyri Iandanae*, VIII (1938), n. 154, l. 8 (cf. J. Hummel, *ibid.*, p. 385).

7. *BCH*, 1885, 124. Cf. *Études épigr. et philol.*, 45-53.

ainsi le Pergaménien Cl. Alexandros [1], qui a été stratège [2], et dont la fille, prêtresse d'Athéna Niképhoros, agonothète des Niképhoria, a été reçue trois fois avec honneur par Caracalla lors de son séjour dans la ville. Notre Nicomédien était (l. 4) πρῶτος Ἑλλήνω(ν), c'est-à-dire que l'assemblée provinciale des Hellènes de Bithynie [3] l'avait acclamé comme le premier [4]. Ce titre de πρῶτος Ἑλλήνων, attesté aussi dans la province d'Asie, je le retrouve [5] dans une épigramme de Claudiopolis de Bithynie [6] :

[Π]ρῶτον ἐν πάτρῃ καὶ ἔθνει Βειθυνίδος ἀρχῆς
πρῶτον ἐν Ἕλλησιν, κυδάλιμον βιότῳ,
[Χρ]υσόγονον τόδε σῆμα κτλ.

A la vie municipale ou provinciale se rattache l'épitaphe n. 91, car c'est la stèle d'un gladiateur, Ἀπολλώνις, originaire d'Apamée, mort à son neuvième combat [7]. Le relief, très mutilé, qui décorait le bas de la stèle, n'appartenait certainement pas, comme le suggère l'éditeur, à une épitaphe antérieure ; il n'y a pas eu de remploi ; on croit reconnaître, au centre, le casque du gladiateur ; en tout cas, à droite, il y a le petit chien si fréquent sur les stèles des gladiateurs [8]. Deux hexamètres résument la carrière du gladiateur, en accumulant les termes fréquents dans ces épigrammes ἀγών, πυγμή, ἐν σταδίοισι :

Ὀκτάκι νεικήσας τὸν ἐν σταδίοισιν ἀγῶναν,
τῇ δ' ἐνάτῃ πυγμῇ τὸ πεπρωμένον ὧδε ἀπέδωκε.

Un autre vers donne des conseils de joyeuse vie :

Παῖζε, γέλα, παροδεῖτα, εἰδὼς ὅτι καὶ σὲ θανεῖν δεῖ.

---

1. *IGR*, IV, 451.
2. Cf. Münsterberg, *Beamtennamen auf gr. Münzen*, p. 71.
3. Cf. *IGR*, III, 65, l. 7, et 67, l. 9-10 (Prousias de l'Hypios) : ἄρξαντα τοῦ κοινοῦ τῶν ἐν Βιθυνίᾳ Ἑλλήνων, et le rescrit de Sévère Alexandre adressé au κοινὸν τῶν ἐν Βιθυνίᾳ Ἑλλήνων (*Digeste*, XLIX, 1, 25 ; retrouvé sur un papyrus *P. Oxyr.*, 17 (1927), 2104 ; cf. Wilcken, *Archiv Pap.*, IX, 90-92). Ce rescrit est ignoré de Cl. Bosch, *Die kleinas. Münzen der röm. Kaiserzeit*, II 1, I (1935), 72, n. 2, et de A. H. M. Jones, *The cities of the Eastern Roman provinces* (1937), 424. Cf. aussi Dion Cassius, 51, 20, 7. Cf. Brandis, *P. W.* s. v. *Bithynia*, 533-536 ; *Bithyniarches*, 539-542.
4. L'éditeur n'a pas commenté le terme, pas plus que θεολόγος, et ne lui donne pas place dans l'index, p. 125.
5. Cf. aussi *IGR*, III, 63 (Prousias de l'Hypias) : Ὀλύμπιον (cf. *Istros*, II, 13, repris avec additions dans *Hellenica*, II) [καὶ πρῶτον τῆς] ἐπαρχείας δόγματι [κοιν]οβουλίου.
6. Mordtmann, *Ath. Mitt.*, 1887, 181, n. 11.
7. Sur la phrase οὔνομά μοι παγανόν, cf. J. Keil, *Anz. Wien*, 1942, 84-87.
8. Cf. *Gladiateurs dans l'Orient grec*, p. 48.

L'éditeur en a rapproché deux inscriptions de Bithynie et de Phrygie, où on lit : à Kios, Πίε, φάγε, τρύφησον, ἀφροδίασον, τὰ δὲ ὧδε κάτω σκότος, et à Kotiaeion : Παῖσον, τρύφησον, ζῆσον, ἀποθανεῖν σε δεῖ. Il n'y a de commun que le sens général, mais la forme est toute différente. Ce qu'il faut rapprocher, c'est l'épitaphe d'un gladiateur, Victor, trouvée hors de la Bithynie [1], à Xanthos [2]; le même vers y revient, avec une variante qui ne change ni le sens ni le tour :

Παῖζε, γέλα, παροδεῖτα, βλέπων [3] ὅτι καὶ σὲ θανεῖν δεῖ.

Or, l'épitaphe de Victor et celle d'Apollônios ont encore emprunté deux vers au même modèle. La seconde porte ces mots :

Οὗ πατρὶς Ἀπά[μι]α, νῦν δὲ Νικομηδείας με γαῖα
πρὸς δάπεδον κατέχει με μίτος καὶ νήματα Μοιρῶν.

L'éditeur supprime les mots με γαῖα, « qui ne doivent leur existence qu'à des morceaux de vers empruntés de partout ». De fait, l'inscription de Victor donne une autre adaptation du même modèle :

Οὗ πατρὶς ἦν Λιβύη, νῦν δὲ Ξάνθοιό με γαῖα,
αὐξάνιον δάπεδον κατέχει σὺν δόγματι Μοιρῶν.

Ce rapprochement est caractéristique de la façon dont on puisait dans des modèles, en les adaptant plutôt mal que bien aux noms de lieux et de personnes à y introduire.

Quelques professions sont indiquées. Un défunt était soldat (n. 117), mais on n'indique pas le corps où il a servi [4] : Αὐρήλιος Ἀρριανὸς στρατιώτης. Un autre στρατιώ[της] dans une dédicace (n. 45). Un certain Μᾶρκος était marchand de laine, ἐριοπώλης (n. 87) [5]. A relever les deux épitaphes d'un ναύκληρος (n. 74, 94)

1. On s'aperçoit à tout instant que, pour bien comprendre les inscriptions d'une région, il faut en sortir et étendre sa curiosité bien au delà de ce pays, — en fait, dans tout le monde grec. Il est aisé de réfléchir que les lieux communs des épigrammes ne peuvent avoir aucun caractère local, bithynien.

2. *TAM*, II, 355; *Gladiateurs*, p. 145, n. 106.

3. Dans *Hellenica*, je traite de l'emploi de ce mot dans les épitaphes.

4. Cf. l'épitaphe latine citée plus haut, p. 178.

5. L'inscription avait été publiée par G. Perrot, *Rev. Arch.*, 1877 (33), 57, n. 3. Le nouvel éditeur écrit : « In der Umschrift *RA* ist der Berufsangabe ἐριοπώλης verkannt und in der Aufteilung Μᾶρκος Ἐριόπῳ Λήσσῳ Στράτη τε [au lieu de ἐριοπώλης Σωστράτη τε] gelesen. » Mais il convient d'ajouter que la coupe correcte a déjà été indiquée par H. Roehl, *Bursians Jahresber.*, 36 (1883), 100. — Un autre ἐριοπώλης à Nicomédie d'après W. Ruge, *P. W.* s. v. *Nikomedeia*, 482 (je ne puis consulter la publication à laquelle il renvoie, les Βιθυνιακά (1867) de Kleônymos et Papadopoulos).

et la base funéraire décorée d'un navire à voiles (n. 120) ; car la population de Nicomédie s'adonnait volontiers au commerce maritime, et l'on trouve des ναύκληροι ou κυβερνηταί Nicomédiens dans toutes les parties de la Méditerranée [1]. A relever la mention d'un μαθηματικός (n. 101). — Enfin, cette curieuse épitaphe (n. 110) : Ἐνταῦθα κεῖτε πολλὰ μοχθήσας ἀνὴρ γεωργικῆς ἔνπιρος καὶ ἐν ψήφῳ σοφός. Il est très rare que les épitaphes [2], du moins en prose [3], parlent d'un « cultivateur » ; car c'était la condition normale de la plupart des gens [4] ; on indique sur les stèles les métiers par quoi on sort de la foule ; si deux épitaphes attiques portent le mot ἀμπελουργός [5], c'est que sans doute la viticulture y est considérée comme une spécialité. Une seule épitaphe attique, au IIIe siècle p. C., porte : Διόδοτος Μάρωνος γεωργός [6]. Ici, aussi bien, le défunt est-il loué de son excellence en agriculture : γεωργικῆς ἔμπειρος. De même une épitaphe de la campagne attique [7] contient l'éloge d'une femme par son mari : elle était sage et valeureuse aux travaux de la terre : Αὐρ. Ἀθηνίων Αὐρ. Σανβατίδα τὴν γλυκυτάτην σύνβιον εἵνεκα σωφροσύνης καὶ πράξεως γεωργικῆς μνήμης χάριν. Dans certaines régions de la Mysie, de la Bithynie et de la Phrygie, les travaux agricoles du défunt sont rappelés par un relief représentant un homme labourant, avec une paire de bœufs sous le joug [8]. Il est à noter que ce type de stèle n'est pas connu dans la région de Nicomédie.

La plupart des inscriptions, nous l'avons relevé plus haut, proviennent du territoire de Nicomédie, des villages de la région

---

1. Dans le commentaire du n. 94, l'éditeur rassemble les exemples à lui connus de ναύκληροι de Nicomédie (cf. n. 74 : « Die übrigen bisher aus Nikomedeia bekannten ναύκληροι sind unten bei Nr. 94 zusammengestellt ») : *CIG*, 3778 ; *Bithyniaka* de Kleônymos, n. 55 ; *Izvestiya*, II (1897), 105, et *IGR*, III, 4 (οἶκος de ναύκληροι). Pour établir une telle liste, encore davantage puisqu'il s'agit de marins, il ne faudrait pas se borner aux inscriptions de Nicomédie. D'ailleurs une liste plus complète était dressée par W. Ruge, *P. W.* s. v. *Nikomedeia* (1936), 481-482, et, la complétant, j'ai réuni sept épitaphes de marins de Nicomédie hors de la ville (*Rev. Phil.*, 1939, 171). J'en ajoute encore deux, à Thèbes de Phthiotide : [— Θεο]δοσίου — ναύκληρος — λις Πο — [Νικο]μηδεύς (*IG*, IX 2, 1327, et *add.*, p. XVI) ; Ἱέρων Ἰωλλίωνος Νεικομηδεὺς ναύκληρος, ἐτῶν κϐ' (*Byz. neugr. Jahrb.*, I (1920), 389, n. 8 ; *Arch. Eph.*, 68 (1929), 143, n. 11).

2. C'est aussi le cas des dédicaces. Cf., à Salymbria : Ποσιδώνις Γλύκωνος γεωργὸς θεῷ Ἥρῳ περὶ αἱαυτοῦ καὶ τῶν κτηνέων εὐχήν (*BCH*, 1912, 592, n. 48).

3. Je traite ailleurs des épigrammes.

4. Je traite ailleurs des inscriptions relatives aux bergers.

5. *IG*, II², 9753 ; 13179.

6. *IG*, II², 11153.

7. *IG*, II², 10590 a ; dans la Mésogée, à Kératéa.

8. G. Mendel, *Catal. sculpt. C/ple*, III, *ad* n. 1074. Cf. *Coll. Froehner*, pp. 60-61 ; *Études Anatoliennes*, 206. Cf., dans l'ouvrage même de Dörner, le n. 136, provenant des environs de Brousse.

nord[1]. L'éditeur a précisé, par l'analyse du miliaire n. 50, l'extension du territoire de la ville, à l'Ouest, vers Chalcédoine. Il a donné cinq photographies très utiles de paysages et de tumulus antiques (Pl. I, II et III) ; seuls ces documents peuvent faire comprendre le pays, et je regrette qu'ils n'aient pas été publiés en plus grand nombre[2]. Les épitaphes et les dédicaces font connaître dans cette région une série de villages[3], dont les noms sont naturellement indigènes et qui enrichit beaucoup la liste dressée récemment par W. Ruge[4] : ce sont les κῶμαι des Σωκανοί (n. 59) des Τρικταινηνοί (n. 47), des Πρηπανοί (n. 78), des Νερολ(η)νοί (n. 44), des Κυπρινοί (n. 61), des [.]ηλοκιτανοί (n. 46), enfin la φυλῆ Πετροζέτοις[5].

Au Sud du golfe de Nicomédie, les stèles d'Ihsaniye ont fait connaître un groupe de villages : les Ζεαληνοί, les Βαιτηνοί, les Γαυριανοί, les Λακκηνοί, les Τροιαληνοί (n. 31-33)[6]. Ces documents méritent un commentaire autre que chronologique et paléographique. Un certain nombre de villages ou de tribus se réunissaient dans une fête en l'honneur d'une déesse (n. 31, l. 5 : τῇ θεῷ καὶ τῷ δήμῳ). Les inscriptions enregistrent ceux qui, particuliers, magistrats ou villages, ont, en telle année, contribué aux frais de la cérémonie[7] : οἱ φιλοδοξήσαντες (n. 31, l. 12 ; n. 32, l. 3, 10,

1. L'épitaphe n. 122 (photographie communiquée par un ingénieur) provient de l'Est, de Sabanca, et mentionne le nom antique, ἡ Κασσηνῶν κώμη. Sur cette région, voir l'instructive étude de C. Risch, *Petermanns Mitt.*, 1909, 10-17, 62-70, 134-138, 182-186, et Pl. 2 : *Der Sabandja See und seine Umgebung*.

2. L'auteur signale qu'il a fait un grand nombre de photographies, conservées à l'Institut de Stamboul (*passim*, et *Kommagene*, p. 13). Mais un document n'est accessible que quand il est publié et entre les mains de tous ceux qui peuvent s'y intéresser. J'ajoute qu'il n'est préservé de la destruction que quand il est répandu, par le livre ou la revue, dans les bibliothèques du monde entier. Des collections de photos sont pratiquement inutilisables et inutilisées, et elles sont exposées à disparaître. A qui ont servi les 150 photographies de paysages et de ruines, dont 50 pour la Bithynie, faites par von Schönaich-Karolath, mises en vente chez un photographe à l'époque (1889), mais non publiées, dont la liste se trouve dans *Petermanns Mitt. Erg.*, 94 (Von Diest, *Von Pergamon über den Dindymos zum Pontos*), p. 99-100 ? J'aurais, pour ma part, une idée plus précise de cette région si j'avais pu les voir.

3. Sur les identifications possibles avec des sites, cf. l'introduction, pp. 28-32. Deux croquis, pp. 12-13, pour fixer la situation des villages modernes et des sites antiques. Ils sont malheureusement sans relief, ce qui est très gênant pour le second ; puisqu'il est établi d'après la carte de Fitzner, n'aurait-on pu recopier un extrait de cette carte avec additions et avec nomenclature moderne ?

4. *P. W.* s. v. *Nikomedeia*, 489. Sur les Ἀρβειλανοί, cf. Dörner, pp. 84-85, *ad* n. 81.

5. Je ne mets pas le nom au nominatif, puisqu'on ignore s'il faut écrire -οι ou -α. Sur cette désignation, cf. l'introduction, pp. 42-43.

6. L'éditeur admet qu'Ihsaniye est situé sur le territoire de Nicomédie, ce qui est vraisemblable.

7. Il ne s'agit pas de « Stiftungen » (p. 61, et *Arch. Anz.*, 1939, 171), de fondations, mais de libéralités pour une fête.

16) ou ἔδωκαν (ἔδωκε) (n. 31, l. 4, 6; n. 32, l. 15, 21), ou, ce qui revient au même, ceux que le peuple a couronnés pour avoir fait tel don (n. 31, l. 18 sqq. : ὁ δῆμος στεφανοῖ τὸν δεῖνα δόντα μετρητὰς π′). Les dons en argent vont de 15 à 20 deniers. D'après une ligne mutilée du n. 33, l. 14, il y a eu des concours : καὶ ἀγῶνας ἐπιτ[ελέσαντος]. Mais ce qui revient toujours, c'est le mot οἰνοπόσιον ; il s'agissait essentiellement d'une beuverie [1]. A propos de la forme οἰνοπόσιν, l'éditeur a relevé (p. 60) que le mot se trouvait dans une autre inscription de Bithynie, où il a été reconnu par J. Zingerle [2]. Je l'ai restitué [3] dans une inscription de Gölbazar : ἐτήσιον οἰνο[πόσιον]. Il faut encore ajouter que ces beuveries bithyniennes [4] nous sont attestées aussi par le titre, jusqu'ici, semble-t-il, particulier à la Bithynie, οἰνοποσιάρχης ; il se rencontre dans des inscriptions de la rive nord du lac de Nicée [5], de la région de Gölbazar [6] et, enfin, des environs de Nicomédie [7] : [Οἰνοπ]οσιάρχης... ἔθηκα τὸν κρατῆρα ἐκ τῶν ἰδίων ...τῇ κώμῃ. Ailleurs, dans un village de Phrygie, une liste mentionne, parmi des gens qui ont donné de l'argent, que l'un a donné (δηνάρια) ι′ καὶ οἰνοπόσιον [8]. Plus près, aux environs de Cyzique, alors que certains donnent pour une fête de l'argent ou un chevreau (ἔριφος), quelqu'un donne ἡμεροπόσιον [9], la quantité de vin nécessaire au banquet d'un jour pour cette association plutôt que la ration d'un jour pour un homme[10]. Mais, dans les stèles d'Ihsaniye, on a des détails très intéressants sur ce qui accompagnait ce banquet. Des bienfaiteurs ont donné συμφωνίαν (n. 31, l. 14[11] ; n. 32, l. 6, 12), c'est-à-dire, je pense, qu'ils ont fourni un orchestre pour accompagner le banquet, un concert. Je ne connais qu'un autre exemple de ce mot, en ce sens, dans les inscriptions[12] : le règlement de

---

1. N. 31, l. 20 : δόντα μετρη(τὰς) π′ ; il s'agit sûrement de métrètes de vin.
2. *Jahreshefte*, 1903, 122.
3. *Rev. Ét. Anc.*, 1940, 309, n. 2.
4. Sur les beuveries thraces, cf. G. Kazarow, *Beiträge zur Kulturgeschichte der Thraker* (1916), 53-57.
5. G. Mendel, *BCH*, 1900, 386, n. 41, l. 12 ; sur la ligne 11, cf. *BCH*, 1928, 410-411.
6. *Ibid.*, 407, n. 90, l. 14 ; plus complet, *Rev. Ét. Anc.*, 1940, 306, l. 13.
7. Restitué par J. Zingerle, *loc. cit.*
8. *MAMA*, IV, 265.
9. *Gr. Inscr. Br. Mus.*, IV 2, 1006.
10. Cf. encore οἰνοποσία dans un thiase dionysiaque à Téos pour un jour anniversaire institué par fondation (*SEG*, IV, 598, l. 9). Sur des distributions de vin, cf. Ad. Wilhelm, *Jahreshefte*, IX (1907), 26-27 ; cf. *BCH*, 1928, 415, n. 4 ; *REG*, 1929, 21, n. 1 ; *IG*, XII, *suppl.*, 124.
11. Le mot συφωνίαν dans le premier texte n'est pas une erreur du graveur, mais un fait de prononciation, comme νύφη, etc.
12. Tel est le sens dans deux passages de Polybe relatifs à Antiochos Épiphane : XXVI, 1 a : εἴ δὲ καὶ τῶν νεωτέρων αἴσθοιτό τινας συνευωχουμένους ὁπουδήποτε

Gytheion organisant les fêtes pour la famille julio-claudienne[1] ordonne aux éphores de mettre en adjudication[2] la fourniture de : τὰ διὰ θέατρον ἴκρια τῷ χορῷ καὶ θύρας μιμικὰς τέσσερας[3] καὶ τῇ συμφωνίᾳ ὑποπόδια. Les inscriptions latines mentionnent des *symphoniaci*, aulètes et flûtistes[4]. Enfin deux papyrus mentionnent une συμφωνία[5] ; il s'agit justement de l'engagement de musiciens pour des fêtes de villages ; les prostates d'un village traitent avec ὁ προεστὼς συμφωνίας αὐλητῶν καὶ μουσικῶν[6] ; l'archéphode d'un village écrit à deux pantomimes d'Hermoupolis qu'il engage pour une fête : ὑμᾶς μεθ' ἧς ἔχετε συμφωνίας πάσης μουσικῶν τε καὶ ἄλλων ὑπουργοῦντας ἐφ' ἡμέρας πέντε[7]. C'est de pareils contrats que les évergètes bithyniens avaient conclu pour offrir une συμφωνία à leurs concitoyens[8]. — D'autres personnes ont donné pour la fête λυχναψίαν (n. 31, l. 4 ; n. 32, l. 2 : οἰνοπόσιον καὶ λυχναψίαν). Il s'agit de l'éclairage des lampes, du luminaire[9] pour le banquet[10].

παρῆν μετὰ κερατίου καὶ συμφωνίας (Athénée), ou : εἴ τινας τῶν νεῶν αἴσθοιτο ἀφ' ἡμέρας μετ' ἄλλων γινομένους, ἐξαίφνης ἐπὶ κῶμον παρεγένετο μετὰ κερατίου καὶ συμφωνίας ; — XXX, 26, 7-8 : jouant dans des mimes, τιθεὶς δὲ ἐπὶ τὴν γῆν ὑπό τῶν συμπαιζόντων, μετὰ ταῦτα τῆς συμφωνίας προκαλουμένης ἀνέπηδα γυμνός καὶ τοῖς μίμοις προσπαίζων ὠργεῖτο τῶν ὀργήσεων τὰς γέλωτα καὶ γλευασμὸν εἰωθυίας ἐπισπᾶσθαι (Diodore), ou : εἰς τὴν γῆν ἐτίθετο ὡς εἷς ὢν δῆτα τῶν μίμων, καὶ τῆς συμφωνίας προκαλουμένης ἀναπηδήσας ὠργεῖτο καὶ ὑπεκρίνετο μετὰ τῶν γελωτοποιῶν (Athénée).

1. H. Seyrig, *Rev. Arch.*, 1929, I, p. 86, l. 36.

2. Tel est le sens de ἐγδότωσαν.

3. Cf. *REG*, 1936, 248-250.

4. Cf. Friedländer-Wissowa, *Sittengeschichte Roms* [9-10], II, 170, avec la note 8 (sur les inscriptions) ; dans les notes 6 et 7, références à plusieurs passages de Cicéron.

5. Cf. Th. Grassi, *Musica, mimica et danza secondo i documenti papiracei greco-egizi* (*Studi sc. pap. Milano*, III, 1920), 124, 127. Je ne suis pas W. L. Westermann, *J. Eg. Arch.* 18 (1932), 17, qui donne à συμφωνία, non pas, comme Preisigke, le sens de « Kapelle », mais celui de « compagnie » de gens qui sont d'accord (συμφωνεῖν) pour se louer dans des représentations.

6. *P. Oxyr.*, 1275. On fournira aux artistes pour le voyage dix ânes.

7. *P. Flor.*, 74.

8. Sur ces contrats et sur les distractions, banquets et musiciens, dans les villages, cf. les articles de W. L. Westermann, *J. Eg. Arch.* 10 (1924), 134-144 : *The castanet dancers of Arsinoe* (avec le tableau des prix et indemnités, p. 141), et *ibid.*, 18 (1932), 16-27 : *Entertainment in villages of Graeco-Roman Egypt* (cf. p. 23 sqq. les dignités de symposiarque et de klinarque, qui correspondent à notre oinoposiarque).

9. Le récent article *Lychnapsia* dans *P. W. Suppl.* VII (1940) (Rusch) ne traite du luminaire que dans les cultes égyptiens (cf. Préaux, *Chronique d'Égypte*, 29 (1940), 145-146). Cf. quelques indications relatives aux inscriptions dans *Études Anatoliennes*, 33 ; ajouter le règlement des hymnodes de Pergame, B, l. 18 (*I. Pergamon*, 374 ; H. von Prott, *Leges Sacrae*, I, 27 ; *IGR*, IV, 353) : l'εὐκοσμος fournit aux anniversaires des empereurs πύπανον καὶ λίβανον καὶ λύχνους τῶι Σεβαστῶι ; — pour la ἱερὰ λυχνία à Épidaure, cf. *IG*, IV[2], 742, l. 6 et 7.

10. Dans une fondation testamentaire des environs d'Éphèse, à Apateira, on prescrit ce qui suit (*CIG*, 3028 ; Laum, *Stiftungen*, II, 75, qui classe à tort l'inscription à Éphèse ; cf., sur le territoire d'Éphèse et la mention d'Éphésiens à Apa-

Le banquet avait lieu naturellement le soir ; il est assuré, je crois, qu'il se prolongeait en une πανυχίς, dans l'éclat de la λυχναψία ; car une des inscriptions mentionne « le premier jour » de la fête (n. 32, l. 15 : ἔδωκαν τῇ πρώτῃ ἡμέρᾳ οἰνοπόσιον). Un bienfaiteur a fourni deux couronnes (n. 31, l. 8 : — ωρος Ζωΐλου στεφάνους β′), toujours pour le banquet [1]. Enfin, dans le n° 32, l. 4, alors que les Ζβαληνοί ont fourni οἰνοπόσιον, les Βαιτηνοί ont donné γυμνασιαρχίαν, c'est-à-dire, suivant un emploi maintenant

---

teira, J. Keil et A. von Premerstein, *Dritte Reise in Lydien*, p. 88) : τούτου κήδονται οἱ ἐν Ἐφέσῳ ἐργάται προπυλεῖται πρὸς τῷ Ποσειδῶνι · οἷς καὶ καθιέρωσεν δηνάρια πεντακόσια ἐπὶ τῷ γενέσθαι ἀπὸ τοῦ γεινομένου τόκου οἰνοποσίαν καὶ κηριόλους καὶ στεφά(νους ?) · ποιήσουσιν δὲ τὴν εὐωχίαν μη(νὸς) Ποσ(ειδεῶνος) η′ ἀπι(όντος). On pourrait se demander si les cierges (pour l'emploi des cierges, cf. P. Collart, *BCH*, 1931, 65, n. 5, et 69 ; *IG*, XIV, 956 *B*, l. 13 (Rome), avec ἅπτεσθαι) et les couronnes ne sont pas en rapport étroit avec le banquet (οἰνοποσία et εὐωχία). Mais le caractère funéraire des cierges et des couronnes est bien marqué par une fondation éphésienne (*Jahreshefte*, 26 (1930), *Beiblatt*, 13) : mille deniers πρὸς τὸ ἐκ τοῦ τόκου δίδοσθαι τῶν ρκ′ (δηναρίων) πρὸς ἔτος ὀνόμασιν ρ′ ἑκάστῳ (δηνάριον) α′ καὶ τὰ λοιπὰ (δηνάρια) κ′ ἱστεφάνους καὶ κηριόλους. Le texte στεφάνους est cité par G. Mendel, *BCH*, 1900, 405, sans même les crochets indiquant la correction. Je ne crois pas que le texte soit bien constitué. Chishull lisait après στεφα le sigle du denier et un *iota* ; la lecture de Sherard revient au même puisqu'il donne un *chi* et un *iota*. Chishull coupait στεφ(άνους) ἀ(πὸ) (δηναρίων) (δέκα) ; « ridicule », a jugé Bœckh. Il me semble que, si la forme, avec l'abréviation de ἀπό, n'est pas acceptable, l'idée est excellente. Je coupe : στεφά(νους) (δηναρίων) ι′, « du prix de 10 deniers ». Cette indication de valeur porte, à mon avis, sur « les cierges et les couronnes ». Dans l'inscription d'Éphèse rapprochée ci-dessus, on fait deux parts des revenus : 100 deniers pour les bénéficiaires des distributions, 20 pour cierges et couronnes. Ici, l'on prévoit : « cierges et couronnes du prix de 10 deniers » ; le reste sert au banquet, c'est-à-dire, si l'argent était placé au même taux de 20 °/₀, 50 deniers. — Jordanidis et Fontrier ont publié, *BCH*, 1895, 556, une copie beaucoup moins bonne de cette inscription qu'ils ont crue inédite. C'est malheureusement cette copie, où des passages essentiels sont défigurés, que F. Poland, *Gesch. des gr. Vereinswesens* (1909), 512 a suivi intrépidement : οἰνοποσίαν καὶ κηριολαυσίαν · στεφανη[φ]ο[ρ]ήσουσιν δ...χίαν μηνὸς η′. Du monstre κηριολαυσία, qu'il répète deux fois, il n'explique que le début en rapprochant κηρός ; d'ailleurs, c'est un monstre différent que donnent la copie et l'édition de Fontrier : κηριολουσίαν. F. Poland ajoute : « Die Ergänzung δ[ὲ τὴν εὐω]χίαν (Boeckh-Waltzing) ist recht unsicher. » Mais ce n'est pas une restitution ; c'est la lecture, complète et sûre, de Chishull et de Sherard. Poland n'a pas dû voir, en tout cas il n'a pas étudié, le texte dans Boeckh, mais seulement dans Waltzing (*Corporations prof. chez les Romains*, III, 48, n. 142), qui a donné, lui aussi, le mauvais texte de Fontrier (avec le κηριολουσίαν), en combinant bizarrement pour une phrase la fausse lecture de Fontrier et la lecture de Sherard, introduite en restitution : στεφανη[φ]ο[ρ]ήσουσιν δ[ὲ τὴν εὐω]χίαν.

1. Dans le règlement des hymnodes de Pergame (ci-dessus, 191, n. 9) on prévoit, B, l. 12 sqq., que l'εὔκοσμος fera les frais des couronnes : παρέξει δὲ ὁ εὔκοσμος τῇ τοῦ Σεβαστοῦ ἐνμήνῳ γενεσίῳ καὶ ταῖς λοιπαῖς γενεσίοις τῶν αὐτοκρατόρων στεφάνους τοῖς ὑμνῳδοῖς, καὶ τοῖς μυστηρίοις στεφάνωσιν ἐν τῷ ὑμνωδείῳ καὶ στεφάνους ὑμνῳδοῖς καὶ τοῖς υἱοῖς αὐτῶν πάσης ἡμέρας καὶ πόπανον καὶ λίβανον καὶ λύχνους τῶι Σεβαστῶι. Sur la fourniture de couronnes aux participants d'une fête, et spécialement d'un banquet, cf. *BCH*, 1928, 160-161 ; cf. aussi la fondation d'Épiktéta de Théra (*Inscr. Jur. Gr.*, II, p. 86, l. 33 ; Laum, *Stiftungen*, II, 43, l. 141.

bien connu de ce mot, qu'ils ont fourni l'huile pour les onctions [1] ; il faut en rapprocher ce texte de la région même de Nicomédie [2] : Ζώϊλος καὶ Ἑρμογένης οἱ Ῥούφου τὸν βωμὸν καὶ Πωλ(λ)ίων Μάρκου ἀνέθοντο θεᾷ Ῥυσιανῇ [3] δῶρον, δόντες οἰνο(π)όσιν [4] καὶ γυμνασιαρχίαν κώμῃ Τενδῶν.

Ces textes nous permettent, je crois, d'interpréter plus précisément une inscription de la région bithynienne de Gölbazar, que j'ai récemment republiée plus complètement d'après une copie de G. Radet [5]. Une dédicace est faite par un certain Νικάδας, ἐμποριάρχης καὶ ἀπὸ πατρὸς Κασ. Νικάδου καὶ πάπου Δημητρίου διὰ βίου οἰνοποσιάρχης, καὶ γυμνασιάρχης καὶ γραματεὺς καὶ ἐπιμελητὴς ΤΗΣ τοῦ νεοκτίστου ναοῦ, κατὰ χρηματισμὸν [6] ὀνίρου τὸν αἰετὸν σὺν τῷ βωμῷ ἀνέθηκα. J'ai hésité sur l'interprétation de ΤΗΣ : répétition fautive de la dernière syllabe du mot précédent, ou l'article précédant un mot disparu en partie par erreur du graveur (τῆς τοῦ νεοκτίστου ναοῦ κα(τασκευῆς κα)τὰ χρηματισμόν) ? « épimélète d'un temple récemment fondé, ou plutôt épimélète de la construction du temple ? » Or, je remarque que chaque inscription des stèles d'Ihsaniye porte, outre l'année du règne de l'empereur, les noms d'une série de magistrats, à savoir : ἐπιμελητεύοντος —, ἐκδικοῦντος —, γραμματεύοντος — ; plusieurs fois ces dignitaires donnent eux-mêmes l'οἰνοπόσιον (n. 32, l. 3, 15, 21 ; n. 33, l. 6). Cela m'explique l'épimélète de Gölbazar, et j'écris : ἐπιμελητὴς <της> οὗ νεοκτίστου ναοῦ [7]. L'organisation du village était analogue à celle de la région de Nicomédie : au temple récemment fondé se réunissaient les villageois ; Nikadas y exerçait à la fois les fonctions de γραμματεύς et d'ἐπιμελητής ; comme il fournissait l'huile à ces réunions, il porte aussi le titre de γυμνασιάρχης ; et, οἰνοποσιάρχης à vie, il est probable qu'il faisait souvent, ou toujours, les frais de l'οἰνοπόσιον. L'οἰνοποσιάρχης bithynien n'est pas, je crois, un magistrat d'association, de thiase privé, mais un dignitaire de bourg ou de tribu ou d'un groupement de bourgs (τρικωμία, τετρακωμία [8], πεντακωμία, etc.) [9], dont les habitants se réu-

1. L'éditeur l'a vu : « Oelspende ».
2. *Izvestiya*, *loc. cit.*, p. 112.
3. Cf. *Études Anatoliennes*, 240, n. 4.
4. Cf. ci-dessus, p. 190, n. 2.
5. *Rev. Ét. Anc.*, 1940, 306-307.
6. Cf. *Hellenica*, I, 72, n. 1, que je complète dans les *addenda* insérés à la fin du volume II.
7. Le rapprochement précise la nature des fonctions de l'épimélète à Ihsaniye : épimélète du temple.
8. Cf. l'inscription *BCH*, 1900, 386, n. 41, l. 9.
9. Cf. *Villes d'Asie Mineure*, 54, n. 2, *s. f.*

nissent en un οἰνοπόσιον. — On peut, je crois, attendre beaucoup des futures trouvailles en Bithynie pour étendre nos connaissances sur la vie des villages et leurs mœurs [1].

Une inscription trouvée à Nicomédie même (n. 27) donne la partie droite d'une liste de souscriptions. Deux personnes ont donné, l'une 15 deniers, l'autre 25 (l. 9-10); mais il s'agit essentiellement de fourniture de vin (οἴνου revient aux lignes 6, 7, 11, 12, 13, 15) : 1 métrète (l. 7 et 11), 6 conges (l. 8, 9, 10 : χο. ς′). Le premier donateur est un γυμνασιάρχης; je ne crois guère que cela prouve qu'il s'agisse « de quelque fête où le gymnasiarque avait probablement un rôle particulier » ; cela signifie que le personnage nommé en tête a fait toute la dépense de l'huile pour cette fête; le terme, au nominatif — et qui ne sert donc pas à dater — et qui n'est suivi d'aucune mention de donation comme le sont tous les personnages des lignes suivantes, est l'équivalent de : ἔδωκεν γυμνασιαρχίαν. — A la ligne 14, on lit : — ερβυλίωνος ὀρκίολον. L'éditeur commente : « ὀρκίολος oder ὀρκίολον = *urciolus* (*orciolus*) nach Glossen = ξέστης σταμνισκός [2]. » L'usage en grec, à l'époque impériale, du mot latin *urceolus* était déjà attesté par une inscription de Thasos [3] : ὁ δεῖνα Ἡρακλῖ Καλλ[ι-νίκῳ ὑπέ]ρ τε ἑαυτοῦ σ[ωτηρί]ας καὶ τῶν συνδίω[ν] ἐχαρίσατο καὶ ὀρκίω-λον χάλκεον καὶ λύχνον καὶ γράδους. A Nicomédie, il me semble que l'ὀρκίολος a été offert, et non un ὀρκίολος de vin [4]; car, si l'*orceolus* était égal à un ξέστης, la quantité de vin offerte serait en soi ridiculement minime (même pas un demi-litre), encore

1. J'ai déjà eu à parler des villages, des marchés, de l'aristocratie rurale, etc., en Bithynie, dans *BCH*, 1928, 412-413; *Études Anatoliennes*, 240-245; *Rev. Ét. Anc.*, 1940, 307-308, 313. Dans le décret d'une assemblée rurale (l. 13 : (ἔκ]ρεινε (*suppleri*) τὸ κοινὸν —; l. 14 : — Ἀγροκωμητῶν ou — αγροκωμητῶν) publié par G. Perrot, *Rev. Arch.*, 1876, I, 413-414, n. 15, d'après une copie de Peyssonnel, je restituerais ainsi le sens des lignes 14 sqq. : ἐξὸν [εἶναι αὐτῷ ἀναθεῖναι σ]τήλλην αὐτοῦ ἔγουσαν [ἐπιγραφήν, καὶ τετειμῆσθ]αι εἰκόνι, τῇ προε[δρίᾳ —, κατευχῇ ὑπὲρ αὐτο]ῦ τε καὶ τῆς γυναικὸς [τῆς δεῖνα καὶ τοῦ πατρὸ?]ς αὐτοῦ Λεονίδου; cf. *BCH*, 1928, 412-413.

2. Dans l'index, p. 126, il range l'ὀρκίολος parmi les mesures.

3. M. Launey, *BCH*, 1934, 485. Sur la date, cf. M. Feyel, *BCH*, 1936, note, *s. f.*; mais la présence de ὀρκιόλιον dans un texte du XIIe siècle n'a pas grand intérêt pour le commentaire de l'inscription de Thasos, et le fait que des vases d'église portent ce nom à cette date ne peut pas « expliquer peut-être mieux qu'un ὀρκίω-λος ait été consacré au dieu ».

4. L'éditeur commente : « Für einen [οἶνος?] ἐρβυλίων finde ich bisher keinen Beleg; möglich wäre, an einen Zusammenhang mit dem aus Athen. I, 27, *c*, bekannten ἔρβουλος οἶνος zu denken von dem es heisst : ἐν ἀρχῇ μέν ἐστιν μέλας, μετ' οὐ πολλὰ δὲ ἔτη λευκός γίνεται. » Ἐρβυλίων ne semble pas avoir la forme attendue ni être à la place nécessaire pour être un adjectif désignant une sorte de vin. Il me semble qu'on doit avoir ici la fin d'un patronymique. — Pour la ligne 7, cf. ci-après, p. 195.

plus en comparaison des quantités offertes par les autres donateurs (20 litres et 40 litres) ; dans la glose ξέστης, σταμνισκός, le second mot montre qu'il s'agit, non pas d'une mesure précise [1], mais d'un type de vase ; de plus, si c'était une mesure, on aurait ici, ὀρκίολον α′, comme on a με(τρητὴν) α′ à la ligne 7. Il s'agit donc de l'offrande d'un cruchon, sans doute en bronze [2] comme celui de Thasos, donné pour accroître le matériel dont on dispose pour le banquet [3].

A la ligne 7, on lit : — ολόρου οἴνου με(τρητὴν) α′. L'éditeur suggère là encore de chercher dans les premières syllabes le nom d'une spécialité de vin, par un rapprochement qui ne peut pas tenir : « λόρου οἴνου könnte, wenn in — λόρου nicht die Genitivendung des Vaternames steckt, mit lat. *lora* und *lorea*, der Nachwein, Tresterwein zusammenhängen. » Mais, dans ce cas, que ferait-on de l'*omicron*? Avant l'adjectif (sous quelle forme ici?) spécifiant la nature du vin, il nous faudra toujours le nom et le patronymique du donateur ; or, *omicron* ne peut être la terminaison d'un nom. Les syllabes ολορου font donc partie du patronymique ou le constituent à elles seules. On pourrait avoir un nom thrace assez fameux, Ὄλορος [4], et un nom thrace ne nous étonne pas en cette province [5]. Mais je crois bien lire sur la photographie non pas Λ, mais Δ, et ensuite non pas O, mais Ω, donc un nom banal en : -οδώρου. De même, à la ligne suivante : -ωρου οἴνου χο. ς′, et non -ορου.

Pour les cultes, les dédicaces publiées par F. K. Dörner apportent des renseignements intéressants. A Nicomédie même, un petit autel est dédié à Hadrien comme Ζεὺς Σωτὴρ Ὀλύμπιος (n. 38). Les autres dédicaces proviennent des villages : à Zeus Hypsistos (n. 37) ; — aux Dioscures, θεοῖς Διοσκόροις κατὰ ὄναρ (n. 36) [6] ; — à Sabazios, Διὶ Σαβαζίῳ κατ' ὀνίρου ἐπιταγήν (n. 34), sur un autel dont les reliefs ont disparu ; le sculpteur avait signé au revers : Τιμοκράτης Μοκάζιος ἐποίησε ; — Διὶ Σαβαζίῳ κατὰ εὐχήν (n. 35) ; là aussi le relief a disparu, gratté. Le plus grand intérêt réside dans les quatre dédicaces au dieu Prietos : Θεῷ Πρειέτῳ (n. 39-42) ; l'une (n. 39) est faite εὐχαριστήριον κατ' ἐπι-

1. On ignore tout d'un *orceolus* mesure.
2. Une cruche de terre semble un don trop vil ; s'il s'agissait d'autre part d'un vase argenté ou doré, on ne manquerait pas de le dire.
3. Cela montre bien que l'ὀρκίολος n'a pas nécessairement un emploi « liturgique », pas plus que l'*orceolus*.
4. Cf. Tomaschek, *Sitzungsber. Wien*, 131 (1894), 10.
5. Cf. ci-après, pp. 199-201.
6. Le relief représente un homme qui tient deux lances dans la main gauche, et qui s'appuie de la droite sur un objet indéterminé.

ταγὴν par une famille (sept hommes sont nommés) ὑπὲρ τῶν ζῴων, pour les bêtes [1]; une autre, par deux prêtres sortant de charge, ἱερασάμενοι; une autre, par le prêtre ὑπὲρ τῆς κώμης καὶ τῶν ἰδίων ἐκγόνων καὶ τοῦ γένους. Sur l'autel n. 41, le dieu est représenté en guerrier, avec la lance et le bouclier. Sur les quatre faces de la base n. 39 figurent : le dieu en costume militaire, avec la lance, — Cybèle assise, un lion près d'elle, surmontée de l'inscription εὐχαριστοῦμεν τῇ [Μητρί], — un bélier au-dessous d'une guirlande et d'un croissant, — Zeus caractérisé par le sceptre et l'aigle. Un fragment de dédicace (n. 47) est daté μηνὸς Πρειετε[ίου] [2]. L'éditeur a bien exploité ces découvertes (pp. 37-40). Il a montré que, dans le catalogue des mois bithyniens transmis par les ménologes, le mois Περιέπιος n'est pas à corriger en Πριέπιος, comme on l'a toujours fait, mais en Πρειέτιος, et que dans l'opuscule de Lucien *Sur la pantomime*, 21, il faut retrouver le dieu Πρίετος, et non Priape. Il est intéressant de transcrire le passage, dont le rapport avec les nouveaux reliefs est évident : Βιθυνὸς δὲ μῦθος, καὶ οὗτος οὐ πάνυ τῶν Ἰταλιωτικῶν ἀλλότριος, τὸν Πρίετον [et non Πρίαπον] δαίμονα πολεμιστήν, τῶν Τιτάνων εἶμαι ἕνα ἢ τῶν Ἰδαίων Δακτύλων τοῦτο ἔργον πεποιημένων τὰ ἐνόπλια παιδεύειν, παραλαβόντα παρὰ τῆς Ἥρας τὸν Ἄρη, παῖδα μὲν ἔτι, σκληρὸν δὲ καὶ πέρα τοῦ μετρίου ἀνδρικόν, μὴ πρότερον ὁπλομαχεῖν διδάξαι πρὶν τέλειον ὀρχηστὴν ἀπειργάσατο · καὶ ἐπὶ τούτῳ καὶ μισθὸς αὐτῷ παρὰ τῆς Ἥρας ἐγένετο, δεκάτην ἀεὶ τῶν ἐκ πολέμου περιγιγνομένων τῷ Ἄρει παρ' αὐτοῦ λαμβάνειν [3]. Dans le passage des *Bithyniaka* d'Arrien auquel fait allusion Eustathe [4], il était question aussi non de Priepos, mais de Prietos. C'est le dieu de la ville de Prietos-Prainetos, sur la rive sud du golfe de Nicomédie [5]. Tout ce qu'on avait écrit jusqu'ici sur Priape en Bithynie, sous la forme Πρίεπος, doit tomber, comme l'a bien marqué F. K. Dörner.

Un autel (n. 46), qui porte d'un côté un aigle et de l'autre

---

1. Cf. *Coll. Froehner*, 61 ; *Rev. Phil.*, 1939, 204.

2. F. K. Dörner retrouve ce nom dans *IGR*, III, 1387, qu'il restitue (p. 37, note 6) : [Ἔτους —] Ἀντωνεί[νου Καίσαρος, μηνὸς] Πρειετ[είου].

3. F. K. Dörner fait remarquer que, dans le calendrier bithynien, le mois Πριέτιος vient juste avant Ἄρειος.

4. Jacoby, *Fr. Gr. Hist.*, 156, F 23.

5. Sur cette ville, l'éditeur allègue, p. 40, n. 4, le témoignage des *Notitiae Episcopatuum* en les citant seulement d'après Parthey et dans l'ordre de cette édition. Il faut répéter que les *Notitiae* doivent être citées dans l'ordre chronologique, en utilisant aussi les nouvelles listes publiées par H. Gelzer, en ne citant que Gelzer là où son édition a périmé celle de Parthey et en laissant tomber des listes de Parthey ce qui n'est que mauvais doublet.

deux lances (?) [1], est dédié θεοῖς Τεμβανοῖς. Il me paraît certain qu'il faut rapprocher l'inscription de la région que j'ai citée plus haut, p. 193, et que les θεοὶ Τεμβανοί sont les divinités de la κώμη Temba ou Temboi. Dans d'autres villages deux tables de culte (τράπεζα) [2] sont dédiées aussi à des groupes de dieux désignés seulement par leur ethnique : θεοῖς [- - καὶ θεοῖς Νερο]ληνοῖς ἔθηκα καὶ κώμη Νεροληνῶν (n. 44); — θεοῖς Θρακί[οις - -] (n. 45). Ce dernier mot est intéressant [3] à cause de l'origine thrace des Bithyniens.

Je termine par quelques réflexions sur l'onomastique. Naturellement la plupart des noms sont grecs; il n'y en a pas qui paraissent spécialement intéressants [4]. Mais un certain nombre sont indigènes [5]. Je relève les suivants, en donnant aussi le nom du père ou du fils pour qu'on voie le mélange des onomastiques :

Μόσχος Διλιπόρεος (n. 31, l. 7; n. 32, l. 14), — δωρος Διναί[ου?] (n. 118) [6], — ασιος Ζιάγρι[ος?] (n. 111), Ἀντίπατρος Ζιέλ[ου?] (n. 45), Σεῖος Ζαρδοήλου (n. 34), Μοκάζει[ος?] Μοκασίου (n. 112), — ανος Μουκ[άζου] (n. 118), Τειμοκράτης Μοκάζιος (n. 34),

---

1. Selon l'éditeur, « zwei mit Mondsicheln geschmückte Lanzen »; « unklar bleibt die Deutung der konzentrischen Halbkreise, die vielleicht an den Lanzen befestigte Bänder darstellen sollen ». La réserve est de mise. Les rapprochements avec Mèn ou les deux Mèn me paraissent sans force.

2. L'éditeur rapproche le n. 116.

3. La restitution n'est pas entièrement sûre; car on peut avoir soit une autre terminaison, soit un composé; cf. le village des Θρακιοκωμηται dans la région au Sud de Cyzique (Hasluck, *JHS*, 1904, 21-22; Mendel, *Catal. Sculpt. C/ple*, III, 837).

4. N. 61, un nom de femme en -άς, Διονυσιάς : τῇ — μου συνβίῳ Διονυσιάδι. « Διονυσιάς neben Διονυσία wie die anderen in Kleinasien bezeugten weiblichen Namen auf -ας statt der sonst gewöhnlichen Form auf -α, z. B. Αἰλιάς neben Αἰλία und Ἰουλιάς neben Ἰουλία. Während L. Robert, *Études épigr. et phil.*, 159 diese Form als eine Angleichung an die bei weiblichen Namen so häufige Wendung auf -ας erklären möchte, versuchte P. Kretschmer, Wiener Z. f. d. Kunde des Morgenlandes 1924, 2 das angehängte -ας aus dem Kanisischen, der herrschenden Sprache des Hethiterreiches, herzuleiten. Diese Deutung ist umso wahrscheinlicher, weil alle bisher bekannt gewordenen Namensformen dieser Art aus Kleinasien stammen. » Je ne comprends guère cette théorie. Nous rencontrons ces noms à l'époque impériale; or, en grec, une classe de noms de femmes (ainsi Δηλιάς, Σαραπιάς, Ἰσιάς, etc.) fournit un groupe étendu qui attire naturellement à lui des noms d'autres classes, à une époque où les passages d'une forme grammaticale à l'autre (γυναῖκαν, etc.) deviennent de plus en plus fréquents. Quelle vraisemblance qu'il faille déceler l'influence d'une langue hittite? D'ailleurs le fait allégué par F. K. Dörner est inexact; tous les noms de ce type ne viennent pas d'Asie Mineure; cf. à Périnthe Αὐρ. Μᾶρκος Περίνθιος βουλεύτης — Οὐαλερία Ἀντωνιάδι (*Jahreshefte*, 22 (1926), 180, n. 131); à Rome, Γαμουρῆνα Κοσμιάς (*IG*, XIV, 977); cf. à Kos Σαμιὰς Τιμάνδρου (Maiuri, *Nuova Silloge*, 681).

5. Sur l'onomastique bithynienne, je renvoie à ma bibliographie et à mes remarques dans *Rev. Ét. Anc.*, 1940, 310-311.

6. Je rapproche les noms thraces Διτις etc.; cf. Mateescu, *Eph. Dacoromana*, I (1923), 195, n. 5; *Études épigr. et phil.*, 192.

Στράτων Μουκάζου (n. 37), Μουκάπορις[1] (n. 72)[2], Μουκιανός (n. 39), Νυμισιανὸς Παπίου et Παπία Βάρου (n. 28), Ἀγαθόδωρος καὶ Σαλλοῦς οἱ Σαλλοῦ (n. 40), Ῥεῖσις Σούσου[3] (n. 28, l. 31 et 32), Βειτᾶλις Σούσου (n. 31, l. 12), Μέννυς Σουσίωνος (n. 32, l. 6).

Au n. 112, le premier personnage s'appelle : ...λιγηκο[ς] | [M]οκασίου. Commentaire de l'éditeur : « Z. 1. Am Anfang scheint das I nach Λ erst nachträglich eingeschoben zu sein. Vor dem Λ (allenfalls Δ) können noch 2-3 Buchstaben fehlen. » Or, une inscription de Bithynie, de Chalcédoine (*CIG*, 3795), donne ces noms :

Βουβᾶς Μοκαπόρι(δος)
Γιγλίγηκος (?) Δινδιπόρι(δος)
χαίρετε.

Boeckh a mis un point d'interrogation après le troisième nom parce qu'il n'avait qu'une copie de Richter et que le nom est étrange. Je le restitue dans l'inscription nicomédienne : [Γιγ]λιγηκος (où le *lambda* est par là assuré), et il n'y a plus à douter de l'exactitude de la copie pour l'épitaphe de Chalcédoine[4]. J'ajoute que l'adjonction de la syllabe -δος aux deux patronymiques est arbitraire ; il faut admettre des génitifs Μοκαπορι et Δινδιπορι, venant de Μοκαπορις, etc.[5].

Il n'y a qu'un nom de femme indigène. L'épitaphe n. 56 débute ainsi : Σευῆρος Μενάνδρου Φαβίῳ Φαβίου καὶ Ἄννι Δέκμου τοῖς πενθεροῖς καὶ Ἄννι Φαβίου τῇ γυναικί μου. Ἄννι est donc un datif. Le nominatif devait être aussi Ἄννι ; car je rapproche deux inscriptions d'Odessos, sur la côte thrace de la mer Noire, où on lit : Μέντης Νικίου, γυνὴ αὐτοῦ Ἄννι Ξένωνος τοῦ Αὐτοκράτους

1. Père ; le nom du fils a disparu.

2. L'éditeur s'enhardit ici à un commentaire onomastique : « Zum Namen Μουκάπορις vgl. Tomaschek — und P. Kretschmer, *Einleitung*, 85. Belegt ist der Name jetzt auch [par beaucoup d'exemples publiés depuis ces volumes] von einer Inschrift aus Lykaonien (*AJA*, 1932, 452, n. 1) [non ; de Kara Ağaç, région pisidienne et phrygienne], wo W. M. Calder ihn aber fälschlich als « a name of new type, probably Pisidian » ansieht ; vgl. auch L. Robert, *Villes d'Asie Mineure*, 235. » Cette rédaction un peu incertaine signifie que j'ai, *loc. cit.*, reconnu le caractère thrace du nom.

3. Cf. *BCH*, 1901, 56, n. 201 (près de Khandra) : Σουσᾳ ; — 30, n. 173 (Zafaranboli) : Ζώϊλος Σούσου καὶ γυνὴ Βαβεις ; *Izvestiya russk. C/ple*, II (1897), 138 (Nicomédie) : Σουσας Χρηστίωνος ; cf. aussi, *ibid.*, Ἀπολλᾶς Σουσα.

4. Tomaschek, *Die alten Thraker* (*Sitz. Wien*, 131, I ; 1894), 51 : « oder zu lesen Λιγ-λίγ-ηκος ? ».

5. Tomaschek, *loc. cit.*, 33, écrit Δινδιπόρι, mais, p. 26, Μοκαπόριδος. Cf. *ibid.*, 34 : Στράτων Διλίπορι à Kios.

θυγάτηρ [1], et Ἀσκληπιάδης Ἀπελλᾶ τοῦ Δημητρίου, ἡ γυνὴ Ἄννι Νεικομήδους [2].

Il faut faire trois remarques. Tout d'abord, les deux épitaphes hellénistiques (n. 111 et 112) présentent, sur 6 noms, 6 noms indigènes [3]. En second lieu, dans les inscriptions de l'époque impériale (IIe-IIIe siècle essentiellement), presque toujours le père a un nom indigène, le fils a un nom grec ou romain ; on a l'impression qu'on assiste à l'effacement de l'onomastique indigène [4]. Enfin, le caractère thrace de cette onomastique est frappant. On trouvera ces noms mêmes ou des noms de même racine dans les listes de noms thraces de Dumont-Homolle [5], de Tomaschek [6] et de Mateescu [7] : Διλίπορις, Διν-, Ζιελ-, Ζιαγρις, Σοῦσος [8], etc., Μουκάπορις et tous les noms en Μουκ- [9]. Ζαρδόηλος et Ῥεῖσις, nouveaux, semble-t-il, sont pour moi des noms thraces [10]. Παπίας est thraco-phrygien. Quant à Σαλλοῦς, il se retrouve seulement, semble-t-il, à Sinope [11]. Pour Ἄννι, je n'en saurais dire l'origine [12]. En tout cas, le caractère de la plupart de ces noms témoigne de façon éclatante de l'origine thrace des Bithyniens.

Cette série de noms bithyniens en Μουκ-, Μοκ- [13], me permet de corriger le nom d'un Bithynien, de Nicomédie précisément, mal transmis dans une œuvre de Phlégon de Tralles. Dans la

---

1. Kalinka, *Antike Denkmäler in Bulgarien* (1906), 265 : « Ἄννι Vokatif von Ἄννις ? ».

2. Danov, *Jahreshefte*, 30 (1937), *Beiblatt*, 83.

3. Cf., pour l'onomastique d'époque hellénistique en Bithynie, *Études Anatoliennes*, 233 (le décret d'Aptera maintenant dans Guarducci, *Inscr. Creticae*, II, ch. III, n. 4), et ci-dessus, p. 177, n. 1.

4. Cf. mes remarques sur l'onomastique et l'hellénisation en Mysie et en Bithynie, *Études Anatoliennes*, 222-225.

5. *Mélanges d'archéologie et d'épigraphie.*

6. *Sitz. Wien*, 131, I (1894) : *Die alten Thraker, Personen und Ortsnamen.*

7. *Ephemeris Dacoromana*, I (1923), 57-290 : *I Traci nelle epigrafi di Roma* (sans index).

8. Cf. *IGR*, I, 825 : à Madytos, Μουκιανὴ Μουκίῳ Σούσου πατρὶ ἰδίῳ ; *ibid.*, 732 : à Philippopolis, Μαξίμου Σουσίωνος. Cf. Mateescu, *Ephemeris Dacoromana*, II (1924), *Nomi traci nel territorio scito-sarmatico*, 237.

9. Aussi Μουκιανός est-il, comme en Thrace, un nom indigène, et non le nom latin importé ; ou bien le nom latin a été adopté parce qu'on y retrouvait une racine indigène. Cf. Mateescu, *loc. cit.* (1923), 107 sqq.

10. Pour Ζαρδόηλος, cf. les noms traces commençant par Zορδ-, *Zurdi-*, *Zortha-* (Mateescu, *loc. cit.*, 230). Pour Ῥεῖσις, cf. Ζεῖσις et Τεῖσις.

11. C'est une des rares observations onomastiques de l'éditeur.

12. A propos de Ἄννι à Odessos, Danov, renvoyant à Kretschmer, *Einleitung*, 344, dit qu'il indique clairement l'origine anatolienne de cette femme ; il est frappant de trouver ce nom, sous cette forme exacte, seulement en Thrace et en Bithynie.

13. On ne connaissait jusqu'ici en Bithynie que le Μοκάπορις de Chalcédoine cité ci-dessus.

liste de centenaires, empruntée à des documents officiels, publiée dans son Περὶ μακροβίων [1], on lit : Μούζακος Μουκαντίου Νικομηδεὺς Βιθυνίας [2]. Tomaschek [3] en a rapproché les noms tardifs, byzantins, Μουζάλων, Μουζαλάκιος, et l'ethnique Μουζηνός d'un village phrygien ; ces rapprochements lointains ne justifient pas Μούζακος. A propos des noms thraces de gens d'Amphipolis, de Philippes et de Parthicopolis [4], P. Perdrizet a fait observer que « plusieurs noms de cette liste, qui n'est connue que par un manuscrit, paraissent défigurés », et il a proposé des corrections [5]. Il y a eu, pour le nom du Nicomédien, une simple interversion de syllabes : le Μούζακος du manuscrit était un Μούκαζος [6], nom thraco-bithynien [7].

Je retrouve enfin dans une épitaphe attique un Nicomédien portant un nom de cette famille. Au Pirée, une stèle portait ces syllabes (*IG*, II², 10011) :

ΜΟΥΚΙΣ | Νεικομη|δεύς.

Dans le nom, qui fut effacé ensuite, je reconnais un Μούκις. Un autre Nicomédien s'appropria ensuite la stèle, et, laissant l'ethnique Νεικομηδεύς, on écrivit au-dessus Ἡρᾶς | Παπείου [8]. Pour ce patronymique indigène cf. ci-dessus, p. 199. On a maintenant en Attique pas moins de 19 épitaphes de Nicomédiens. Plusieurs étaient depuis longtemps connues, d'autres ont été publiées par Kirchner en 1940. J'y relève encore, comme noms [9]

---

1. F. Jacoby, *F Gr. Hist.*, II, 257, F 37.

2. N° 60 de la liste. Aussitôt avant, Phlégon cite cinq personnes de Tieion ; l'une porte ce nom : Γάζα Τίμωνος, Τιανὴ ἀπὸ Πόντου καὶ Βιθυνίας (n° 56). Je crois qu'il faut en rapprocher une inscription bithynienne, copiée dans la région du Sangarios moyen : Γᾶζα (?) Νεάρχου, γυνὴ δὲ Μενέφρονος, χαῖρε (A. Körte, *Ath. Mitt.*, 1899, 441, n. 34). Γάζα et Γᾶζα sont deux graphies d'un même nom. — Onomastique indigène à Tieion : *Études Anatoliennes*, 266, n. 1, *s. f.*

3. *Loc. cit.*, 26-27.

4. La correction de Παροικοπολίτης en Παρθικοπολίτης est faite depuis très longtemps, depuis Wesseling ; cf. Perdrizet, *BCH*, 1900, 309, note 1 ; elle est pourtant ignorée dans l'édition de F. Jacoby (1929) ; en dernier lieu, cf. P. Collart, *Philippes ville de Macédoine* (1937), 297, n. 2 ; 507, n. 1.

5. *Loc. cit.*, 309. Elles sont ignorées de Jacoby.

6. Je ne sais si Μουκάντιος est le nom exact ou une corruption de Μουκιανός.

7. Pour le nom en Thrace, cf. Μούκασος dans le texte même de Phlégon (n° 53), Ζαικεδένθης Μουκάσου Παρθικοπολίτης Μακεδών, et les exemples de Μούκασος, Μουκάσιος, Μουκάσης, Μουκάζεις cités par Mateescu, *loc. cit.*, 123, n. 4. Quelle que soit la provenance de l'inscription, Μομος Μουκάσου de l'épitaphe *IG*, II², 10770, était du pays thraco-macédonien (cf. *IG*, *addenda*, p. 887).

8. Sur la Bithynie, cf. *BCH* 1900, 416, n. 113 ; Le Bas-Waddington, 1126 (Ἀπολλώνις Παπίου).

9. Un Δαμόθεμις Μενάνδρου Νικομηδεύς porte comme second nom : ὃς καὶ Ἡδύς. Ce dernier nom semble fréquent en Bithynie. Dörner, à propos d'un Καλλιγένης

indigènes, en dehors d'un Διντας déjà connu [1], le thraco-phrygien [2] Δᾶος : *IG*, II², 10001, Ἀρτεμισία Δάου Νικομήδισσα, et 10002, Ἀρτέμων Δάου Νικομηδεύς.

Pour terminer, je voudrais signaler des noms latins. Je ne parle pas de ces noms banaux qui se trouvent partout dans le monde romain, les Μᾶρκος, les Κλαυδιανός, les Ῥοῦφος, les Βάσσος, les Τερτιανός, etc., mais de noms comme Ἀνναῖος, Ανναῖα (n. 146), Σαλλουδία Σατουρνεῖνα Κοίντῳ Λαίνᾳ τῷ καὶ Λυσιμάχῳ (n. 149), Γάϊος Μαμίλιος Φρόντω Οὐλουσσία Κλάρα (n. 150). Cette série s'explique très facilement, car Tiriliye, d'où proviennent ces inscriptions, est proche de Mudania, donc sur le territoire d'Apamée Myrleia, colonie romaine [3]. Mais sur le territoire de Nicomédie aussi on relève ces noms : Νουμείσιος [4], Νουμισιανός (n. 28), Βειτᾶλις (n. 31), Δέκ. Ἀμπείλιος (n. 53), M. Τούκκιος Ἀπολλινάριος Ποππαία Πρείσκῃ τῇ γλυκυτάτῃ γυναικί (n. 60), Ποπλία Αἰλία Εὐδαιμονιανὴ Ὀκταβία (n. 78), T. Κλ. Ὀκλάτιος Διονύσιος (n. 101) [5]. On peut penser là à l'influence de la population occidentale venue dans une ville comme Nicomédie, capitale de la province, pour l'administration. Mais il semble qu'ailleurs encore en Bithynie l'influence romaine ait été plus sensible qu'en d'autres régions de l'Asie Mineure.

Louis Robert.

Ἡδύς (n. 114) cite un Ἡδύς Nicomédien et deux autres Bithyniens. J'en ai encore un exemple dans une épigramme de Nicée, que je publierai prochainement.

1. *IG*, II², 10006 : Καλλιόπη Δίντου Νικομήδισσα. Commenté dans *Études Anatoliennes*, 233, n. 1. Cf. Mateescu, *loc. cit.*, 271.

2. Cf. Mateescu, *loc. cit.*, I, 208, n. 6.

3. Aussi cette ville a-t-elle fourni le plus d'inscriptions latines : *CIL*, III, 334-342, 6992. Pour le monnayage (latin) avec certains types romains, cf. Babelon-Reinach, *loc. cit.*, I, 245-264.

4. Il a pour fils un Παπύλος ; sur ce nom, réputé autrefois non grec, cf. *Études épigr. et phil.*, 178-179 ; ajouter *IG*, XI 4, 785 : Μενέστρατος Παπύλου Μακεδών (mais le nom n'est pas macédonien, malgré Russu, *Ephem. Dacoromana*, VIII (1938), 207 : « probabilmente »); Παπύλος Μενεστράτου, éphèbe pergaménien (*Ath. Mitt.*, 1908, 400, n. 23); Παπύλος Φιλώτου de Chios (*BCH*, 1933, 506, l. 4); Παπύλος Ξάνθου de Tabai (*MAMA*, VI, 168); Πασικράτης Παπύλου Βευδουσοικεινός en Phrygie (*MAMA*, VI, 399); Ὀκτάβιος Παπύλου éphèbe à Tégée (*IG*, V², 50, l. 16); saint Papylos à Pergame, compagnon de saint Karpos (en dernier lieu, H. Delehaye, *Analecta Bollandiana* 58 (1940), 142 sqq. : *Les actes des martyrs de Pergame*).

5. Cf. un Ὀκλατιανός à Tieion (*Études Anatoliennes*, 287).

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

A. B. Cook, *Zeus, a Study in Ancient Religion.* Volume III : *Zeus God of the dark Sky*, I, *Text and Notes*, II, *Appendices and Index*, in-8°, XXIX et 1299 pages, avec 83 planches hors texte, 931 figures dans le texte. Cambridge, University Press, 1940.

Ce troisième volume marque l'achèvement d'une œuvre entreprise dès 1907. L'auteur n'a pas besoin de solliciter l'indulgence pour la lenteur apportée à l'exécution d'un tel travail ; si l'on doit s'étonner de quelque chose, c'est de la continuité de dessein, de la persévérante énergie qui lui a permis de conduire à son terme une construction aussi grandiose à travers les tâches absorbantes de son enseignement et, comme il dit, « les commotions de notre temps ». L'étude présente sur « Zeus, dieu du ciel sombre », avait été commencée dans le volume II, qui faisait suite à une première étude sur « Zeus, dieu du ciel clair ». De ce volume II, j'ai eu l'honneur de rendre compte dans la Revue, juillet 1928, p. 271-275. Le volume III montre les mêmes grandeurs de proportions, les mêmes richesses et, l'on peut dire, les mêmes splendeurs d'illustrations : il réalise la même réussite dans l'équilibre de ces masses diverses de texte, de notes, d'appendices, de figures dans le texte et hors texte ; il donne au lecteur les mêmes facilités de consultation sur les renvois si détaillés et si précis qu'offre un double index, d'une centaine de pages, qui comprend d'abord les noms de personnes, de lieux et de fêtes, puis la table analytique des matières et des auteurs.

La première partie étudie Zeus, dieu du temps, dans ses relations avec les tremblements de terre, avec les nuages, le vent, la rosée, la pluie, les météorites. La seconde, outre le double index dont j'ai parlé, comprend trois appendices (les îles flottantes, Eros instigateur, le Mariage sacré), plus cent trente pages d'*addenda* et les *corrigenda*. On ne saurait imaginer quelle merveilleuse floraison d'études particulières, de notes, d'illustrations qui sont des documents et des preuves, éclôt tout au long de ces paragraphes sur Zeus, dieu du temps, paragraphes qui d'ailleurs couvrent 942 pages. A propos des tremblements de terre, on nous montre que Poseidon n'est qu'une forme spécialisée de Zeus, que son trident fut originellement la fourche flamboyante d'un dieu de la tempête, et l'on nous fait voir Zeus dépossédant progressivement Poseidon de son pouvoir sismique. Le rôle de Zeus comme « assembleur » (ou pourchasseur) des nuées nous vaut une étude sur la *Néphélococcygie*, la cité aristophanesque de « Coucou-les-Nuées ». Chacun des personnages ailés de la pièce y a son bout de note plus ou moins long et son histoire, et l'on est ainsi amené à nous expliquer, entre autres choses, les formes populaires de serment, par le chien ou par le platane (Socrate), par l'oie, par le cygne, par tel ou tel végétal. Vendryes a montré, chez nous, que de telles déformations sont dues à une altération volontaire, qui atténue l'effet de choc du serment, complet. Nous disons « parbleu » au lieu de « par Dieu » ; l'Anglais dit

« zounds », au lieu de « for God's wounds ». Cook, partant de ce principe, explique la formule νὴ τὸν χῆνα, « par l'oie », en remontant au serment crétois νὴ τὸν Δῆνα (Τῆνα, Τῆνα ou Ζῆνα), et suppose que κύνα a pu être un substitut pour χῆνα. Il poursuit alors la personnification des nuages dans le culte et le mythe, et nous explique, entre autres, les cas de Céphale et d'Athamas, punis pour avoir abandonné la déesse Néphété au profit d'une mortelle ; les corrections apportées par une littérature postérieure aux amours de Jason avec Déméter, de Pâris avec Hélène. La substitution d'un fantôme à l'inviolable déesse a son analogue dans la punition d'Orphée (Platon, *Banquet*, 179 *d*), qui ne sauve des enfers qu'une ombre vaine.

Il y avait, à Athènes, un clan de « berceurs des vents » ; à Corinthe, une famille d'« endormeurs des vents ». Empédocle, Pythagore, Epiménide, Abaris, ont de même un pouvoir sur les vents. L'Aiolos Hippotadès que nous présente l'*Odyssée*, au livre X, était, pour Usener, « une sorte de Zeus », mais n'est encore en fait qu'un magicien surhumain, le héros éponyme des Éoliens, ancien chef de tribu, qui survit comme roi des vents dans l'île Aiolia. Quant aux *Tritopatores* ou *Tritopatreis*, en même temps qu'ancêtres préhistoriques, ils sont des « gardiens des vents », parce que, pour la pensée grecque primitive, les vents sont des âmes et les âmes sont des vents. Mais la croyance naïve se rationalise par l'idée que les vents sont simplement des forces atmosphériques sous le contrôle d'une puissance divine. Aussi Zeus sera-t-il appelé Ourios, Ikmenos, Euanemos, Boreios. Il sera, pour les commerçants de Rome implorant une heureuse traversée, *Jupiter sequndanus*.

Aux *Arrhephoria* du mois de *Skirophorion* (juin-juillet), les *Arrhephoroi*, primitivement *Errhephoroi* ou *Ersephoroi*, « transportaient la rosée pour Ersé, une des filles de Cécrops » ; voilà ce dont témoignent les anciens grammairiens. C'est que la cérémonie des *Arrhephoria* était, comme celle des *Tesmophoria*, un rite de fertilité. Elle avait lieu la nuit de la dernière pleine lune de l'année attique, au moment où la rosée nocturne est d'ordinaire la plus abondante, et tant de textes qui nous montrent, dans cette rosée, la semence de Zeus, permettent de penser que les fillettes « arrhéphores », dans leur descente souterraine, portaient au sein de la Terre-Mère le germe divin qui devait la fertiliser. Elles rapportaient, en remontant, ἄλλο τι ἐγκεκαλυμμένον (Pausanias, I, 27, 3) et cette chose précieusement enveloppée, qu'était-ce, nous dit A. B. Cook, sinon un nouveau-né, l'enfant de la terre, Erichthonios? Sur les monuments figurés, Gè émerge à moitié du sol et présente l'enfant Erichthonios à sa future mère nourricière, Athèna. Derrière celle-ci figure ou Zeus ou Héphaistos. Peu à peu ce dernier supplante Zeus. C'est qu'Héphaistos fut primitivement le conjoint d'Athèna ; tous les deux sont « des équivalents locaux » de Kronos et de Rhéa. Héphaistos et Athèna furent d'abord le Ciel-Père et la Montagne-Mère d'une race pélasgienne ou tyrsénienne, établie, aux temps préhistoriques, en Asie-Mineure. La déesse Athèna prit son nom de la roche de l'Acropole, Athénè (au locatif, Athenai). Épouse d'Héphaistos, elle deviendra peu à peu, grâce à des mythes d'une crudité bien antique, la vierge inviolée, mais, au Parthénon même, son image cultuelle avec les serpents et le pilier rappellera clairement la déesse-mère minoenne. Le culte d'Héphaistos et d'Athèna, propre à la population pélasgienne ou tyrsénienne d'Athènes, sera contaminé par celui d'autres dieux et déesses sitôt qu'entreront en Attique les Hellènes. Les Éoliens venant de Thessalie et qui s'établirent sur la rive nord de l'Ilissos apportèrent avec eux le

culte de Zeus Olympios et de Gè Olympia, et probablement le rite des Arrhéphoria aussi bien que la naissance mythique d'Erichthonios. Celui-ci, enfant de Zeus et de Gè, deviendra l'enfant d'Héphaistos et de Gè, ou, plus souvent, d'Héphaistos et d'Athèna. Sur ce rite de la rosée divine fertilisante se greffe l'histoire des trois filles de Cécrops, Aglauros, Pandrosos, Hersè, toutes les trois personnifiant cette rosée, toutes les trois associées à Zeus, qui a son autel au *Pandroseion*, et qui a pour titres Errhos, Ersaios, Ikmaios, Ikmios, Aphrios. Il est aussi Thaulios, et Cook, ajoutant sa conjecture à beaucoup d'autres, se hasarde à rapprocher de ce nom l'allemand *tau*, le hollandais *dauw* et l'anglais *dew*, pour y retrouver un dieu de la rosée.

Dans la Grèce antique, le magicien faiseur de pluie s'habillait d'une peau de mouton pour se donner quelque peu l'aspect d'un nuage, et aussi pour représenter Zeus assembleur ou pourchasseur des nuées, car Zeus lui-même portait le titre de Mélôsios. L'immersion des initiés d'Eleusis, au 16 Boèdromion, était probablement elle-même un rite pour provoquer la pluie. Le cri ὗε, κύε, du grand mystère, est interprété dans le même sens par Hippolyte et par Proclus. L'épithète épique νεφεληγερέτα, aussi bien que celle d'αἰγίοχος, témoignent de l'antiquité de cette relation entre Zeus et les rites magiques de fertilité. Le sas employé dans la divination (*koskinomanteia*) peut confirmer l'idée que le magicien provoquait la pluie en faisant passer de l'eau à travers un crible. Les prêtres d'Osiris, à Akanthos d'Égypte, versaient l'eau du Nil dans un pithos percé, et Cook se sert des *canopi* représentés sur les monnaies d'Alexandrie pour remonter à un Kanobos et à sa femme Théoné ou Eumenouthis, respectivement identifiés à Osiris et Isis. Mais la mention du pithos percé nous conduit tout droit au mythe des Danaïdes, et aussi bien à l'histoire parallèle des non-initiés, condamnés à porter sans fin, aux enfers, de l'eau dans une jarre percée. Rhode et Dieterich en donnaient l'explication suivante : les mystères et cérémonies du mariage impliquent, les uns comme les autres, des rites de lustration ; ceux qui les ont négligés pendant leur vie doivent les accomplir après leur mort. Ainsi les non-initiés, ainsi, les non-mariés, porteront eux-mêmes l'eau après leur mort, ou quelqu'un la portera pour eux. Mais cela suppose que les Danaïdes n'étaient pas mariées. Or, en fait, elles l'étaient, aux fils d'Égyptos ; Hypermnestre fut la seule à garder sa virginité. C'est donc plutôt leur mariage qui constituait, par lui-même, un rite de fertilité ; en tuant leurs maris, elles détruisirent la force du rite ; c'est pour cela qu'elles sont condamnées à le renouveler sans cesse dans l'autre monde. La pluie d'or que reçoit Danaë rappelle tout aussi bien la fécondation de la Terre-Mère par le Ciel-Zeus. Mais Zeus envoie aussi d'autres pluies, qui sont des présages : pluies de sang, pluies de pierres, dont notre Crau était, pour les écrivains antiques, un remarquable exemple ; pluies d'aliments, comme la manne, et, en général, le miel, qui se dépose en rosée sur les fleurs ou les feuilles ; enfin, dans les légendaires pays de Cocagne, friandises de toutes sortes. Et la littérature et les monuments figurés nous parlent aussi d'une autre pluie du ciel, qui éteint les bûchers et sauve des victimes comme Alcmène ou même Crésus. En Égypte, c'est le Nil qui joue le rôle de Zeus ; à l'époque hellénistique, on l'honorera expressément sous le nom de Neilos Zeus.

A ce rôle de dispensateur de la pluie fécondante se rattachent naturellement des titres comme Zeus Ombrios, Zeus Hyetios. Haussoulier a montré que, à Didyme, le sacrifice d'un bœuf devant la statue de Zeus Hyetios

dans l'enceinte de Zeus Soter était un rite antique, tombé pour un assez long temps en désuétude et restauré vers le IIe siècle av. J.-C. Un rite analogue se pratiquait à Kos envers Zeus Polieus et Zeus Machaneus, à Halicarnasse envers Zeus Askraios ; de même, envers Zeus sans autre titre, à Stratonicée et à Pédasa. Or tous ces cultes de Carie peuvent jeter quelque lumière sur le mystérieux service de la Bouphonia d'Athènes, qui avait lieu, en l'honneur de Zeus Polieus, le quatorzième jour du mois Skirophorion. La fête s'appelait Dipolia, Diipolia, et même Diospolia. Rite étrange : des hydrophores apportent de l'eau dont certains hommes humectent une hache et un couteau ; un autre homme passe la hache au Bouphonos, qui frappe le bœuf et fuit hors des frontières. Un autre coupe la gorge de l'animal et s'enfuit à son tour. Quand la chair a été distribuée et mangée, un procès a lieu, probablement dans le Prytanée, où chacun tour à tour se décharge sur le voisin : les hydrophores sur celui qui a mouillé la hache et le couteau, celui-ci sur l'homme qui a passé la hache, ce dernier non sur celui qui a frappé de la hache, puisqu'il s'est enfui, mais sur celui qui a coupé la gorge; et celui qui a coupé la gorge se décharge sur le couteau. Finalement le couteau est condamné et jeté à la mer. Cook suppose que la hache est la hache sacrée, l'arme du Zeus dieu de la tempête, qui remplace, en Attique, la labrys crétoise. On la mouille pour obtenir la pluie. Le couteau même auquel on a transféré la faute qui ne pouvait souiller cette hache inviolable est jeté à la mer. Mais le centre du drame, la mort du bœuf, la curieuse résurrection qu'on en imagine en remplissant la peau de foin, la recousant et rattelant ce bœuf factice à la charrue, enfin la distribution et la manducation de la chair, s'expliquent par le fait que le bœuf est une figure animale de Zeus. Le Zeus Olbios apparaît, sur les monuments figurés, avec des cornes de bœuf; les histoires d'Europe et d'Io illustrent largement de telles conceptions.

Une illustration proprement attique, la représenattion de la naissance d'Athèna telle qu'elle se déroulait sur la frise du Parthénon, évoque les mêmes rites que la cérémonie de la Dipolieia ou Bouphonia : Zeus Polieus frappé avec la double hache, et la fuite de l'homme qui a porté le coup, fuite que les spectateurs n'essaient nullement d'arrêter. Cook fait passer sous nos yeux les divers groupes de vases illustrant cette naissance d'Athèna ; il s'en aide, aussi bien que de la frise sur la margelle de puits de la collection de Madrid, pour tenter, bien qu'avec force précautions, de reconstruire le dessin même de Phidias. Il en vient à dresser l'évolution suivante des cultes de l'Acropole : premiers venus, Athèna et Héphaistos, couple préhellénique, déesse montagne et dieu du feu d'un peuple d'Anatolie, de race pélasgienne ou tyrsénienne ; second, par la Béotie, l'Ionien Poseidon, originellement dieu de la foudre à en juger par son trident, postérieurement dieu de la mer avec son harpon ; d'abord en conflit avec Athèna, il s'identifie finalement avec le protégé de celle-ci, Erechteus (celui qui fend la tête) et est placé dans l'Erechtheion ; enfin, le Zeus attique, dieu de la tempête, introduit par le clan des Kérykes d'Eleusis. Le bœuf divin, dans le rite de la Dipolieia, est frappé avec la double hache, pour qu'il puisse renaître avec une vigueur renouvelée et travailler à nouveau pour son peuple. Zeus aussi est frappé à la tête, et dans le même but. Mais la forme sous laquelle renaît sa vigueur, c'est Athèna.

L'affiliation de la préhellénique Athèna au Zeus hellénique produisit une déesse dont les attributs appartiennent naturellement partie à l'ordre nou-

veau, partie à l'ordre ancien. Montagne-Mère du roc de l'Acropole, Athèna s'approprie toute vie végétale ou animale qui s'attache à ce roc. Ses attributs les plus marquants sont l'olivier, le serpent, la chouette, et l'égide, qui, dans la pensée de Cook, fut primitivement la peau même du serpent ou de la chouette ; la tête du serpent et de la chouette se sont peu à peu fondues avec le préhellénique Gorgoneion ; de nombreuses illustrations nous aident à suivre l'évolution de cette « tête de Gorgone », venue peut-être, primitivement, du nord de l'Afrique. J'avoue m'être arrêté avec plus de complaisance sur la chouette d'Athèna et sur les quelque quatre-vingts gravures qui illustrent son histoire. Athèna est d'abord, naturellement, la chouette elle-même. Peu à peu cet oiseau reçoit des bras humains, puis une tête humaine ; après quoi, c'est une déesse avec des ailes d'oiseau, et, finalement, une déesse avec un oiseau pour attribut. Une tablette sumérienne de la dynastie Larsa (environ 2300-2000 av. J.-C.) nous montre, de face, une déesse nue, plantée sur deux lions, et flanquée de deux chouettes. Elle a elle-même les ailes et les pieds d'une chouette, et un éperon additionnel à chaque patte. Elle porte une coiffure faite de cornes bovines, des cheveux tombant sur ses épaules, un large collier au cou et des bracelets aux poignets. Elle a, dans la main droite, une baguette à mesurer, et, dans la gauche, une corde nouée en boucle. Cook s'enhardit à chercher, dans cet unique ou presque unique type de Mésopotamie, la lointaine ancêtre d'Athèna, moitié oiseau, moitié déesse, la *thea glaukôpis* d'Homère et de ses prédécesseurs. A M. Sydney Smith, qui lui objecte aimablement que, pour établir un ferme lien entre Athèna et la déesse de la plaque, il faudrait montrer qu'Athèna ne fut pas originellement ce qu'elle devait devenir, Loi, Liberté et Raison personnifiées, mais un démon local redoutable, Cook estime avoir de quoi répondre en déroulant l'histoire de la Gorgone et en montrant de quel épouvantail démonique sont sorties peu à peu les Gorgones humanisées de l'art grec. Il est intéressant d'observer finalement avec lui comment, à l'époque hellénistique, Athèna céda son *aigis* à Zeus, mais elle-même avait, dès le IIIe siècle av. J.-C., reçu de Zeus le foudre. Aelius Aristide, apparemment lui-même prêtre de Zeus et peu porté à minimiser l'honneur dû à celui-ci, dira, en 164 après J.-C., qu'elle est, en somme, la puissance même de Zeus, σχεδὸν γὰρ δύναμιν τοῦ Διός.

Voilà un bien long compte rendu, qui ne donne cependant qu'une esquisse rapide et légère de l'œuvre énorme qu'est le *Zeus* de Cook. De cette œuvre, on pourra discuter telle ou telle thèse, mais on ne pourra nier le riche trésor qu'elle met à la disposition des chercheurs. L'auteur lui-même, au bout de cet immense effort, a tenu à dégager le sens de l'évolution ainsi décrite. Sur tout ce soubassement physique du culte de Zeus, il nous montre s'étageant une progression morale et spirituelle. Ses divers aspects de force naturelle, ses diverses formes animales elles-mêmes, ont servi à sa liaison et à son identification plus ou moins complète avec les divinités d'autres pays. La période hellénistique voit s'élever le Zeus Soleil, et le voit aussi se fondre avec une variété de dieux solaires tout autour de la Méditerranée orientale : Amen-Râ à Thèbes d'Égypte, Sarapis à Alexandrie, Ba'al-hammân en Afrique du Nord, Ba'al-samîn en Syrie, sans parler des Mithras de la magie chaldéenne. C'est en tant que dieu solaire qu'il acquiert, à Tripoli de Phénicie, le surnom de Hagios ; que, sur les monnaies de Gaza, il prend les traits du dieu des Hébreux et s'appelle du nom trilittéral de Jéhovah. Ces lignes diverses se réunissent finalement dans le monothéisme solaire d'Aurélien. Le bélier le rapproche

de l'Ammon grec-libyen et du Sabazios thraco-phrygien. Le taureau, de l'Amorite Adad et du Ramman babylonien, aussi bien que du dieu hittite qui figure, à l'époque romaine, sous les traits de Jupiter Heliopolitanus ou de Jupiter Dolichanus. Quant à son foudre, il commence, à partir du VIe siècle, à être peu à peu remplacé par son sceptre. Le dieu de la tempête devient, à Olympie, Zeus Horkios, dieu des serments, redoutable seulement aux parjures; comme, en Italie, Dius Fidius le *Fendeur*, dieu des éclairs, devient, grâce à l'étymologie populaire, un paisible protecteur des contrats. Le foudre divin demeurant surtout symbole de toute puissance ou de continuelle activité divine, sa vieille forme anatolienne, la labrys, sera, sous Constantin, façonnée en *labarum* et adoptée comme emblème de la nouvelle foi conquérante. D'autre part, Cook s'attache à montrer comment se dégage de plus en plus la notion du Zeus Providence, partout présent et bienfaisant, la notion du Zeus gardien de la justice et même du Zeus pitoyable au meurtrier fugitif (Zeus Hikesios). Enfin, il se sert des deux principaux types de l'iconographie primitive du Christ et de leurs attaches visibles soit aux images de Zeus enfant, soit à celles du Zeus viril, pour illustrer cette idée d'un appel incessant de Dieu aux hommes vers de plus hauts sommets spirituels.

A la liste des *Corrigenda* (p. 1108/9), il faudrait ajouter ceci : p. 99, ligne 1, au lieu de « The Platonic Phaidros », lire « The Platonic Symposion ». La note 3, à cette page, donne d'ailleurs, avec le texte grec, la référence exacte : *sympos.* 179 *d*.

A. Diès.

Galeni, *In Hippocratis Epidemiarum libr. VI Comm. I-VIII* ediderunt Ernst Wenkebach, Franz Pfaff (Corpus Medicorum Graecorum V10, 2, 2). Leipzig, Teubner, 1940 ; gr. in-8° xxx-508 p.

Ce nouveau tome du *Corpus medicorum Graecorum* renouvelle complètement le texte du traité de Galien qu'il contient. Galien, qui ne reconnaissait pas comme authentiques le quatrième, le cinquième et le septième livre des *Épidémies*, a entrepris, après le commentaire du troisième livre, d'écrire en 8 parties un commentaire du sixième livre. Ce sixième livre même ne lui semblait pas écrit tout entier de la main d'Hippocrate, mais il pensait que Thessalos, fils d'Hippocrate, avait réuni dans ce livre, outre des développements qui lui étaient personnels ou qui provenaient d'autres médecins, beaucoup d'éléments pris à Hippocrate lui-même. L'édition de M. Wenkebach est fondée sur une étude approfondie de toute la tradition, directe et indirecte. La tradition directe est représentée par le *Marcianus* 283 (U), du XVe siècle. Ce manuscrit, assez médiocre et récent, est décrit avec précision pp. XI-XIII, où sont relevées les particularités de l'orthographe et les abréviations que les éditeurs précédents ont souvent mal interprétées. Une seconde main (U^1) a ajouté dans la marge la traduction latine de nombreuses gloses d'Hippocrate. On verra d'autre part, p. XIV, comment M. Wenkebach est amené à penser qu'entre le Xe et le XIVe siècle les commentaires de Galien aux livres I, III et VI du traité des *Epidémies* se trouvaient réunis en un seul volume. Le manuscrit U présente enfin des lacunes. Il se termine p. 169 recto avec les mots ποδάγρας τε καί ἀρθρίτιδας si bien qu'il manque environ le tiers du commentaire. Dans le texte même,

diverses lacunes sont dues, les unes au mauvais état du manuscrit, les autres à la négligence du scribe, d'autres enfin au fait qu'un scribe, lassé des discussions philologiques qui sont nombreuses dans le commentaire de Galien, s'est permis de les abréger. Grâce à la traduction arabe de Hunain l'éditeur a pu tenter de remédier à toutes ces lacunes.

Cette traduction de Hunain nous est connue par le manuscrit arabe 805 de la Bibliothèque de l'Escurial, daté du début du XIIIe siècle. Ce texte important a été traduit en allemand par M. Franz Pfaff, et il se trouve publié dans l'édition pour combler toutes les lacunes un peu longues, en particulier toute la fin du commentaire de Galien (VI, 6, 5 à VIII). La fin de la préface de M. Wenkebach traite de sujets moins importants, en particulier des citations de Galien que l'on peut trouver dans les *Collectiones* d'Oribase ou chez Palladius, ou de la manière dont ont été établies les éditions depuis le XVIe siècle : il apparaît par exemple que l'un des auteurs de l'édition aldine, le médecin Jean Clément, est précisément le personnage qui a introduit dans notre manuscrit un certain nombre de corrections que l'on désigne par le sigle U^2^. L'établissement du texte, la rédaction de l'apparat critique montrent mieux encore que la préface l'importance de la nouvelle édition. Dès les premières lignes, le texte apparaît complètement renouvelé : d'après la traduction arabe M. Wenkebach écrit (p. 3) ⟨οὐκ οἶδ' ὅπως καὶ τοῦτο τὸ βιβλίον, ὥσπερ καὶ ἄλλο τι τῶν τοῦ⟩ Ἱπποκράτους συγγραμμάτων... Des corrections vraisemblables améliorent le texte, qui nous est parvenu en assez piteux état : p. 3 (793 Kühn) ἄλλος pour ἄλλοις ; — p. 4 (794 Kühn), ὑπονοεῖν αὐτοί pour ἐπινοεῖν αὐτούς, d'après la traduction arabe ; — même page ἐν αὐτῷ pour ἐν αὐτῇ, qui serait possible, est suggéré par la traduction arabe ; — p. 7 (799 Kühn) ἐκτρώσεως est une correction excellente, tirée de Hunain, pour ἐκπτώσεως ; — p. 8 (801 K.) l'interprétation correcte d'une abréviation donne ὀνομάζων pour ὀνομάζειν de toutes les éditions depuis l'Aldine ; — même page ἐὰν τ 'ἀνώδυνοί τ' ὦσι pour ἄν τε ἀνώδυνοι εἰσί de U qui est impossible pour la syntaxe ; — p. 19 (822 K.) μεταδήσομαι interprète correctemeut une abréviation de U, alors que depuis l'Aldine tous les éditeurs écrivent μεταδήσομεν qui n'offre d'ailleurs pas un sens convenable ; — p. 38 (861 K.) M. W. écrit πιστεύουσι plutôt que de compléter πιστεύοντές ⟨εἰσι⟩, mais ce tour rare ne serait pas impossible chez Galien ; — p. 49 (880 K.) τῶν ἀκτίνων ἡλίου pour τῶν ἀκτίνων αὐτῶν de U ; — p. 101 (971 K.) διοικοῦσα d'après Hunain pour διήκουσα de U. On pourrait penser que l'éditeur suit de trop près la traduction arabe, mais cette traduction donne un texte nettement supérieur à celui de U, et il apparaît souvent que ce texte meilleur de la traduction arabe ne provient pas d'une conjecture : p. 48 (879 K.) la traduction arabe fournit pour un fragment de Sophocle la confirmation d'une correction de Bentley : Ἰονίου πέλας πόρου pour οὐ πέλας φόρου de U. Dans d'autres cas, on pourrait reprocher à M. W. de corriger là où une correction n'apparaît pas nécessaire : p. 4 (795 K.) on peut garder προεῖπον qu'il est inutile de corriger en προειπεῖν ; — p. 8 (802 K.) il n'est pas nécessaire de rétablir le parallélisme avec τινὲς δέ et d'écrire τινές μὲν pour ἔνιοι μέν. — Il arrive toutefois que M. W. conserve une bonne leçon du manuscrit U, alors qu'elle a été généralement suspectée ou corrigée : p. 4 (794 K.) εἶναι qu'il ne faut pas corriger en εἴη ἄν ; p. 42 (868 K.) λημυδρίων avec un suffixe rare de diminutif que l'on retrouve dans ἑλκύδριον et τεχνύδριον. Le contenu même des commentaires de Galien est riche et donne souvent à réfléchir. Ils discutent parfois des problèmes philologiques : p. 6 (798 K.) à propos de la forme ὁκόσοισι ; — même page

(799 K.) où il est expliqué que chez Hippocrate ἀποφθορή répond à l'attique ἄμβλωσις ; — p. 46 et suiv. (877 et suiv. K.) où est discuté le sens du mot πέμφιξ, à propos de quoi sont cités des fragments d'Eschyle et de Sophocle. Le vocabulaire technique d'Hippocrate et de Galien mériterait aussi d'être étudié, mais cette étude ne serait possible qu'avec un bon index. Enfin il va de soi que les commentaires de Galien, tout comme le texte d'Hippocrate qu'ils tentent d'éclaircir, apportent une contribution importante à l'histoire de la médecine grecque, et même à l'histoire des mœurs, cf. p. 202 et suivantes (II, 144 Kühn) les remarques sur ce que doit être la tenue du médecin. Pour toute l'étude du fond, la dernière partie du volume contenant la traduction allemande de la version arabe des chapitres perdus, rendra, elle aussi, les plus grands services.

P. Chantraine.

Galeni, *De consuetudinibus* edidit J. M. Schmutte, uersionem arabicam ab Hunaino confectam in linguam germanicam uertit F. Pfaff (Corpus Medicorum Graecorum, Supplementum, III). Leipzig, Teubner, 1941 ; gr. in-8°, xlvi-68 p.

Cette édition établie par M. Schmutte, élève de M. Deichgräber, avec la collaboration d'un arabisant, M. Pfaff, qui a déjà beaucoup fait pour l'étude des traductions arabes des médecins grecs, renouvelle notre connaissance du petit traité *De Consuetudinibus*. Le cas de cet opuscule est typique ; nous n'en connaissons le texte grec que par un seul manuscrit, le *Laurentianus* 75, 7 de la seconde moitié du xive siècle. Ce manuscrit écrit de la main de Joannicius contient avec le *De consuetudinibus* un autre traité de Galien et diverses œuvres médicales d'Aetius, Rufus, Antyllus, Severus. Mais pour établir le texte de Galien, il convient de faire entrer en ligne de compte les traductions latine et arabe. La traduction latine, due à Nicolas de Rhegium, nous est conservée dans dix manuscrits que M. Schmutte étudie longuement dans la préface : le *Monacensis* 490 (M), daté de 1488 ; il présente quelques fautes qui lui sont propres et ne paraît étroitement apparenté à aucun des autres manuscrits ; — le *Parisinus* 6865 (P), du xive siècle, qui a appartenu à Colbert ; aucun de nos autres manuscrits ne semble copié sur lui ; — l'*Oxoniensis*, *Coll. Omn. Animarum* 68 (O) de la fin du xive siècle ou du début du xve, manuscrit assez médiocre ; — quatre manuscrits vaticans : le *Vaticanus Lat.* 1098 (V_1) du xve siècle ; le *Vaticanus Lat.* 1298 (V_2) de la fin du xve siècle ; le *Vaticanus Lat.* 2384 (V_3) du début du xive siècle, manuscrit important qui nous a conservé quelques leçons propres à Nicolas de Rhegium ; le *Vaticanus Lat.* 2417 (V_4), du xive siècle, important également ; il a pu être copié sur l'autographe même du traducteur, et nous fournit en huit passages une traduction littérale du grec qui lui est propre, et qui est conforme à la méthode de Nicolas de Rhegium ; ainsi, au début (p. 3) *simul huic* traduit ἅμα τούτῳ alors que les autres manuscrits donnent *simul cum hoc*, p. 15 *relinquere ea* (le grec a αὐτά qui représente κρέα, et les autres manuscrits latins *eas* qui représente *carnes* ou *eos* qui représente *cibos*) ; — un groupe de *Cesenates* assez médiocres du xive et du xve siècle, le *Cesenatis* S. V, 4 (C_1) et le *Cesenatis* S XXVI, 4 (C_2) qui dérive probablement du précédent ; — enfin le *Matritensis* 1978 (H) du début du xive siècle, le plus ancien de nos manuscrits : il présente des fautes graves, mais aussi, comme V4 des leçons excellentes : p. 13 *ita qualiter*

scripsit répond à ὧδέ πως de F alors que tous les autres manuscrits omettent ou *scripsit*, ou *qualiter*. On trouvera p. XVI un arbre généalogique qui met en relief la valeur particulière de V_3 et de H.

Une autre traduction latine, imprimée cette fois, a été publiée à Venise en 1576 par Gadal linus. Moins importante que celle de Nicolas de Rhegium, elle présente pourtant quelque utilité. Gadaldinus ne s'astreint pas comme son prédécesseur à une fidélité littérale, mais en plus d'un passage il a rendu plus exactement le texte grec : p. 2 par exemple il traduit δι' ὅλου τοῦ ἔτους par *per totum annum* alors qu'une inadvertance de Nicolas lui fait dire *per totum mensem*. Divers indices donnent à croire qu'il a utilisé pour sa traduction, non le manuscrit F, mais un manuscrit qui lui était étroitement apparenté, et qu'il a consulté la traduction de Nicolas de Rhegium.

Reste la traduction arabe de Hunain contenue dans le manuscrit arabe Agia Sophia 3725. Cette traduction, qui n'est pas littérale, coïncide tantôt avec la leçon du manuscrit grec F, avec tantôt celle de Nicolas de Rhegium ; enfin elle fournit de bonnes leçons qui lui sont propres, et confirme parfois des conjectures qui avaient été proposées antérieurement. Un dernier chapitre de préface envisage divers problèmes accessoires : il précise la place du traité dans la succession des œuvres de Galien : ce traité semble avoir été composé sous Marc-Aurèle.

L'édition de M. Schmutte présente sur une page le texte grec avec, sur la page opposée, la traduction latine de Nicolas de Rhegium et parfois celle de Gadaldinus (en particulier dans les quelques passages où celle de Nicolas nous manque). Chacun des deux textes est accompagné d'un copieux apparat critique. M. Schmutte n'a proposé qu'un nombre assez peu élevé de corrections, qui se fondent en général sur les traductions latine ou arabe : p. 2 la correction εὑρηκέναι pour εἰρηκέναι qu'appuient les traductions latine et arabe ne semble pas nécessaire ; — p. 4 ἐν ψυχρῷ pour ψυχρῷ est fondé sur la traduction de Nicolas ; — p. 4 l'addition de τὸ devant ἔθος ne semble pas indispensable ; — p. 4 ἠνάγκασαν pour ἐάσαντες ἄν semble confirmé par les traductions latine et arabe, mais peut-être faudrait-il corriger également εἰ δὲ καί, que garde M. Schmutte ; — p. 12 ⟨τὰς⟩ καθάρσεις est une bonne correction ; — p. 14 ὡς ἔφην pour ὡς ἐφ' ᾗ de L est tiré de la traduction latine ; — p. 16 M. Schmutte donne de bonnes raisons d'écrire τροφῶν pour φυσικῶν de toute la tradition ; — p. 18 il corrige ἡδέων pour ἴδιον de F et peut-être de la version arabe, mais lorsque l'on se reporte à la traduction allemande de cette version, on s'aperçoit que Hunain est ici très libre, et qu'il est difficile de déterminer quel texte grec il pouvait avoir sous les yeux.

P. Chantraine.

Jens Holt, *Les noms d'action en* -ΣΙΣ (-ΤΙΣ), *études de linguistique grecque* (Acta Jutlandica, Aarsskrift for Aarhus Universitet, XIII, 1). Copenhague, Ejnar Munksgaard, 1940 ; in-8° 200 p.

Le mémoire de M. Jens Holt, écrit en français, poursuit des recherches qui ont été amorcées par des savants francais, en particulier par Antoine Meillet. Un chapitre d'introduction définit le rôle des noms d'action en **-ti-* dans les langues indo-européennes : dans la plupart des langues le type est vivant, au moins à date ancienne : il est seulement douteux que le hittite présente des traces du suffixe. Les noms d'action en **-ti-* se définissent

par certaines particularités de structure (vocalisme radical zéro, etc.), mais surtout par le fait remarqué par Meillet et mis en valeur par M. Jens Holt, qu'originellement l'emploi normal des noms d'action en *-*ti*- était au second terme des composés. Les « noms-racines » qui sous la forme de simples étaient des noms d'action avaient, au second terme des composés, reçu le sens de nom d'agent : *φύξ dans φύγαδε veut dire « fuite », mais avec préverbe πρόσφυξ signifie « fugitif » : ainsi s'explique le besoin d'un suffixe pour désigner les noms d'action au second terme des composés ; sous la forme de simples les noms d'action en *-*ti*- ne se sont constitués que plus tard, lorsque les noms-racines sont tombés en désuétude. Cette doctrine de Meillet est admise dans l'ensemble par l'auteur, mais il y apporte sur quelques points d'utiles précisions : il apparaît en particulier (p. 22-24) qu'il n'existait pas à l'origine de distinction essentielle entre nom d'agent et nom d'action. P. 26, M. Jens Holt étudie quelques noms simples en *-*ti*- qui semblent d'origine indo-européenne comme μῆτις, πόσις, mais ces mots simples ne sont précisément pas des noms d'action.

L'objet même du mémoire de M. Jens Holt est une étude approfondie de l'histoire de ce suffixe en grec. Il se présente sous les formes -τις et -σις : la première n'a subsisté que dans un groupe limité de mots ; seule la forme -σις se prête à la formation régulière de noms d'action. La forme -τις s'est conservée dans quelques mots où elle devait phonétiquement être maintenue comme λῆστις ; son maintien dépend aussi du sens des mots où elle se trouve : -τις a été conservé dans des mots isolés, dans des noms d'instruments, dans des noms qui se trouvent en rapport quelconque avec les noms d'agent féminins en -τις (p. 32). Quelques noms en -τις archaïques appartiennent pourtant à la catégorie des noms d'action : λῆστις « oubli », πύστις « enquête » πίστις « foi » : dans ces trois exemples -στις résulte du traitement de dentale + dentale. Ces noms d'action peuvent, à l'occasion, désigner un être agissant (cf. Hésiode, *Trav.* 372).

Ce qui est vivant en grec c'est le système cohérent et productif des noms d'action en -σις. La finale -σις s'explique par l'assimilation du *t* indo-européen devant *i*, mais elle s'est étendue à des cas où elle ne doit pas être phonétique et, finalement, les dérivés en -σις se sont développés en liaison avec les termes verbaux sigmatiques, particulièrement les aoristes. On a bien remarqué, en argien par exemple, que les noms d'action en -σσις et en -ξις correspondent aux thèmes d'aoristes en -σσα et en -ξα. Le degré vocalique ancien de ces dérivés était le degré zéro. Dans les racines dissyllabiques le vocalisme était du type κρᾶσις, γνῶσις, ῥῆσις, mais sur ce point, le grec présente des innovations comme γένεσις ou comme φύσις avec υ bref.

La partie la plus intéressante du livre de M. Jens Holt est celle qui étudie le développement sémantique des noms en -σις. Les dérivés en -σις de l'époque expriment l'idée verbale en tant que puissance virtuelle. L'auteur montre sur des exemples comment (p. 77) « les noms en -σις sont employés pour indiquer une action qui se réalisera... ou qui se réalise en général ». C'est ainsi que les noms d'action en -σις se trouvent volontiers dans des phrases au futur ou à l'impératif, ou encore dans des phrases générales où ne se trouve exprimée aucune idée de temps : ζ 208 δόσις δ' ὀλίγη τε φίλη τε. P. 77 l'auteur examine la valeur des dérivés de la racine du verbe φεύγω, φυγή désignerait la « fuite réalisée », φύξις la « possibilité de fuir ». Mais d'assez bonne heure apparaît l'emploi banal des dérivés en -σις, emploi que M. Jens Holt appelle « terminologique » (p. 80, 108, etc.). Les divers

chapitres étudient successivement le développement du suffixe -σις, il s'étend de plus en plus aux dépens des autres suffixes dans la langue des philosophes et des savants, non sans garder souvent une nuance de sa valeur originelle : on trouvera sur ce point, en divers chapitres, plus d'une remarque ingénieuse : p. 130 στράτευσις se substitue à στρατεία lorsqu'il convient d'insister sur la valeur verbale du terme ; p. 131 dans le corpus hippocratique -σις désigne une maladie qui commence, mais -μος les symptômes de la maladie ; p. 132, chez Thucydide ἐπιτειχισμός se dit du travail de fortification en cours, mais ἐπιτείχισις du travail fini ou du travail projeté. P. 134 il est indiqué que par le suffixe -σις « on insiste sur le fait qu'il s'agit seulement de l'action en tant que telle » et par le suffixe -μός « on se place au milieu de l'action et on en décrit le développement ». On voit où tend l'exposé de l'auteur : « Il est possible qu'en remplaçant l'expression verbale par un nom en -σις ou en -μος on exprime ce qu'on désigne par les thèmes verbaux d'aoristes et de présents respectivement ». Cette doctrine conduit M. Jens Holt à se poser de nouveaux problèmes. Il pense par exemple « qu'il est impossible, dans l'emploi si fréquent de noms d'action en -σις combinés avec ποιέομαι et γίγνομαι, d'employer les thèmes d'aoriste pour exprimer au moyen du verbe l'aspect d'aoriste désigné déjà par le nom d'action ». Cette affirmation est en réalité fondée sur les faits, mais on aurait pu tout aussi bien attendre que la valeur « aoristique » du thème nominal attirât l'emploi de l'aoriste comme thème verbal. Ce qui paraît contestable dans toute cette analyse c'est l'application de la catégorie de l'aspect à l'étude de thèmes nominaux. Or c'est une notion à laquelle l'auteur tient. P. 168 il évoque un article de M. Mirambel (*B. S. L.*, XXXIII, p. 45) selon lequel les noms en -μα occupent en grec moderne la place de l'infinitif présent et la formation en -ση celle de l'infinitif de l'aoriste. Le rapprochement est instructif. Mais il indique en même temps les inconvénients de la terminologie adoptée. En grec moderne -ση est réservé à l'expression d'un fait particulier, d'une action non répétée ou non continue. Mais la nuance exprimée diffère sensiblement de celle que l'on observe plus d'une fois en grec ancien : γένεσις (p. 79-80) signifie « naissance » en général et indique une action sans terme défini ; ὑπάλυξις, chez Homère, signifie « la possibilité d'échapper » (p. 74) : il n'existe aucun rapport direct entre les faits du grec moderne et ceux du grec ancien, et il n'existe pas un système cohérent, nous avons affaire à des développements partiels et accidentels comme il arrive souvent pour le vocabulaire. Enfin si le suffixe -σις est étroitement lié au système verbal, il est abusif de vouloir l'interpréter en fonction de l'aspect. On a peut-être eu tort de réduire à de simples distinctions d'aspect certaines nuances de sens exprimées par des préverbes qui ressortissent au vocabulaire autant qu'à l'aspect. A plus forte raison ne convient-il pas de faire intervenir la notion d'aspect dans la théorie du nom [1].

Dans le détail le travail de M. Jens Holt est fondé sur une philologie précise. Voici quelques observations : p. 26, comme l'enseignent les dictionnaires étymologiques μῆτις est rapproché de skr. *mātiḥ* ; en fait *māti-* n'est attesté qu'une fois, dans un lexique du XIe siècle, avec le sens de « mesure, délimitation » ; — p. 33 le vers Λ 639 ne signifie pas « il grat-

1. On trouvera maintenant dans les *Acta Linguistica*, II (1940-1941) une critique des idées de M. Jens Holt par M. Carsten Hoeg, et une réplique de M. Jens Holt.

tait le fromage dans une peau de chèvre », mais « elle râpait un fromage de chèvre » ; — p. 52 προήσθησις n'est pas aussi artificiel que le dit l'auteur ; la formé est intéressante, constituée sur le thème d'aoriste et s'appuie sur ἥσθημα attesté dans un fragment d'Eupolis, cf. ἥσθην, aoriste de ἥδομαι.

P. Chantraine.

Michel Feyel, *Contribution à l'épigraphie béotienne*. Le Puy, imprimerie de la Haute-Loire, 1942 ; 170 p. in-8° et 6 planches photographiques hors texte.

L'étude de M. Feyel porte sur plusieurs groupes d'inscriptions béotiennes (appartenant pour la plupart au dernier tiers du IIIe s. et au premier tiers du IIe s.) : décrets fédéraux autres que les proxénies (ch. I), textes concernant diverses institutions financières (ch. II et VIII), judiciaires (ch. III), agonistiques (ch. V à VII ; le ch. IV qui y sert d'introduction traite des pierres erratiques). Chaque chapitre commence par un inventaire des inscriptions relatives au sujet ; certaines sont ensuite reprises, étudiées dans le plus minutieux détail, souvent même partiellement rééditées ; et M. Feyel a eu la bonne fortune de pouvoir grossir chaque dossier de quelques inédits.

La typographie est d'une remarquable correction. Les signes diacritiques sont ceux qu'emploient depuis peu *IG* et *SEG.* ; les indications données à ce sujet p. 4 soulignent assez combien le changement a été fâcheux et quelle incohérence il entraîne. Les photographies, très nettes, confirment les lectures de l'auteur ; on peut regretter qu'un des inédits (le décret de Kopai, publié au ch. VIII) ne soit pas accompagné d'une photo. Le commentaire précise avec probité les interprétations et les incertitudes de l'auteur ; il serait à souhaiter pourtant que, de chaque texte suivi, publié pour la première fois ou réédité avec des changements notables, tout éditeur s'astreignît, par principe, à donner une traduction.

Dans cette patiente révision des pierres qui, d'une haste ou d'un apex entrevus, ruine ou confirme les restitutions anciennes, dans la réunion et la confrontation des textes qui touchent à un même ordre de questions, M. Feyel apporte à la fois, une méthode rigoureuse et une extrême ingéniosité. Il rectifie et enrichit notablement nos connaissances sur les institutions béotiennes, fédérales ou locales.

L'état du dialecte (voir la section IV du très utile *Index*), intervient comme indice chronologique, selon les principes exposés ailleurs (*Polybe et l'histoire de la Béotie*, p. 26-27). Il s'agit parfois de l'évolution interne du parler ; les observations les plus neuves (p. 12-14) concernent la brève période où affleurent dans nos documents les éphémères graphies iotacisantes ηι pour η (plus ancien *αι) et υι pour υ (plus ancien *οι). Il s'agit surtout de l'action de la κοινή, qui se manifeste dès le IIIe s. ; dans les textes « dialectaux » se glissent des formes communes : δέδοχθαι (p. 20, l. 15), παρὰ (p. 48, l. 6), Τιμύλλωι (p. 25, l. 7 ; mais Πουθοδώροι deux fois, Ἀντιδώροι, etc.), τράπεσζα (p. 125, l. A II 6) au lieu de τρέπεδδα (sur la graphie σζ pour ζ, bien connue ailleurs à cette date, cf. Schwyzer, *Gr. Gr.* I 218) ; ces formes communes sont parfois nombreuses (notamment dans le texte de Magnésie, p. 5) ; les particularités de vocabulaire tendent à s'effacer πρότηνι cède la place à πρότερον (p. 109, l. 9), κείνως (cf. *IG.* VII, 2410-13) à ἐκείνως (p. 101, l. 12), etc.

Les restitutions, dans les textes dialectaux, sont établies et justifiées dans leur forme avec le plus grand soin. Mais, p. 102, pourquoi l'auteur hésite-t-il entre ἄμε, qui est bien probable, et ἄμμε, qui l'est bien peu (cf. ἁμέων *IG.* VII 2383-9 ; et Bechtel I 240) ?

Les inscriptions jusqu'ici inédites ne nous apportent guère que des exemples nouveaux de faits déjà connus ; ainsi, p. 149, attaque palatale de *u* après dentale ou *l* dans τιούχα (1), νιοῦν (= νῦν, 12), Ὀλιουμπίχα (11) ; digamma de transition dans Εὐϝέδρα (12) ; etc. A noter cependant le participe parfait ἀφειών (att. ἀφεικώς) de ἀφίημι (Gèss. F. Sg. ἀφειώσας p. 150, l. 12) ; comme en attique, le vocalisme radical est analogique du moyen εἷμαι. Après révision du texte de Magnésie n° 25, il apparaît désormais (p. 9) du nom du « théore » (déjà connu en Béotie sous la forme θιαωρός), une forme contracte θιαρός (la voyelle médiane est malheureusement peu lisible), cf. corc. θιᾶρός et arc. dor. grec NW θεᾶρός.

L'auteur signale (p. 12, n. 2) la préparation, par M. Teyssier d'un ouvrage sur le phonétisme béotien. Il est à souhaiter que la chronologie des inscriptions soit assez bien établie pour fournir aux études de ce genre une base solide. Les travaux de M. Feyel y contribuent heureusement.

Michel Lejeune.

Jacques Perret, *Les origines de la légende troyenne de Rome (281-31)*. Paris, Les Belles Lettres, in-8°, 678 pages.

On est habituellement d'accord pour replacer la légende des origines troyennes de Rome parmi les innombrables légendes qui rattachent les origines des cités de la Méditerranée occidentale au nom de héros homériques. Il paraît évident que cette légende a reçu une forme assez précise de la part de Timée, au début du IIIe siècle, et que Rome l'a utilisée au cours de ses négociations diplomatiques, par exemple avec Pergame et l'Acarnanie. Pour la période antérieure à Timée, nous possédons de curieuses références à Aristote, à Hellanicos, peut-être même à Stésichore, mais la critique en est très difficile.

M. Perret, en s'attachant à son tour à ce trop beau sujet, a été conduit à proposer une thèse nouvelle et saisissante. Il estime qu'on peut dater exactement la naissance de la légende. C'est Pyrrhus, qui, dans une illumination quasi prophétique, en 281, interpréta sa guerre contre Rome comme un nouvel épisode de la guerre d'Achille contre Troie. Cette image grandiose fut portée à la connaissance du public par les mémoires de Pyrrhus, publiés vers 270. Timée donna aussitôt à cette légende ses titres de noblesse. Avant cette date on connaissait des Grecs fondateurs de colonies en Occident, mais pour ainsi dire pas de Troyens. C'est à l'exemple de la légende des origines troyennes de Rome que se constitua une sorte de cycle troyen. Quant au voyage d'Énée, il n'en avait pas été question avant Timée ; Hellanicos le conduisait seulement en Thrace et l'y faisait mourir ; la reconstitution des étapes d'Énée est née d'une fantaisie tardive ; elle est due pour la plus grande part à Varron, qui, durant la guerre des Pirates, chargé des fonctions d'amiral dans la mer Adriatique et la mer Ionienne, esquissa une exploration archéologique.

Cette thèse est présentée avec un véritable talent ; le style intéresse, la composition est curieuse et attachante, la critique audacieuse. Mais il faut

nous mettre en garde contre cet avocat trop habile ; suivons-le pas à pas et ne lui concédons rien, à moins d'y être absolument contraints.

La première partie est consacrée aux étapes d'Énée. Il semble certain que le récit de son voyage s'est compliqué peu à peu et précisé ; l'origine récente d'une grande partie de ces inventions est vraisemblable. On ne peut pas dire que la thèse de M. Perret soit absolument démontrée. Elle n'est pas démontrable : que savons-nous de l'*Iliupersis* de Stésichore ? Mais il faut concéder, semble-t-il, que l'auteur atteint ici à une probabilité.

Fort de ce premier avantage, M. Perret va entreprendre maintenant de démontrer l'origine récente de toutes les légendes troyennes sans exception. Pour assurer le succès de sa démonstration, il tient beaucoup à distinguer rigoureusement légendes grecques et légendes troyennes. Si des Troyens sont conduits en Occident comme prisonniers par des Grecs, M. Perret refusera d'y reconnaître un épisode d'une légende troyenne. Cette distinction nous paraît assez arbitraire ; si Aristote conduit dans le Latium des prisonnières troyennes, on ne peut pas maintenir qu'il ait considéré Rome comme une fondation purement grecque. En tout cas, M. Perret est tout de même obligé de concéder que des témoignages indubitables attestent que, bien avant le IIIe siècle, les Grecs ont parlé de fondations troyennes en Occident. Pindare connaissait en Cyrénaïque les descendants d'Anténor ; Euripide connaît en Epire Andromaque et Hélénos ; Hellanicos racontait l'arrivée d'Elymos et Aigestos en Sicile, et Thucydide mentionne expressément la présence de colons troyens en Sicile. A ces témoignages irrécusables et bien datés que peut-on objecter ? C'est ici qu'il faut admirer l'ingéniosité de la critique de M. Perret ; il prend chaque texte tour à tour, le triture, le transforme, et nous finissons par douter de l'évidence même. Au texte de Pindare il fait subir une correction que les philologues auront peine à accepter. Si Callias parle de Troyens fondateurs, M. Perret les remplace par des Troyennes, si bien que la fondation troyenne devient une fondation grecque, à laquelle furent mêlées par hasard des prisonnières troyennes. A la tradition de Thucydide il va jusqu'à opposer celle de Timée, qu'il affirme d'origine plus ancienne ; bien évidemment cette démonstration, à supposer qu'elle soit réalisée, serait inopérante, car le texte de Thucydide demeure avec ses termes incontestables et sa date certaine. Trop évidemment l'auteur considère sa thèse comme plus authentique que les textes qui s'y opposent.

Nous voyons maintenant où l'auteur veut en venir. Puisqu'il n'y a — pour ainsi dire — pas de fondateurs troyens en Occident avant la création de la légende d'Énée à Rome, il reste à démontrer que cette légende elle-même est très récente. De même que tout à l'heure l'auteur simplifiait sa tâche en distinguant avec une rigueur excessive les légendes grecques et les légendes troyennes, de même il procède avec un certain arbitraire en excluant de son étude les héros grecs que la tradition a conduits en Italie centrale. Il nous a privés ainsi d'utiles commentaires. Certaines de ces légendes sont évidemment très anciennes : voici, par exemple, une théorie de Xénagoras, selon laquelle Rome, Antium, Ardée ont pour fondateurs trois fils d'Ulysse ; une telle légende n'aurait jamais pu se constituer après la chute d'Antium et d'Ardée, c'est-à-dire au plus tard après le milieu du IVe siècle. D'autre part, il est certain que les légendes héroïques ont dès le IVe siècle embelli le passé des cités étrusques et campaniennes, qui ont dû longtemps paraître aux Grecs plus glorieuses que Rome ; ces légendes ont presque entièrement péri. L'auteur a soumis à une minutieuse critique

la légende de Capys ; il a été bien sommaire sur les traditions étrusques et muet sur les documents archéologiques qui peuvent s'y rapporter.

Mais est-il possible d'anéantir tous les témoignages attestant qu'il existait une légende troyenne des origines romaines avant Pyrrhus ? Les anciens nous fournissent des références à des auteurs du IVe siècle, Alcimus, Denys de Chalcis, Agathocle de Cyzique, sans parler du grand ancêtre Hellanicos. M. Perret estime que tous ces témoignages sont antidatés ; sa principale raison pour penser ainsi semble bien être qu'une autre date serait inconciliable avec sa thèse.

Après avoir ainsi déblayé le terrain, l'auteur, dans la dernière partie du livre, nous expose des résultats positifs. C'est Pyrrhus qui, le premier, s'est représenté Rome comme une nouvelle Troie ; il a reçu une sorte de *révélation*, d'*illumination héroïque*, et c'est « ce rêve d'un conquérant un peu fou » qui est aux origines de la légende d'Énée. Timée n'a fait que le mettre en forme. De cette *révélation*, M. Perret parle réellement comme d'une sorte d'événement historique et sans nulle ironie. Mais il aurait été utile qu'il serrât de plus près la chronologie de Timée. Lorsqu'auraient paru les mémoires de Pyrrhus, vers 270, Timée devait avoir dans les quatre-vingts ans ; a-t-il attendu si tard pour raconter les origines de Rome ? Il y avait bien longtemps, au contraire, qu'on avait dû lui montrer à Lavinium les objets troyens qu'il mentionnait dans son ouvrage. Que Timée ait été inspiré par une phrase de Pyrrhus nous semble au plus haut degré invraisemblable.

Ici intervient le texte de Lycophron, qui nous rapporte une si curieuse forme de la légende d'Énée. Il est singulier que M. Perret ne se soit pas plus longuement attaché à préciser la date de ce texte. Il se contente d'adopter les conclusions de Ziegler. Il valait la peine de soumettre à nouvel examen ce problème difficile entre tous. Depuis la publication du fragment de Callimaque sur le Caius romain, on ne peut plus nier que les milieux alexandrins aient été attentifs à Rome dès le IIIe siècle. Même une fois confirmée la date que M. Perret accepte pour Lycophron, il est bien périlleux de postuler que Lycophron dérive de Fabius Pictor, et on ne voit pas sans effroi M. Perret reconstituer Pictor en partant de Lycophron.

Dans la suite de l'ouvrage, l'auteur étudie l'évolution de la légende. Il adopte l'opinion d'Eduard Meyer et de J. Carcopino, selon qui le César, auteur de *Pontificalia* où il était question des origines des Julii, n'était autre que le grand César. Ce César est cité par l'*Origo gentis romanae* entre Cincius, le livre IV des Annales et Tubéron. Notons à cette occasion que M. Perret ne semble pas avoir reconnu l'importance de la mention des Annales. « Quant à l'*Annalis Pontificum*, il faut y voir sans doute un de ces faux historiques où se complurent si volontiers les érudits du Ier siècle » (p. 568). Or, il s'agit évidemment des *Annales Maximi*, dont la dernière rédaction est d'ailleurs réellement du Ier siècle ; mais l'introduction de la légende troyenne dans ces Annales peut être bien plus ancienne, et le problème aurait dû être posé.

A notre avis, l'auteur n'a pas démontré sa thèse, et il ne pouvait pas la démontrer. Tous les documents essentiels nous manquent, et surtout le principal d'entre eux, Hellanicos ; trop de textes nous sont fournis sans date probable. La légende troyenne, comme la légende grecque, nous apparaît comme une sorte de mythe explicatif, une hypothèse pseudoscientifique à l'aide de laquelle les érudits essayaient d'interpréter la présence en Occident de Préhellènes ou Protohellènes. C'est ainsi que M. Jean Bérard,

dans une thèse récente, utilisait ces mythes pour en tirer une sorte de résidu ethnographique. La thèse de M. Perret s'oppose absolument à celle de M. Bérard, puisque, selon lui, la légende troyenne est issue d'une imagination purement littéraire. Les commentateurs de Virgile trouveront dans son ouvrage beaucoup de remarques personnelles et précieuses ; mais cette construction nous apparaît pourtant comme un élégant château de cartes, tant l'auteur y a fait entrer d'hypothèses incontrôlables.

Et voici que la découverte à Véii de plusieurs exemplaires d'une statuette de terre cuite figurant Énée portant son père Anchise (*Archäol. Anz.*, 1941, 425, fig. 41) atteste que la légende était populaire en Étrurie, aux portes de Rome, dès le VIe siècle.

André Piganiol.

Henry Bardon. *Les Empereurs et les lettres latines d'Auguste à Hadrien*, 477 p., Paris, les Belles-Lettres, 1940.

Dans cet important ouvrage M. Bardon s'est proposé deux objets : d'une part, aux travaux traitant des œuvres et de l'influence littéraire des Empereurs, travaux limités souvent à une question, ou épars et souvent aussi incomplets, substituer un ensemble cohérent ; — d'autre part, au lieu de présenter des monographies successives, soumettre l'exposé au développement d'une thèse : « l'activité et l'influence littéraires d'Auguste et de ses successeurs, écrit M. B. dans l'avant-propos, nous sont apparues comme une suite d'actions et de réactions provoquées par le désir, chez ces princes, de concilier aristocratie de race et aristocratie de culture, ou de compenser l'une par l'autre, ou de les subordonner toutes deux à leur activité d'hommes d'État [1]. Leur influence sur les lettres est fonction de leur choix entre les attitudes précédentes ; de plus le choix de l'un conditionne toujours celui du successeur » ; ainsi seront étudiées les actions et réactions mutuelles des Empereurs, et l'influence de ceux-ci sur les écrivains contemporains.

L'établissement de la thèse est, à notre sens, trop systématique. Ainsi il est de fait qu' « Auguste, atticiste, prônant la précision et la clarté de la langue, veilla sur l'éducation de Tibère » et que « Tibère fut archaïste, aima le compliqué et l'obscur » (p. 108) ; mais peut-on dire que c'est l'attitude littéraire du premier qui détermina celle du second ? que, si « Tibère prit en tout le contre-pied des idées qu'Auguste avait fait prévaloir dans son entourage », c'était « besoin, peut-être inconscient, de s'affirmer par contraste » ? (p. 110). Il y a là une opposition de tempéraments, une différence de goûts ; il n'y a pas là nécessairement une volonté bien arrêtée d'opposer une attitude littéraire à une autre ; c'est, de la part de M. B., dessein de faire entrer à tout prix un cas particulier dans le système général. Au surplus, fonder une attitude antithétique sur le besoin de contraste, c'est présenter une explication qui vaudrait pour tous les cas où un Empereur est en désaccord avec son prédécesseur.

---

1. C'est nous qui corrigeons « état » en « État » ; on retrouve la même faute pp. 62, 242, 360, 362, 441. — Signalons d'autres inadvertances : p. 10, « certains » employé à tort comme pronom ; p. 22, n., « Bahrens » pour « Baehrens » ; p. 46 *incundissimus* pour *iucundissimus* ; p. 244 *elgantiae* pour *elegantiae* ; p. 315, « Sybille » pour « Sibylle «, etc.

On ne voit pas non plus comment la décision prise par un prince de faire échec au précédent peut agir sur les écrivains ; la formation d'un auteur est souvent antérieure à l'avènement d'un Empereur ; en outre, si on peut concevoir que certains écrivains acceptent de conformer principes et idées au sens indiqué par le maître, la matière littéraire ne se limite pas à ces seuls éléments. Ou bien il faut admettre qu'un régime politique donné peut gouverner complètement le domaine des lettres : ce sont là des prémisses qui, en tout état de cause, auraient dû être établies pour la période étudiée. M. B. pourra dire qu'il le fait à propos de chaque Empereur ; mais la démonstration n'est que latente ; elle est même souvent discutable : ainsi interprète-t-il dans le même sens ce qui l'infirme comme ce qui la confirme ; par exemple, devant les allusions évidentes à des événements du principat et rappelées par M. B. (pp. 72-73), nous accordons que Virgile a été un « propagandiste direct » d'Auguste ; mais voilà Tite-Live qui en use assez librement avec l'idée impériale ; M. B. écrira alors qu'Auguste « avait tout avantage à ce que l'histoire de Tite-Live n'ait pas l'allure d'un ouvrage de propagande... : le nouveau régime y apparaissait légitimé par tout le passé de Rome, dans l'œuvre d'un homme si indépendant qu'il osait parfois entrer en contradiction avec le maître » (p. 80). Ainsi, par esprit de système, M. B. arrive-t-il à concilier soumission et indépendance.

Les nécessités de la thèse conduisent aussi M. B. à jouer sur les mots. A propos des persécutions entreprises par Tibère et Caligula contre des auteurs, peut-on vraiment parler d'une « influence négative » exercée par ces princes sur les lettres (p. 164) ? Il s'agit non pas d'une influence littéraire, mais d'une action coercitive de haute police, d'autant plus que M. B. ajoute dans la même page que « quelques écrivains ou orateurs périrent pour des raisons uniquement politiques, sans rapports avec leurs occupations d'hommes de lettres » ; ce n'est donc pas comme écrivains qu'ils furent poursuivis, et on ne saurait, sans se payer de mots, parler d'influence littéraire, même négative. — Ailleurs nous quittons les limites initiales de la thèse : il est montré (p. 184 sqq.) que « le développement de la littérature d'introspection est dû à l'insécurité des temps » ; ce qui est juste, mais qui ne résulte pas de l'activité ou de l'influence littéraires du prince. Au reste et d'une manière générale, M. B. impute trop libéralement au compte des Empereurs les actions diverses du milieu et du temps, car il resterait à expliquer pourquoi, en période de persécution, tous les écrivains ne se firent pas « conformistes » ou délateurs ; et si le milieu et le temps agissent d'une manière qui leur est propre, on se demande pourquoi M. B. n'a pas songé à déterminer l'influence exercée à leur tour par les milieux littéraires contemporains sur les princes eux-mêmes.

Un autre danger de la thèse était précisément de tout ramener à l'Empereur ; M. B. n'a pas toujours su l'éviter : peut-on vraiment admettre que, si Pline l'Ancien signale l'intérêt scientifique de son œuvre et en note la médiocrité artistique sans chercher à y remédier, c'était parce que « Titus était peu sensible à la valeur intrinsèque de la forme » (p. 304) ? A la même page on lit que « les mesures sévères contre les délateurs achevèrent sans doute de tuer, pour un temps, l'éloquence : ici encore Titus suit Vespasien. » Il est vrai, mais on ne peut penser que si Titus a poursuivi les délateurs, il en voulait à l'éloquence pour elle-même ; la disparition de celle-ci est une conséquence secondaire que le prince ne recherchait peut-être pas, non plus que son père. Page 304 encore, « Titus et Domitien, esprits pratiques, essaient de diriger le mouvement littéraire » ; or le déve-

loppement qui suit ne le démontre pas : on y trouve un exposé fort judicieux des œuvres de Pline, de Martial, etc. ; mais ce n'est pas parce que, comme l'indique M. B., Pline courtise l'Empereur, qu'on peut dire que celui-ci dirige l'activité littéraire.

Aussi est-il difficile de suivre M. B. dans toutes les parties de sa thèse. Séduit par elle, il a voulu y subordonner tous les éléments qu'il recueillait ; l'interprétation en est dès lors souvent tendancieuse. Qu'il y ait dans l'histoire littéraire et à certains moments des courants de pensée ou des thèmes d'inspiration prédominants, des formes d'art privilégiées, nous l'accordons ; mais il paraît téméraire de les rattacher indissolublement à l'action d'un seul homme ; il est téméraire aussi de vouloir trouver dans une série d'actions et de réactions, souvent d'origines diverses, les mouvements réguliers qu'on attend de l'observation des phénomènes physiques ; c'est enfin soumettre l'explication des faits d'ordre littéraire à ceux d'ordre politique.

Il n'en reste pas moins que la thèse oblige à réfléchir, à confronter, et ce n'est pas là un mince mérite. Mais il faut aussi la distinguer de l'étude proprement philologique et littéraire des textes, premier objet du travail entrepris. Ici il faut louer sans réserve M. B. de sa documentation : l'œuvre littéraire de chaque Empereur, d'Auguste à Hadrien, est examinée avec un soin minutieux ; les textes sont analysés avec beaucoup de finesse, les moindres fragments discutés avec la plus grande perspicacité. L'information est en général la plus complète qu'on puisse souhaiter. L'attitude prise par chaque prince est éclairée d'une vive lumière, notamment celles d'Auguste, de Néron, de Domitien, d'Hadrien. Rien n'est négligé : avec M. B. nous assistons, par exemple, à la formation d'Auguste (pp. 7-45), nous passons en revue (pp. 15-62) toute son œuvre, disparue ou non, la tragédie *Aiax*, le poème géographique *Sicilia*, et les autres poèmes, les *Hortationes ad philosophiam*, la *Biographie* de Drusus, les *Commentarii*, les *Orationes*, les discours funèbres, le *Breuiarium*, la correspondance, les *Res Gestae* (avec étude de l'orthographe d'Auguste, p. 47, de sa morphologie, p. 50, etc.). Pour Claude, signalons au passage l'étude très attentive de la *Table de Lyon*, avec essai de restitution du plan du discours, étude d'où se dégage ce portrait de Claude : « un prince intelligent, mais d'une intelligence très incomplète ; un orateur plein de zèle, mais de qualité médiocre » (p. 156). Néron, auteur et artiste, est représenté avec une sympathie qui convainc, et M. B. ne craint pas de modifier la figure traditionnelle de Néron ; « le prétendu imposteur, l'historien sans talent se révèle à nous artiste véritable. Néron poète n'eut que le tort d'être empereur » (p. 212). A noter encore la claire analyse de la formation de Néron (p. 161 sqq.), et la responsabilité que M. B. fait encourir à Agrippine et à Sénèque, faisant du prince, malgré eux, un comédien (p. 194). Étudiant ensuite les écrivains contemporains de Néron, il estime, contrairement à l'opinion générale, que le Pétrone du *Satiricon* n'est pas le *Petronius arbiter elegantiae* ; l'argument est surtout d'ordre littéraire : « la *Troiae Halosis* de Pétrone est un corrigé des *Troica* de Néron » et une critique « du modernisme dont Néron s'était fait le champion » (p. 246).

C'est que M. B., fort de sa documentation, ne craint pas de repousser des opinions admises : ainsi fait-il bon marché de la légende d'un Vespasien instituant l'enseignement officiel par désintéressement, alors que ce prince l'établit au contraire pour en avoir la maîtrise (p. 300 ; — voir plus loin : p. 309, aucun effort spécial de Domitien ; p. 361, interventions de Trajan surestimées) ; ainsi prouve-t-il, contre la tradition encore (pp. 358-

389), que les règnes heureux de Nerva et de Trajan n'ont provoqué dans les lettres aucun renouveau.

Tout au cours de l'exposé, des questions, littéraires ou non, retiennent l'examen diligent de M. B. : part de Tibère dans les condamnations pour crime de lèse-majesté (p. 165) ; datation et valeur politique des tragédies de Sénèque qui « ne sauraient entrer dans la littérature d'opposition » (pp. 235-240) ; la conception de la *libertas* sous Trajan, son étendue apparente et ses limites réelles (pp. 363-372) ; rapports de Pline et de Trajan (pp. 373-378) ; examen des jugements portés par Tacite sur les Empereurs (pp. 378-389, avec la note pertinente de cette dernière page, qui donne comme un problème mal posé la discussion sur la valeur historique de Tacite, cette valeur étant différente dans les *Hist.* et dans les *Ann.* en raison d'une évolution intérieure de l'historien qui, à l'inverse de ce que pensait Kegler, ne va pas vers l'apaisement) ; exil de Juvénal (pp. 435-438) ; etc.

L'ouvrage de M. B. se recommande ainsi par une documentation extrêmement riche, une critique clairvoyante des textes et une originalité de jugement. Grâce au point de vue où l'auteur s'est placé, et même si on n'admet pas toujours les rapports généraux qu'il croit établir entre les Empereurs ou entre eux et les écrivains, il contribue à mieux éclairer toute une période importante de la littérature latine. C'est un livre qui instruit, et qu'on lit ou qu'on consultera toujours avec le plus grand profit.

André Cordier.

Henry Bardon. *Le vocabulaire de la critique littéraire chez Sénèque le Rhéteur*, 115 pages, Paris, les Belles-Lettres, 1940.

Ce travail se compose d'abord d'un lexique (pp. 11-62) ; les mots y sont rangés par ordre alphabétique, chacun d'eux étant suivi d'une ou plusieurs références. Des caractères typographiques différents distinguent les termes qui n'appartiennent qu'à la critique littéraire, ceux qui y appartiennent sans y être limités, ceux qui s'y rattachent très rarement ; cette discrimination rend la consultation plus aisée. Mais il faut bien avouer, comme le reconnaît l'auteur, qu'il est difficile de déterminer où commence et où finit la critique littéraire, par suite de fixer les bornes du vocabulaire technique de la rhétorique.

M. B. déclare lui-même que « la part du subjectif est grande » (p. 3) ; en effet, *latine*, qu'il donne comme propre à la critique, a-t-il bien ce caractère ? peut-on croire qu'à Rome on n'usait jamais de cet adverbe sinon qu'en faisant spécialement de la critique ? de même pour *abundanter*, *scurra*, et même *rhetor*, *tragoedia*, etc. Malgré cette réserve, et en acceptant de tels mots dans le lexique de M. B., on est encore surpris du très petit nombre de mots qui appartiennent exclusivement à la critique littéraire. On constate bien plutôt que son vocabulaire, en raison même de tous les autres mots que M. B. y adjoint, est loin d'être un vocabulaire fermé, mais représente en très grande partie un vocabulaire d'emprunt.

Aussi conçoit-on que M. B., pour compenser les résultats assez maigres de ce relevé et pour donner du corps à son travail, ait été amené, malgré des observations fragiles, à grossir les conclusions — objet de la seconde partie du travail (pp. 63-114), et groupées sous les titres suivants : origine du vocabulaire sénécien de la critique littéraire ; faiblesses : obscurités,

appauvrissement de certains emplois, pauvreté du vocabulaire ; originalité : innovations dans le fonds même du vocabulaire, innovations d'emplois ; la leçon aux successeurs, Sénèque le Philosophe, Quintilien, Tacite.

D'où des affirmations outrées ou qui auraient eu besoin d'être nuancées ; ainsi écrit-il que l'intérêt de l'œuvre de Sénèque le Rhéteur « est avant tout de nous livrer le vocabulaire usité dans les écoles » (p. 65), comme si d'autres intérêts, de valeur égale, n'entraient pas pour nous en jeu, tels que la connnaissance des thèmes des exercices scolaires, l'élaboration de leurs plans, etc. De même il est excessif de déclarer que Sénèque a connu Varron sans l'intermédiaire de Cicéron (p. 66), lorsque, pour le prouver, on montre que Varron, Cicéron, Sénèque s'accordent ou ne s'accordent pas dans l'emploi ou le sens de trois mots, et de trois mots seulement, parce qu'en fait il n'y a que ces trois mots à retenir ; excessif encore de constater chez Sénèque un « effort original pour préciser ou renouveler le vocabulaire de la critique » (p. 94), quand on affirme à la ligne suivante que cet effort (!) « n'est parfois qu'une manière paresseuse d'esquiver la difficulté », le lecteur se demandant d'ailleurs où est l'originalité quand on parle dans le même paragraphe d'un « effort dont le mérite ne revient que rarement à Sénèque, qui s'est souvent contenté de reproduire l'usage d'un milieu littéraire déterminé » ; excessif aussi de fonder l'originalité du vocabulaire sur quelques emplois nouveaux, lorsqu'en réalilé ceux-ci sont de l'école et non pas de Sénèque, tels que *iusiurandum*, *declamare* et sa famille, *controuersia*, *color*, *sententia*, et quand au surplus leur nombre est aussi limité (pp. 95-96) ; de déclarer, après avoir relevé dix hapax de sens, que cette série, toute courte qu'elle est, « n'en prouve pas moins les ressources que notre auteur peut fournir à la lexicographie latine » (p. 97) ; d'écrire que « l'école et Sénèque ont enrichi très considérablement l'apport de Cicéron en adjoignant au fonds surtout abstrait du vocabulaire critique une quantité d'emplois figurés, de valeur vive et pittoresque » (p. 100), lorsque des emplois de mots sur lesquels on s'appuie comme *praeruptus* dans *praerupta audere*, 10, pr., 15, ne se trouvent qu'une fois et relèvent moins du vocabulaire de la critique littéraire que d'un goût particulier de l'écrivain pour le terme concret : à ce compte-là bien des mots qu'on lit dans Boileau et qui ne font que révéler son tempérament, devraient être considérés comme appartenant à la langue de la critique. Inversement, et par un excès contraire, sans doute pour ne pas trop diminuer à nos yeux le mérite de Sénèque écrivain, ce que M. B. appelle « appauvrissement de certains emplois » (p. 78) est bien plutôt « disparition d'emplois » : le sens cicéronien d' « instruire », de « prouver » attribué à *docere* a bel et bien disparu de Sénèque ; de même le sens de « comparaison » accordé à *imago* etc.

En revanche, certaines recherches auraient pu être tentées ; reprocher à Sénèque d'avoir omis de se servir de tels et tels mots « dont l'usage s'imposait presque à lui par leur clarté et leur précision » (p. 86) est un jugement trop négatif ; M. B. aurait pu se demander si Sénèque avait eu réellement besoin de ces termes, et dans quels cas, et si oui, il nous eût été utile de connaître par quels autres mots ou par quelles périphrases il les avait remplacés : ce qui peut-être eût fourni un élément de plus pour juger de l'originalité de Sénèque. On pourrait donc étoffer la matière autrement, chercher aussi d'autres directions, comme établir les préférences accordées ou non à telles ou telles formations, etc.

Mais, en toute justice, si M. B. a été obligé, au prix de certains excès,

d'amplifier ses développements, la faute en incombe moins à lui qu'à l'auteur choisi pour l'enquête ; il y avait peu à tirer de l'étude de ce lexique. Et ce qu'il y avait de plus juste à écrire, M. B. a su le faire très judicieusement dans sa conclusion générale ; il y dégage d'abord les traits principaux de l'écrivain : « goût heureux pour les termes pittoresques », mais « paresse intellectuelle » qui le conduisait à ne pas se soucier des bizarreries ou contradictions résultant de l'emploi de mots techniques à valeur incertaine ; « intelligence assez vive, mais partielle et démunie de la vigueur qui permet de faire œuvre continue de création » ; « passivité d'un esprit qui n'est critique que par à-coups » ; l'examen du vocabulaire aide ensuite M. B. à pénétrer dans les écoles de rhéteurs, à fixer leur responsabilité dans l'évolution de la langue et du goût : transposition de mots grecs en latin ; suppression de la distinction entre prose et poésie, et emprunts aux poètes d'emplois — plus que de mots —, car il s'agissait « moins d'accroître le nombre des mots que de renouveler en qualité les termes employés » ; recherche en critique des qualités pittoresques et amorce du réalisme, fortifié par les sujets qu'abordaient les délateurs et qui « les obligeaient au mordant et à la violence », dû aussi à la nécessité pour les rhéteurs, empêchés de « déployer de vastes développements oratoires, de gagner en intensité ce qu'ils perdaient en ampleur », — d'un autre côté, appauvrissement du vocabulaire lié à l'appauvrissement d'une technique qui néglige la part de l'*inuentio* et de l'*actio* et à la transformation d'un art oratoire moins riche que l'éloquence de Cicéron, plus attentif à l'impression ressentie par l'auditeur qu'à la valeur permanente du style, se contentant de formules et de recettes sans souci de la culture générale, et amenant « une réelle ankylose de l'esprit » : « par là même, ce vocabulaire traduit un moment du goût romain. Il est convenu d'appeler classique le goût que reflète l'œuvre de Cicéron : équilibre exact entre la pensée et l'expression, nuances mais retenue, force mais souplesse. Un siècle environ plus tard, sous Néron, la primauté passera de l'intelligence à la sensibilité, et une exubérance, à la fois réaliste et comme romantique, s'exprimera dans une forme plus séduisante, à laquelle l'écrivain et le public attribueront plus d'importance qu'à l'idée. Avec Sénèque le Père, nous sommes au moment où l'équilibre classique se rompt. L'intensité du terme dépasse souvent celle de la pensée ; le fonds latin se transforme sous la double action du milieu politique et d'influences gréco-orientales » (p. 113-114).

L'étude lexicologique se double ainsi d'une étude littéraire. Il faut, en fin d'analyse, féliciter l'auteur de ne s'être pas découragé. Son effort témoigne que, malgré l'aridité de dépouillements toujours minutieux, de tels travaux entraînent leur récompense. C'est par de telles contributions, si limitées soient-elles, qu'on peut établir l'histoire d'une langue spécialisée et mettre en lumière les tendances générales dont elle est parfois le reflet.

André Cordier.

Salluste, *La conjuration de Catilina ; la guerre de Jugurtha ; fragments des Histoires*, texte établi et traduit par Alfred Ernout, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de Paris. Un vol. in-8° de 315 (doubles) pages ; Paris, Les Belles-Lettres, 1941.

Un beau texte, aimé, choyé, dominé : est-ce suffisante explication à une telle réussite ? Il faudrait encore s'étonner de la souple virtuosité qui

nous donne, avec une égale justesse de ton, un Salluste si différent du Lucrèce et du Plaute que chacun connaît et apprécie ; — je songe ici surtout à la traduction dont l'aisance et le « style » consoleraient au besoin le lecteur qui n'aurait pas le temps de se reporter au texte.

En quoi il aurait tort. La tradition manuscrite, très complexe, on le sait, comme d'ordinaire celle des œuvres qui furent très lues au moyen âge, est intéressante et pleine d'enseignements. Dans le précédent Salluste de la Collection Budé, Mlle Ornstein même, avide de n'en rien laisser perdre, avait, dans l'apparat, mis à rude épreuve l'attention du lecteur. M. A. Ernout, avec un savoir-faire plein d'aisance, a tout clarifié. Il utilise pourtant un manuscrit de plus, *R* (le *Vaticanus* 3225), ne sacrifie rien d'important, apporte même des leçons nouvelles. Mais c'est qu'il a choisi des sigles moins confus, a disjoint du reste de l'apparat les riches *testimonia*, apporté à la rédaction et à l'économie des signes typographiques une limpidité qui chez lui semble naturelle. Par quoi on prend rapidement la conscience la plus nette et des risques qu'a pu courir la transmission de ce texte et du degré de confiance qu'il mérite. On sait déjà que M. A. Ernout ne s'avisera pas de le modifier pour le plaisir d'une conjecture dite « brillante » ; mais il s'abstient aussi des coups de pouce qui, pour rendre le style plus conformiste, risquent de lui faire perdre de son caractère. Aussi présente-t-il fréquemment des doutes critiques au bas des pages de sa traduction (par ex. p. 142 n. 2, 164 n. 1, 214 n. 2, 246, 250, 253, 256, 261, 279...), mais sans que le texte en ressente le contre-coup : à nous-mêmes d'éprouver si le son qu'il rend a quelque chose soit de hardi soit de risqué. Ou bien, sans accepter (*Jug.*, 66, 2) la séduisante, mais gratuite correction de M. J. Carcopino de *tertium* en *Cererum*, il a soin de retenir et d'indiquer à son lecteur l'article où il trouvera tant de riches vraisemblances sur la fête africaine au cours de laquelle fut massacrée la garnison romaine de Vaga.

L'annotation est aussi riche et aussi variée que le permet le plan de la collection : on la goûte assez pour regretter qu'elle ne soit pas plus abondante. M. A. Ernout cependant y a introduit (outre les discussions critiques dont nous parlions à l'instant) un « état » aussi complet que possible des imitations aimées de Salluste (Thucydide, Xénophon, Platon, Lycurgue, Démosthène, Ennius, Caton), maints rapprochements des plus instructifs (Caton, Cicéron, Virgile, Juvénal), quantité de remarques pertinentes sur le vocabulaire, la langue, les figures et procédés de style. Tout l'essentiel, en un mot, pour que soient goûtés sans erreur le classicisme foncier et les raffinements de ces pages séduisantes. Partout aussi où cela est nécessaire, des notes historiques éclairent les hommes et les faits, ou renvoient aux commentateurs passés ou actuels, que M. Ernout connaît si bien[1], et il n'a garde d'oublier, en sage humaniste, ni Montesquieu ni le Président de Brosses.

Qui reviendra à la *Préface* après avoir parcouru texte et traduction appréciera encore mieux la richesse des connaissances et la sûreté du goût sur lesquelles sont fondés ses jugements ; il ne s'étonnera plus que M. A. Ernout n'ait voulu retenir comme sallustiens ni l'*Invective* ni les *Epistulae ad Caesa-*

---

1. Une faute d'impression, p. 106, n. 1, ligne 1, doit se corriger : Tite-Live, l. 10, 9, 4. — L'explication « ethnographique » donnée par R. Lallier (p. 153, n.) des *Medi*, *Persae et Armenii* africains et la date qu'il propose à cette migration « aryenne » paraîtront bien contestables.

rem senem... Mais nous nous réjouirons personnellement que reparaissent dans cette édition, présentées de façon critique et magistralement traduites, les six magnifiques *Epistulae et Orationes* conservées des *Histoires*, et qui sont le plus beau — et le plus difficile — Salluste : elles figuraient autrefois dans les éditions scolaires ; et on regrettait de ne pouvoir lès relire après le *Catilina* et le *Jugurtha* dans la première édition Budé.

Jean Bayet.

Wolf Steidle, *Studien zur Ars Poetica des Horaz : Interpretation des auf Dichtkunst und Gedicht bezüglichen Hauptteiles* (*v. 1-294*), in-8° de 147 pages, Würzburg-Aumühle, Konrad Triltsch Verlag, 1939.

De la conscience, de l'érudition, du bon sens, du goût même ne suffisent plus pour fixer l'attention sur l'*Art poétique* d'Horace ; après Norden, Jensen, Immisch, on exige autre chose. Et quoi ? une position d'ensemble du problème, qui soit plus véritablement « horatienne » ; un jugement frais qui, toutes précautions prises, n'hésite pas à appeler un chat un chat, à mettre à sa place ce faux chef-d'œuvre, à en reconnaître honnêtement l'incohérence. Il y a des roches, dont on fait de fort belles colonnes, et qui s'appellent « brèches » ; ce sont des magmas de marbres différents ; quand on dépasse l'apparence, on reste stupéfait de cet assemblage de couleurs, de grains, de duretés, de polis divers : je ne vois pas meilleure image de cette fameuse *Epître aux Pisons*.

M. W. Steidle s'est contenté de peiner sur la masse des commentateurs avec le dessein d'y reconnaître le bon grain et l'ivraie, avec aussi la volonté louable d'être juste et courtois avec chacun. Il les confronte au texte, et, comme il a beaucoup de probité, le texte (qu'il comprend bien, d'ordinaire) l'aide à choisir dans les cas délicats. Non pas tous, il est vrai ; mais n'y en a-t-il pas de désespérés ? et ne vaudrait-il pas mieux en convenir ? Il admet la division générale *poesis-poeta*, découverte par Norden, appuyée par la découverte de Jensen ; et ne s'occupe que de la première partie. Il a voulu aller plus loin, déterminer un élément d'unité ; et l'a trouvé dans la convenance, ou, pour dire comme lui, le πρέπον. Pourquoi non ? Mais c'est là, il faut l'avouer, une idée bien générale. Il a eu aussi un sentiment très juste : c'est que, au fil des ἐκλογαί distinctes (car il est plus galant d'emprunter aux Grecs le vocabulaire critique...) qui construisent — tant bien que mal — ce curieux édifice, Horace retrouve assez souvent le style ou le langage du *sermo*. Il conviendrait peut-être même d'aller plus loin ; et de faire aux habitudes du *sermo* (satire ou épître horatiennes) une part *essentielle* dans la conception et la conduite de cette longue pièce : on l'a trop perdu de vue depuis que Néoptolème de Parion et Philodème ont été mis en avant ; et une recherche systématique en ce sens porterait, je crois, des fruits. Dans le même sens, l'attitude psychologique d'Horace n'est pas éclairée comme il conviendrait. Bien sûr il nous manquera toujours les recoupements qui illuminent de si vive façon les réactions des écrivains du XIXe siècle quand on replace chronologiquement leurs œuvres parmi celles de leurs contemporains, de leurs rivaux ; mais nous n'avons pas le droit de discuter d'une œuvre antique en dehors de vraisemblances de cet ordre, et comme si elle était née dans l'absolu ; or il semble que dans l'*Art poétique* on puisse saisir certaines réactions vivantes — et momentanées — du poète ; on ne le devinerait pas ici.

M. Steidle se donne beaucoup de mal pour chercher une sorte d'actualité aux développements historiques sur la tragédie, la comédie grecques, sur le drame satyrique; pour déterminer à quel public Horace s'adresse de préférence et ce qu'il prétend faire de lui. Ces recherches, ces questions, et plusieurs autres qui n'aboutissent qu'à des solutions partielles, ne se formuleraient-elles pas mieux si, admise pour commencer l'hétérogénéité des matériaux d'Horace, on reconnaissait en lui, à cette date (mais se préparant déjà depuis assez longtemps) une nette tendance à une sorte de « style empire », d'hellénisme voulu et un peu pédantesque; et, d'autre part, s'accentuant depuis qu'il publie des épîtres, le désir de former un « goût de bonne société » en matière de littérature comme lorsqu'il s'agit des rapports sociaux et mondains ? De là ces perspectives un peu artificielles et poussiéreuses qui, malgré le charmant humanisme du poète, glacent souvent son *Art poétique*.

Mais assez de regrets. Le lecteur trouvera dans la thèse de M. Steidle beaucoup d'intelligente application, mainte discussion fort bien conduite, quantité de précieuses mises au point des commentaires antérieurs. L'étude de l'*Art Poétique* en sera fort facilitée. Plus d'expérience pédagogique aurait incité l'auteur à proposer dès le début un plan clair (tel qu'il se le figurait) de la suite des idées (ou de l'enchaînement psychologique) en ces 300 vers : le commentaire en aurait été allégé, et les conclusions partielles, souvent pertinentes, qu'il souligne au cours de son exposé, s'en seraient mieux organisées.

Jean Bayet.

Lino Doppioni, *Virgilio nell'arte e nel pensiero di Seneca*, in-12° de 205 pages, Firenze, Libreria editrice fiorentina, 1939.

Ce petit livre est d'un connaisseur délicat des lettres latines, et fort bien informé. Par ses indications bibliographiques et ses suggestions, il dépasse parfois le but qu'il s'est assigné. On ne s'en plaindra pas : le thème choisi est trop restreint pour suffire par lui-même au contentement de l'esprit. M. Doppioni a eu beau, dans son deuxième chapitre, qui fait à lui seul les deux tiers de l'ouvrage, citer longuement et commenter un à un les passages de Sénèque où apparaît une citation de Virgile, si fines et si justes que soient à l'ordinaire ses remarques, si dogmatique (et même arbitraire !) que soit le classement qu'il leur impose (citations grammaticales, comparatives, interprétatives, d'ornement simple ou descriptif, descriptives d'intérêt moral, de théorie ou de précepte stoïcien), il ne nous donne l'impression ni de la vie, ni d'une unité psychologique ou substantielle. Et il arrive même de penser qu'on pourrait aller plus loin jusque dans le commentaire de détail.

Les idées générales, à retenir ou à discuter, s'inscrivent dans les chapitres I et III, qui ne sont guère qu'une introduction et une conclusion : Sénèque ne cite pas les Grecs, refuse l'archaïsme, a une prédilection marquée pour Virgile. Est-ce parce qu'il est « poète national », comme le dit M. Doppioni ? ou « du style nouveau »? Sans nier le goût littéraire de Sénèque pour une expression prégnante et savamment élaborée dans le sens de l'expressivité, il faut faire la part plus grande, je crois, au caractère « classique » presque aussitôt reconnu à Virgile et à l'entraînement des exercices rhétoriques qui imposait son souvenir à tout homme

cultivé. On aurait aimé que M. Doppioni approfondît, d'autre part, ses recherches (presque de pures indications) sur l'origine philosophique, stoïco-cynique surtout, des citations-maximes tirées des poètes. Il aurait pu alors mieux montrer Sénèque, selon les endroits, utilisant des citations « d'école » totalement abstraites du contexte, — parfois en se donnant le plaisir de faire deviner au lecteur qu'il a tout le passage présent à la mémoire —, ou bien s'attachant à quelques vers qu'il discute, développe en un sens inattendu, ou contredit, — non sans parfois une ombre de cuistrerie —, ou bien laissant éclore un souvenir heureux de son poète favori au milieu d'un développement bien venu dont il achève ainsi la perfection littéraire. L'essentiel des conclusions en serait apparu, je crois, mieux fondé encore : tout en sacrifiant (avec une suffisante discrétion) au pédantisme professionnel où risquait de se perdre la profonde et large humanité du poète, Sénèque n'a pas fait de Virgile un prophète du stoïcisme ; il l'a même bien souvent aimé et cité simplement en homme de goût, et même en homme de lettres.

Jean Bayet.

Harold Richard Jolliffe, *The critical methods and influence of Bentley's « Horace »* (Dissertation de doctorat de Chicago, 1936), in-4° de 152 pages, Chicago, The University of Chicago Libraries, 1939.

L'illustration de Bentley, les difficultés toutes particulières du texte d'Horace justifient le choix d'un tel sujet ; et l'intérêt de cet ouvrage est certain, bien qu'il soit traité de façon un peu trop scolaire, oscillant entre une critique extrêmement nette et minutieuse et une sorte de palinodie finale qui paraît destinée à apaiser les mânes de l'illustre philologue. Peut-être le livre se fût-il mieux harmonisé, si l'auteur avait pu se représenter l'ensemble de l'effort de critique textuelle en ce passage du XVIIe au XVIIIe siècle, où les éditeurs commencent à dominer tout le labeur humanistique et à éprouver le besoin d'une méthode, sans pouvoir guère agir encore que par instinct. Mais la dissertation eût pris alors un caractère nettement historique, que n'a pas voulu lui donner M. Jolliffe.

Neuf chapitres classent systématiquement et critiquent un très grand nombre des corrections proposées par Bentley. Et, par leur netteté de composition, la clarté des discussions, il n'est point de meilleur guide de « ce qu'il ne faut pas faire » à proposer aux apprentis-philologues. En cherchant « la correction par-dessus tout », fût-ce sur l'autorité d'un seul ms. et sans l'appuyer sur un commentaire suivi, Bentley en arrive à corriger moins les scribes que le poète, à modifier pour le plaisir du changement ; or il y a « incompatibilité de point de vue » entre Horace et lui : manque de souplesse et d'humour, pédantisme, raide objectivité, qu'y a-t-il de moins horatien ? Mais, si l'on entre dans le détail, les causes directes de ses erreurs critiques se décéleront encore mieux : Bentley « dénature la poésie par excès de logique », sans égard aux métaphores, au style figuré, aux figures de style (métonymie, oxymoron, hyperbole...), à l'ironie dramatique, au choix poétique des mots ; au nom de « la raison et des réalités », il détruit souvent avec une méticuleuse hargne l'imprévu et la fantaisie d'Horace ; il ramène sans précaution au parallélisme le plus strict des phrases vivantes et, sous prétexte de syntaxe, se fourvoie en changeant les modes verbaux, les temps du subjonctif ; il impose un

« hyperpurisme » au poète, au nom d'un prétendu « bon usage », qui sent terriblement le collège. Sans égard suffisant au contexte, s'appuyant sur des statistiques incomplètes ou fautives, capricieux (par manie de correction) avec les grammairiens antiques ; d'autre part, hors d'état en son temps de juger exactement et de classer les manuscrits, d'apprécier la date de l'archétype (ignorance qui descrédite beaucoup de ses conjectures fondées sur l'hypothèse d'erreurs de minuscules), il pèche ainsi trop souvent contre les données « intrinsèques » et « extrinsèques » du texte qu'il prétend améliorer.

Après un pareil réquisitoire, il n'est aucun lecteur qui ne soit fortement indisposé contre Bentley et qui ne tende à donner raison au « conservatisme » très appuyé de M. Jolliffe. La conclusion pourtant non seulement cherche a rendre justice à l'œuvre de Bentley, mais le fait de façon assez gauche pour qu'on puisse se demander où est la vérité. Il y a là un effort touchant, mais un peu jeune, pour ne pas avoir l'air outrecuidant à l'égard d'un grand homme. Il reste quelque chose de positif : quatre tables qui rapportent les corrections proposées par Bentley avec l'appui de mss. plus ou moins nombreux, et, en regard, ceux des douze éditeurs les plus récents qui les ont adoptées ou rejetées. Ce labeur achève très utilement la thèse de M. Jolliffe ; cependant j'avoue trouver plus d'intérêt, et un intérêt actif, joyeux, consentant, aux analyses de passages difficiles où, s'aidant bien sûr de maints commentateurs, mais plein de vie et de goût, l'auteur défend la poésie fantaisiste d'Horace contre un pédantisme et une normalisation grammaticale qui, espérons-le, ont fait leur temps.

Jean Bayet.

DERNIERS OUVRAGES REÇUS

Anthologia Lyrica Graeca, edidit E. Diehl, vol. II editio altera; Supplementum (Addenda et Corrigenda fasciculorum I-VI editionis alterius). — XII + 216 pp. in-8°, 72 pp. in-8°; Lipsiae, Teubner, 1942. Pr. R. M. 14.40 rel.; R. M. 12.40.

Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum, vol. LXX: Quinti Septimi Florentis Tertulliani Opera, ex rec. A. Kroymann; 78 + 332 pp. in-8°; Vindobonae, Hoelder-Pichler-Tempsky, 1942. Pr. R. M. 24.

Hoek J. M., *de Middelnederlandse Vertalingen van Boethius' De Consolatione Philosophiae*, 228 pages in-8°; Hardenwijk, Druk-Uitgev. Flevo, 1943.

Lundström Sven, *Studien zur lateinischen Irenäusübersetzung*, 144 pages in-8°; Lund, A. B. Gleerupska Universitetsbokhandeln, 1943.

Snijders Zuster Cherubine, *het Latijn der Brieven van Lupus van Ferrières, middeleeuwos Humanist*, 174 pages in-8°. Amsterdam, Pordon e. Zoon, 1943.

Kerényi Andreas, *die Personennamen von Dazien* (Dissertationes Pannonicae Ser. I, fasc. 9), 304 pages in-8°; Budapest, VIII, Muzeum-Kt. 6-8. Institut für Münzkunde und Archaeologie der P. Pázmany Universität.

Classica et Mediaevalia, Revue Danoise de Philologie et d'Histoire, vol. V, fasc. 2; Copenhague, 1943, in-8°, pages 137 à 282.

Mugler Ch., *Problèmes de sémantique et d'ordre syntaxique*, 176 pages in-8°; Paris, Société d'Édition les Belles-Lettres, 1939.

Peremans W., Vergote J., *Papyrologisch Handboek* (Katholieke Universiteit te Leuven: Philologische Studien, Teksten en Verhandelingen. IIe Reeks, Deel I), 20 + 332 pages + 16 planches + une carte. Leuven, 1942, Beheer van Philologische Studien.

Severyns A., *Homère I : le cadre historique*, 86 pages in-8°. Un hors-texte, deux tableaux. Bruxelles, Office de Publicité, 1943.

Bidez J., *Un singulier naufrage littéraire dans l'antiquité* (à la recherche des épaves de l'Aristote perdu), 70 pages, un hors-texte. Bruxelles, Office de Publicité, 1943.

Reidemeister Kurt, *das System des Aristoteles* (Hamburger Mathematische Einzelschriften 37. Heft, 1942), 22 pages. Leipzig-Berlin, B. G. Teubner, 1943. R. M. 2.

Till Rudolf, *Handschriftliche Untersuchungen zu Tacitus Agricola und Germania mit einer Photokopie des Codex Aesinas*. 108 pages in-8°; relié. Berlin-Dahlem, Ahnenerbe-Stiftung Verlag, 1943.

TABLE DES MATIÈRES

Paul Collart. — Les fragments des tragiques grecs sur papyrus... 5
Jean Cousin. — Signaculum saeculi..... 162
A. Dain. — Sur un passage d'Apollonius de Rhodes..... 56
Michel Lejeune. — Sens et emplois des démonstratifs ῞ΟΝΕ, ῞ΟΝΙ, ῞ΟΝΥ..... 120
L. Lerat. — Une loi de Delphes sur les devoirs des enfants envers leurs parents..... 62
Michel Malinine. — Le surnom « Tryphon » de Ptolémée Evergète I. 157
Louis Robert. — Sur un papyrus de Bruxelles..... 111
Pierre Schmid. — Notes critiques sur le traité des maladies chroniques de Caelius Aurelianus..... 37, 131

Notes et Discussions.

Louis Robert. — Voyages épigraphiques en Asie Mineure..... 170

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Henry Bardon. — Les Empereurs et les lettres latines d'Auguste à Hadrien (**A. Cordier**)..... 217
Henry Bardon. — Le vocabulaire de la critique littéraire chez Sénèque le Rhéteur (**A. Cordier**)..... 220
Bibliotheca philologica classica, Bd 65, 1938, bearb. von Abel W. (**A. Ernout**)..... 106
Cicéron. — Les Aratea, texte établi, traduit et commenté par Victor Buescu (**A. Ernout**)..... 92
Catalogue des manuscrits alchimiques latins, t. I, publ. par J. Bidez (**A. Ernout**)..... 104
A. B. Cook. — Zeus, a Study in Ancient Religion, Vol. III (**A. Diès**). 202
Georges Daux. — Les étapes de l'archéologie (**A. Ernout**)..... 87
Lino Doppioni. — Virgilio nell'arte e nel pensiero di Seneca (**J. Bayet**). 225
Michel Feyel. — Contributions à l'épigraphie béotienne (**M. Lejeune**). 213
Galeni. — De consuetudinibus edd. J. M. Schmutte, F. Pfaff (**P. Chantraine**)..... 209
Galeni. — In Hippocratis Epidemiarum l. VI, Comm. I-VIII edd. E. Wenkebach, Fr. Pfaff (**P. Chantraine**)..... 207
Jens Holt. — Les noms d'action en -ΣΙΣ (**P. Chantraine**)..... 210
H. R. Jolliffe. — The critical methods and influence of Bentley's « Horace » (**J. Bayet**)..... 226
Siegfried J. de Laet. — De Samenstelling van den Romeichen Senaat gedurende de eerste Eeuw van het Principaat (**A. Ernout**).. 100

J. Marouzeau et Mlle J. Ernst. — L'année philologique, t. XIV (**A. Ernout**)..... 103
Arthur Mentz. — Drei Homilien aus der Karolingerzeit in tironischen Noten (**A. Ernout**)..... 101
A. P. Muys. — De briefwisseling van Paulinus van Nola en Augustinus (**A. Ernout**)..... 98
Oribasius Latinus. — Herausgegeben v. Henning Morland (**A. Ernout**). 97
F. H. Parigger. — Aanschouwelijkheidsdrang als Factor bij de Beteekenisontwikkeling der latijnsche Praepositie (**A. Ernout**) 100
Holger Pedersen. — Tocharisch von Gesichtspunkt d. indo-europäischen Sprachvergleichung (**A. Ernout**)..... 102
Jacques Perret. — Les origines de la légende troyenne à Rome (**A. Piganiol**)..... 214
Salluste. — La conjuration de Catilina ; la guerre de Jugurtha ; fragments des Histoires, texte établi et trad. par A. Ernout (**J. Bayet**)..... 222
Pierre Schmid. — Contributions à la critique du texte de Caelius Aurelianus (**A. Ernout**)..... 96
Wolf Steidle. — Studien zur Ars poetica des Horaz (**J. Bayet**)..... 224
Symbolae Osloenses. Fasc. XXI, edd. S. Eitrem et E. Skurd (**A. Ernout**)..... 105
Térence. — Comédies, t. I, Andrienne, Eunuque ; texte établi et trad. par J. Marouzeau (**A. Ernout**)..... 87
Transactions and proceedings of the American philological Association, vol. LXIX, 1938, I, Transactions (**A. Ernout**)..... 104
Prof. Dr H. Wagenwoort — Imperium, Studien over het « Mana »-begrip in Zede en Taal der Romeinen (**A. Ernout**)..... 99

Le gérant : F. Klincksieck.

IMPRIMERIE PROTAT FRÈRES, MACON. — MCMXLIII. — C. O. L. 31. 1998.

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

TROISIÈME SÉRIE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

P. JOUGUET ET **A. ERNOUT**

MEMBRES DE L'INSTITUT
PROFESSEURS A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS
DIRECTEURS D'ÉTUDES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

ANNÉE ET TOME XV (67e DE LA COLLECTION)

1re et 2e Livraisons (Janvier-Avril 1941)

SOMMAIRE

J. VENDRYES, *A propos de l'expression* in poculo « *en buvant* », p. 5. — Georges DAUX, *Y a-t-il un oracle à Telmessos de Carie ?*, p. 11. — A. ERNOUT, *Aventum*, p. 18. — P. GRIMAL, *Note à Pétrone*, Satiricon, *XXVI*, p. 19. — A. DAIN, *Le Parisinus Gr. 2522*, p. 21. — P. D'HÉROUVILLE, *La poésie des céréales dans les Géorgiques*, p. 29. — *Bulletin bibliographique*, p. 43. — *Derniers ouvrages reçus*, p. 83.

PARIS
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK
11, RUE DE LILLE, 11

1941.

TOUS DROITS RÉSERVÉS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE — PARIS (VIIe)

R. C. SEINE 184-434. CH. POST. PARIS 734-94

REVUE DE PHILOLOGIE
DE LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

3e série, publiée sous la direction de P. Jouguet et A. Ernout.

Prix de l'abonnement annuel : France, **75** fr. *Étranger*, **90** fr. (Aucune livraison n'est vendue séparément. — *L'année écoulée :* **150** fr.). Les derniers exemplaires de la collection complète des 1re et 2e séries en 52 volumes (1845-1847 et 1877-1926) sont cédés actuellement à **5.000** fr. net.

MÉLANGES

DE

PHILOLOGIE, DE LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

OFFERTS A

ALFRED ERNOUT

MEMBRE DE L'INSTITUT
PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS
DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES
PROFESSEUR HONORAIRE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE LILLE

Articles de MM. Eugène Albertini, Jean Bayet, E. Benveniste, Jules Bloch, Raymond Bloch, Pierre Boyancé, Jérôme Carcopino, P. Chantraine, Paul Collart, Jean Collart, André Cordier, J. Cousin, A. Cuny, A. Dain, Marcel Durry, Paul Faider, Henri Frère, A. Grenier, N.-L. Herescu, Jacques Heurgon, J.-B. Hofmann, Jean Humbert, Pierre Jouguet, A. Juret, Pierre de Labriolle, Michel Lejeune, M. Leumann, André Loyen, R. Lucot, A. Maréchal, J. Marouzeau, Max Niedermann, Jacques Perret, P. Perrochat, G. de Plinval, F. Préchac, E.-K. Rand, Pierre Ruffel, E. de Saint-Denis, W. Seston, François Thomas, J. Vendryes, René Waltz, P. Wuilleumier, A. Yon, Cl. Zeppa de Nolva.

Volume in-8° de XIV + 408 pages ..... 175 fr.

MACON, PRO[illegible] FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXLI.

UNIVERSITY OF LONDON
7 MAR 1949